

WESTERN EUROPEAN UNION

UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

ASSEMBLY

ASSEMBLÉE

GENERAL AFFAIRS COMMITTEE

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES

Twentieth Ordinary Session

Vingtième session ordinaire

**Political union
of**

**L'union politique
de l'**

EUROPE

(Part Two)

(Deuxième partie)

1963 - 1973

Brief prepared by

Dossier préparé par

M. LEYNEN, Rapporteur

Paris, May 1974

Paris, mai 1974

WESTERN EUROPEAN UNION

UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

ASSEMBLY

ASSEMBLÉE

GENERAL AFFAIRS COMMITTEE

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES

Twentieth Ordinary Session

Vingtième session ordinaire

•

**Political union
of**

**L'union politique
de l'**

EUROPE

(Part Two)

(Deuxième partie)

1963 - 1973

Brief prepared by

Dossier préparé par

M. LEYNEN, Rapporteur

Paris, May 1974

Paris, mai 1974

TABLE OF CONTENTS

	Page
Documentation (Part Two)	
1. Franco-German treaty signed in Paris — 22nd January 1963	10
2. Speech by Mr. Walter Hallstein, President of the EEC Commission, at Columbia University, New York — 4th March 1963	13
3. Statement by Mr. Schroeder, Federal German Minister for Foreign Affairs, at the hundredth meeting of the EEC Council of Ministers, Brussels — 2nd April 1963	14
4. Preamble to the act of ratification of the Franco-German treaty adopted in the Bundestag — 8th May 1963	19
5. Speech by President Kennedy, Frankfurt — 25th June 1963	28
6. Press conference by President de Gaulle, Paris — 29th July 1963	29
7. Speech by Chancellor Erhard in the Bundestag, Bonn — 9th January 1964..	29
8. Speech by Mr. Paul-Henri Spaak, Belgian Minister for Foreign Affairs, to the Consultative Assembly of the Council of Europe, Strasbourg — 14th January 1964	30
9. Press conference by President de Gaulle, Paris — 31st January 1964	32
10. Oral questions in the House of Commons on the United Kingdom and political union in Europe — 3rd February 1964	33
11. Press conference by President de Gaulle, Paris — 23rd July 1964	34
12. Communication from the EEC Commission to the EEC Council and governments, Brussels — 2nd October 1964	38
13. Proposals regarding European policy transmitted by the Federal German Government to its partners in the EEC — 4th November 1964	45
14. Italian Government plan for the revival of the political union of Europe, Rome — 28th November 1964	53
15. Speech by Mr. Stewart, British Secretary of State for Foreign Affairs, to the British Chamber of Commerce, Brussels — 11th February 1965	55
16. Communiqué issued after the conference of representatives of the governments of the member States of the European Communities, Brussels — 8th April 1965	57
17. Programme of the new Netherlands Government presented by Mr. Cals, Prime Minister, The Hague — 27th April 1965	58
18. Speech in the House of Commons by Mr. Wilson, British Prime Minister — 19th July 1965	58
19. Press conference by President de Gaulle, Paris — 9th September 1965	58

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Documentation (Deuxième partie)	
1. Texte du Traité franco-allemand signé à Paris — 22 janvier 1963	10
2. Discours prononcé par M. Walter Hallstein, Président de la Commission de la C.E.E., à l'Université Columbia à New York — 4 mars 1963	13
3. Déclaration de M. Schroeder, Ministre des affaires étrangères de la République Fédérale d'Allemagne, lors de la centième réunion du Conseil des Ministres de la C.E.E. à Bruxelles — 2 avril 1963	14
4. Préambule à la loi portant ratification du Traité franco-allemand par le Bundestag — 8 mai 1963	19
5. Discours prononcé par le Président Kennedy à Francfort — 25 juin 1963 ...	28
6. Conférence de presse tenue par le Président de Gaulle à Paris — 29 juillet 1963	29
7. Discours prononcé par le Chancelier Erhard devant le Bundestag à Bonn — 9 janvier 1964	29
8. Allocution prononcée par M. Paul-Henri Spaak, Ministre belge des affaires étrangères, devant l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe à Strasbourg — 14 janvier 1964	30
9. Conférence de presse tenue par le Président de Gaulle à Paris — 31 janvier 1964	32
10. Questions orales posées à la Chambre des communes sur la Grande-Bretagne et l'union politique en Europe — 3 février 1964	33
11. Conférence de presse tenue par le Président de Gaulle à Paris — 23 juillet 1964	34
12. Communication transmise par la Commission de la C.E.E. au Conseil et aux gouvernements de la C.E.E. à Bruxelles — 2 octobre 1964	38
13. Propositions relatives à la politique européenne transmises par le gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne à ses partenaires de la C.E.E. — 4 novembre 1964	45
14. Projet de relance de l'union politique de l'Europe présenté par le gouvernement italien à Rome — 28 novembre 1964	53
15. Discours prononcé par M. Stewart, Ministre britannique des affaires étrangères, devant la Chambre de commerce britannique à Bruxelles — 11 février 1965 ..	55
16. Communiqué publié à l'issue de la conférence des représentants des gouvernements des Etats membres des Communautés européennes à Bruxelles — 8 avril 1965	57
17. Programme du nouveau gouvernement néerlandais présenté par M. Cals, Premier ministre, à La Haye — 27 avril 1965	58
18. Discours prononcé par M. Wilson, Premier ministre britannique, devant la Chambre des communes — 19 juillet 1965	58
19. Conférence de presse tenue par le Président de Gaulle à Paris — 9 septembre 1965	58

TABLE OF CONTENTS

	Page
20. Statement by Mr. Spaak, Belgian Minister for Foreign Affairs, to the conference of junior members of the Bar, Brussels — 27th September 1965	61
21. Texts on which agreement was reached at the extraordinary session of the EEC Council of Ministers, Luxembourg — 29th January 1966	62
22. Press conference by President de Gaulle, Paris — 21st February 1966	63
23. Aide-mémoire from the French Government to the other fourteen NATO countries — 11th March 1966	63
24. Press conference by President de Gaulle, Paris — 28th October 1966	65
25. France-Inter radio interview of Mr. Couve de Murville, French Minister for Foreign Affairs — 7th January 1967	67
26. Press conference by Mr. Wilson, British Prime Minister, and Mr. Brown, Secretary of State for Foreign Affairs, at the <i>Cercle Interallié</i> , Paris — 25th January 1967	68
27. Press conference by Mr. Wilson, British Prime Minister, and Mr. Brown, Secretary of State for Foreign Affairs, at the Ministry for Foreign Affairs, Brussels — 1st February 1967	69
28. Statement by Mr. Luns, Netherlands Minister for Foreign Affairs, to the <i>Gazet van Antwerpen</i> — 25th March 1967	69
29. French radio broadcast: "Europe is ten years old" — 11th April 1967	69
30. Press conference by President de Gaulle, Paris — 16th May 1967	70
31. Benelux memorandum on the situation in the Community — 19th January 1968	71
32. Lecture given by Mr. Brown, British Secretary of State for Foreign Affairs, at Elliott College, Kent University, Canterbury — 23rd February 1968	72
33. Italian Government memorandum on the forthcoming meeting of the Council of the European Communities — 23rd February 1968	72
34. Speech by Mr. Harmel, Belgian Minister for Foreign Affairs, to the Organisation of European Journalists, Brussels — 3rd October 1968	72
35. Speech by Mr. Harmel, Belgian Minister for Foreign Affairs, in the Senate, Brussels — 15th January 1969	74
36. Italian Government proposals submitted to the Council of Western European Union, Luxembourg — 6th February 1969	76
37. Statements by Mr. Debré, French Minister for Foreign Affairs, to the diplomatic press, Paris — 12th February 1969	77
38. Communiqué issued by the French Ministry for Foreign Affairs, Paris — 14th February 1969	78
39. Statement in the House of Commons by Mr. Stewart, British Secretary of State for Foreign and Commonwealth Affairs — 24th February 1969	78
40. Statement by Mr. Jahn, Federal German Parliamentary Secretary of State for Foreign Affairs, in the Bundestag, Bonn — 28th February 1969	79
41. Speech by Mr. Thorn, Luxembourg Minister for Foreign Affairs, in the Chamber of Deputies, Luxembourg — 12th March 1969	80

	Page
20. Déclaration faite par M. Spaak, Ministre belge des affaires étrangères, devant la conférence du Jeune Barreau à Bruxelles — 27 septembre 1965	61
21. Textes sur lesquels l'accord s'est réalisé lors de la session extraordinaire du Conseil des Ministres de la C.E.E. à Luxembourg — 29 janvier 1966	62
22. Conférence de presse tenue par le Président de Gaulle à Paris — 21 février 1966	63
23. Aide-mémoire adressé par le gouvernement français aux quatorze autres pays membres de l'O.T.A.N. — 11 mars 1966	63
24. Conférence de presse tenue par le Président de Gaulle à Paris — 28 octobre 1966	65
25. Interview accordée à la radio française par M. Couve de Murville, Ministre français des affaires étrangères — 7 janvier 1967	67
26. Conférence de presse tenue par M. Wilson, Premier ministre britannique, et M. Brown, Ministre britannique des affaires étrangères, au Cercle Interallié à Paris — 25 janvier 1967	68
27. Conférence de presse tenue par M. Wilson, Premier ministre britannique, et M. Brown, Ministre britannique des affaires étrangères, au ministère belge des affaires étrangères à Bruxelles — 1 ^{er} février 1967	69
28. Déclaration faite par M. Luns, Ministre néerlandais des affaires étrangères, à la « Gazet van Antwerpen » — 25 mars 1967	69
29. Emission de la radio française sur le thème : « L'Europe a dix ans » — 11 avril 1967	69
30. Conférence de presse tenue par le Président de Gaulle à Paris — 16 mai 1967	70
31. Mémoire sur la situation de la Communauté présenté par les pays du Benelux — 19 janvier 1968	71
32. Conférence faite par M. Brown, Ministre britannique des affaires étrangères, à l'Elliott College, Kent University, à Canterbury — 23 février 1968	72
33. Aide-mémoire du gouvernement italien concernant la prochaine réunion du Conseil des Communautés européennes — 23 février 1968	72
34. Discours prononcé par M. Harmel, Ministre belge des affaires étrangères, devant l'Organisation des journalistes européens à Bruxelles — 3 octobre 1968	72
35. Discours prononcé par M. Harmel, Ministre belge des affaires étrangères, devant le Sénat à Bruxelles — 15 janvier 1969	74
36. Texte des propositions soumises par le gouvernement italien au Conseil de l'Union de l'Europe Occidentale à Luxembourg — 6 février 1969	76
37. Déclarations faites par M. Debré, Ministre français des affaires étrangères, devant la presse diplomatique à Paris — 12 février 1969	77
38. Communiqué publié par le ministère français des affaires étrangères à Paris — 14 février 1969	78
39. Déclaration faite par M. Stewart, Ministre britannique des affaires étrangères, devant la Chambre des communes — 24 février 1969	78
40. Déclaration faite par M. Jahn, Secrétaire d'Etat parlementaire allemand aux affaires étrangères, devant le Bundestag à Bonn — 28 février 1969	79
41. Discours prononcé par M. Thorn, Ministre luxembourgeois des affaires étrangères, devant la Chambre des députés à Luxembourg — 12 mars 1969	80

TABLE OF CONTENTS

	Page
42. Declaration on Europe by the Government of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland and the Government of the Republic of Italy — 28th April 1969	82
43. Speech by Mr. Wilson, British Prime Minister, on the twentieth anniversary of the Council of Europe, London — 5th May 1969	83
44. Speech by Mr. Nenni, Italian Minister for Foreign Affairs, to the Consultative Assembly of the Council of Europe, Strasbourg — 13th May 1969	83
45. Speech by Mr. Brandt, Federal German Minister for Foreign Affairs, to the Consultative Assembly of the Council of Europe, Strasbourg — 13th May 1969	84
46. Speech by Mr. Couve de Murville, French Prime Minister, to the Consultative Assembly of the Council of Europe, Strasbourg — 15th May 1969	84
47. Speech by Mr. Brandt, Federal German Minister for Foreign Affairs, at the joint meeting between the Chairmen of the Foreign Affairs Committees of the Parliaments and the General Affairs Committee of WEU, Bonn — 2nd July 1969	85
48. Speech by Mr. Schumann, French Minister for Foreign Affairs, at the meeting of the Council of the European Communities, Brussels — 22nd July 1969 ...	85
49. Communiqué issued after the conference in The Hague — 2nd December 1969	86
50. Communiqué issued after a meeting of Ministers for Foreign Affairs of the Six, Brussels — 6th March 1970	88
51. Communiqué on WEU issued by Mr. Harmel, Belgian Minister for Foreign Affairs, Brussels — 22nd April 1970	88
52. Speech by Mr. Malfatti, President of the Commission of the European Communities, to the European Parliament, Strasbourg — 15th September 1970 ..	88
53. Davignon report on European political unification adopted by the Ministers for Foreign Affairs of the Six, Luxembourg — 27th October 1970	90
54. Press conference by Mr. Pompidou, President of the French Republic, Paris — 21st January 1971	93
55. Speech by Sir Alec Douglas-Home, British Secretary of State for Foreign and Commonwealth Affairs, to the General Affairs Committee of the WEU Assembly, London — 11th February 1971	95
56. Speech by Mr. Schumann, French Minister for Foreign Affairs, to the Belgian Foreign Press Union, Brussels — 2nd March 1971	98
57. Interview of Mr. Pompidou, President of the French Republic, on BBC television — 17th May 1971	100
58. Declaration adopted by the Presidential Committee of the WEU Assembly and transmitted to the Heads of State or of Government and the Ministers for Foreign Affairs of the seven WEU member countries taking part in the Paris summit conference — 16th October 1972	101
59. Declaration issued after the meeting of Heads of State or of Government of the member countries of the enlarged Community, Paris — 21st October 1972 ..	101
60. Speech by Mr. Harmel, President-in-Office of the Council, Belgian Minister for Foreign Affairs, at the first session of the Council of the enlarged European Communities, Brussels — 15th January 1973	103

	Page
42. Déclaration sur l'Europe du gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du nord, et du gouvernement de la République Italienne — 28 avril 1969	82
43. Discours prononcé par M. Wilson, Premier ministre britannique, à l'occasion du vingtième anniversaire du Conseil de l'Europe à Londres — 5 mai 1969	83
44. Discours prononcé par M. Nenni, Ministre italien des affaires étrangères, devant l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe à Strasbourg — 13 mai 1969 .	83
45. Discours prononcé par M. Brandt, Ministre allemand des affaires étrangères, devant l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe à Strasbourg — 13 mai 1969	84
46. Discours prononcé par M. Couve de Murville, Premier ministre français, devant l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe à Strasbourg — 15 mai 1969	84
47. Allocution prononcée par M. Brandt, Ministre allemand des affaires étrangères, lors du colloque des présidents des commissions des affaires étrangères des parlements et de la Commission des Affaires Générales de l'U.E.O. à Bonn — 2 juillet 1969	85
48. Intervention de M. Schumann, Ministre français des affaires étrangères, au cours de la réunion du Conseil des Communautés européennes à Bruxelles — 22 juillet 1969	85
49. Communiqué publié à l'issue de la Conférence de La Haye — 2 décembre 1969	86
50. Communiqué publié à l'issue de la réunion des ministres des affaires étrangères des Six à Bruxelles — 6 mars 1970	88
51. Communiqué sur l'U.E.O. publié par M. Harmel, Ministre belge des affaires étrangères, à Bruxelles — 22 avril 1970	88
52. Discours prononcé par M. Malfatti, Président de la Commission des Communautés européennes, devant le Parlement européen à Strasbourg — 15 septembre 1970	88
53. Rapport sur l'unification politique européenne (rapport Davignon) adopté par les ministres des affaires étrangères des Six à Luxembourg — 27 octobre 1970	90
54. Conférence de presse tenue par le Président Pompidou à Paris — 21 janvier 1971	93
55. Allocution prononcée par Sir Alec Douglas-Home, Ministre britannique des affaires étrangères, devant la Commission des Affaires Générales de l'Assemblée de l'U.E.O. à Londres — 11 février 1971	95
56. Déclaration faite par M. Schumann, Ministre français des affaires étrangères, devant l'Union de la presse étrangère en Belgique à Bruxelles — 2 mars 1971	98
57. Interview télévisée accordée par M. Pompidou, Président de la République Française, à la BBC — 17 mai 1971	100
58. Déclaration adoptée par le Comité des Présidents de l'Assemblée de l'U.E.O. et transmise aux chefs d'Etat ou de gouvernement et aux ministres des affaires étrangères des sept pays membres participant à la conférence au sommet de Paris — 16 octobre 1972	101
59. Déclaration adoptée à l'issue de la conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays membres de la Communauté élargie à Paris — 21 octobre 1972	101
60. Allocution prononcée par M. Harmel, Président en exercice du Conseil, Ministre belge des affaires étrangères, à l'occasion de la première session du Conseil des Communautés élargies à Bruxelles — 15 janvier 1973	103

TABLE OF CONTENTS

	Page
61. Address by Mr. Kissinger, President Nixon's Assistant for national security affairs, at the Associated Press annual luncheon, New York — 23rd April 1973	104
62. Second report on European political co-operation on foreign policy approved by the nine Foreign Ministers, Copenhagen — 23rd July 1973	106
63. Press conference by Mr. Pompidou, President of the French Republic, Paris — 27th September 1973	112
64. Speech by Mr. Heath, British Prime Minister, Blackpool — 13th October 1973	113
65. Statement by Mr. Pompidou, President of the French Republic, Paris — 31st October 1973	114
66. Statement by Mr. Jobert, French Minister for Foreign Affairs, in the National Assembly, Paris — 12th November 1973	114
67. Speech by Mr. Brandt, Federal German Chancellor, to the European Parliament, Strasbourg — 13th November 1973	115
68. Speech by Mr. Jobert, French Minister for Foreign Affairs, to the WEU Assembly, Paris — 21st November 1973	118
69. Statement by the British Government on the speech by Mr. Jobert, French Minister for Foreign Affairs, to the WEU Assembly on 21st November — 27th November 1973	118
70. Speech by Mr. Jobert, French Minister for Foreign Affairs, to the Senate, Paris — 30th November 1973	119
71. Address by Mr. Kissinger, United States Secretary of State, to the Pilgrims' Society, London — 12th December 1973	120
72. Declaration on the European identity adopted at the nine-power conference, Copenhagen — 14th December 1973	121
73. Communiqué issued after the nine-power conference, Copenhagen — 15th December 1973	124

	Page
61. Allocution prononcée par M. Kissinger, Assistant du Président Nixon pour les affaires concernant la sécurité nationale, au déjeuner annuel de l'Associated Press à New York — 23 avril 1973	104
62. Deuxième rapport sur la coopération politique européenne en matière de politique étrangère approuvé par les ministres des affaires étrangères des Neuf à Copenhague — 23 juillet 1973	106
63. Conférence de presse tenue par M. Pompidou, Président de la République Française, à Paris — 27 septembre 1973	112
64. Discours prononcé par M. Heath, Premier ministre britannique, à Blackpool — 13 octobre 1973	113
65. Déclaration faite par M. Pompidou, Président de la République Française, à Paris — 31 octobre 1973	114
66. Déclaration faite par M. Jobert, Ministre français des affaires étrangères, devant l'Assemblée Nationale à Paris — 12 novembre 1973	114
67. Discours prononcé par M. Brandt, Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne, devant le Parlement européen à Strasbourg — 13 novembre 1973	115
68. Discours prononcé par M. Jobert, Ministre français des affaires étrangères, devant l'Assemblée de l'U.E.O. à Paris — 21 novembre 1973	118
69. Déclaration du gouvernement britannique concernant le discours prononcé par M. Jobert, Ministre français des affaires étrangères, devant l'Assemblée de l'U.E.O. le 21 novembre — 27 novembre 1973	118
70. Discours prononcé par M. Jobert, Ministre français des affaires étrangères, devant le Sénat à Paris — 30 novembre 1973	119
71. Discours prononcé par M. Kissinger, Secrétaire d'Etat américain, devant la Pilgrims Society de Londres — 12 décembre 1973	120
72. Déclaration sur l'identité européenne adoptée lors de la Conférence des Neuf à Copenhague — 14 décembre 1973	121
73. Communiqué publié à l'issue de la Conférence des Neuf à Copenhague — 15 décembre 1973	124

Documentation

Part Two

This is a continuation of the brief presented by Mr. von Merkatz in June 1964

Documentation

Deuxième partie

Le présent dossier fait suite au recueil présenté par M. von Merkatz en juin 1964

DOCUMENTATION

1. Franco-German treaty signed in Paris

22nd January 1963

Joint Declaration

The Chancellor of the Federal Republic of Germany, Dr. Konrad Adenauer, and the President of the French Republic, General de Gaulle,

At the close of the conference held in Paris on 21st and 22nd January 1963 and attended on the German side by the Federal Minister of Foreign Affairs, the Federal Minister of Defence and the Federal Minister for Family and Youth Affairs, and on the French side by the Prime Minister, the Foreign Minister, the Armed Forces Minister and the Minister of Education,

Convinced that the reconciliation of the German people and the French people, ending a centuries-old rivalry, constitutes a historic event which profoundly transforms the relations between the two peoples,

Conscious of the solidarity uniting the two peoples from the point of view of both their security and their economic and cultural development,

Aware in particular that youth has recognised this solidarity and is called upon to play a decisive part in the consolidation of Franco-German friendship,

Recognising that increased co-operation between the two countries constitutes an indispensable stage on the way to a united Europe, which is the aim of the two peoples :

Have agreed to the organisation and principles of co-operation between the two States as set out in the treaty signed today.

Done at Paris on 22nd January 1963 in duplicate in the German and French languages.

The Chancellor
of the Federal Republic of Germany
Adenauer

The President
of the French Republic
C. de Gaulle

The treaty

Pursuant to the joint declaration of the Chancellor of the Federal Republic of Germany and the President of the French Republic, dated 22nd January 1963, on the organisation and principles of co-operation between the two States, the following provisions have been agreed to :

I. Organisation

1. The Heads of State and Government shall give the necessary directives as required and shall follow regularly the implementation of the programme hereinafter laid down. To this end, they shall meet as and whenever required and, in principle, at least twice a year.

2. The Foreign Ministers shall ensure the execution of the programme as a whole. They shall meet at least once every three months. Without prejudicing the contacts normally established through embassies, the senior officials of the two Foreign Ministries in charge of political, economic, and cultural affairs respectively, shall meet each month alternately in Bonn and Paris to review the state of affairs in hand and prepare the meeting of Ministers. Furthermore, the diplomatic missions and the consulates of the two countries, as well as their permanent delegations to international organisations, shall make all necessary contacts regarding problems of common interest.

3. Regular meetings shall take place between the responsible authorities of the two countries in the fields of defence, education and youth. They shall in no way impair the functioning of already existing bodies — Franco-German Cultural Commission, Permanent Group of General Staffs — whose activities shall, on the contrary, be developed. The Foreign Ministers shall be represented at these meetings to ensure the overall co-ordination of co-operation.

(a) The Defence and Armed Forces Ministers shall meet at least once every three months. Likewise the French Minister of Education shall meet at similar intervals the person who shall be

DOCUMENTATION

1. Texte du *Traité franco-allemand* signé à Paris

22 janvier 1963

Déclaration commune

Le Général de Gaulle, Président de la République Française, et le Dr Conrad Adenauer, Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne,

A l'issue de la conférence qui s'est tenue à Paris les 21 et 22 janvier 1963 et à laquelle ont assisté, du côté français, le Premier Ministre, le Ministre des affaires étrangères, le Ministre des armées et le Ministre de l'éducation nationale, du côté allemand, le Ministre des affaires étrangères, le Ministre de la défense et le Ministre de la famille et de la jeunesse,

Convaincus que la réconciliation du peuple allemand et du peuple français, mettant fin à une rivalité séculaire, constitue un événement historique qui transforme profondément les relations entre les deux peuples,

Conscients de la solidarité qui unit les deux peuples, tant du point de vue de leur sécurité que du point de vue de leur développement économique et culturel,

Constatant en particulier que la jeunesse a pris conscience de cette solidarité et se trouve appelée à jouer un rôle déterminant dans la consolidation de l'amitié franco-allemande,

Reconnaissant qu'un renforcement de la coopération entre les deux pays constitue une étape indispensable sur la voie de l'Europe unie qui est le but des deux peuples,

Ont donné leur accord à l'organisation et aux principes de la coopération entre les deux Etats tels qu'ils sont repris dans le traité signé en date de ce jour.

Fait à Paris, le 22 janvier 1963, en double exemplaire, en langue française et en langue allemande.

Le Président
de la République Française
C. de Gaulle

Le Chancelier
de la République Fédérale d'Allemagne
Adenauer

Le Traité

A la suite de la déclaration commune du Président de la République Française et du Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne, en date du 22 janvier 1963, sur l'organisation et les principes de la coopération entre les deux Etats, les dispositions suivantes ont été agréées :

I. Organisation

1. Les chefs d'Etat et de gouvernement donneront en tant que de besoin, les directives nécessaires et suivront régulièrement la mise en œuvre du programme fixé ci-après. Ils se réuniront à cet effet chaque fois que cela sera nécessaire et en principe au moins deux fois par an.

2. Les ministres des affaires étrangères veilleront à l'exécution du programme dans son ensemble. Ils se réuniront au moins tous les trois mois. Sans préjudice des contacts normalement établis par la voie des ambassades, les hauts fonctionnaires des deux ministères des affaires étrangères, chargés respectivement des affaires politiques, économiques et culturelles, se rencontreront chaque mois, alternativement à Paris et à Bonn, pour faire le point des problèmes en cours et préparer la réunion des ministres. D'autre part, les missions diplomatiques et les consulats des deux pays, ainsi que leurs représentations permanentes auprès des organisations internationales, prendront tous les contacts nécessaires sur les problèmes d'intérêt commun.

3. Des rencontres régulières auront lieu entre autorités responsables des deux pays dans les domaines de la défense, de l'éducation et de la jeunesse. Elles n'affecteront en rien le fonctionnement des organismes déjà existants — commissions culturelles franco-allemandes, groupes permanents d'Etats-majors — dont les activités seront au contraire développées. Les ministres des affaires étrangères seront représentés à ces rencontres pour assurer la coordination d'ensemble de la coopération.

(a) Les ministres des armées ou de la défense se réuniront au moins une fois tous les trois mois. De même, le ministre français de l'éducation nationale rencontrera, suivant le même rythme, la per-

designated on the German side to follow the execution of the programme of co-operation on the cultural plane.

(b) The Chiefs of Staff of the two countries shall meet at least once every two months; should they be unable to attend, they shall be replaced by their responsible representatives.

(c) The Federal Minister for Family and Youth Affairs or his representative shall meet the French High Commissioner for Youth and Sports at least once every two months.

4. In each of the two countries an inter-ministerial commission shall be charged with following the problems of co-operation. It shall be presided over by a senior official of the Foreign Ministry and shall include representatives of all departments concerned. Its rôle shall be to co-ordinate the action of the departments concerned and to report periodically to its government on the state of Franco-German co-operation. It shall also have the task of presenting any appropriate suggestions for the execution of the programme of co-operation and its possible extension to new fields.

II. Programme

A. Foreign affairs

1. The two governments shall consult each other, prior to any decision, on all important questions of foreign policy and in the first place on questions of common interest, with a view to reaching, as far as possible, an analogous position. This consultation shall bear, among others, on the following subjects:

- problems relating to the European Communities and to European political co-operation,
- East-West relations both on the political and economic planes,
- matters dealt with in the North Atlantic Treaty Organisation and the various international organisations and in which both Governments are interested, notably in the Council of Europe, Western European Union, the Organisation for Economic Co-operation and Development, the United Nations and its specialised agencies.

2. The collaboration already established in the field of information shall be continued and developed between the services concerned in Bonn and Paris and between the missions in third countries.

3. With regard to development aid, the two governments shall systematically compare their programmes with a view to maintaining close co-ordination. They shall study the possibility of undertaking joint projects. Several ministerial departments being competent for these questions on the German side as on the French side, it shall be the task of the two Foreign Ministries to determine in common the practical bases of this collaboration.

4. The two governments shall study jointly the means of reinforcing their co-operation within the framework of the Common Market, in other important sectors of economic policy, such as agricultural and forestry policy, energy, problems of communications and transport and of industrial development, as well as the policy of export credits.

B. Defence

I. In this field the following objectives shall be pursued:

1. In the field of strategy and tactics the competent authorities of the two countries shall endeavour mutually to approximate their doctrines with a view to reaching common concepts. Franco-German institutes of operational research shall be set up.

2. Exchanges of personnel between the armed forces shall be increased: such exchanges shall in particular concern instructors and students of the general staff colleges; they may include the temporary detachment of entire units. In order to facilitate these exchanges an effort shall be made on both sides concerning practical language teaching to the trainees.

3. With regard to armaments the two governments shall endeavour to organise work in common beginning at the stage of drawing up suitable armament projects and of preparing plans to finance them.

To this end mixed commissions shall survey current research undertaken on such projects in the two countries and shall carry out a comparative examination of them. These commissions

sonnalité qui sera désignée du côté allemand pour suivre le programme de coopération sur le plan culturel.

- (b) Les chefs d'Etat-major des deux pays se réuniront au moins une fois tous les deux mois. En cas d'empêchement, ils seront remplacés par leurs représentants responsables.
- (c) Le haut-commissaire français à la jeunesse et aux sports rencontrera au moins une fois tous les deux mois le ministre fédéral de la famille et de la jeunesse ou son représentant.

4. Dans chacun des deux pays, une commission interministérielle sera chargée de suivre les problèmes de la coopération. Elle sera présidée par un haut fonctionnaire des affaires étrangères et comprendra des représentants de toutes les administrations intéressées. Son rôle sera de coordonner l'action des ministères intéressés et de faire périodiquement rapport à son gouvernement sur l'état de la coopération franco-allemande. Elle aura également pour tâche de présenter toutes suggestions utiles en vue de l'exécution du programme de coopération et de son extension éventuelle à de nouveaux domaines.

II. Programme

A. Affaires étrangères

1. Les deux gouvernements se consulteront avant toute décision sur toutes les questions importantes de politique étrangère et, en premier lieu, sur les questions d'intérêt commun, en vue de parvenir, autant que possible, à une décision analogue. Cette consultation portera, entre autres, sur les sujets suivants :

- problèmes relatifs à la Communauté européenne et à la coopération politique européenne ;
- relations Est-Ouest à la fois sur le plan politique et le plan économique ;
- affaires traitées au sein de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et des diverses organisations internationales auxquelles les deux gouvernements sont intéressés, notamment le Conseil de l'Europe, l'Union de l'Europe Occidentale, l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques, les Nations Unies et leurs institutions spécialisées.

2. La collaboration déjà établie dans le domaine de l'information sera poursuivie et développée entre les services intéressés à Paris et à Bonn et entre les missions dans les pays tiers.

3. En ce qui concerne l'aide aux pays en voie de développement, les deux gouvernements confronteront systématiquement leurs programmes, en vue de maintenir une étroite coordination. Ils étudieront la possibilité d'entreprendre des réalisations en commun. Plusieurs départements ministériels étant compétents pour ces questions du côté français comme du côté allemand, il appartiendra aux deux ministères des affaires étrangères de déterminer ensemble les bases pratiques de cette collaboration.

4. Les deux gouvernements étudieront en commun les moyens de renforcer leur coopération dans d'autres secteurs importants de la politique économique, tels que la politique agricole et forestière, la politique énergétique, les problèmes des communications et des transports et le développement industriel dans le cadre du Marché commun, ainsi que la politique des crédits à l'exportation.

B. Défense

I. Les objectifs poursuivis dans ce domaine seront les suivants :

1. Sur le plan de la stratégie et de la tactique, les autorités compétentes des deux pays s'attacheront à rapprocher leurs doctrines en vue d'aboutir à des conceptions communes. Des instituts franco-allemands de recherches opérationnelles seront créés.

2. Des échanges de personnels entre les armées seront multipliés. Ils concerneront, en particulier, les professeurs et les élèves des écoles d'Etat-major. Ils pourront comporter des détachements temporaires d'unités entières. Afin de faciliter ces échanges, un effort sera fait de part et d'autre pour l'enseignement pratique des langues chez les stagiaires.

3. En matière d'armements, les deux gouvernements s'efforceront d'organiser un travail en commun, dans le stade de l'élaboration des projets d'armements appropriés et dans la préparation des plans de financement.

A cette fin, des commissions mixtes étudieront les recherches en cours sur ces projets dans les deux pays et procéderont à leur examen comparé. Ils soumettront des propositions aux

shall submit proposals to the ministers who shall examine them at their quarterly meetings and shall give the necessary directives for implementation.

II. The governments shall study the conditions on which Franco-German collaboration can be established in the field of civil defence.

C. Education and youth

As regards education and youth, the proposals contained in the French and German memoranda of 19th September and 8th November 1962 shall be studied according to the procedures set out above.

1. In the field of education efforts shall be concentrated mainly on the following points:

(a) Language instruction

The two governments recognise the vital importance for Franco-German co-operation attaching to knowledge in each of the two countries of the other country's language. They shall therefore strive to take concrete measures to increase the number of German pupils learning French and the number of French pupils learning German.

The Federal Government shall examine with the Laender governments, who are competent in this respect, how arrangements can be made which will permit the achievement of this aim.

It appears appropriate to arrange, in all establishments of higher education, for practical instruction of the German language in France and of the French language in Germany, open to all students.

(b) The problem of equivalences

The competent authorities in both countries shall be invited to speed up the adoption of regulations concerning the equivalence of terms of study, examinations, university degrees and diplomas.

(c) Co-operation on scientific research

Research organisations and scientific institutions shall develop their contacts, beginning with more comprehensive mutual information; co-ordinated research programmes shall be set up in branches of science where this is feasible.

2. Young people in the two countries shall be given every opportunity to strengthen the bonds between them and to increase their mutual understanding. In particular, collective exchanges shall be further developed.

A body for developing these opportunities and promoting the exchanges, shall be set up by the two countries, headed by an autonomous board. This body shall have at its disposal a joint Franco-German fund to be used for meetings and exchanges between the two countries of school-children, students, young artisans and workmen.

III. Final provisions

1. The necessary directives shall be issued in each country immediately to implement the above. At each of their meetings the Foreign Ministers shall review the progress made.

2. The two governments shall keep the governments of the other member States of the European Communities informed of the development of Franco-German co-operation.

3. Apart from the clauses concerning defence, this treaty shall also apply to Land Berlin, provided that the Government of the Federal Republic of Germany has not made a contrary declaration to the Government of the French Republic within three months from the date of entry into force of this treaty.

4. The two governments may make such adjustments as may appear desirable for carrying out this treaty.

5. The present treaty shall enter into force on the date on which each of the two contracting parties shall have informed the other party that its constitutional requirements for such entry into force have been fulfilled.

ministres qui les examineront lors de leurs rencontres trimestrielles et donneront les directives d'application nécessaires.

II. Les gouvernements mettront à l'étude les conditions dans lesquelles une collaboration franco-allemande pourra être établie dans le domaine de la défense civile.

C. Education et jeunesse

En matière d'éducation et de jeunesse, les propositions contenues dans les mémoranda français et allemand des 19 septembre et 8 novembre 1962 seront mises à l'étude selon les procédures indiquées plus haut.

1. Dans le domaine de l'éducation, l'effort portera principalement sur les points suivants :

(a) Enseignement des langues

Les deux gouvernements reconnaissent l'importance essentielle que revêt pour la coopération franco-allemande la connaissance dans chacun des deux pays de la langue de l'autre. Ils s'efforceront à cette fin de prendre des mesures concrètes en vue d'accroître le nombre des élèves allemands apprenant la langue française et celui des élèves français apprenant la langue allemande.

Le gouvernement fédéral examinera avec le gouvernement des *Länder* (compétents en la matière) comment il est possible d'introduire une réglementation qui permette d'atteindre cet objectif.

Dans tous les établissements d'enseignement supérieur, il conviendra d'organiser un enseignement pratique de la langue française en Allemagne et de la langue allemande en France qui sera ouvert à tous les étudiants.

(b) Problèmes des équivalences

Les autorités compétentes des deux pays seront invitées à accélérer l'adoption des dispositions concernant l'équivalence des périodes de scolarité, des examens, des titres et diplômes universitaires.

(c) Coopération en matière de recherche scientifique

Les organismes de recherche et les institutions scientifiques développeront leurs contacts en commençant par une information réciproque plus poussée ; des programmes de recherches concertées seront établis dans les disciplines où cela se révélera possible.

2. Toutes les possibilités seront offertes aux jeunes des deux pays pour resserrer les liens qui les unissent et pour renforcer leur coopération mutuelle. Les échanges collectifs seront en particulier multipliés.

Un organisme destiné à développer ces possibilités et à promouvoir les échanges sera créé par les deux pays, avec à sa tête un Conseil administratif autonome. Cet organisme disposera d'un fonds commun franco-allemand qui servira aux échanges entre les deux pays d'écoliers, d'étudiants, de jeunes artisans et de travailleurs.

III. Dispositions finales

1. Les directives nécessaires seront données dans chaque pays pour la mise en œuvre immédiate de ce qui précède. Les ministres des affaires étrangères feront le point des réalisations acquises à chacune de leurs rencontres.

2. Les deux gouvernements tiendront les gouvernements des Etats membres des Communautés européennes informés du développement de la coopération franco-allemande.

3. A l'exception de clauses concernant la défense, le présent traité s'applique également au *Land* de Berlin, sauf déclaration contraire faite par le gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne au gouvernement de la République Française dans les trois mois qui suivront l'entrée en vigueur du présent traité.

4. Les deux gouvernements pourront apporter les aménagements qui se révéleraient désirables pour la mise en application du présent traité.

5. Le présent traité entrera en vigueur dès que chacun des deux gouvernements aura fait savoir à l'autre que, sur le plan interne, les conditions nécessaires à sa mise en œuvre ont été remplies.

Done at Paris on 22nd January 1963 in duplicate, in the German and French languages, both texts being equally authentic.

The Chancellor of
the Federal Republic of Germany
Adenauer

The Minister of Foreign Affairs
of the Federal Republic of Germany
Schröder

The President of the French Republic
C. de Gaulle

The French Prime Minister
Pompidou

The French Foreign Minister
M. Couve de Murville

Source: Assembly of WEU, The political year in Europe, 1963.

**2. Speech by Mr. Walter Hallstein,
President of the EEC Commission,
at Columbia University, New York**

4th March 1963

(Extracts)

If by a third force, is meant a force outside the Western Alliance, seeking to perform a balancing-act between the world's great power blocs, then it is true to say that none of the present member governments of the European Community has publicly endorsed such a policy. Indeed, according to a recent public opinion poll in the six countries, the vast majority of their citizens overwhelmingly reject this notion. So do I.

If by an Atlantic Community, on the other hand, is meant a Community on a federal pattern, similar in aims and structure to the European Community, then I think we must face the inescapable fact that this ideal — noble as it may be — is very far from realisation. It is true that the principle of NATO is that defence is indivisible; and it may be that in certain fields hard military facts may compel a more rapid political evolution than we can now envisage. But the notion of a Community, as I have

tried to show, is one that involves the pooling of sovereignty in innumerable, detailed, intimate matters of a whole society's life: it means subsuming the personalities of member States within the larger personality of the Community itself. So far as one can now see, there is no evidence that such a process is yet conceivable on an Atlantic scale.

We are left, then, with the third option — that of Atlantic partnership. This, as I understand it, is the choice not only of Europeans but also of the American Government. It seeks to put in place of a system which harnesses one giant with a number of comparative dwarfs a new system which joins in partnership — in consultation and competition too — twin units which today are already comparable and which one day will be equal. If, in time, this should ultimately make possible an Atlantic Community, that would be a further question to consider. But for the foreseeable future, partnership remains our ideal.

.....

Secondly, just as the British Government has pledged itself not to turn its back on Europe, so our own ideals and principles demand that we should not turn our backs on Great Britain. We for our part must do nothing to discourage that great movement of British opinion that I have described. In practical terms, it may be possible to intensify existing diplomatic contacts between the British Government and the Community institutions — without, of course, being able to establish a kind of veto from outside.

To say this, finally, is to issue a warning against hasty solutions that are not real solutions — or solutions so ambitious as not now to be practicable. But above all we must beware of reverting to old conditioned reflexes that are out of place in the world of today. We must refuse to return to power-politics — or to balance-of-power politics — for this would be the very negation of all the Community stands for.

What I have said about Great Britain also applies, secondly, to the Community itself. The

Fait à Paris, le 22 janvier 1963, en double exemplaire, en langue française et en langue allemande, les deux textes faisant également foi.

Le Président de la République Française
C. de Gaulle

Le Premier Ministre de la
République Française
Pompidou

Le Ministre des affaires étrangères
de la République Française
M. Couve de Murville

Le Chancelier de
la République Fédérale d'Allemagne
Adenauer

Le Ministre des affaires étrangères
de la République Fédérale d'Allemagne
Schröder

Source : Assemblée de l'U.E.O., *L'année politique en Europe - 1963*.

**2. Discours prononcé par M. Walter Hallstein,
Président de la Commission de la C.E.E.,
à l'Université Columbia, à New York**

4 mars 1963

(Extraits)

Si par troisième force, on entend une force en dehors de l'Alliance occidentale, qui rechercherait un jeu d'équilibre entre les deux grands blocs mondiaux, alors il est vrai de dire qu'aucun des gouvernements qui font actuellement partie de la Communauté européenne n'a publiquement endossé une telle politique. En fait, d'après un sondage récent de l'opinion publique dans les six pays, la grande majorité de leurs citoyens rejette en proportion écrasante cette notion. Moi de même.

Si par Communauté atlantique, d'autre part, on entend une communauté sur un modèle fédéral, analogue par ses objectifs et sa structure à la Communauté européenne, alors je pense que nous devons affronter le fait inéluctable que cet idéal — pour noble qu'il soit — est bien éloigné d'une réalisation. Il est vrai que le principe de l'O.T.A.N. est que la défense est indivisible et il se peut que dans certains domaines de dures réalités militaires entraînent une évolution politique plus rapide que nous ne pouvons l'en-

visager maintenant. Mais la notion de communauté, comme j'ai essayé de l'esquisser, est une notion qui implique une mise en commun des souverainetés dans d'innombrables matières détaillées et intimes de la vie de toute une société : elle signifie l'absorption des personnalités des Etats membres dans la personnalité plus vaste de la Communauté même. Pour autant que l'on puisse en juger maintenant, rien n'indique qu'un tel processus soit déjà concevable à l'échelle atlantique.

Reste donc la troisième option, celle du *partnership* atlantique. Comme je l'entends, c'est là le choix non seulement des Européens, mais aussi du gouvernement américain. Il cherche à remplacer un système qui lie un géant à une série de nains relatifs par un système qui unit en une relation de partenaires — qui se consultent et qui rivalisent aussi — deux entités jumelles qui aujourd'hui sont déjà comparables et qui, un jour, seront des égaux. Si avec le temps cela finissait par rendre possible une Communauté atlantique, ce serait là une autre question à considérer. Mais, pour l'avenir prévisible, le *partnership* reste notre idéal.

.....

Deuxièmement, tout comme le gouvernement britannique s'est engagé à ne pas tourner le dos à l'Europe, de même nos propres idéaux et nos propres principes exigent que nous ne tournions pas le dos à la Grande-Bretagne. Quant à nous, nous ne devons rien faire pour décourager ce grand mouvement de l'opinion britannique que j'ai décrit. En termes pratiques, il pourrait être possible d'intensifier les contacts diplomatiques existant entre le gouvernement britannique et les institutions de la Communauté, sans naturellement aller jusqu'à instaurer une sorte de veto de l'extérieur.

Dire cela enfin, c'est mettre en garde contre les solutions hâtives qui ne sont pas de vraies solutions, ou contre les solutions trop ambitieuses pour être présentement réalisables. Mais, par-dessus tout, nous devons nous garder de revenir aux vieux réflexes conditionnés qui n'ont plus leur place dans le monde d'aujourd'hui. Nous devons refuser de retourner à la politique de puissance, ou à la politique d'équilibre des puissances, car ce serait la parfaite négation de tout ce que la Communauté représente.

Ce que j'ai dit de la Grande-Bretagne s'applique aussi — deuxième point — à la Commu-

first thing to make clear, that is, is what should *not* be done. It is my own belief, based upon what I have said already, that the worst course we could follow would be ourselves to forsake the Community method and revert to those older methods of hegemony, coalition, reprisal, and blackmail that so many Europeans so rightly reject.

This does not mean, on the other hand, that we should allow ourselves to be subject to them : nor does it mean that we should be hypnotised or paralysed by what has occurred. What is past is past. We have to go forward. How ?

It may seem banal, or even paradoxical : but I believe that the answer is that we must pursue the implementation of the Rome Treaty as best we can. History is on our side. When I say this, however, please do not misunderstand me. I am not just pleading for business as usual. I know that our work will be very much harder in the months to come. What I am pleading for is the gradual, dogged, determined accomplishment of our original aims : the transformation of the old nationalist Europe, the fusion of interests, the creation of solidarity, the end of hegemony, the submergence of selfish ambitions, the death of suspicion and fear. To these goals there is one route already mapped out — although others may follow. That route is the Treaty of Rome. In pleading that we respect both its letter and its spirit, I am pleading for the European idea.

Source : Assembly of WEU, The political year in Europe, 1963.

**3. Statement by Mr. Schroeder,
Federal German Minister for Foreign Affairs,
at the hundredth meeting of the
EEC Council of Ministers, Brussels**

2nd April 1963

Colleagues, we have just commemorated the fact that today is the 100th session of the Council of Ministers. It is probably just a happy coincidence that today we meet to discuss the general situation in the Community. We have just exchanged many kind words of congratulation on the occasion of the commemoration, as is customary on anniversaries, and I hope that

what I am going to say, although it is not an anniversary speech, is nevertheless, as far as feelings are concerned, inspired by as constructive a spirit as that in which the introductory speeches were made.

I think that we cannot ignore the fact that the European Communities are going through a crisis. There are two sides to this crisis or rather the crisis is two-fold ; on the one hand, in the external sphere, on the other hand, internally.

Crisis of confidence

I should like first of all to speak about the crisis abroad. Developments during the period which has elapsed have been fruitful beyond all hopes and made it possible to hope for further success in the future. Internal integration has been speeded up at many points and geographical extension was envisaged. In this field we have for the time being reached a dead end. The hopes of the Community, the hopes expressed in the rest of free Europe and in the whole of the free world, have been dashed to the ground. The fear shown in the eastern bloc over the progress towards building up Europe has now been lessened, and the shadow of uncertainty about the future hangs over the Community. This uncertainty about the future is not only a subject for anxiety for us in our closed circle, it is clearly a matter for anxiety to the whole of the western world. It is now a little over two months since the greatest failure that the Community has known in negotiations over the years and we are certainly all aware that this failure will bring other consequences in its wake.

The internal crisis in our opinion resulted from the following factors : the sequence of events in question up to 29th January ended up by causing a serious deterioration in mutual feelings, and I do not think I am exaggerating when I speak of a crisis of confidence. We all know that the most necessary condition for progress towards economic integration is the constant affirmation of the political will to advance.

nauté elle-même. C'est-à-dire que la première chose à élucider, c'est ce qu'il *ne faudrait pas* faire. Je crois personnellement, fort de ce que j'ai déjà dit, que l'attitude la plus néfaste consisterait à abandonner nous-mêmes la méthode communautaire et à revenir à ces vieilles méthodes d'hégémonie, de coalition, de représailles et de chantage que tant d'Européens rejettent à si juste titre.

Cela ne signifie pas d'autre part que nous devrions permettre qu'elles nous atteignent et cela ne signifie pas que nous devrions nous laisser hypnotiser ou paralyser par ce qui s'est produit. Ce qui est fait est fait. Il nous faut aller de l'avant. Comment ?

Cela paraîtra peut-être banal, ou même paradoxal, mais je crois que la réponse est que nous devons poursuivre de notre mieux la mise en œuvre du Traité de Rome. L'histoire est de notre côté. Mais si je dis cela, n'allez pas vous méprendre. Je ne préconise pas simplement de faire « comme si de rien n'était ». Je sais que notre travail sera bien plus dur dans les mois à venir. Ce que je préconise, c'est la réalisation graduelle, tenace, résolue de nos objectifs initiaux : la transformation de la vieille Europe nationaliste, la fusion des intérêts, la création de la solidarité, la fin de l'hégémonie, l'effacement des ambitions égoïstes, la suppression des suspicions et des craintes. Vers ces objectifs, il est une route déjà tracée, encore que d'autres puissent venir s'y ajouter. Cette route, c'est le Traité de Rome. En plaidant pour que sa lettre et son esprit à la fois soient respectés, je plaide pour l'idée européenne.

Source : Assemblée de l'U.E.O., L'année politique en Europe - 1963.

3. Déclaration de M. Schroeder, Ministre des affaires étrangères de la République Fédérale d'Allemagne, lors de la centième réunion du Conseil des Ministres de la C.E.E. à Bruxelles

2 avril 1963

Mes chers collègues, nous venons de commémorer le fait que le Conseil des Ministres tient aujourd'hui sa 100^e session. C'est probablement une heureuse coïncidence qu'en un tel jour, il en arrive à discuter de la situation générale dans laquelle se trouve la Communauté Economique Européenne. On vient précédemment d'échanger ici, à l'occasion de cette commémora-

tion, beaucoup de paroles aimables de congratulation, comme on a l'habitude de le faire à l'occasion d'un anniversaire, et j'espère que ce que je vais exposer maintenant, sans être une allocution d'anniversaire, n'en sera pas moins, en ce qui concerne les sentiments, animé du même esprit positif que celui que l'on a senti pénétrer les exposés introductifs.

J'estime que nous ne devons pas nous cacher que les Communautés européennes traversent une crise. Cette crise a deux aspects, ou en d'autres termes, cette crise se manifeste dans deux domaines. Il y a d'une part une crise extérieure et d'autre part une crise interne.

Crise de confiance

Je voudrais tout d'abord dire quelques mots de la crise extérieure. L'évolution durant la période écoulée a été fructueuse au-delà de toute espérance et permettait de nourrir l'espoir de nouveaux succès dans l'avenir. L'intégration interne a été accélérée sur bien des points et une certaine extension géographique avait été envisagée. Dans ce domaine, on est momentanément arrivé à un point mort. De grandes espérances qui existaient au sein de la Communauté, de grandes espérances qui s'étaient manifestées dans le reste de l'Europe libre et dans l'ensemble du monde libre, ont été déçues. La crainte de voir évoluer de façon positive la constitution de l'Europe, qui se manifestait à l'Est, a été réduite et avant tout il plane sur la Communauté l'ombre d'un avenir incertain. Cette incertitude en ce qui concerne l'avenir n'est pas seulement un sujet de préoccupation pour nous-mêmes, dans notre cercle restreint, mais constitue manifestement un objet de préoccupation pour l'ensemble du monde occidental. Il y a aujourd'hui un peu plus de deux mois depuis le plus grand échec que la Communauté ait connu à l'occasion de négociations au cours des années passées, et nous avons certainement tous conscience que cet échec aura encore d'autres conséquences ultérieures.

La crise interne découle à notre avis des éléments suivants : l'évolution des événements en question jusqu'à la date du 29 janvier s'est révélée un facteur de grave détérioration des sentiments mutuels, et je crois qu'il n'est pas exagéré de parler d'une crise de confiance. Nous savons que la condition impérative d'un processus d'intégration économique est une volonté politique affirmée toujours à nouveau.

Our experience up till the present shows that this is a fact. The constantly reavowed political will, which was the driving force behind everything, was hard hit by this upset in our relations. We are now facing the danger that national interests will take precedence over Community interests. This is a completely natural consequence of such a setback. But if this attitude gets the upper hand it will mean stagnation. And stagnation during the present period of transition — during the period of development of the Common Market — would be tantamount to regression.

This is the situation with which we are faced. But I think that we are all agreed that this crisis must be overcome and in our opinion there are three reasons for this :

Means of overcoming the crisis

First, it is in the interests of the six member States to overcome the crisis. In all essential sectors the Community has expanded at a rate much higher than the world average. This is the case for the increase in production, trade, employment and other sectors of activity. The six Community countries have all derived benefit from this expansion, although it must be said that they have derived benefit in varying degrees. Everything points to the fact that the vigorous pursuit of integration will have, or to be more cautious, should have equally favourable consequences.

The second reason which makes it essential to overcome the crisis is tied up with the idea of the geographical expansion of the European Economic Community. It is essential, if Great Britain and the other countries of free Europe are to continue in their policy of rapprochement with the European Communities, for the latter to preserve their attractiveness. Whichever countries in the Communities are in favour of their geographical expansion — and in the last analysis the Six are probably all agreed on this point — whichever countries wish for expansion are bound to favour the overall development in the Community and to work for integration.

The third reason why it is essential for the crisis to be overcome is the interests of the free

world. The European Communities represent one of the greatest hopes of the free world. The good results obtained by the Communities up till now represent, seen in the overall political context, one of the greatest successes of the western world during the past few years.

This European grouping means a strengthening of the position of the West. And in the light of the East-West tension which will continue to exist for some time yet, a unified Europe is a partner of equal rights with the United States in the Atlantic Alliance and an essential element in the struggle to overcome the rivalry between East and West.

However, friends and colleagues, it will not be possible to overcome the crisis unless due note is taken of the causes. In this connection I should like to stress one point. First, concerning the foreign crisis — i.e. the breakdown of the negotiations for membership and association — I think that in the Community's future work, the fact cannot be ignored that there is a crucial problem still to be solved. To use an English expression, it is undoubtedly no longer possible to "take up business as usual" and to behave as if the negotiations with the United Kingdom had never taken place. It is my opinion, on the contrary, that we should never lose sight of this problem. The German Government, for important political and economic reasons, will continue to ask for Great Britain's membership and for close relations with the other European countries wishing them. In this respect the Federal Government expresses the wish not only of German public opinion, but of public opinion in the majority of its five partner countries. I should like to recall once again the resolution passed in the European Parliament on 27th March. All these wishes must not remain mere rhetoric, they should crystallise into action on the part of the Community. Even if it is not unfortunately possible for the negotiations to be resumed in the near future, we must nevertheless maintain close contact, which, later on, will develop into more concrete forms. Our aim should be to create a Europe grouping all the European countries who are so inclined and who consent to subscribe to the provisions of the Treaty of Rome.

L'expérience que nous avons faite jusqu'ici montre qu'il en est ainsi. Cette volonté politique constamment renouvelée, qui constitue le moteur de l'ensemble, a été durement atteinte par ce trouble apporté dans nos relations. Le danger de voir les intérêts nationaux prendre le dessus par rapport aux intérêts communautaires nous menace. C'est là une conséquence tout à fait naturelle d'un tel échec. Mais si cet état d'esprit venait à prendre le dessus, il impliquerait le danger d'une stagnation. Or, une stagnation durant la période de transition dans laquelle nous nous trouvons, une stagnation pendant la période de développement du Marché commun serait synonyme de recul.

Voilà la situation devant laquelle nous nous trouvons. Mais je pense que nous sommes tous d'avis que cette crise doit être surmontée et, à notre avis, il y a à cela trois raisons.

Moyens de surmonter la crise

En premier lieu, il est de l'intérêt des six Etats membres que cette crise soit surmontée. L'expansion de la Communauté a atteint dans tous les domaines essentiels des taux nettement supérieurs à la moyenne mondiale. C'est le cas pour l'accroissement de la production, les échanges commerciaux, aussi bien que pour l'emploi et divers autres secteurs d'activité. Les six pays de la Communauté ont tous tiré profit de cette évolution favorable bien que l'on soit obligé de constater qu'ils en ont tiré profit à des degrés divers. Tout laisse espérer que la poursuite vigoureuse du processus d'intégration aura, ou pour s'exprimer d'une façon plus prudente, devrait avoir des conséquences également favorables.

La deuxième raison qui rend indispensable de surmonter la crise est liée à l'idée d'une extension géographique de la Communauté Economique Européenne. Une condition préalable pour que la Grande-Bretagne et les autres pays de l'Europe libre maintiennent leur politique de rapprochement avec les Communautés européennes est que ces dernières conservent leur force d'attraction. Quiconque au sein des Communautés souhaite leur extension géographique, et, en fin de compte, les Six sont probablement tous d'accord sur ce point, quiconque, dis-je, souhaite cette extension est tenu d'encourager l'intégrité et le développement de la Communauté et la poursuite du processus d'intégration.

La troisième raison enfin pour laquelle il est indispensable que la crise soit surmontée est

l'intérêt du monde libre. Les Communautés européennes représentent un des plus grands espoirs de ce monde libre. Les résultats favorables atteints jusqu'ici par les Communautés représentent, vus dans un cadre politique d'ensemble, l'un des plus grands succès du monde occidental au cours de ces dernières années.

Ce groupement européen signifie pour l'Occident un renforcement de sa position. Et l'Europe unifiée présente, dans la perspective du différend entre l'Est et l'Ouest qui subsistera certainement encore longtemps, un partenaire à droits égaux des Etats-Unis à l'intérieur de l'Alliance atlantique et un élément indispensable pour pouvoir résister effectivement dans cette rivalité entre l'Est et l'Ouest.

Cependant, mes chers collègues, il ne sera pas possible de surmonter la crise sans tenir dûment compte de ses causes. Dans cet ordre d'idées, je voudrais faire ressortir ceci. Tout d'abord en ce qui concerne la crise extérieure, c'est-à-dire l'échec des négociations européennes concernant l'adhésion et l'association, je pense que les travaux futurs de la Communauté ne pourront négliger le fait qu'il nous reste effectivement un problème crucial à résoudre. Je dirai, pour employer une expression anglaise, qu'il ne nous est certainement pas possible de reprendre notre *business as usual* et de faire comme si les négociations avec le Royaume-Uni n'avaient jamais eu lieu. J'estime, au contraire, qu'à aucun moment nous ne devons perdre ce problème de vue. Le gouvernement fédéral continue à demander, pour d'impérieuses raisons d'ordre politique et économique, l'adhésion de la Grande-Bretagne et l'établissement de relations étroites avec les autres pays européens qui le désirent. A cet égard, le gouvernement fédéral traduit parfaitement, non seulement le vœu de l'opinion publique allemande, mais aussi certainement celui de la majorité de ses cinq partenaires. Dans ce contexte, je voudrais vous rappeler une fois de plus la résolution du Parlement européen en date du 27 mars. Tous ces vœux ne doivent pas rester que de la rhétorique pure, mais ils doivent au contraire se concrétiser dans l'activité des Communautés. Même si, malheureusement, il n'était pas possible que les négociations reprennent dans un proche avenir, nous devons cependant maintenir des contacts étroits qui, ultérieurement, constitueront l'objet de propositions plus concrètes. Notre but doit être de créer une Europe qui groupe effectivement tous les pays européens qui en manifestent le désir

I shall confine myself to a few words on the internal crisis of confidence. I believe that this crisis of confidence can only be overcome provided the Community spirit is put first, that the principle of equal rights among the member countries is respected, and lastly, that each country is prepared, now and in the future, to make concessions.

The delay in the development of foreign ties

I am now going to outline some of the principles which, in our opinion, should be the basis for the future work of the Community. First, I put the harmonious development of integration, i.e. putting into effect at as harmonious a rhythm as possible the provisions of the Treaty of Rome in all the fields covered by the treaty. Up till now, and I think there is no doubt about this, the development has been irregular. In some fields there has been great progress, but we have to note that in others there has been much delay. We must make up for lost time in these fields. One field, for instance, in which there has been much time lost, is that of external relations. In this connection I must mention once again the breakdown in the European negotiations for membership and association. There is still no common commercial policy and in the agricultural sector too foreign relations have been neglected. Other fields are fiscal policy, transport policy, and energy policy.

The Commission's memorandum on the programme for the second stage gives an excellent idea of the work which has to be done in many fields. I say this in spite of the criticism which has been levelled against parts of the memorandum, for I think that this memorandum could be a basis for our future policy.

No "prior conditions" but synchronisation of future activity

A second point of view is this. I believe in as fair a distribution as possible of the advantages and disadvantages in Community measures between the different members. We cannot get tied up with a system of prior conditions, notably with regard to countries who have already made large concessions. To take an example: Germany's contribution to the common agricultural policy was made in the expectation of future progress. We relinquished the rights guaranteed by the treaty such as quotas and minimum prices. We took upon ourselves weighty financial burdens. We gave producing countries large openings for selling their goods on the German market. But what did not take place — and it was this which for us was the essential counterpart of our contribution — was the widening of the boundaries of the European Economic Community.

To take another example: relations with the African countries have been encouraged. Various Community countries have made great sacrifices for the non-European countries in which the Community countries have special interests of very varying importance. This fact should not be overlooked when further developments take place. In the negotiations with important European countries, Turkey for example, there has been delay. Germany does not demand any "préalables", to use the French word, but we recommend that the work be synchronised so that the expectations of the different member countries are met in as even a way as possible.

The third principle is this. We consider, as regards procedural matters, that it is of capital importance to concentrate the process of integration. Centrifugal interests should be contained. The separation between specialised Councils of Ministers and the general Council of Ministers is, in our opinion, one of these centrifugal tendencies, and this is seen clearly in the agricultural field. The Rome Treaty only speaks of the one general Council of Ministers. All the specialised sectors are tied up with one another — agricultural policy is intimately linked with

et qui acceptent de souscrire aux dispositions du Traité de Rome.

Je me contenterai de dire simplement quelques mots de la crise de confiance intérieure. Je crois que cette crise de confiance pourra être surmontée, à la seule condition que l'idée communautaire soit placée au premier plan, que l'idée de l'égalité des droits des partenaires soit respectée et enfin, que chacun soit disposé, maintenant et à l'avenir, à faire des concessions.

Retard dans le développement des relations extérieures

Permettez-moi maintenant de vous exposer quelques principes qui, à notre avis, devraient servir de base aux travaux futurs de la Communauté. Je citerai en premier lieu le développement harmonieux du processus d'intégration, c'est-à-dire la mise en œuvre, à un rythme aussi régulier que possible, des dispositions du Traité de Rome dans tous les domaines couverts par le traité. Jusqu'à présent, et je crois qu'à ce sujet il ne peut y avoir de doute, ce développement a été irrégulier. Nous avons heureusement à enregistrer de grands progrès dans certains domaines, mais nous devons constater que d'autres domaines accusent un retard considérable. Il est donc nécessaire de rattraper ce retard dans certains de ces domaines. Pour citer ici un domaine qui accuse un retard très important, je tiens à rappeler que le développement des relations extérieures constitue l'un de ces domaines. A cet égard, je voudrais mentionner une fois de plus l'échec des négociations européennes concernant l'adhésion et l'association. Je me permets de rappeler qu'il n'y a pas encore de politique commerciale commune et je tiens à souligner qu'également, dans le secteur agricole, les relations extérieures ont été négligées. D'autres domaines négligés parmi ceux examinés dans le présent contexte sont ceux de la politique fiscale, de la politique des transports et de la politique énergétique.

Le mémorandum de la Commission relatif au programme d'action de la deuxième étape donne, à notre avis, un excellent aperçu de nos travaux futurs dans de nombreux domaines. Je dis cela sans préjuger les critiques qui ont été et sont encore formulées à l'égard de certaines parties de ce mémorandum, mais je crois cependant que ce mémorandum peut constituer une base de notre orientation future.

Pas de préalables, mais une synchronisation des travaux ultérieurs

Je vous exposerai enfin un deuxième point de vue. Je pense que nous devons avoir une répartition aussi équitable que possible des avantages et des inconvénients des mesures communautaires entre les différents partenaires. Nous ne pouvons nous engager dans un système de préalables, notamment en ce qui concerne les pays qui ont déjà effectué des prestations importantes. Et pour donner un exemple qui précisera ma pensée : la contribution allemande à la politique agricole a été faite dans l'attente de nouveaux progrès futurs. C'est ainsi que, par exemple, nous avons renoncé à des droits garantis par le traité, tels que les contingents et les prix minima. Nous avons assumé des charges financières importantes. Nous avons donné aux pays producteurs de grandes possibilités d'écoulement de leurs produits sur le marché allemand. Mais ce que nous n'avons pas vu se réaliser, c'était ce qui représentait pour nous la condition intérieure et extérieure de ces contributions préalables, à savoir la réalisation de nos espérances d'un élargissement de la Communauté Economique Européenne.

Pour citer un deuxième exemple : les relations avec les pays africains ont été fortement encouragées. A cet égard, différents pays de la Communauté ont consenti de grands sacrifices en faveur de pays non européens, dans lesquels les pays de la Communauté ont des intérêts spéciaux d'importance très diverse. Ceci est également un fait qu'il convient de ne pas négliger dans la perspective de l'évolution ultérieure. Dans les négociations avec certains pays européens importants, par exemple la Turquie, des retards sont intervenus. De son côté, l'Allemagne n'exige pas pour l'avenir, pour employer un terme français, des « préalables », mais elle préconise une synchronisation des travaux dans le sens que les attentes des différents pays membres soient satisfaites de la façon la plus uniforme possible.

Pour finir, nous établirons un troisième principe. Nous estimons que la concentration, en matière de procédure, du processus d'intégration est d'une importance capitale. Les intérêts centrifuges doivent être contenus. La séparation entre Conseils de ministres spécialisés et Conseil de ministres général fait partie, à notre avis, de ces tendances centrifuges, comme cela est apparu surtout dans le domaine de l'agriculture. Le Traité de Rome ne connaît que le seul Conseil de ministres général. Tous les secteurs spécialisés sont liés les uns aux autres. C'est ainsi que la

commercial policy, price policy, social policy, and general economic cycle policy. Harmonious development along the lines indicated above can only take place by means of concentration. We must therefore conclude that decisions binding on the governments of member States or on member States themselves can only be taken by the general Council of Ministers except in cases where the latter explicitly delegates the power to other bodies. Naturally one welcomes meetings of the specialised Ministers, insofar as these are to prepare the decisions to be taken by the general Council of Ministers; but we can only recognise as binding those decisions taken in accordance with the principles we have just outlined.

And a fourth principle: the need for a definite programme of work. In our opinion, there is a need for a programme which covers a period of about one year. The contents of the programme should be problems considered as essential by a majority of the member States. Above all we wish to avoid a kind of war of "priorities" which would be likely to block any work at all. Nevertheless we consider it is a sound and practical aim to wish to solve all these problems satisfactorily and in a synchronised manner.

Consultations with Great Britain

I now propose to make some remarks about the major problems: I shall speak first of all of foreign affairs, beginning with the Kennedy round. This is a point which is going to present the Community with a serious problem in the near future. The Community must not turn away from the outside world, for this is not in either its own interests or the interests of the West. We shall speak of this at a later stage, when my esteemed colleague Dr. Erhard will deal with the subject.

The second problem is connected with Great Britain. In our opinion nothing should take place in the Community which would unduly hinder the future possibility of Great Britain becoming a member. This does not mean that

we want to give Great Britain a kind of right of veto: neither do we want to make the internal events of the Community subordinate to the idea of joining the Community, but we wish developments to be in harmony with this objective. We therefore think that it would be a good thing to consider our moves in the light of the future presence of a seventh, eighth, ninth or tenth member and to take our decisions accordingly. In practice this means that we must maintain the contacts made in the course of negotiations for membership, which have besides only been interrupted, that we must encourage these contacts, by consultations — and in this connection we consider that multilateral consultations are far better than bilateral contacts, for the latter take place anyway and there is nothing to stop them. It must be considered whether the European Economic Community ought to establish advisory association relations like the ones existing between the ECSC and Great Britain; and those between Euratom and Great Britain. If Great Britain is prepared to do so, the Community countries should consent to such relations.

I shall now say a few words on the technical feasibility of these contacts: they should take place either — and this would probably be the best way — within the framework of periodical meetings of the six Permanent Representatives and the British Representative in Brussels, or within the framework of a sub-committee of Western European Union. The aim of these contacts should be to prevent new obstacles to eventual accession being created, and, as far as possible, to prepare for accession by harmonising "Community" measures and British measures in the appropriate fields. It should also be studied whether it would be possible to take preparatory steps in matters of commercial policy: the German Federal Government consider this is essential.

Geographical expansion in Europe

What has been said about Great Britain applies also to Denmark, Norway, and Ireland,

politique agricole est intimement liée à la politique commerciale, à la politique des prix, à la politique sociale, à la politique conjoncturelle. Un développement harmonieux dans le sens indiqué précédemment ne peut être réalisé, à notre avis, qu'au moyen d'une concentration. Je crois qu'il faut en tirer la conclusion que les décisions engageant les gouvernements des Etats membres ou les Etats membres eux-mêmes ne peuvent être prises qu'au sein du Conseil de ministres général sauf dans les cas où ce dernier délègue expressément ses pouvoirs à d'autres organismes. Evidemment, l'on ne saurait qu'accueillir favorablement les réunions de ministres spécialisés, dans la mesure où celles-ci sont destinées à préparer les décisions à prendre par le Conseil de ministres général ; mais nous ne pouvons reconnaître comme obligatoires que les décisions qui ont été prises conformément aux principes que nous venons d'énoncer.

Enfin, un quatrième principe : il réside dans la nécessité d'un programme de travail concret. Nous avons besoin, à notre avis, d'un programme qui s'étende à peu près sur la durée de cette année. Le contenu de ce programme devrait être constitué par les problèmes qui ont été considérés comme essentiels par une majorité d'Etats membres. De toute façon, nous désirons qu'il soit évité qu'une sorte de guerre des « préalables » n'éclate, ce qui risquerait de bloquer tous les travaux. Nous estimons cependant que c'est un but positif et, par ailleurs, réalisable, que de vouloir arriver à une bonne solution positive et synchronisée de ces problèmes.

Consultations avec la Grande-Bretagne

Je ferai maintenant quelques observations au sujet des problèmes majeurs : je parlerai tout d'abord des relations extérieures, en commençant par la négociation Kennedy. C'est ce point en effet qui posera, dans un proche avenir, le problème le plus urgent à la Communauté. La Communauté ne doit pas se détourner du monde extérieur, et ce, tant dans son propre intérêt que dans l'intérêt des autres parties du monde libre et, dès lors, dans un intérêt supérieur, l'intérêt commun de l'Occident. Il y aura lieu d'en parler à un stade ultérieur. Mon estimé collègue, M. Erhard, prendra alors la parole à ce sujet.

Le deuxième problème est celui que pose la Grande-Bretagne. A notre avis, il ne doit rien advenir dans la Communauté qui puisse entraver inopportunistement l'adhésion ultérieure de la Grande-Bretagne. Cela ne signifie pas que nous

voulions donner à la Grande-Bretagne une sorte de droit de veto ; nous ne voulons pas non plus subordonner les événements intérieurs à la Communauté à l'idée d'adhésion, mais nous aimerions voir harmoniser l'évolution ultérieure avec cet objectif. C'est pourquoi nous pensons qu'il conviendra de placer dès maintenant nos considérations dans la perspective de la présence future d'un septième membre, d'un huitième, d'un neuvième et d'un dixième membre et de prendre nos décisions en conséquence. Pratiquement, cela revient à dire que nous devrions maintenir les contacts qui ont été créés au cours des négociations concernant l'adhésion, qui ne sont d'ailleurs qu'interrompues, que nous devrions favoriser ces contacts, que nous devrions les favoriser par des consultations et, à cet égard, nous tenons à préciser qu'à des consultations bilatérales — qui ont évidemment lieu et que, d'ailleurs, personne ne peut empêcher — nous préférons de loin des consultations multilatérales. Il convient d'examiner la question de savoir si la Communauté Economique Européenne doit établir des relations consultatives d'association semblables à celles qui existent entre la C.E.C.A. et la Grande-Bretagne ; il en est de même en ce qui concerne les relations de l'Euratom et de la Grande-Bretagne. Si la Grande-Bretagne y est disposée, les pays de la Communauté devraient accepter de telles relations.

Je dirai maintenant quelques mots de la possibilité technique de réaliser ces contacts : ils devraient avoir lieu, soit — et cette solution serait vraisemblablement la meilleure — dans le cadre de rencontres périodiques des six représentants permanents et du représentant britannique à Bruxelles, soit dans le cadre d'un sous-comité de l'Union de l'Europe Occidentale. Ces contacts devraient avoir pour but d'éviter la création de nouvelles entraves à l'adhésion ultérieure et, dans la mesure du possible, de préparer l'adhésion par l'harmonisation des mesures « communautaires » et britanniques dans les domaines appropriés. A cet égard, il conviendra en outre d'examiner s'il est également possible de prendre des mesures préparatoires en matière de politique commerciale ; c'est ce que le gouvernement fédéral considère également comme une de ses exigences essentielles.

Expansion géographique en Europe

Ce qui a été dit à cet égard au sujet de la Grande-Bretagne s'applique également au

although to a lesser degree. But in our opinion Denmark is worthy of particular attention because its fate depends very closely on its relations with the European Economic Community.

One word about Austria. Austria obviously wishes the negotiations for association to be continued. In our opinion, given the position that it holds between the East and the West, Austria deserves the special attention of the countries of Western Europe. It is sufficient to point out that over 50 % of its foreign trade is with the EEC and that, for this reason alone, it is necessary to settle this problem in the near future. The talks Austria has had with EFTA and with the Soviet Union are a purely Austrian affair and I feel that Austria coped with the difficulties of the matter very skilfully, particularly in its dealings with the Soviet Union. The Community has every interest in continuing the process of geographical expansion everywhere possible, so as not to be wrongly accused of wishing to cut itself off, or of adopting a restrictive attitude, or of lacking understanding of the world around it.

Turkey is an important associate: it is one of the geographical pillars of the western alliance and makes large sacrifices itself in the military sphere.

Turkey's attitude has proved to be worthy of confidence. Moreover it has great need of assistance. In our opinion the negotiations for the association with Turkey have been neglected in a way which is difficult to justify, and we consider that it is necessary to make substantial financial aid and show a spirit of conciliation in the sphere of commercial policy. The duty of the European Communities is to think first of Europe.

Association of the African States

Now we come to Africa. In our opinion — and we have already outlined our position above — the association agreement should be signed as soon as possible. It would be wrong to try to settle an inter-European dispute at the expense

of the African countries. Germany is prepared to adopt temporary measures in financial and commercial policy. We consider that we are making a particular sacrifice in doing this, for, together with France, we are the ones who pay the highest contributions, and we do not receive advantages in return which can be compared even with those received by France. Moreover, we will not give our signature without any objections; preferential areas, for instance, are beneficial to some but harmful to others, and it will take time before being able to find an overall solution to the problems of the countries in the process of development. The convention — and this is one of the unfavourable points — draws boundaries which should be considered outdated. The convention puts in the hand of the Community — although in a gradually lessening extent — measures which date from a former epoch. Despite these objections which I wished to list once again, we consider that the agreement should be signed as soon as possible; in spite of our objections we have always been in favour of association with these countries because of Europe's political responsibility towards Africa. I should like to commend the move made by the Netherlands the object of which is to make it quite clear that in principle the Community is also prepared to enter into association with other African States, notably those of the Commonwealth.

Merger of the Executives — Strengthening the Assembly

The first thing to be considered, in connection with the internal development of the Community, is the problem of merging the Executives. This problem has existed since 1961 and we all know that the Assembly and numerous political figures in Europe have repeatedly come out in favour of it. At the present time it would be highly desirable to merge the Executives as a sign of the desire to overcome the crisis by strengthening the Community. And, besides this consequence which would be more a matter of European policy, the merger would have the advantage of greatly simplifying the work on the energy policy. Preparations for the merger are already at an advanced stage, and all that is necessary is the political decision. We in Germany also attach particular importance to this matter.

Danemark, à la Norvège et à l'Irlande, encore que dans une mesure légèrement atténuée. Mais à ce qu'il nous semble, le Danemark mérite une attention particulière du fait que son sort dépend fortement de ses relations avec la Communauté Economique Européenne.

Un mot au sujet de l'Autriche. Ce pays désire manifestement que les négociations en vue d'une association soient poursuivies. A notre avis, étant donné la position qu'elle occupe entre l'Est et l'Ouest, l'Autriche mérite l'attention toute particulière des pays d'Europe occidentale. Il me suffira de rappeler que plus de 50 % de son commerce extérieur se font avec la C.E.E. et que, rien que pour cette raison, une solution à brève échéance s'impose. Les discussions qu'elle a eues avec l'A.E.L.E. et l'Union Soviétique constituent une affaire purement autrichienne et je me permets de dire que l'Autriche s'est sortie avec beaucoup d'habileté des difficultés qui se sont présentées à ce sujet, particulièrement en ce qui concerne l'Union Soviétique. Quoi qu'il en soit, la Communauté a tout intérêt à poursuivre le processus d'expansion géographique partout où s'en présente la possibilité, afin de ne pas être soupçonnée à tort de vouloir s'isoler, afin de ne pas être soupçonnée d'adopter une attitude restrictive et afin de ne pas être soupçonnée de manquer de compréhension vis-à-vis du monde qui l'entoure.

La Turquie est un associé important ; elle représente l'un des piliers géographiques de l'alliance occidentale et consent elle-même de grands sacrifices sur le plan militaire.

La Turquie s'est distinguée par une attitude digne de confiance. D'autre part, elle a grandement besoin d'aide. A notre avis, les négociations menées jusqu'ici en vue d'une association de la Turquie ont été négligées d'une manière difficilement justifiable. Aussi estimons-nous qu'il sera nécessaire de faire un effort financier important et de témoigner d'un esprit conciliant dans le domaine de la politique commerciale. Il me semble que le devoir des Communautés européennes est de songer avant tout à l'Europe.

Association des Etats africains

Nous en arrivons maintenant à l'Afrique. A notre avis — et nous l'avons déjà exposé ici même — la Convention d'association devrait être signée aussitôt que possible. Il serait erroné de vouloir régler le différend intereuropéen aux

dépens des Africains. Dans ce domaine également, l'Allemagne est disposée à adopter des mesures transitoires en matière de politique financière et commerciale. Nous estimons faire ainsi un sacrifice particulier, étant donné qu'avec la France, c'est nous qui fournissons les contributions les plus élevées sans toutefois en retirer des avantages qui puissent être comparés, même de loin, à ceux dont bénéficie la France. Ce n'est du reste pas sans objection aucune que nous apposerons notre signature ; en effet, les zones préférentielles, favorables aux uns, sont préjudiciables aux autres et, dès lors, il faudra encore longtemps avant de pouvoir trouver une solution d'ensemble à la question des pays en voie de développement. La Convention — et ceci fait partie de ses aspects défavorables — fait apparaître en Afrique des lignes de démarcation qui devraient en fait être considérées comme dépassées. La Convention transmet à la Communauté — encore que ce soit selon un processus dégressif — des mesures qui remontent à une époque révolue. Malgré ces objections que je tenais à rappeler une fois de plus, nous estimons que cette convention devrait être signée à bref délai ; en dépit de nos objections, nous avons toujours été favorables à cette association en raison de la responsabilité politique de l'Europe à l'égard de l'Afrique. Mais je voudrais, dans ce contexte, saluer l'initiative néerlandaise qui a pour but de faire apparaître clairement qu'en principe, la Communauté est également disposée à contracter une association avec d'autres Etats africains, notamment ceux du Commonwealth.

Fusion des exécutifs — Renforcement de l'Assemblée

Pour ce qui est du développement des relations internes, nous estimons que l'examen doit porter en premier lieu sur le problème de la fusion des exécutifs de la Communauté. Ce problème existe déjà depuis 1961 et nous savons tous que des vœux toujours renouvelés ont été formulés dans ce sens par l'Assemblée et par de nombreuses personnalités politiques européennes. A l'heure actuelle, cette fusion des exécutifs serait hautement souhaitable en tant que témoignage de la volonté de surmonter la crise par un renforcement de la Communauté et, outre cet effet qui relève plutôt de la politique européenne, la fusion présenterait l'avantage de simplifier notamment les travaux relatifs à la politique énergétique. Les mesures nécessaires à cet effet ont déjà fait l'objet d'une préparation très avancée. Il ne faut donc plus que la décision politique. Nous atta-

The second question arising in this context is the strengthening of the position of the Assembly. There are reasons for this similar to the reasons outlined in connection with merging the Executives. The Assembly could be granted the power to take decisions concerning the Community budgets ; it could be given the power to take decisions on agreements signed by the Community ; and one might then, in the near future, envisage further measures such as elections by direct suffrage.

The third problem is that of the tariff reductions which are to take place on 1st July of this year. Care must be taken that the decisions taken earlier are put into effect according to the proper time schedule, i.e. bringing forward both the tariff reductions and the moves towards a common external tariff, at the same time bearing in mind that the basis has to be a reduced external tariff. Dr. Erhard will give a more detailed account of this point too, later on.

Finally, a fourth point would consist in putting the Commission's programme of action into effect.

Not to rush the common agricultural policy

The fifth problem is that of agricultural policy. The German Federal Government considers it important to go ahead with the common agricultural policy, but nevertheless it considers the very high speed at which work has up till now been rushed through as harmful, because it could well distort the general movement towards integration. Moreover there are some serious shortcomings in some parts of the common agricultural policy. We recommend that a more moderate rhythm be adopted, for the following three reasons :

First, we must harmonise and synchronise the progress towards integration.

Secondly, we must be able to revise steps already taken in order to remedy the shortcomings, and consolidate experience so that it can be used as a basis for future work. As examples of the shortcomings which have arisen, I would mention the steep decline in imports from third

countries, which was far more marked than had been expected. We shall perhaps provide some figures about this later.

Thirdly, the breakdown in the negotiations for accession and association gave rise to a new and very different situation. For example, let us take the regulation for beef. In this field the situation is very different according to whether the main source of supply in Europe — i.e. Denmark — will be a member of the Community, as we thought up till now, or not.

All that I have said, Mr. Chairman and colleagues, leads me to suggest that the Permanent Representatives be given the job of working out, on the basis of the statements which have just been made, a programme for 1963, which should if possible be submitted for decision at the next session of the Council of Ministers.

I do not think that I have painted too pessimistic a picture of the situation nor too bright a picture. I think that we do ourselves and the Community a great service by being realistic. We should, in accordance with the objectives of the Rome Treaty and with decisions already taken by the Council, work towards our goal, not losing sight of the fact that we can be successful only by showing a spirit of co-operation and by ensuring that this co-operation takes the form of synchronised progress.

Thank you, Mr. Chairman.

Source : Assembly of WEU, The political year in Europe, 1963.

**4. Preamble to the act of ratification
of the Franco-German treaty
adopted in the Bundestag**

8th May 1963

Convinced that the treaty concluded on 22nd January 1963 between the Federal Republic of Germany and the French Republic will intensify and develop the reconciliation and friendship between the German and the French peoples,

chons également une valeur toute particulière à cette question.

La deuxième question qui se pose dans ce contexte est le renforcement de l'Assemblée. Il y a à cela des raisons analogues à celles que je viens précisément de mentionner au sujet de la fusion des exécutifs. L'Assemblée pourrait obtenir le pouvoir de décision en ce qui concerne les budgets de la Communauté ; elle pourrait obtenir le pouvoir de décision en ce qui concerne les accords conclus par la Communauté et on pourrait alors, dans un avenir rapproché, envisager de nouvelles mesures telles que les élections au suffrage direct.

Le troisième problème, tel que nous le voyons, est la question du désarmement tarifaire à effectuer le 1^{er} juillet de cette année. Dans ce domaine, il faudrait veiller à ce que les décisions prises précédemment soient exécutées dans les délais voulus, c'est-à-dire exécution du désarmement tarifaire accéléré et du rapprochement accéléré vers le tarif douanier commun, tout en se conformant à la nécessité de se fonder sur un tarif extérieur réduit. Sur cette question également, M. Erhard fournira tout à l'heure des explications plus détaillées.

Un quatrième point, enfin, consiste dans la mise en œuvre du programme d'action de la Commission dont je viens précisément de parler.

Pas de précipitation en ce qui concerne la politique agricole commune

Le cinquième problème est celui de la politique agricole. Le gouvernement fédéral estime qu'il importe de poursuivre la politique agricole commune, mais il considère cependant comme préjudiciable le rythme souvent précipité des travaux effectués jusqu'ici parce qu'il ne peut manquer d'entraîner une distorsion du processus d'intégration. En outre, certaines des mesures de politique agricole accusent de franches lacunes. En l'occurrence, nous recommandons d'adopter un rythme un peu plus modéré, notamment pour les trois raisons suivantes :

Tout d'abord, nous devons harmoniser et synchroniser le processus d'intégration.

En deuxième lieu, nous devons avoir la possibilité de réviser les mesures déjà prises afin de remédier aux lacunes qu'elles présentent indiscutablement et de consigner les expériences déjà faites qui serviront de base à l'élaboration des mesures ultérieures. A titre d'exemple des lacunes

qui se sont produites, je citerai la régression plus forte qu'on ne l'aurait voulu des importations en provenance des pays tiers, au sujet de laquelle nous pourrions peut-être vous soumettre quelques chiffres plus tard.

Et enfin, le troisième problème : l'échec provisoire des négociations concernant l'adhésion et l'association a donné lieu à une situation nouvelle très différente. Je me permets de citer, à titre d'exemple, le règlement relatif à la viande bovine. Dans ce domaine, la situation se présente sous un jour tout différent selon que le principal fournisseur de l'Europe, à savoir le Danemark, sera, comme nous pouvions le penser jusqu'ici, membre de la Communauté ou ne le deviendra pas.

Ce que je viens de dire, M. le Président et chers collègues, m'amène à proposer que l'on confie aux représentants permanents la tâche d'élaborer, en se fondant sur les considérations qui viennent d'être énoncées, un programme de travail pour 1963, celui-ci devant être, si possible, soumis pour décision lors de la prochaine session du Conseil de ministres.

M. le Ministre, chers collègues, je ne crois pas avoir donné une vue trop pessimiste de la situation, ni m'être laissé aller à un optimisme hors de propos. Mais je crois que nous rendrons, à nous tous et à la Communauté, un service appréciable en adoptant une attitude très réaliste. Elle doit consister, conformément aux objectifs du Traité de Rome et dans le sens des décisions antérieures du Conseil, à tendre vers une évolution positive tout en ne perdant pas de vue que nous ne pourrions y parvenir qu'en faisant preuve non seulement d'un esprit de coopération, mais aussi à condition qu'il en résulte comme conséquence pratique que nous parvenions à réaliser un progrès synchronisé.

Je vous remercie, M. le Président.

Source : Assemblée de l'U.E.O., L'année politique en Europe - 1963.

4. Préambule à la loi portant ratification du Traité franco-allemand par le Bundestag

8 mai 1963

Convaincu que le traité signé le 22 janvier 1963 entre la République Fédérale d'Allemagne et la République Française permettra de concrétiser et d'approfondir la réconciliation et l'amitié franco-allemande,

Stating that this treaty does not affect the rights and obligations resulting from multilateral treaties concluded by the Federal Republic of Germany,

Resolved to serve by the application of this treaty the great aims to which the Federal Republic of Germany, in concert with the other States allied to her, has aspired for years, and which determine her policy, to wit, the preservation and consolidation of the unity of the free nations and in particular of a close partnership between Europe and the United States of America, the realisation of the right of self-determination for the German people, and the restoration of German unity, collective defence within the framework of the North Atlantic Alliance, and the integration of the armed forces of the States bound together in that Alliance, the unification of Europe by following the course adopted by the establishment of the European Communities, with the inclusion of Great Britain and other States wishing to accede, and the further strengthening of those Communities, the elimination of trade barriers by negotiations between the European Economic Community, Great Britain, and the United States of America as well as other States within the framework of the General Agreement on Tariffs and Trade,

Conscious that a Franco-German co-operation inspired by such aims will benefit all nations and serve the peace of the world and will thereby also promote the welfare of the German and French peoples,

The Bundestag enacts the following law :

.....

***Explanatory memorandum submitted by
Mr. Furler on behalf of the
Foreign Affairs Committee of the Bundestag***

CHAPTER I

Origin of the Franco-German treaty

1. The origin of the joint declaration and the Franco-German treaty of co-operation signed on 22nd January 1963 between the Federal Republic of Germany and the French Republic is twofold: the policy pursued by the Federal Government since 1949 for the establishment of a fundamental agreement between Germany and France is clearly illustrated in this treaty; at the same time, the treaty has roots in the frame-

work of the attempts to form a European political union which failed in 1962.

(a) The bilateral context

2. For both peoples, immense suffering was the only outcome of hostilities between Germany and France. Two world wars shook the foundations of all Europe. For several decades now, well-meaning, far-sighted German politicians have been advocating an agreement between Germany and France. Memories of the war were still too fresh during the early post-war years for the peoples to take a clear view. In 1950, however, France responded favourably to German efforts for a complete reorganisation of Franco-German relations and asked for the admission of the Federal Republic to the Council of Europe in Strasbourg, thus opening the way for Germany's reintegration in the framework of democratic European nations.

In 1951, France was again the one to propose that Germany, together with the other European peoples prepared to do so, should harmonise regulations governing the coal and steel industries so as to remove for ever the possibility of war between themselves. Although the vestiges of distrust of Germany were its reason for rejecting the European Defence Community Treaty, France was yet prepared, a year later in 1955, to conclude with the Federal Republic and the four other ECSC States a customs and economic union in the framework of the EEC, the Common Market, thus joining together in practice the economic sectors of these six countries. Already at that stage the French Government was so confident in the undertaking by the Federal Government to direct its policy towards European union, that it was prepared to integrate the Saar in the EDC as well. When, after the failure of this treaty, the population of the Saar decided against the Statute of the Saar and thus claimed integration with the Federal Republic, France accepted this decision.

3. The continuing close co-operation between the two States when the European institutions were set up and in their day-to-day work produced faith in each other which developed and strengthened their mutual relations. Proof of this lies in the economic and cultural agreements which have produced a flow of trade between the two countries such as Germany has with no other State.

Conscient que ce traité n'affecte pas les droits et devoirs découlant pour la République fédérale des accords multilatéraux qu'elle a déjà conclus,

Décidé à servir par l'application de ce traité les grandes tâches qui dirigent la politique allemande et que la République fédérale préconise depuis des années, en commun avec les quatre autres alliés (Ces tâches sont : le maintien et la consolidation de l'entente entre les peuples libres — avec une coopération particulièrement étroite entre l'Europe et les Etats-Unis — l'application du droit à l'autodétermination au peuple allemand et le rétablissement de l'unité allemande, la défense commune dans le cadre de l'O.T.A.N. et l'intégration des forces des pays appartenant à cette alliance, l'unification de l'Europe en suivant la voie amorcée par la création des Communautés européennes et en incluant l'Angleterre ainsi que les autres pays disposés à une adhésion, la consolidation des Communautés existantes, la réalisation du désarmement douanier par des négociations menées entre le Marché commun, l'Angleterre, les Etats-Unis et d'autres pays dans le cadre du GATT),

Conscient qu'une coopération franco-allemande axée sur ces buts servira la paix dans le monde et sera ainsi bénéfique à tous les peuples et notamment à ceux de France et d'Allemagne,

Le Bundestag a approuvé la loi suivante :

.....

**Exposé des motifs présenté par M. Furler
au nom de la Commission des affaires
étrangères du Bundestag**

CHAPITRE I

Origine du Traité franco-allemand

1. La déclaration commune et le Traité de coopération franco-allemand, signé le 22 janvier 1963 entre la République Fédérale d'Allemagne et la République Française, ont une double origine : la politique menée par le gouvernement fédéral depuis 1949, tendant à établir une entente fondamentale entre l'Allemagne et la France, trouve dans le présent traité son expression la plus nette. Ce traité s'inscrit en même temps dans

le cadre des tentatives d'union politique européenne qui ont échoué en 1962.

(a) *Le contexte bilatéral*

2. Les conflits entre l'Allemagne et la France se sont soldés, pour les deux peuples, par d'immenses souffrances. Au cours des deux guerres mondiales, l'Europe tout entière a été profondément ébranlée. Il y a des dizaines d'années déjà que les hommes politiques allemands bien intentionnés et clairvoyants ont préconisé une entente entre l'Allemagne et la France. Durant les premières années d'après-guerre, le souvenir de celle-ci obscurcissait encore le regard des peuples. En 1950, cependant, c'est la France qui répond favorablement aux efforts entrepris par l'Allemagne pour réorganiser complètement les relations franco-allemandes, et qui demande l'admission de la République fédérale au Conseil de l'Europe de Strasbourg, ouvrant ainsi la voie à sa réintégration au sein des nations démocratiques européennes.

En 1951, c'est encore la France qui propose à l'Allemagne, comme aux autres peuples européens qui sont prêts à le faire, de fusionner les statuts concernant le charbon et l'acier afin de bannir à jamais toute guerre entre eux. Bien que les survivances de sa méfiance à l'égard de l'Allemagne aient pu être à l'origine de son rejet du traité sur la Communauté Européenne de Défense, la France fut cependant prête, un an plus tard, en 1955, à conclure avec la République fédérale et les quatre autres Etats de la C.E.C.A., une union douanière et économique dans le cadre de la C.E.E., le Marché commun, et à réunir ainsi pratiquement les secteurs économiques de ces six pays. Le gouvernement français avait déjà une telle confiance dans l'engagement qu'avait pris le gouvernement fédéral d'orienter sa politique vers une union européenne qu'il était prêt à intégrer également la Sarre dans la C.E.D. Lorsque, après l'échec de ce traité, la population sarroise se fut prononcée contre le statut de la Sarre et eut ainsi réclamé son intégration à la République fédérale, la France a accepté cette décision.

3. La coopération étroite et constante entre les deux Etats lors de la création des institutions européennes et dans leurs travaux quotidiens, a fait naître entre eux une confiance qui a fait fructifier leurs relations mutuelles et les a renforcées. La preuve en est donnée par les accords économiques et culturels qui ont introduit entre les deux pays un courant d'échanges que l'Allemagne ne connaît avec aucun autre Etat.

General de Gaulle and Chancellor Adenauer, therefore, had all these results behind them when, during the visit of the French Head of State to the Federal Republic in September 1962, they decided to "undertake practical measures to strengthen the ties which already exist in numerous fields". The two Ministers for Foreign Affairs, Mr. Schroeder and Mr. Couve de Murville, at their meeting on 16th and 17th December 1962, reached agreement on the main lines of proposals made by each side and a Franco-German working group was instructed to prepare a text which initially was to be in the form of a protocol. Only shortly before the opening of the Paris Conference it was decided, in accordance with the German wish, to prepare a treaty, since provision had to be made for political aspects of the Alliance and, according to Article 59 of the German Constitution, ratification by the legislative bodies was necessary in this event. On 22nd January 1963, General de Gaulle and Chancellor Adenauer signed the joint declaration and the treaty, the latter being also signed by the French Prime Minister and the two Ministers for Foreign Affairs.

4. The present treaty confirms the rapprochement of the two countries on a bilateral basis. For the first time, defence policy and foreign policy are incorporated in the specific fields in which the governments wish to reach agreement. Further, the treaty strengthens existing ties in the fields of cultural co-operation, education and exchanges of young people.

5. In addition to its value as a conventional type of bilateral agreement, the treaty also demonstrates the determination of Germany and France in the future to seek to harmonise their policies in every field, and to override the dangers of harmful opposition. The treaty must give expression to the hope nurtured by the two peoples to attain, after centuries of strife, a lasting friendship in keeping with their geographical position and their historical, cultural and spiritual links.

(b) The European context

6. The ECSC, Common Market and Euratom are merely isolated stepping stones on the way to the European political union which is the goal of the two peoples. The attempt to move towards this goal through the EDC failed in 1954. The rapid progress made by the EEC has

again brought the governments to consider the co-ordination and harmonisation of their foreign policies. The negotiations led up to the "Bonn Declaration" on 18th July 1961, which stipulated that a statutory character should be given to political unification. At the outset, only a loose form of continuous consultation and co-operation had been considered, but after revision it was found necessary to strengthen the commitments between the member States of the new political union. This union, embracing foreign, cultural and defence policy not provided for in the Community treaties, had to complete the action of the existing European Communities without in any way changing their rights, duties and attributions. The negotiations were interrupted on 17th April 1962 following the controversy regarding the United Kingdom: should the latter come into the political union immediately or only after acceding to the European Communities?

7. Of the six governments, the Federal Republic has devoted the greatest effort to sealing political co-operation by a treaty. The Federal Republic is permanently exposed to outside pressure, it is therefore firmly convinced of the need for the Western European States to harmonise their foreign policies. The solidarity which exists today between the countries of the free world and particularly between the member States of the Atlantic Alliance does not detract from the need to create between the European States and particularly between the States of the Community, an overall political union with the closest and indissoluble ties. The interruption of the negotiations for a political union makes this particular aspect of the question impossible for the time being. By mutual agreement, the two Contracting Parties consider that the present treaty neither can nor should replace the political union. A provision in the final chapter however (III. 2) furnishes a starting point for extension: it lays down that the two governments shall keep the governments of the other member States of the European Communities informed of the development of Franco-German co-operation.

CHAPTER II

Content of the treaty

I. The joint declaration is to some extent a preamble of a particularly solemn kind. It con-

Le Général de Gaulle et le Chancelier Adenauer ont donc pu s'appuyer sur ces résultats lorsque, à l'occasion de la visite du chef d'Etat français en Allemagne fédérale en septembre 1962, ils décidèrent « de prendre des mesures pratiques qui renforceraient efficacement les liens existant déjà entre eux dans de nombreux domaines ». Les deux ministres des affaires étrangères, MM. Schroeder et Couve de Murville, lors de leur rencontre les 16 et 17 décembre 1962, se mirent d'accord sur les grandes lignes de propositions faites de part et d'autre, et un groupe de travail franco-allemand se vit confier l'élaboration d'un texte qui, tout d'abord, devait se présenter sous la forme d'un protocole. Ce n'est que peu de temps avant la Conférence de Paris que l'on opta, conformément aux désirs des Allemands, pour un traité, parce qu'il fallait mettre sur pied des aspects politiques de l'Alliance et que, suivant l'article 59 de la Constitution allemande, une ratification par les organes législatifs était dans ce cas nécessaire. Le 22 janvier 1963, le Général de Gaulle et le Chancelier Adenauer signèrent la déclaration commune et le traité qui porte, en outre, les signatures du Premier ministre français et des deux ministres des affaires étrangères.

4. Le présent traité concrétise le rapprochement des deux pays sur une base bilatérale. Pour la première fois, il incorpore les politiques extérieure et de défense aux domaines particuliers dans lesquels les gouvernements veulent rechercher une entente. En outre, le traité renforce les liens existant déjà dans le domaine de la coopération culturelle, de l'éducation et des échanges de jeunes.

5. Le traité n'a pas seulement la valeur d'un accord bilatéral de type classique. Il symbolise également la détermination de l'Allemagne et de la France de rechercher, à l'avenir, une harmonisation de leurs politiques dans tous les domaines, et d'écarter les dangers d'une opposition nuisible. Le traité doit réaliser l'espoir que nourrissent les deux peuples de parvenir, après des siècles de lutte, à une amitié durable qui corresponde aux données géographiques et aux liens historiques, culturels et spirituels.

(b) *Le contexte européen*

6. La C.E.C.A., le Marché commun et Euratom ne sont que des étapes isolées sur la voie de l'union politique européenne qui est le but des deux peuples. La tentative pour se rapprocher de ce but, grâce à la C.E.D., a échoué en 1954. Les progrès rapides de la C.E.E. ont de nouveau

amené les gouvernements à se préoccuper de la coordination et de l'harmonisation de leurs politiques extérieures. Les négociations ont abouti le 18 juillet 1961 à la « Déclaration de Bonn » qui stipulait l'élaboration d'un statut politique. A l'origine, on n'avait envisagé qu'une forme relâchée de coopération et de consultation constante, mais après révision, on devait renforcer les obligations entre les Etats membres de la nouvelle union politique. Cette union dont le champ d'action englobait les politiques extérieure, culturelle et de défense restées en dehors des traités de la Communauté, devait compléter l'action des Communautés européennes existantes et cependant ne modifier en rien leurs droits, leurs devoirs et leurs attributions. Les négociations furent interrompues le 17 avril 1962 à la suite de la controverse sur la Grande-Bretagne : celle-ci devait-elle faire partie immédiatement de l'union politique ou seulement après son adhésion aux Communautés européennes ?

7. Parmi les gouvernements des Six, c'est surtout la République fédérale qui s'est employée inlassablement à sceller par un traité la coopération politique. La République fédérale est en permanence exposée à une pression de l'extérieur ; elle est donc intimement persuadée de la nécessité, pour les Etats européens occidentaux, d'accorder leurs politiques extérieures. La solidarité qui existe aujourd'hui entre les pays du monde libre et, en particulier, entre les Etats membres de l'Alliance atlantique, ne supprime pas la nécessité de créer entre les Etats européens, surtout entre les Etats de la Communauté, une union politique générale particulièrement étroite et indissoluble. L'interruption des négociations en vue d'une union politique a fait disparaître pour un temps cette possibilité particulière. D'un commun accord, les deux parties contractantes estiment que le présent traité ne peut ni ne doit remplacer l'union politique. Cependant, la disposition du dernier chapitre (III. 2) fournit l'amorce d'une extension : elle prévoit que les deux gouvernements tiendront les gouvernements des autres Etats membres des Communautés européennes au courant de l'évolution de la coopération franco-allemande.

CHAPITRE II

Contenu du traité

I. La déclaration commune est en quelque sorte un préambule présenté sous une forme particu-

tains the motives which prompted the two governments and the goals they pursue in the new treaty.

- In view of the history of France and Germany, reconciliation is described as an event which profoundly transforms the relations between the two peoples.
- As a basis of their natural solidarity, mention is made of the harmony now existing between the fundamental interests of the two peoples from the point of view of both their security and their economic and cultural development.
- Stress is laid on the decisive part to be played by youth in the consolidation of the links of friendship.
- The strengthening of co-operation is seen as an indispensable stage on the way to a united Europe which is the aim of the two peoples.

II. The treaty is divided into three main parts : organisation, programme and final provisions.

Organisation

No new inter-State institutions are set up under the treaty ; nor can it be compared in this respect with the other treaties of the European Community. Its goals will be attained through regular meetings between Heads of State and of Government, between Ministers for Foreign Affairs, Defence, Education, Youth and between the Chiefs-of-Staff or their deputies. In addition, there are to be meetings between officials of these ministries. Finally, for questions of common interest, provision is made for close contacts between the diplomatic missions and consulates of the two countries and between their permanent representatives to the international organisations. In order to co-ordinate the action of the ministries concerned within each country, the French and German Governments will each set up an interministerial commission. It will be responsible for reporting periodically to its government on the state of co-operation and presenting any appropriate suggestions for the execution of the programme of co-operation and its possible extension to new fields (see Chapter V).

Programme

The treaty defines the way in which there shall be co-operation between the two governments in the three fields of application : foreign policy, defence, education and youth ; it does not lay down the material content of this co-operation.

With regard to foreign policy, the two governments shall consult each other prior to any decision on all important questions of foreign policy and in the first place on questions of common interest with a view to reaching as far as possible an analogous position. This consultation covers the following subjects : problems relating to the European Communities and to European political co-operation, East/West relations and matters dealt with in the North Atlantic Treaty Organisation and various international organisations. The governments further undertake to strengthen their co-operation in the fields of information and assistance to countries in the process of development and also, in the framework of the Common Market, in other important sectors of economic policy.

In the field of defence, the two governments will pursue the following objectives :

to bring together their doctrines in the field of strategy and tactics with a view to reaching common concepts ;

to increase exchanges of personnel between the armed forces ;

to tighten up co-operation in the field of armaments ;

to study the conditions in which Franco-German collaboration can be established in the field of civil defence.

In the field of education and youth, each country must encourage the teaching of the language of the other ; an effort shall be made to adopt regulations concerning the equivalence of terms of study, examinations, university degrees and diplomas. Co-operation in scientific research will be strengthened ; the two governments will set up a body for developing these opportunities and promoting exchanges under the authority of an autonomous board. This body will have at its disposal a joint Franco-German fund to be used for promoting a wide range of exchanges between youth of the two countries.

lièrement solennelle. Elle contient les motifs qui ont animé les deux gouvernements et les buts qu'ils poursuivent dans le nouveau traité.

- Compte tenu du passé historique franco-allemand, on fait apparaître la réconciliation comme un événement qui transforme profondément les relations entre les deux peuples.
- Comme fondement de leur solidarité naturelle, on invoque l'harmonie qui existe actuellement entre les intérêts fondamentaux des deux peuples, tant du point de vue de leur sécurité que de celui de leur développement économique et culturel.
- On souligne le rôle particulier que doit jouer la jeunesse dans la consolidation des liens d'amitié.
- On voit, dans le renforcement de la coopération, une étape indispensable sur la voie de l'Europe unie qui est le but des deux peuples.

II. Le traité se décompose en trois parties principales : organisation, programme, dispositions finales.

Organisation

Le traité n'instaure pas de nouvelles institutions inter-étatiques ; à cet égard, il ne peut pas non plus être comparé aux autres traités de la Communauté européenne. Ses buts seront atteints grâce à des rencontres régulières entre les chefs d'Etat et de gouvernement, entre les ministres des affaires étrangères, de la défense, de l'éducation nationale, de la jeunesse et entre les chefs d'états-majors ou leurs suppléants. De plus, les fonctionnaires de ces mêmes ministères devront se rencontrer. Enfin, sur les questions d'intérêt commun, il est prévu des contacts étroits entre les missions diplomatiques et les consulats des deux pays, ainsi qu'entre leurs représentants permanents auprès des organisations internationales. Afin de coordonner, à l'intérieur de chaque pays, l'action des ministères intéressés, les gouvernements français et allemand mettront chacun sur pied une commission interministérielle. Elle sera chargée de faire périodiquement rapport à son gouvernement sur l'état de la coopération et de présenter toutes suggestions utiles en vue de l'exécution du programme et de son extension éventuelle à de nouveaux domaines (voir chapitre V).

Programme

Le traité définit les formes que doit revêtir la coopération entre les deux gouvernements, dans ses trois domaines d'application : politique extérieure, défense, éducation et jeunesse ; il ne fixe pas le contenu matériel de cette coopération.

En politique extérieure, les deux gouvernements se consulteront avant toute décision sur toutes les questions importantes et, en premier lieu, sur les questions d'intérêt commun, en vue de parvenir, autant que possible, à une décision analogue. Cette consultation porte sur les sujets suivants : problèmes relatifs à la Communauté européenne et à l'union politique européenne, relations Est-Ouest et affaires traitées au sein de l'O.T.A.N. et des diverses organisations internationales. Les gouvernements s'engagent en outre à renforcer leur coopération dans les domaines de l'information et de l'aide aux pays en voie de développement ainsi que, dans le cadre du Marché commun, dans d'autres secteurs importants de la politique économique.

Dans le domaine de la défense, les deux gouvernements poursuivent les objectifs suivants :

rapprocher leurs doctrines sur le plan de la stratégie et de la tactique en vue d'aboutir à des conceptions communes ;

multiplier les échanges de personnel entre les armées ;

resserrer la coopération en matière d'armement ;

étudier les conditions dans lesquelles une coopération pourra être instaurée dans le domaine de la protection civile.

Dans le domaine de l'éducation et de la jeunesse, chaque pays devra favoriser l'enseignement de la langue de l'autre ; on cherchera à établir une équivalence entre les scolarités, les examens, les titres et diplômes universitaires. La coopération en matière de recherche scientifique sera renforcée ; les deux gouvernements créeront un organisme destiné à développer ces possibilités et à promouvoir des échanges sous l'autorité d'un Conseil administratif autonome. Cet organisme, qui disposera d'un fonds commun franco-allemand, devra promouvoir des échanges de grande envergure entre la jeunesse des deux pays.

Final provisions

Apart from the clauses concerning defence, the provisions of the treaty apply to Berlin. The two governments undertake to issue the necessary directives for implementing the agreements as soon as each of them has informed the other that its constitutional requirements for such entry into force have been fulfilled. The treaty allows the two governments to make such adjustments as may appear desirable for its implementation. To conclude, the final provisions contain the important clause according to which the two governments shall keep the governments of the other member States of the European Communities informed of the development of their co-operation.

CHAPTER III

Essential aspects of the treaty

I. The treaty has often been referred to as a treaty of consultation. It is quite certain that the very essence of the new agreement is the commitment of the countries concerned to consult with each other. Such an undertaking in the fields of foreign policy and defence exists between no other sovereign States. Every previous attempt to introduce compulsory consultation in the framework of international organisations such as NATO, the Council of Europe and WEU has always failed.

II. This procedure for compulsory consultation, therefore, makes it impossible for one of the partners to act without the knowledge of the other, an occurrence which in international relations is so often a source of surprise, irritation and dispute. Before deciding on the course to be followed with regard to an important question of foreign policy, each partner must consult the other; thus, each one is able to put forward its opinions and justify them whilst the other is forming its decision; the action of each one can also be the better for taking account of the opinions and wishes of the other. In view of the intermingling of German and French interests, this commitment to consult each other marks an important step forward.

III. The title "treaty of consultation" however, is not all that is to be found at the root of this work. Not only do the two partners undertake to consult each other, they also set overall objectives for these consultations. In the field of foreign

policy, they must "reach as far as possible an analogous position". In the field of defence, the following words were used: "the two countries shall endeavour to bring their doctrines mutually into line with a view to reaching common concepts". These general objectives depict the treaty as a treaty of friendship which even in the most delicate political fields endeavours to make the best use of existing confidence. Ordinary consultation is also possible with more distant partners; consultation to harmonise points of view is reserved for partners linked by close ties.

IV. The limits of the treaty are also to be found in the commitment to consult each other. As even today the opinions of the two governments differ on certain fundamental political questions, neither one nor the other is bound to the extent that it is unable to take future action without the agreement of the other. The treaty clearly leaves each State free to pursue the policy it considers best whenever consultations fail to result in "an analogous position" or "a common concept". In the last resort, the government is responsible for taking a decision on the trend of policy.

V. The joint declaration contains general directives for consultations, which prevent the governments from moving too far apart in the exercise of their undisputed right to take their decisions freely after the consultative stage. These directives should allow the governments to guide their action according to concepts of friendship and solidarity. Further, they place all co-operation in the framework of European integration. This co-operation is "an indispensable stage on the way to a united Europe, which is the aim of the two peoples". In its aide-mémoire, the Federal Government drew attention to the fact that — in the future as in the past — close co-operation between the two States is "the first condition to be filled on the way to a united Europe which found its first tangible expression in the European Communities". The Federal Government considers it is its constant duty to pursue and complete the work thus begun. Support for the application of the Franco-German treaty in the Bundestag and in public opinion may depend to a considerable degree on the conviction with which all the bilateral measures will be applied to the achieve-

Dispositions finales

A l'exception des clauses relatives à la défense, les dispositions du traité s'appliquent à Berlin. Les deux gouvernements s'engagent à donner les directives nécessaires pour la mise en œuvre des accords dès que chacun d'eux aura fait savoir à l'autre que, sur le plan intérieur, les conditions nécessaires à leur entrée en vigueur ont été remplies. Le traité autorise les gouvernements à procéder aux ajustements nécessaires à sa mise en application. Enfin, les dispositions finales contiennent la clause importante selon laquelle les deux gouvernements informeront les autres Etats membres des Communautés européennes du développement de leur coopération.

CHAPITRE III

Points essentiels du traité

I. Le traité a souvent été désigné sous le nom de traité de consultation. L'obligation de se consulter constitue indubitablement le cœur même du nouvel accord. De tels engagements dans les domaines de politique extérieure et de défense n'existent entre aucun autre Etat souverain. Toutes les tentatives pour introduire une consultation obligatoire dans le cadre d'organisations internationales telles que l'O.T.A.N., le Conseil de l'Europe et l'U.E.O. ont jusqu'à maintenant toujours échoué.

II. Cette procédure de consultation obligatoire exclut donc que l'un des partenaires agisse à l'insu de l'autre, fait qui, dans les relations internationales, est si souvent à l'origine de surprise, d'irritation et de querelle. Avant de déterminer sa politique future sur une question extérieure importante, l'un des partenaires doit consulter l'autre ; ainsi chacun a la possibilité, tandis que l'autre met sa décision sur pied, de lui faire valoir ses points de vue et de le persuader de leur justesse ; chacun peut aussi mieux agir en tenant compte des opinions et des désirs de l'autre. Etant donné l'interpénétration des intérêts allemands et français, cette obligation de se consulter représente un progrès essentiel.

III. Toutefois, l'appellation de « traité de consultation » ne correspond pas entièrement à l'essence de cette œuvre. Les deux partenaires ne s'engagent pas seulement à se consulter, ils se fixent en même temps des objectifs généraux pour ces

consultations. Dans le domaine de la politique extérieure, ils doivent « parvenir autant que possible à une décision analogue ». Dans le domaine de la défense, on a utilisé la formule suivante : « les parties intéressées s'efforcent de rapprocher leurs doctrines afin de parvenir à des conceptions communes ». Ces objectifs généraux font apparaître le traité comme un traité d'amitié voulant exploiter, même dans les domaines les plus délicats de l'activité politique, une confiance déjà existante. Des consultations ordinaires sont également possibles avec des partenaires plus éloignés ; les consultations tendant à harmoniser les points de vue sont réservées aux partenaires étroitement liés entre eux.

IV. C'est dans l'obligation de se consulter que résident également les limites du traité. Comme les deux gouvernements connaissent aujourd'hui des divergences d'opinion sur certaines questions politiques fondamentales, ni l'un, ni l'autre ne peut se lier les poings au point de ne pouvoir agir à l'avenir qu'en accord avec l'autre. Le traité laisse sans équivoque à chaque Etat la liberté de mener la politique qu'il juge bonne, à supposer que les consultations n'aient abouti à aucune « décision analogue » ou à aucune « conception commune ». La décision relative à l'orientation de la politique appartient en dernier ressort au gouvernement.

V. La déclaration commune contient des directives générales pour les consultations, qui empêchent les gouvernements de s'éloigner trop l'un de l'autre dans l'exercice de leur droit incontesté à décider librement à l'issue de la phase consultative. Ces directives doivent permettre aux gouvernements d'orienter leur action conformément aux notions d'amitié et de solidarité. Elles insèrent en outre la coopération tout entière dans le cadre de l'intégration européenne. Cette coopération est « une étape indispensable sur la voie de l'Europe unie qui est le but des deux peuples. » Dans son aide-mémoire, le gouvernement fédéral a attiré l'attention sur le fait que — dans l'avenir comme dans le passé — la coopération étroite entre les deux Etats est « la première condition à remplir sur la voie d'une Europe unie qui a trouvé dans les Communautés européennes sa première manifestation tangible ». Le gouvernement fédéral estime toujours être de son devoir de poursuivre et d'achever l'œuvre ainsi commencée. L'appui que l'application du traité franco-allemand trouvera au Bundestag et dans l'opinion publique pourrait dépendre pour une large part de la façon persuasive dont on appliquera toutes

ment of a united Europe. This is clearly expressed again in the proposed preamble.

VI. For the Foreign Affairs Committee, the goal of "united Europe" invoked by the two peoples in the joint declaration is exactly the same as that in the EEC treaty which describes the determination of the member States "to establish the foundations of an ever-closer union among the European peoples". Whatever the shape and designation of this union may be, in the end it must be achieved at the level of both the peoples and the States.

VII. The treaty rightly stresses the need for increased language teaching and more exchanges of young people, which will increase knowledge of languages and thus help to improve understanding between the two peoples. There is no need to stress the value of these measures. The Committee was gratified to learn that the countries have already announced their preparedness to co-operate fully. It appeals to the Federal and Länder authorities to implement this work which is decisive for future friendship between the peoples, avoiding any obstacles which may arise regarding questions of competence. Reference, moreover, is made to the opinion of the Family and Youth Committee (Chapter VI).

CHAPTER IV

Objections to the treaty

I. During the Committee's discussions, several objections to the Franco-German treaty appeared, some of which had been raised already by public opinion both in Germany and elsewhere. They arose mainly from the question as to whether the treaty was compatible with the commitments of the Federal Republic under the treaties of the European Communities and in respect of the organisation of Atlantic defence (NATO).

(a) Compatibility with the treaties of the European Communities

II. Several members of the Committee made the objection that, by signing a bilateral treaty concerned with the fields already covered by the Communities, the two governments had failed to respect the spirit of these treaties. Predetermining a joint attitude with regard to questions

which must be decided in the Councils of Ministers would jeopardise freedom of expression and there would be a danger of voting procedure being hampered by a minority. In this way, a hegemony of the two signatories could develop which would replace the intra-community co-operation between States with the same rights and the same duties. The development of Europe would then again take a dangerous turn towards a coalition.

III. Representatives of the EEC Commission have also expressed their fears in public. President Hallstein expressed such fear in more moderate terms in the European Parliament on 27th March 1963. His statement ended with the following remark :

"The compulsory advance consultation between the two member governments for reaching as far as possible a similar decision, adds a new and foreign element to the treaty over and above this balanced conception of the Community."

IV. The majority of the members of the Commission was not able to accept this opinion. They considered, on the contrary, that the Franco-German treaty of 22nd January 1963 was wholly compatible with the treaties of the Community. They base their position on the following arguments :

The Community treaties antecede the Franco-German treaty. They have considerable power for integration and possess, in the Court of Justice, a permanent organ of control. In case of uncertainty, this European Court of Justice would give pre-eminence to the Community treaties over all other bilateral treaties of more recent date : national jurisprudence is bound by the interpretations of this court. The superiority of the Community treaties over bilateral treaties effectively prevents the latter from creating links which conflict with commitments under the former. It is worth emphasising this legal situation. Moreover, it can be concluded from the joint declaration and from the interpretations of the Franco-German treaty given by the two signatories, that neither wishes to create links which could conflict with their commitments under the Community treaties.

Furthermore, the Franco-German treaty will affect neither the rights and the powers conferred on the Communities by their treaties nor the questions within the competence of the

les mesures bilatérales à la réalisation de l'Europe unie. Ceci est de nouveau exprimé très clairement dans le préambule proposé.

VI. Pour la Commission des affaires étrangères, l'objectif « d'Europe unie », invoqué par les deux peuples dans la déclaration commune, est identique à celui du Traité de la C.E.E. qui relate la volonté des Etats membres « de jeter les bases d'une union toujours plus étroite entre les peuples européens ». Quelles que soient la forme et la désignation de cette union, elle doit en définitive, non seulement se réaliser au niveau des peuples, mais également au niveau des Etats.

VII. Le traité insiste à juste titre sur un enseignement accru des langues et un renforcement des échanges de jeunes qui permettront d'augmenter les connaissances linguistiques et contribueront ainsi à améliorer la compréhension entre les deux peuples. Il est inutile d'insister sur la valeur de ces mesures. La Commission a été satisfaite d'apprendre que les pays se sont déjà déclarés prêts à une entière coopération. Elle fait appel aux autorités fédérales et fédérées (*Länder*) pour qu'elles réalisent cette œuvre déterminante pour l'amitié future entre les peuples, sans se laisser entraver par d'éventuelles questions de compétence. On renvoie d'ailleurs à l'avis de la Commission de la famille et de la jeunesse (chapitre VI).

CHAPITRE IV

Objections au traité

I. Lors des délibérations de la commission, différentes objections au traité franco-allemand sont apparues, dont certaines avaient été également soulevées dans l'opinion publique allemande et non allemande. La question suivante les a suscitées : le traité est-il compatible avec les engagements découlant pour la République fédérale des traités sur les Communautés européennes et sur l'organisation de la défense atlantique (O.T.A.N.) ?

(a) *Compatibilité avec les traités de la Communauté*

II. Certains membres de la commission ont objecté que, en signant un traité bilatéral portant sur des domaines déjà prévus dans les Communautés, les deux gouvernements n'avaient pas respecté l'esprit de ces traités. En prédéterminant une attitude commune sur des questions qui doi-

vent être tranchées aux Conseils des Ministres, on porte atteinte à la liberté d'expression et on s'expose au danger de voir une minorité obstruer le mécanisme du vote. De cette façon, on pourrait se trouver en présence d'une hégémonie des deux parties contractantes qui supplanterait la coopération intra-communautaire entre les Etats ayant les mêmes droits et les mêmes devoirs. L'évolution européenne reprendrait alors la forme dangereuse d'une coalition.

III. Des représentants de la Commission de la C.E.E. ont également exprimé publiquement des craintes. Le Président Hallstein les a exprimées sous une forme plus atténuée devant le Parlement européen, le 27 mars 1963. Sa déclaration s'est terminée sur la considération suivante :

« La pré-consultation obligatoire entre les deux gouvernements membres qui vise à parvenir dans la mesure du possible à une décision analogue, introduit dans cette forme équilibrée d'envisager la Communauté, une charge nouvelle et étrangère au traité. »

IV. La majorité de la commission n'a pu se rallier à ces opinions. Elle considère au contraire que le Traité franco-allemand du 22 janvier 1963 est absolument compatible avec les traités de la Communauté. Elle s'appuie dans ce cas sur les arguments suivants :

Les traités de la Communauté sont antérieurs au Traité franco-allemand. Ils sont doués d'un puissant pouvoir d'intégration et possèdent, avec la Cour de justice, un organe de contrôle permanent. Dans le doute, cette Cour de justice européenne donnerait aux traités de la Communauté la prééminence sur tous autres traités bilatéraux signés ultérieurement ; la juridiction nationale est liée à l'interprétation de ladite Cour. La supériorité des traités de la Communauté sur les traités bilatéraux entraîne pour ces derniers l'interdiction de créer des liens en contradiction avec les engagements des premiers. Cet état de fait juridique mérite d'être souligné. Il émane d'ailleurs de la déclaration commune et de l'interprétation du Traité franco-allemand que les deux gouvernements contractants ont donnée, que ni l'un ni l'autre ne souhaite créer des liens qui puissent être en contradiction avec les engagements qu'ils ont contractés dans le cadre des traités de la Communauté.

Le Traité franco-allemand n'affectera pas plus les droits et les attributions conférés aux Communautés par les traités que les questions laissées à la décision des organes propres des

Community's own organs. In particular, the fields covered by the Commissions, the High Authority, the European Parliament and the European Court of Justice will remain unaffected. The existing powers of the Communities can in no way be modified.

This is less true in the case of the Council of Ministers. Under the treaty of the EEC (Article 145), the Council is responsible for co-ordinating the economic policies of member States and has decision-making and legislative powers. It is composed of representatives of member States (Article 146). The Ministers are bound by the instructions of their governments. Each government is thus responsible for drawing up these instructions. If it consults with one, or with several other member States, before deciding on these instructions, no legal objection can be made. This, at least, has always been the case until now. The Benelux countries are not the only ones to have become accustomed, in the framework of their economic agreements, to consulting with one another before meetings of the Council: the other member States have also done so frequently in bilateral discussions.

This development of joint action within the Council of Ministers in no way alters the fact that the Council is a Community body. As such it must, through continuous exchanges with the Commissions, calculate advantages and disadvantages and seek a balance between individual and Community interests. In the future, the French and German Governments, as well as others, will be ready to abandon a joint attitude reached in the course of consultations if it appears from the discussions in the Council of Ministers and with the three Executives that a different attitude better serves the interests of the Community. The commitment to unite on the basis of the common interest inherent in the Community treaties will continue to apply for all the governments.

As regards the question as to whether the two States could impose their minority view by means of their joint votes and thus cause obstruction, it is sufficient to recall that the treaties of the Communities, by their system of qualified majorities, make it impossible for two of the major States to be overruled. In the ECSC treaty, a complicated system was worked out enabling France and Germany to veto any decision to which they both objected. The treaties thus give the two States the means of forming a minority which can obstruct any action al-

though within the EEC and Euratom these means are not reserved exclusively to France and Germany.

According to the Federal Government's declarations to the Foreign Affairs Committee, it would be contrary to the intentions of the two governments to wish to hold up the development of the two Communities by a joint veto. The treaty is also intended to help the work of the European Communities. By mentioning the Communities in the treaty, the two signatories have both shown that their desire to increase their mutual collaboration is based on the existence of the Communities and on their importance for the life of the two nations. The regular consultations will make it possible to bring into being the Franco-German understanding which is so necessary for the integration of Europe. Nobody can doubt that without this understanding, the position of the Communities would be very difficult.

The will of the two signatories not to deviate from the policy of European unification is again expressed in the final provision of the treaty (III.2), according to which the other member States will be informed of the development of Franco-German co-operation. The insertion of such a clause in a bilateral treaty is not usual. It is due to the European objectives connected with the treaty. It points to a new start of negotiations for the creation of a European political union.

(b) Compatibility with NATO

V. The Committee also discussed whether the Franco-German treaty was in conflict with the commitments of the two signatories under the NATO treaty. It was recognised as being compatible with this multilateral treaty. On this there was no difference of opinion. It is true that, for the first time, the Federal Republic is committed to seek agreement bilaterally on strategic and tactical concepts. Such agreements have long existed between other members of NATO; there are also bilateral agreements. In signing this treaty, the Federal Government has shown that its efforts are based on NATO strategy since, for it, there can be no other; the dependence of all German forces on NATO Command is proof of this. Reference should be made, moreover, to the opinion of the Defence Committee and Chapter V.

Communautés. En particulier, le domaine d'activité des Commissions, de la Haute autorité, du Parlement européen et de la Cour de justice européenne demeure hors d'atteinte. On ne peut rien modifier des compétences dont dispose déjà la Communauté.

Ceci ne vaut pas dans la même mesure pour le Conseil des Ministres. D'après le Traité de la C.E.E. (article 145), le Conseil assure la coordination de la politique économique des Etats membres et dispose de pouvoirs législatifs et de décision. Il est composé de représentants des Etats membres (article 146). Les ministres sont liés par les instructions de leurs gouvernements. C'est donc à chaque gouvernement qu'il appartient de décider quel contenu donner à ces instructions. Au cas où il procède, dans ce but, à des consultations avec un ou plusieurs autres membres, aucune objection juridique ne surgit. C'est ainsi que l'on a toujours fait jusqu'à maintenant. Les Etats de Benelux ne sont pas seuls à avoir pris l'habitude, dans le cadre des accords économiques qui les lient, de s'entendre avant les séances du Conseil ; les autres Etats membres, eux aussi, ont fréquemment fait usage de cette possibilité au cours d'entretiens bilatéraux.

Cette mise sur pied d'action concertée au Conseil des Ministres ne change rien au fait que ce Conseil est un organe communautaire. En tant que tel, il doit, dans un dialogue permanent avec les Commissions, peser le pour et le contre et chercher un équilibre entre les intérêts particuliers et ceux de la Communauté. A l'avenir, les gouvernements allemand et français se départiront eux aussi d'un point de vue commun atteint au cours des consultations, s'il ressort du dialogue au Conseil des Ministres et avec les organes exécutifs qu'un autre point de vue sert mieux la Communauté. L'engagement, inhérent au traité de la Communauté, de s'unir sur la base de l'intérêt commun, subsiste pour chaque gouvernement.

En ce qui concerne la question de savoir dans quelle mesure les deux Etats, par leurs voies conjuguées, pourraient imposer leurs vues minoritaires et faire ainsi obstruction, il suffit de rappeler que les traités de la Communauté excluent, par le jeu des majorités qualifiées, la possibilité de l'emporter sur deux des plus grands Etats. Dans le Traité de la C.E.C.A., on a même imaginé un mécanisme compliqué garantissant à la France et à l'Allemagne la possibilité d'empêcher toute décision qui leur déplaît à toutes deux. Les traités donnent donc aux deux

Etats la possibilité de constituer une minorité d'obstruction — possibilité qui, dans la C.E.E. et l'Euratom, ne leur est pas exclusivement réservée.

D'après les déclarations qu'a faites le gouvernement fédéral à la Commission des affaires étrangères, il serait contraire aux intentions des deux gouvernements de vouloir entraver par un veto commun l'évolution des Communautés. Le traité doit servir également l'œuvre des Communautés européennes. En mentionnant les Communautés, chacune de leur côté, les parties contractantes ont bien montré que leur volonté d'accroître leur collaboration se fonde sur l'existence des Communautés et sur leur importance pour la vie de leurs peuples. Les consultations offrent la possibilité de faire naître l'entente franco-allemande si nécessaire à l'intégration européenne. Personne ne met en doute le fait que, sans cette entente, la situation des Communautés serait très difficile.

La volonté des deux signataires de s'en tenir à la politique de l'unification européenne est à nouveau exprimée dans la disposition finale (III. 2), selon laquelle les autres Etats membres seront informés du développement de la coopération franco-allemande. L'insertion d'une telle clause dans un traité bilatéral n'est pas habituelle. Elle est due aux objectifs européens liés au traité. On peut y voir l'amorce de la reprise des négociations sur la formation de l'union politique européenne.

(b) *Compatibilité avec l'O.T.A.N.*

V. On a également discuté à la commission pour savoir si le Traité franco-allemand était en contradiction avec les engagements qu'ont pris les deux parties contractantes en signant le Traité de l'O.T.A.N. On a reconnu la compatibilité de ce traité bilatéral avec le traité multilatéral de l'O.T.A.N. Aucune divergence d'opinions n'est apparue à ce sujet. Le traité oblige certes pour la première fois la République fédérale à rechercher, par la voie bilatérale, une entente sur les conceptions stratégiques et tactiques. Il y a longtemps que de telles ententes sont intervenues entre les autres membres de l'O.T.A.N. ; il existe également des accords bilatéraux. En signant ce traité, le gouvernement fédéral a montré que ses efforts s'appuient sur la stratégie de l'O.T.A.N. puisqu'il n'en existe pas d'autre pour lui ; la dépendance

CHAPTER V

Clarifying remarks on the treaty

The Committee's discussions have also made it possible to clarify some further points of the treaty ; the results of these discussions have not yet been mentioned in this report because of their special nature. They refer to the following points¹ :

I. Organisation

I.2. Under this title, the question arose as to whether the official competence of the Heads of State and of Government was not unlimited to some extent. In this respect, the Federal Government has announced that the division of competence laid down in the constitution of each of the signatory States would apply.

I.3. According to the provisions of I.3. (a), the French Minister of Education shall meet "competent German authorities at regular intervals with a view to carrying out the cultural programme". The Committee examined the problem of the division of responsibilities in the cultural field in Federal Germany. There was agreement that, in cultural affairs, responsibility within the country lay with the Länder, but that in questions of foreign policy it remained a prerogative of the State.

I.4. This article refers to the creation of an interministerial committee in each of the two States which will be made up of representatives of the departments concerned. According to the Family and Youth Committee, not only the Federal Ministries but also those of the Länder must be understood to be included within the definition "departments concerned". It will be necessary to lay down in detail the content of the constitutional division of responsibilities, the

1. The following chapter and section headings are those of the Franco-German treaty reproduced in full on pages 10-13.

method by which the competent ministries of the Länder will take part in the work of this interministerial committee.

The rôle of the committee is "to make useful proposals for carrying out the programme of co-operation and for possibly extending it to new fields". The Federal Government has made clear that this provision cannot apply to completely different fields of action related to those for which co-operation is provided in the treaty.

II. Programme**B. Defence**

The Defence Committee's opinion is mentioned in Chapter VI. The basic question of the Franco-German treaty's compatibility with the NATO treaty has already been discussed in Chapter IV. The Defence Committee provided the General Affairs Committee with additional explanations regarding the questions it considers to be of particular importance :

The Defence Committee considered it most important for the competent authorities in the two States to harmonise military terminology in the two languages. It appears that certain basic military concepts cannot always be expressed in equivalent terms in the two languages.

In the German text, the translation of the French expression "*Instituts germano-français de recherche opérationnelle*" by "*Institut für operative Forschung*" is liable to cause confusion. This refers to centres for scientific research in the military field and not to institutes for preparing strategic plans. The Committee was in favour of the two States creating the first type of institute because considerable expense will thus be avoided.

The Defence Committee attached great importance to the proposed co-operation between the two countries in armament questions. It has emphasised the fact that only "appropriate" armaments projects must be chosen for this collaboration. Co-operation with other members of NATO will be unaffected.

C. Education and youth

1. The Committee considered the question of language teaching and asked to what extent the Federal Government had received the approval

de toutes les forces armées allemandes à l'égard du commandement de l'O.T.A.N. en est déjà la preuve. On renvoie d'ailleurs à l'avis de la Commission de la défense et au chapitre V.

CHAPITRE V

Eclaircissements apportés au traité

Les délibérations de la commission ont permis d'éclaircir certains points du traité ; ces résultats n'ont pas encore été mentionnés dans le présent rapport en raison de leur contenu spécial. Ils portent sur les questions suivantes¹ :

I. Organisation

I.2. Pour cette disposition, on s'est demandé si la compétence réglementaire des chefs d'Etat et de gouvernement n'était pas quelque peu illimitée. Le gouvernement fédéral a fait savoir à ce sujet qu'on s'en tiendrait à la répartition des compétences indiquée dans la constitution de chacun des Etats signataires.

I.3. Selon la disposition I.3 (a), le ministre français de l'éducation nationale doit rencontrer périodiquement « la personnalité allemande compétente afin de poursuivre l'exécution du programme dans le domaine culturel ». La commission a traité la question de la répartition des compétences dans le domaine culturel en Allemagne fédérale. On s'est mis d'accord sur le fait que la compétence intérieure en matière culturelle appartient par principe aux *Länder*, mais qu'en matière de politique extérieure, elle demeure une prérogative de l'Etat.

I.4. Cette disposition concerne la création d'une commission interministérielle dans chacun des deux Etats, qui comprendra des représentants de toutes les administrations intéressées. D'après la Commission de la famille et de la jeunesse, par « administrations intéressées », il ne faut pas seulement entendre les ministères fédéraux, mais également ceux des *Länder*. Il faudra régler en détail, dans le cadre de la répartition constitutionnelle des compétences, comment les

ministères fédérés (*Länder*) compétents participeront aux travaux de cette commission.

La commission est chargée de faire « toutes suggestions utiles en vue de l'exécution du programme de coopération et de son éventuelle extension à de nouveaux domaines ». Le gouvernement fédéral a précisé qu'il ne pourrait s'agir de domaines complètement nouveaux, mais uniquement d'additifs apparentés aux domaines dans lesquels le traité prévoit une collaboration.

II. Programme

B. Défense

L'avis de la Commission de la défense est mentionné au chapitre VI. La question fondamentale de la compatibilité du Traité franco-allemand avec l'O.T.A.N. a déjà été traitée au chapitre IV. La Commission de la défense a donné à la Commission des affaires étrangères des explications supplémentaires sur des questions qu'elle juge particulièrement importantes :

La Commission de la défense tient beaucoup à ce que les organes compétents des deux Etats mettent au point une terminologie militaire qui ait une correspondance dans les deux langues. Apparemment, certaines notions militaires fondamentales n'ont pas toujours d'équivalents dans les deux langues.

Dans le texte allemand, la traduction de l'expression française « Instituts germano-français de recherche opérationnelle » par « *Institut für operative Forschung* » prête à confusion. Il s'agit là de centres de recherche scientifique dans le domaine militaire, et non pas d'instituts pour l'élaboration de projets stratégiques. La commission approuve la création de tels instituts par les deux Etats parce qu'ainsi, des frais considérables leur seront évités.

La Commission de la défense attache beaucoup d'importance à la coopération prévue entre les deux pays en matière d'armement. Elle a attiré l'attention sur le fait qu'on ne devait choisir pour cette collaboration que des projets d'armements « appropriés ». La coopération avec les autres membres de l'O.T.A.N. demeure intacte.

C. Education et jeunesse

1. La commission s'est occupée de l'enseignement des langues et a demandé dans quelle mesure le gouvernement fédéral avait reçu l'assen-

1. Le chapitre suivant et les titres sont ceux du Traité franco-allemand reproduit in extenso aux pages 10 à 13.

of the Länder Governments. In this respect, the Federal Government has drawn attention to the remarks made by the President of the standing conference of Länder Education Ministers to the Bundesrat, i.e. that this part of the treaty entirely conforms with the wishes of the Länder Governments.

2. The opinion of the Family and Youth Committee on the agreement for youth exchanges is mentioned in Chapter VI. In addition to the basic considerations already dealt with in Chapter III, the Foreign Affairs Committee, in the presence of the Rapporteur of the Family and Youth Committee, made the following remarks on some of the points which appeared to be of particular importance :

The Committee studied how to create the body for organising and encouraging exchanges which is to be run by an autonomous Council of Administration, and the methods by which the constitutional rights of the Länder could be guaranteed. The Federal Government has announced in this respect that it intends to collaborate with the Länder and to communicate in due course the details to the appropriate committee of the Bundestag.

For the time being, the Federal Government was unable to give any definite indication as to the amount of the joint Franco-German fund which this organisation will have at its disposal ; account will naturally be taken of this in the budget estimates. Parallel to strengthening links between German and French youth, the Committee expressed the wish that cultural relations with the youth of other European States be encouraged and the Bundestag has given its full approval to this.

The organisation will develop exchanges on a large scale with the aid of existing organisations, both public and private ; the Committee and the Federal Government agree in this respect.

Apart from "school children and students" the exchanges will apply not only to "young artisans and workers" but also to all young people in employment in general. This has been correctly expressed in the French text by the term "young workers".

III. Final provisions

2. Under this head the two governments are committed to keep the governments of the other

member States of the European Communities informed of the development of Franco-German co-operation. It was admitted in the Committee that the obligation under the Franco-German treaty to provide information did not affect commitments undertaken in the same field by the two signatories under other treaties.

3. With the exception of the clauses on defence, the Franco-German treaty applies equally, according to this provision, to the Land of Berlin. The treaty does not, of course, affect in any way the rights and the duties proper to Berlin.

4. This provides that the governments can make such arrangements as appear necessary for the implementation of the present treaty. The Committee wondered whether this did not give the two governments full powers to exceed the limits laid down by the treaty. The Federal Government declared that the sole object of this provision was to enable any necessary arrangements to be made for organising the implementation of the treaty.

CHAPTER VI

Opinion of the Consultative Committees

On 3rd May 1963, the Consultative Defence Committee gave the following opinions :

"The Bundestag Defence Committee accepts the Franco-German treaty subject to the following conditions :

The treaty does not affect the rights and duties of the Federal Republic under multilateral agreements already concluded. The treaty shall be so applied as to exclude any measure which would conflict with the achievement of the goals of these multilateral treaties.

The aim of the treaty is also to consolidate and extend the existing European Communities.

In the field of defence, the object of the treaty is to strengthen common defence in the framework of NATO and to establish co-operation (partnership) between the United States and a united Europe."

timent des gouvernements des *Länder*. Le gouvernement fédéral a, à ce sujet, rapporté les paroles prononcées devant le Bundesrat par le Président de la conférence permanente des ministres de l'éducation des *Länder*, à savoir que cette partie du traité correspond entièrement aux désirs des gouvernements des *Länder*.

2. L'avis de la Commission de la famille et de la jeunesse sur l'accord concernant les échanges de jeunes est mentionné au chapitre VI. En plus des considérations fondamentales déjà traitées au chapitre III, la Commission des affaires étrangères a fait, sur certains points, et en présence du rapporteur de la Commission de la famille et de la jeunesse, les remarques suivantes qui lui paraissent particulièrement importantes :

La commission a étudié comment on créerait l'organisme d'échange et d'encouragement, à la tête duquel se trouve un conseil administratif autonome, et de quelle manière on garantirait les droits constitutionnels des *Länder*. Le gouvernement fédéral a fait savoir à ce sujet qu'il a l'intention de collaborer avec les *Länder* et de communiquer les détails, en temps voulu, à la commission compétente du Bundestag.

Le gouvernement fédéral n'a pu donner, pour le moment, aucune indication définitive quant au montant du fonds commun franco-allemand dont disposera l'organisme ; on en tiendra compte bien entendu dans l'évaluation du budget. Parallèlement au resserrement des liens entre la jeunesse française et allemande, la commission a émis l'espoir de voir favorisées les relations culturelles avec la jeunesse d'autres Etats européens et le Bundestag l'a entièrement approuvée.

L'organisme développera les échanges sur une grande échelle, à l'aide des organisations publiques et privées existantes ; la commission et le gouvernement fédéral sont tombés d'accord sur ce point.

Outre les « écoliers et les étudiants », les échanges serviront, non seulement les « jeunes artisans et les jeunes travailleurs », mais d'une façon générale tous les jeunes titulaires d'un emploi. Ceci a été correctement rendu dans le texte français par l'expression « jeunes travailleurs ».

III. Dispositions finales

2. Dans cette disposition, les deux gouvernements s'engagent à tenir les gouvernements des

autres Etats membres des Communautés européennes informés du développement de la coopération franco-allemande. On a admis, au sein de la commission, que l'obligation à l'information qui découle du Traité franco-allemand, n'affectait pas les engagements qu'avaient pris, dans le même domaine, les parties contractantes en signant d'autres traités.

3. A l'exception des clauses concernant la défense, le Traité franco-allemand, d'après cette disposition, s'applique également au *Land* de Berlin. Bien entendu, le traité n'affecte sous aucune forme les droits et les devoirs propres à Berlin.

4. Il est prévu ici que les gouvernements pourront apporter les aménagements désirables pour la mise en application du traité. La commission s'est demandé s'il ne s'agissait pas là de pleins pouvoirs grâce auxquels les gouvernements seraient habilités à dépasser les limites imposées par le traité. Le gouvernement fédéral a déclaré que cette disposition visait uniquement à permettre les aménagements qui se révéleraient nécessaires à l'organisation de la mise en application du traité.

CHAPITRE VI

Avis des commissions consultatives

La Commission consultative de la défense a rendu, le 3 mai 1963, les avis suivants :

« La Commission de la défense du Bundestag accepte le Traité franco-allemand aux conditions suivantes :

Le traité n'affecte pas les droits et les devoirs découlant pour la République fédérale des accords multilatéraux qu'elle a déjà conclus. L'application du traité exclura toute mesure qui s'opposerait à la réalisation des buts de ces traités multilatéraux.

Le traité a également pour but de consolider et d'élargir les Communautés européennes existantes.

Dans le domaine de la défense, le traité a pour objectif le renforcement de la défense commune dans le cadre de l'O.T.A.N. et l'établissement d'une coopération (*partnership*) entre les U.S.A. et une Europe unie. »

On 2nd May 1963, the Consultative Family and Youth Committee gave the following opinion :

"In the course of this meeting, the Family and Youth Committee discussed the items in the bill which concern it — Document IV/1157. There were also present, the Chairman and four other members of the Information and Cultural Affairs Committee. The Committee approved the treaty and stressed the decisive rôle youth will be called upon to play in consolidating Franco-German friendship as is evident from the joint declaration.

It approves the provisions of the treaty which come within its terms of reference. It makes the following comments on certain points of detail :

I. Under letter C, No. 2, paragraph 2, second sentence, the expression "*jungen Arbeitern*" does not correspond to the French expression "*de jeunes travailleurs*". According to the text, the German expression "*Arbeiter*" should cover all young people with employment and also young tradesmen and agricultural workers for example.

II. Under figure I, No. 4, second sentence, the term "*administrations intéressées*" (departments concerned) should not be read to mean only the Federal Ministries but also the Länder Ministries.

III. In the future, the Committee also hopes to take part in the discussion of problems stemming from the implementation of the treaty."

CHAPTER VII

Act regarding the joint statement and the treaty of 22nd January 1963

The Committee unanimously proposes the following modifications to the bill tabled by the Federal Government :

(a) Addition of a preamble

The Committee gave detailed consideration to the following question : should the goals pursued by the Federal Government in this treaty be expressed in a resolution or in a preamble to the act? The Committee unanimously agreed

that a preamble was preferable because as an integral part of the act it would have greater effect.

This preamble indicates that the treaty must intensify and develop reconciliation and friendship between the French and German peoples and at the same time serve the great aims to which the Federal Republic of Germany, in concert with the other States allied to her, has aspired for years. It describes in detail the main goals of German policy. In this respect, it is noted that the Franco-German treaty does not stand in the way of commitments of the Federal Government under multilateral treaties concluded previously. It is evident, therefore, that the application of the treaty will avoid everything which might conflict with previous treaties ; the Federal Government has also acknowledged this.

(b) Modification of the clause on Berlin

Following a proposal made by the Berlin Senate, with the support of the Federal Government, the Committee asked for the deletion in Article II of the words "and insofar as". The text is thus in conformity with the usual clause on Berlin.

Bonn, 8th May 1963

Dr. Furler, Rapporteur

Source : Assembly of WEU, The political year in Europe, 1963.

5. Speech by President Kennedy, Frankfurt

25th June 1963

(Extract)

.....

The great present task of construction is here on this continent where the effort for a unified free Europe is under way. It is not for Americans to prescribe to Europeans how this effort should be carried forward. Nor do I believe that there is any one right course or any single final pattern. It is Europeans who are building Europe.

Yet the reunion of Europe, as Europeans shape it — bringing a permanent end to the

La Commission consultative de la famille et de la jeunesse a exprimé le 2 mai 1963 son avis de la façon suivante :

« La Commission de la famille et de la jeunesse, au cours de sa présente session, a discuté les points du projet de loi — Document IV/1157 — la concernant. Etaient présents également le Président et quatre autres membres de la Commission des affaires culturelles et de l'information. La commission approuve le traité et souligne le rôle déterminant que la jeunesse est appelée à jouer dans la consolidation de l'amitié franco-allemande, ainsi qu'il ressort de la déclaration commune.

Elle approuve les dispositions du traité qui sont du domaine de ses compétences. Elle fait les remarques suivantes sur certains points de détail :

I. A la lettre C, n° 2, paragraphe 2, deuxième phrase, l'expression : « *jungen Arbeitern* » ne correspond pas à l'expression française « de jeunes travailleurs ». D'après le texte, l'expression allemande « *Arbeiter* » doit englober l'ensemble des jeunes titulaires d'un emploi, également les jeunes commerçants et les jeunes agriculteurs, par exemple.

II. Au chiffre I, n° 4, deuxième phrase, par administrations intéressées, il ne faut pas seulement entendre les ministères fédéraux, mais également les ministères des *Länder*.

III. La commission espère, à l'avenir, participer également aux délibérations sur les problèmes qui découlent de la mise en application du traité. »

CHAPITRE VII

Loi relative à la déclaration commune et au traité du 22 janvier 1963

A l'unanimité, la commission propose les modifications suivantes au projet de loi présenté par le gouvernement fédéral :

(a) *Adjonction d'un préambule*

La commission a examiné en détail la question suivante : les buts que le gouvernement fédéral poursuit dans ce traité doivent-ils être exprimés dans une résolution ou dans un préambule à la loi ? A l'unanimité, la commission a

admis qu'un préambule était préférable parce que son effet, en tant que partie intégrante de la loi, est plus grand.

Ce préambule indique que le traité doit concrétiser et approfondir la réconciliation et l'amitié franco-allemandes et, en même temps, servir les grandes tâches que la République fédérale poursuit depuis des années avec les autres États qui sont ses alliés. Il présente en détail les buts essentiels de la politique allemande. On constate à cet égard que le Traité franco-allemand ne s'oppose pas aux engagements découlant pour le gouvernement fédéral de traités multilatéraux antérieurement conclus. Il va donc de soi que le traité, dans son application, évitera tout ce qui pourrait s'opposer aux traités antérieurs : le gouvernement fédéral s'est également rangé à cette évidence.

(b) *Modification de la clause sur Berlin*

A la suite d'une proposition faite par le Sénat de Berlin et appuyée par le gouvernement fédéral, la commission demande que soient supprimés, dans l'article II, les mots « et dans la mesure où ». Le texte est alors conforme à la clause habituelle sur Berlin.

Bonn, le 8 mai 1963

Dr Furler, rapporteur

Source : Assemblée de l'U.E.O., L'année politique en Europe - 1963.

5. Discours prononcé par le Président Kennedy à Francfort

25 juin 1963

(Extrait)

.....

La grande tâche constructive, à l'heure actuelle, est ici, sur ce continent, où se trouve engagé l'effort tendant à l'unification d'une Europe libre. Ce n'est pas aux Américains à prescrire aux Européens comment cet effort doit être poursuivi. Pas plus que je ne crois qu'il n'y ait qu'un processus qui soit bon ou qu'une seule formule finale. Ce sont les Européens qui sont attelés à la construction de l'Europe.

Cependant, la réalisation de l'unité européenne telle que les Européens la façonnent —

civil wars that repeatedly wracked the world — will continue to have the determined support of the United States. For that reunion is a necessary step in strengthening the community of freedom. It would strengthen our Alliance for defence. And it would be in our national interest as well as yours.

It is only a fully cohesive Europe that can protect us all against fragmentation of our Alliance. Only such a Europe will permit full reciprocity of treatment across the ocean, in facing the Atlantic agenda. With only such a Europe can we have a full give-and-take between equals, and equal sharing of responsibilities, and an equal level of sacrifice. I repeat again — so that there may be no misunderstanding — the choice of paths to the unity of Europe is a choice which Europe must make. But as you continue this great effort, undeterred by either difficulty or delay, you should know that this new European greatness will be not an object of fear, but a source of strength, for the United States of America.

.....

Source: Assembly of WEU, The political year in Europe, 1963.

6. Press conference by President de Gaulle, Paris

29th July 1963

(Extract)

.....

The year 1963 will therefore be decisive for the future of a united Europe. If, at the heart of the universe, the Six form completely and really an economic community, one can then suppose that they will be more inclined than at present to organise themselves so as to practise a common foreign policy which was European. And in this respect the Franco-German treaty is an example which can be followed, and also a framework which can be enlarged, all the better because the events of which we spoke just now, and in particular the contacts which are

being established again between the Anglo-Saxons and the Russians, and which risk engaging the fate of Europe, must force the latter, lead her to understand that now is the time to be herself or else she risks never being so.

Source: Assembly of WEU, The political year in Europe, 1963.

7. Speech by Chancellor Erhard in the Bundestag, Bonn

9th January 1964

(Extracts)

...The French President is well aware that we Germans do not consider the present Europe of the Six the ultimate in wisdom... But for the time being, nothing is being put to the United Kingdom, nor do we expect any reply from that quarter. This problem is not therefore of immediate interest, but we have not forgotten it and it will be continually borne in mind in German policy.

...I have already had the opportunity of discussing the question of whether it is enough to pursue only the economic integration of Europe when General de Gaulle came to Bonn this summer. Personally, I do not think so. This may seem strange to you since I am particularly interested in economy, but I have always said that the automatic clauses of the Treaties of Rome, economic integration alone, will not make Europe.

...All our efforts and inherent political will will be necessary to unite Europe politically as well as technocratically. This opinion is in no way a criticism of the institutions created so far: ECSC, EEC or Euratom. The merging of these institutions is another problem. It may be useful, but we must not expect a European political miracle. What is the position at present? We relinquish one national competence after another, one part of our sovereignty after another, to the bodies which have been set up, and particularly in Brussels as we saw at Christmas. This is all very well. But when we stop to think, we do not know what is this institution to which we are transferring these rights. In any case, we are not delegating them to a politically responsible body according to democratic criteria, but to a common administrative institution, no matter how qualified its members may be.

mettant fin de manière durable aux guerres civiles qui n'ont cessé de secouer le monde — continuera d'avoir le soutien résolu des Etats-Unis. Car cette unification est une mesure nécessaire pour le renforcement de la communauté de la liberté. Elle renforcerait notre alliance dans ses défenses. Et elle irait dans le sens de notre intérêt national aussi bien que du vôtre.

Il n'y a qu'une Europe en pleine cohésion qui puisse nous protéger tous contre la fragmentation de l'Alliance. Seule, une telle Europe permettrait une pleine réciprocité de traitement de part et d'autre de l'océan, face aux problèmes qui sont à l'ordre du jour atlantique. Ce n'est qu'avec une telle Europe que nous pouvons avoir pratiquement une politique de concessions mutuelles entre égaux, un égal partage des responsabilités et une répartition égale des sacrifices. Je le répète encore — afin qu'il ne puisse y avoir aucun malentendu — le choix des voies conduisant à l'unité européenne est un choix qui incombe à l'Europe. Mais si vous poursuivez ce grand effort sans être arrêtés ni par la difficulté ni par le temps qui passe, vous devez savoir que cette nouvelle envergure prise par l'Europe ne sera pas, pour les Etats-Unis d'Amérique, un objet de crainte, mais une source de force.

.....

Source : Assemblée de l'U.E.O., *L'année politique en Europe - 1963*.

6. Conférence de presse tenue par le Président de Gaulle à Paris

29 juillet 1963

(Extrait)

.....

Ainsi l'année 1963 est-elle décisive pour l'avenir d'une Europe unie. Si, au cœur de l'univers, une communauté réelle s'établit entre les Six dans le domaine économique, on peut penser, en effet, qu'ils seront plus portés qu'ils ne le sont à s'organiser pour mener en commun une politique qui soit européenne. A ce point de vue aussi, le Traité franco-allemand offre un exemple qui peut être suivi et un cadre qui peut s'élargir. D'autant mieux que les événements dont nous avons parlé tout à l'heure, et notamment les contacts directs qui s'établissent de

nouveau entre les Anglo-Saxons et les Soviétiques, et qui, une fois de plus, peuvent engager son propre sort, devraient convaincre l'Europe que c'est le temps d'être elle-même ou qu'elle risque de ne l'être jamais.

Source : Assemblée de l'U.E.O., *L'année politique en Europe - 1963*.

7. Discours prononcé par le Chancelier Erhard devant le Bundestag à Bonn

9 janvier 1964

(Extraits)

...Le chef de l'Etat français sait très bien que nous autres, Allemands, ne considérons pas l'Europe actuelle des Six comme la fin de l'évolution... Mais nous ne nous adressons pas, en ce moment, à la Grande-Bretagne, et nous n'attendons pas en ce moment de réponse de sa part. Ce problème n'est donc pas d'une actualité immédiate, mais nous ne l'oublions pas et il continue à occuper la politique allemande.

... J'ai déjà eu l'occasion de discuter de la question de savoir s'il était suffisant de poursuivre uniquement l'intégration économique en Europe, lorsque le Général de Gaulle est venu à Bonn cet été. Personnellement, je ne suis pas de cet avis. Ceci pourrait vous paraître étrange puisque l'économie est mon domaine. Mais j'ai toujours dit que l'automatisme prévu par les Traités de Rome, que l'intégration économique à elle seule, ne fera pas l'Europe.

... Tous nos efforts et notre volonté politique originale seront nécessaires pour que l'Europe ne soit pas seulement unifiée technocratiquement, mais politiquement. Cette opinion n'implique aucunement une critique des institutions créées jusqu'à présent : C.E.C.A., C.E.E. ou Euratom. La fusion de ces institutions est un autre problème. Elle peut être utile, mais il ne faut pas en attendre un miracle politique européen. Comment les choses se présentent-elles à l'heure actuelle ? Nous déléguons une compétence nationale après l'autre, une partie de notre souveraineté après l'autre, aux organes créés et surtout, à Bruxelles, comme nous venons de le voir à Noël. Tout ceci est bel et bien. Mais, en fin de compte, nous ne savons pas quelle est l'institution à laquelle nous transférons ces droits. De toute manière, nous ne les déléguons pas à un organisme politiquement responsable selon les

This leads us to the question : "Who in the last resort is responsible as long as there is national sovereignty, i.e. as long as there is no European political body with a constitutional status?". Can the governments and national parliaments continue to assume full responsibility towards their people after relinquishing one part of their competence after another? Could the European Commission assume this responsibility constitutionally, politically and according to the concepts of parliamentary democracy? Certainly not! The question of the structure and form of the European Parliament and its competences will remain unanswered this time; but it raises a very serious problem.

The Council of Ministers acts as a relay between the work of the European Commission in Brussels and the decisions of the national governments. It is what might be called the politico-democratic link. But we must not shy away from the increasing evidence of the difficulty of the Council of Ministers fulfilling its duties without detriment to its dignity and the value of its work. It must not run the danger of becoming a kind of cloak when it is no longer able to support the already crushing weight of the volume of work. Almost a third of the officials in the relevant ministerial departments is required to deal with the documents exchanged between Brussels and the capitals. The Ministers are constantly on the move. We read in the press only yesterday, for instance, that a number of Ministers had to travel several hundred kilometres because of apples—they were Jonathons or Marie-Louises or something. This indicates clearly that Europe is in danger of crumbling under the weight of thousands of decisions which obscure the overall view.

What conclusions can we draw from all this? I told the President of the French Republic that, in my opinion, a new political initiative had to be taken for the reorganisation of Europe. There is no need for me to describe the succession of events which slowed it down and brought it to a halt. It is obvious that a feeling of uneasiness is surrounding the idea of European political integration. But we must not allow Europe to

be weighed down by lassitude. I have no doubt about the urgency of making a new start.

I am supported in this frank expression of my feelings today by the fact that the President of the French Republic and the Prime Minister, Mr. Pompidou, have made their position known in this respect. As early as last November, the President of the French Republic told me he agreed to my tackling this subject on behalf of the Federal Republic during my next visit to Rome, even if he himself had no plans for an initiative in this direction. I am very grateful to him for this discussion because alone I could not, nor would I wish to, take a new European initiative. This is possible only in agreement with our partners and friends. The President of the French Republic authorised me to speak on his behalf as well. As has been confirmed in the meantime, he would accept an invitation from the President of the Italian Republic to a meeting of Heads of State and of Ministers for Foreign Affairs. I must express my satisfaction at this open-minded approach of the President of the French Republic; I think it will enable us to take a step forward. I have purposely avoided thinking in terms of preconceived ideas which might run up against prejudices. But we should be prepared to see the consequences of the present political situation...

Source: Assembly of WEU, The political year in Europe, 1964.

**8. Speech by Mr. Paul-Henri Spaak,
Belgian Minister for Foreign Affairs,
to the Consultative Assembly
of the Council of Europe, Strasbourg**

14th January 1964

(Extracts)

...Again — and I hope for the last time — I am going to warn those here who represent countries which do not belong to the European Community to beware once and for all of gambling on the failure of the Community of the Six.

...Those who drew up the Rome Treaty — and I shall go on repeating this — did not

critères de la démocratie, mais à une institution administrative commune — si qualifiés que soient ses membres.

Ainsi se pose la question : « Qui est en dernier lieu responsable aussi longtemps que subsiste la souveraineté nationale, c'est-à-dire aussi longtemps qu'il n'y a pas d'organisme politique européen doté d'une personnalité constitutionnelle ? » Les gouvernements et les parlements nationaux peuvent-ils continuer d'assumer devant leurs peuples une responsabilité totale après avoir cédé une partie après l'autre de leurs compétences ? La Commission européenne pourrait-elle assumer cette responsabilité constitutionnellement, politiquement et d'après les concepts de la démocratie parlementaire ? Certainement pas ! La question de la structure et de la forme d'un parlement européen et de ses compétences restera sans réponse cette fois-ci ; mais elle pose un problème très sérieux.

Le Conseil des Ministres sert de relais entre les travaux de la Commission européenne à Bruxelles et les décisions des gouvernements nationaux. C'est donc lui qui constitue, pour ainsi dire, la « soudure » politico-démocratique. Mais ne nous dissimulons pas qu'il apparaît de plus en plus clairement combien il est difficile, pour le Conseil des Ministres, de remplir ses fonctions sans vouloir porter atteinte à sa dignité et à la valeur de son travail. Il ne doit pas courir le danger de devenir une sorte de « feuille de vigne » lorsqu'il ne sera plus à même de faire face à ses charges déjà écrasantes du fait de leur volume. Dans nos départements ministériels compétents, presque un tiers des fonctionnaires s'occupe des papiers que l'on s'envoie entre Bruxelles et les capitales. Les ministres se déplacent continuellement. Nous avons lu hier, dans la presse, par exemple, que de nombreux ministres ont dû faire des centaines de kilomètres à cause de pommes — il s'agissait de « Jonathon », de « Marie-Louise » ou de je ne sais quelle espèce. Ceci indique clairement que l'Europe est en danger de s'effriter à la suite de milliers de décisions faisant perdre la vue d'ensemble.

Eh bien, quelle conclusion faut-il en tirer ? J'ai dit au Président de la République Française qu'une nouvelle initiative politique pour la réorganisation de l'Europe s'imposait à mon avis. Je peux m'abstenir de retracer la suite des événements historiques qui en ont réduit l'élan et provoqué l'arrêt. Il est manifeste qu'un certain malaise s'est emparé de l'intégration politique européenne. Mais cette lassitude ne doit pas conti-

nuer à peser sur l'Europe. Il me paraît hautement nécessaire que nous prenions un nouveau départ.

Je peux m'exprimer aujourd'hui avec d'autant plus de franchise que le Président de la République Française et le Premier ministre, M. Pompidou, ont pris position à l'égard de la même question. Déjà, en novembre, le Président de la République Française m'avait dit qu'il était d'accord pour que j'aborde ce sujet au nom de la République fédérale lors de ma prochaine visite à Rome, même si lui-même n'envisageait aucune initiative personnelle. Je lui suis très reconnaissant de cet entretien, car je ne pouvais et je ne voulais prendre isolément une nouvelle initiative européenne. Celle-ci n'est possible que d'accord avec nos partenaires, nos amis. Le Président de la République Française m'a habilité à parler également en son nom. Il serait, comme il a été confirmé entre-temps, prêt à venir à Rome, c'est-à-dire qu'il accepterait une invitation du Président de la République Italienne pour une réunion des chefs d'Etat et des ministres des affaires étrangères. Je ne peux que constater avec grande satisfaction cette ouverture d'esprit du Président de la République Française ; elle nous permettra, je pense, de faire un pas en avant. C'est intentionnellement que je me suis abstenu de penser selon des concepts et des catégories préfabriqués qui risqueraient de heurter des préjugés. Mais on devrait être préparé à tirer les conséquences de la situation politique actuelle...

Source : Assemblée de l'U.E.O., L'année politique en Europe - 1964.

8. Allocution prononcée par M. Paul-Henri Spaak, Ministre belge des affaires étrangères, devant l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe à Strasbourg

14 janvier 1964

(Extraits)

... Je me permets encore une fois — et je voudrais dire une dernière fois — de mettre en garde ceux qui représentent ici des pays qui ne font pas partie de la Communauté européenne : il faut que l'on cesse, une fois pour toutes — et je suis sûr que le conseil que je me permets de donner est bon — de miser sur l'échec de la Communauté à Six.

... Ceux qui ont fait le Traité de Rome, je ne cesserai de le répéter, ne pensaient pas que ce

think of it as essentially economic ; they thought of it as a stage on the way to political union. For it is difficult to believe that six countries can combine their resources, opportunities and capabilities to a greater and greater degree, can integrate and dovetail their interests more and more, without one day setting up a political authority to crown this economic organisation. But I must admit that I am not content, or that I am no longer content, to accept this sort of historic fatalism and to say that things are bound to happen.

...It is the problem of Britain, and we may well wonder whether any progress can be made towards European unity until we have settled it. The problem of Britain is not one solely for the Six ; in my view, it is primarily one for Britain herself. What will Britain's policy be after the general election ? What policy is a Labour Government or a Conservative one likely to adopt ? It is extremely difficult to forecast.

The Labour Party have never shown any overwhelming enthusiasm for Europe. They have been reasonable and have left the door open for negotiation, and we must be grateful to them for that. But even for the Conservatives to resume negotiations with the Six, who, although unintentionally, did not treat them very well, would be hardly the right follow-up to victory at the polls.

Although a large question-mark continues to hover over the problem of Britain, we must not let that upset us too much for the moment, for nothing will happen in the immediate future for reasons which I will explain in a minute, and which I can already sum up by saying that although many people are talking about reactivating Europe, very few seem to understand what that really means or what its results could be.

...There were three points in the Fouchet plan on which the Ministers were unable to agree : relations between a politically-organised Europe and the United States ; relations between that political Europe and the European Community born of the Rome Treaty ; and above and beyond all that — I say this because that is in any case how the story looks to me — the possibility of evolving ideas which could have led to a more complete and more perfect concept of Europe. I believe we are still faced with these three questions today.

...Naturally, we realise that the European ideal — to which I still cling — the ideal of a Europe genuinely united, organised, and, to use the word people dislike, integrated, remains the only valid ideal. That does not mean that the European countries must coalesce into some sort of mixture in which they will lose their individual responsibilities and individualities ; it means something that I believe to be plain common sense : that a great organisation cannot function without authority.

I have never understood how people can propose forms and methods for a European organisation which we would not accept at any price in our national organisations because we know they would render them incompetent, ineffectual and incapable of functioning. That is why my own deep conviction remains the same, that some day we shall have a properly organised Europe.

I realise, however, that this ideal is quite unattainable at the present time. It remains to be seen whether some compromise is possible between those who want the Europe hoped for by the pioneers of the European idea — de Gasperi, Jean Monnet, Robert Schuman, Adenauer — and those who believe that much slacker links would suffice to make a framework for Europe.

...We were probably wrong in believing we could create a united States of Europe by the same means as the United States of America, that all that was needed was to draw up a federal constitution and present it to the different European States, as was done with the States of North America, and that thus, by their political accession, a new world would come into being.

I will not say we were very near success — we were far enough from it — but I remember one day in this very hall formally presenting to the French Minister for Foreign Affairs the federal constitution which the *ad hoc* Committee of the European Assembly had managed to draw up. That poor federal constitution sank without trace and was never heard of again ; which makes me think we were suffering from illusions, that we were too far ahead of ourselves,

traité était essentiellement un terrain économique ; ils estimaient qu'il s'agissait d'une étape qui devait conduire à l'Europe politique, car on conçoit mal que six pays mettent ensemble de plus en plus leurs richesses, leurs possibilités, leurs capacités, intègrent et imbriquent de plus en plus leurs intérêts, sans qu'un jour ou l'autre une autorité politique doive coiffer cette organisation économique. Mais j'avoue que je ne me contente pas ou que je ne me contente plus de cette sorte de fatalisme historique et de dire que les choses doivent fatalement arriver.

... Il y a le problème de la Grande-Bretagne et l'on peut se demander aujourd'hui s'il est possible de progresser dans la voie de l'unité européenne avant qu'il ne soit réglé. Le problème de la Grande-Bretagne ne se pose pas uniquement aux Six ; c'est d'abord, me semble-t-il, un problème pour la Grande-Bretagne elle-même. Quelle sera la politique de la Grande-Bretagne au lendemain des élections ? Quelle sera éventuellement la politique des travaillistes ou celle des conservateurs ? Il est fort difficile de le préjuger.

Les travaillistes n'ont jamais montré pour l'Europe un enthousiasme débordant. Ils ont été raisonnables et ont réservé les possibilités de négociation, ce dont nous devons leur savoir gré. Mais pour les conservateurs aussi, reprendre la négociation avec les Six qui ne les ont pas très bien traités, involontairement, ne serait pas une tâche à accomplir au lendemain d'une victoire électorale.

Si le problème britannique reste donc un grand point d'interrogation, il ne doit pas tant nous troubler pour le moment, car il ne se passera rien dans un temps très proche pour des raisons que je vous exposerai tout à l'heure et que je puis déjà résumer ainsi : aujourd'hui, si beaucoup de gens parlent de la relance européenne, très peu semblent savoir ce que cela signifie exactement et quels objectifs elle pourrait atteindre.

... Dans le plan Fouchet, il y avait trois points sur lesquels les ministres ne parvenaient pas à s'entendre : les rapports entre une Europe politiquement organisée et les États-Unis, les rapports entre cette Europe politique et la Communauté européenne née du Traité de Rome et — je voudrais me permettre de le dire parce que, dans tous les cas, c'est comme cela que, moi, je vois l'histoire — au-dessus de tout et avant tout les possibilités de faire évoluer les idées qui auraient pu être mises au point vers une conception plus complète et plus parfaite de l'Europe. Je reste

persuadé que les trois questions se posent aujourd'hui.

... Bien sûr, nous nous rendons compte que l'idéal européen qui, en ce qui me concerne, reste le mien, l'idéal d'une Europe vraiment unie, organisée et, pour employer le mot qu'on n'aime pas, d'une Europe intégrée, reste le seul idéal valable. Ce n'est pas pour dire que les pays européens vont devoir se fondre dans je ne sais quelle mixture au milieu de laquelle chacun d'entre eux perdrait ses responsabilités et sa personnalité, c'est pour dire une chose que je trouve d'un bon sens évident : qu'une grande organisation ne peut pas fonctionner s'il n'y a pas une certaine autorité.

Je n'ai jamais compris comment il est possible de proposer pour l'organisation européenne des méthodes et des organisations dont nous ne voudrions à aucun prix dans notre organisation nationale, car nous savons qu'une telle méthode entraînerait l'incapacité, l'inefficacité et l'impossibilité de fonctionner. Par conséquent, ma conviction profonde, intime, n'a pas changé : nous irons un jour à l'Europe vraiment organisée.

Je me rends compte cependant qu'à l'heure actuelle, c'est un idéal proprement impossible à atteindre. La question reste de savoir s'il y a un compromis possible entre ceux qui veulent l'Europe que désiraient les pionniers de l'idée européenne — qu'il s'agisse de de Gasperi, de Jean Monnet, de Robert Schuman ou d'Adenauer — et ceux qui, au contraire, pensent que des liens infiniment plus lâches peuvent être suffisants pour constituer l'armature de l'Europe.

... Il est probable que nous nous sommes trompés en pensant qu'on pouvait faire les États-Unis d'Europe comme on avait fait les États-Unis d'Amérique, qu'il suffisait de faire une constitution fédérale et de la présenter aux différents États d'Europe comme on en avait présenté une aux différents États d'Amérique du Nord, et qu'ainsi, par leur adhésion politique, on aurait créé un monde nouveau.

Nous avons été assez loin, je ne dis pas que nous avons été assez près, de réussir, mais je me souviens que dans cette salle même, devant moi, solennellement, un jour, j'ai remis au ministre des affaires étrangères de France la constitution fédérale que le Comité ad hoc de l'Assemblée européenne avait réussi à mettre sur pied. Cette pauvre constitution fédérale est tombée dans un puits et plus jamais personne n'en a entendu parler. Ce qui me permet de croire que

that our ideas were unrealistic. They may represent the reality of tomorrow but not the reality of today.

So I no longer believe that the united States of Europe can be created by the same means as the United States of America. But does that mean we should give up the idea of building Europe, of giving it institutions? Certainly not. Does not wisdom now dictate that we should try to profit by our own experience, cease harking back to history and look at what we have managed to do in Europe?

...In politics, defence and culture, the three main fields mentioned, is it impossible to conceive of a communal political organ which would, in the fields, play the part that, *mutatis mutandis*, the European Community plays in the Common Market?

It seems to me it might be a useful compromise to give up, at least for the time being, all thought of a supranational structure, of organising really strong and effective institutions, and to recognise that there is a communal interest which is not opposed to the national interests, but within the concept of a united Europe is complementary and additional to them. I think the experiment is worth trying, or that it is at least worth thinking seriously along those lines. Obviously, if we are to agree to a compromise, it must be one which leaves us some hope.

From the very earliest days of the United Nations, I have not believed in the unanimity rule for international organisations. I have said so on dozens of occasions. The unanimity rule can lead only to frustration and ineffectiveness. There can obviously be no Europe that does not have authority in some fields, no united Europe without institutions or some form of organisation. I am convinced that Europe with its institutions will one day exist and that it will be powerful and strong.

That, Mr. President, Ladies and Gentlemen, is what I consider to be the situation today. Within the Community we have, I believe, taken an important step. After all, the Community remains the advance guard of the army

which is working for the European idea, and it is impossible for the other countries, even those which do not share my ideas, to ignore it. Our Community has become so strong, it plays such an important part in commerce and economics, that everything it does affects the life of other European countries and that of the countries in the rest of the world. That is why, even in an Assembly like ours, which includes those committed to NATO and the neutrals, I feel it is neither useless nor unnecessary to tell you where we have to go to in our march towards a united Europe.

I retain my unswerving conviction that there will be a united Europe because there must be a united Europe, and because Europe will not recover her greatness and her power in the world, will not be able to give full play to her ideals, until the day comes when the whole strength of Europe is united...

Source: Assembly of WEU, The political year in Europe, 1964.

**9. Press conference
by President de Gaulle, Paris**

31st January 1964

(Extract)

.....

Of course everything is not finished. It remains to settle certain detailed implementation measures, then to set gradually the common agricultural prices. After this, with the Community built and sent on its way, the Six will be able to negotiate with other countries, notably with America, the conditions of their foreign trade. In this regard, France intends to maintain trade flows as active as possible, but she is also resolved not to concede advantages without reciprocity. Then and above all the Six must henceforth live in common, in other words fight, within their grouping, the centrifugal forces which will not fail to appear and, outside, the pressures that will endeavour to break it. One cannot see how they could do this if they did not concert on a regular basis, particularly on the level of their supreme responsible authorities, the Heads of State or of Government. The European Community could not survive and, *a fortiori*, develop, without political co-operation.

nous avons des illusions, que nous étions trop avancés, que nous étions en dehors des réalités. Ces réalités seront peut-être celles de demain ; elles ne sont pas encore celles d'aujourd'hui.

Je ne crois donc plus qu'il soit possible de faire les Etats-Unis d'Europe comme on a fait les Etats-Unis d'Amérique. Cela signifie-t-il que nous devons renoncer à structurer l'Europe, à lui donner des institutions ? Certainement non. Est-ce que la sagesse ne serait pas maintenant d'essayer de profiter de notre propre expérience, d'abandonner les souvenirs historiques et de voir ce que nous avons réussi nous-mêmes en Europe ?

...Dans le domaine politique, dans le domaine de la défense, dans le domaine culturel qui sont les trois domaines dont on parle, est-il impossible d'imaginer l'existence d'une organisation politique communautaire qui jouerait dans ces domaines-là, *mutatis mutandis*, le rôle que joue la Communauté européenne au sein du Marché commun ?

Ceci me paraît être un compromis important : il s'agit de renoncer, tout au moins provisoirement, à ce qui est supranational, à ce qui est organisation d'institutions vraiment valables et vraiment fortes ; il s'agit aussi de reconnaître un intérêt communautaire, non pas qui s'oppose aux intérêts nationaux, mais qui, dans l'idée d'une Europe unie, leur est complémentaire et peut s'y additionner. Je crois que la tentative mérite d'être tentée ou que, tout au moins, il y a lieu de réfléchir sérieusement à ce genre d'idées. Il est clair que, s'il faut arriver à un compromis, il faut arriver à un compromis qui nous laisse une certaine espérance.

Depuis que les Nations Unies existent, je ne crois pas aux règles de l'unanimité dans les organisations internationales, je l'ai dit et répété des dizaines de fois. La règle de l'unanimité est une règle épuisante et qui conduit à l'inefficacité. Il n'est pas possible de croire que l'on puisse bâtir l'Europe sans une certaine autorité dans certains domaines, et de concevoir une Europe unie sans des institutions, sans une organisation. Je suis sûr qu'un jour cette organisation et cette institution existeront et qu'elles seront fortes et puissantes.

Voilà, M. le Président, Mesdames, Messieurs, quel est, selon moi, l'état de la question. Nous avons, je le crois, franchi une étape importante au sein de la Communauté ; malgré tout, la Communauté reste l'avant-garde et l'armée qui

travaille pour l'idée européenne, et il est impossible, pour tous les autres pays, même ceux qui ne partagent pas l'idéal qui est le mien, de s'en désintéresser. La force de notre communauté est devenue trop grande, économiquement et commercialement elle joue un rôle trop important, tout ce qu'elle fait a sa répercussion dans la vie des autres pays européens et dans la vie des autres pays dans le monde ; c'est pourquoi, même dans une assemblée comme celle-ci, où se trouvent les engagés de l'O.T.A.N. et les neutres, je ne crois pas inutile et superflu de vous dire où nous en sommes dans la marche en avant vers l'Europe unie.

Ma conviction reste inébranlable : l'Europe unie se fera parce qu'elle est une nécessité et parce que l'Europe ne retrouvera sa force dans le monde, sa grandeur et ne pourra donner un plein rayonnement à son idéal que le jour où toutes les forces de l'Europe seront réunies...

Source : Assemblée de l'U.E.O., L'année politique en Europe - 1964.

9. Conférence de presse tenue par le Président de Gaulle à Paris

31 janvier 1964

(Extraits)

.....

Certes, tout n'est pas achevé. Il reste à régler certaines mesures détaillées d'application, puis à fixer progressivement les prix agricoles communs. Après quoi, la Communauté étant bâtie et mise en route, les Six pourront négocier avec d'autres pays, notamment avec l'Amérique, les conditions de leurs échanges à l'extérieur. A ce sujet, la France a l'intention d'entretenir des courants commerciaux aussi actifs que possible, mais elle est aussi résolue à n'accorder d'avantages que moyennant réciprocité. Enfin et surtout, les Six devront dorénavant vivre en commun, c'est-à-dire combattre à l'intérieur de leur ensemble les forces centrifuges qui ne manqueront pas de s'y manifester et, au dehors, les pressions qui s'efforceront de le rompre. On ne voit pas comment ils le pourraient s'ils ne s'accordaient pas d'une manière régulière, notamment à l'échelon de leurs responsables suprêmes, chefs d'Etat ou de gouvernement. La Communauté européenne ne saurait se maintenir, a fortiori se développer, sans une coopération politique.

For this reason and for others, France proposed to her five partners to organise co-operation. We know that the government of Chancellor Adenauer, for its part, had given its approval of this proposal and had even, as an example, taken the initiative of the Franco-German treaty. We know that the project for the political union of the Six has not yet materialised, and we also know the reasons why, the opponents formulating three conditions which are, in our opinion, unattainable, contradictory with each other, and tending either deliberately to place Europe under the dependency of America, or maintain it in the realm of the brilliant topics of political statements without its being achieved ever.

No European union, they say, unless through integration under supranational leadership. No European union, if England does not belong to it. No European union, without its being incorporated in an Atlantic community. Yet it is clear that not one of the peoples of Europe would allow its destiny to be handed over to an assembly composed mainly of foreigners. In any case this is true for France. It is also clear that England, which is a great nation and a great State, would accept it less than anyone else. Finally, it is clear that, to merge the policy of Europe in a multilateral Atlantic policy would be tantamount to Europe's having no policy itself and, in that case, we do not see why it would want to confederate.

However, various signs might lead to believe that the objections raised to the political organisation of the Six have lost their virulence. In this respect, the happy conclusion of the negotiations on the Common Market seem fairly convincing. The force of circumstances having their effect, it is possible that a practical co-operation project between the Six would again appear on the agenda. There would be no doubt that France would then be ready, as she was before, to give it her careful consideration...

Source: Assembly of WEU, The political year in Europe, 1964.

10. Oral questions in the House of Commons on the United Kingdom and political union in Europe

3rd February 1964

Mr. RIDLEY (Cirencester and Tewkesbury, Conservative) asked the Secretary of State for

Foreign Affairs whether he had received an invitation from the European Economic Community to take part in discussions concerning the formation of a European political community.

Mr. STONEHOUSE (Wednesbury, Labour) asked what discussions he was proposing to have with the EEC on the future political association in Europe.

Mr. R.A. BUTLER (Saffron Walden, Conservative). — So far as I am aware no specific proposal has been made for fresh talks on European political union. The question of an invitation to the British Government to join in such talks has not therefore arisen.

The governments of the Six are well aware of our desire to play a full part in any talks on this subject which may be arranged.

Mr. RIDLEY. — It would be a disaster if firm negotiations went forward without us at least being present. Will the Foreign Secretary make this abundantly clear in the event of the talks being started?

Mr. BUTLER. — Yes, we are well aware of the difficulty that if the Six decide to talk on this subject, it might prejudice the future political shape of Europe. It was made clear to Dr. Erhard and Signor Saragat when they visited London that we would like to be in on the initial talks.

Mr. STONEHOUSE. — There is a majority opinion in Britain opposed to Britain's entry under the terms of the Treaty of Rome. (*Cries of "No"*) If the Foreign Secretary is proposing to have these detailed talks on Britain's membership of a political union, will he and his friends be honest with the electorate and tell them what they propose to do if they win the next election? (*Cheers*)

Mr. BUTLER. — There is a certain amount of ambiguity on this. (*Laughter*) I can make the position perfectly clear.

Let me first state clearly that there is no question of us joining the Six in the economic sphere at all. All we have said is that if there

Pour cette raison et pour d'autres, la France a proposé à ses cinq partenaires d'organiser la coopération. On sait que le gouvernement du Chancelier Adenauer avait, pour sa part, approuvé la proposition et même, à titre d'exemple, pris l'initiative du Traité franco-allemand. On sait que le projet d'union politique des Six n'a pas encore abouti et on sait aussi pourquoi, les opposants formulant trois conditions qui, à notre sens, sont irréalisables, contradictoires l'une avec l'autre et tendant, ou bien à placer délibérément l'Europe sous la coupe de l'Amérique, ou bien à la maintenir dans le domaine des brillants sujets de déclarations politiques, sans qu'on la réalise jamais.

« Pas d'union européenne », disent-ils, « sinon par une intégration à direction supranationale ! Pas d'union européenne, si l'Angleterre n'en fait pas partie ! Pas d'union européenne, sauf à l'incorporer dans une communauté atlantique ! » Pourtant, il est clair qu'aucun des peuples de l'Europe n'admettrait de confier son destin à un aréopage principalement composé d'étrangers. De toute façon, c'est vrai pour la France. Il est clair également, que l'Angleterre, grande nation et grand Etat, l'accepterait moins que quiconque. Il est clair enfin que, fonder dans une politique multilatérale atlantique la politique de l'Europe, ce serait faire en sorte qu'elle-même n'en ait aucune et, dès lors, on ne voit pas pourquoi elle viendrait à se confédérer.

Cependant, divers signes peuvent donner à penser que les objections dressées contre l'organisation politique des Six ont perdu de leur virulence. A cet égard, l'heureux aboutissement des négociations au sujet du Marché commun semble assez démonstratif. La force des choses faisant son œuvre, il est possible qu'un projet pratique de coopération entre les six Etats vienne de nouveau à l'ordre du jour. On ne saurait douter que la France serait alors, comme elle l'était hier, disposée à le prendre en attentive considération...

Source : Assemblée de l'U.E.O., *L'année politique en Europe - 1964*.

10. Questions orales posées à la Chambre des communes sur la Grande-Bretagne et l'union politique en Europe

3 février 1964

M. RIDLEY (Cirencester et Tewkesbury, Conservateur) demande au ministre des affaires

étrangères s'il a reçu de la Communauté Economique Européenne, une invitation à prendre part aux discussions concernant la création d'une communauté politique européenne.

M. STONEHOUSE (Wednesbury, Travailleur) demande quelles discussions il se propose d'avoir avec la C.E.E. sur la future association politique en Europe.

M. R.A. BUTLER (Saffron Walden, Conservateur). — Pour autant que je sache, aucune proposition précise n'a été faite concernant de nouvelles conversations sur l'union politique de l'Europe. La question d'une invitation au gouvernement britannique à participer à de telles conversations ne s'est donc pas posée.

Les gouvernements des Six connaissent parfaitement notre désir de participer pleinement, dans ce domaine, à toutes conversations qui pourraient être organisées.

M. RIDLEY. — Il serait désastreux que des négociations sérieuses se déroulent sans que nous soyons au moins présents. Le ministre des affaires étrangères est-il disposé à s'exprimer très clairement dans ce sens, au cas où des conversations seraient engagées ?

M. BUTLER. — Certainement. Nous sommes parfaitement conscients que toute décision des Six d'engager des conversations à ce sujet pourrait préjuger la forme politique future de l'Europe. Nous avons nettement laissé entendre à M. Erhard et à M. Saragat, lors de leur visite à Londres, que nous désirions participer aux conversations initiales.

M. STONEHOUSE. — La majorité de l'opinion, en Grande-Bretagne, est opposée à l'adhésion britannique aux conditions du Traité de Rome (*Non !* sur divers bancs). Si le ministre des affaires étrangères se propose d'avoir des conversations détaillées de cet ordre sur la question de la participation britannique à une union politique, ses amis et lui-même auront-ils la franchise de révéler aux électeurs ce qu'ils comptent faire s'ils gagnent les prochaines élections ? (*Acclamations*)

M. BUTLER. — Ces propos sont, dans une certaine mesure, ambigus (*Rires*), mais je puis exposer la situation d'une façon parfaitement claire.

Permettez-moi, tout d'abord, de déclarer nettement qu'il n'est aucunement question que nous nous joignons aux Six dans le domaine

are talks about the future political union of Europe, it is common sense that Britain should be brought into those talks. This is without prejudice to any results coming out of those talks.

Mr. GRIMOND. — The Foreign Secretary has given a curiously unambiguous reply. (*Laughter*) Would he not clarify the phrase that there is no question of us going into Europe in the economic sphere? When he says that no talks are proceeding, does this mean that the Cattani committee is in suspension?

Mr. BUTLER. — There is no need for ambiguity on this. No question has arisen about our rejoining the Six in the economic terms — or of us joining the Six, if that is clearer.

As regards the Cattani committee, there is no question of talks on European political union having started. We have simply asked that when they are envisaged we should be informed.

Source: Assembly of WEU, The political year in Europe, 1964.

11. Press conference by President de Gaulle, Paris

23rd July 1964

(Extracts)

Question: Mr. President, what meaning do you attach to the pursuit of the political unification of Europe after your recent talks with Chancellor Erhard in Bonn?

Question: Mr. President, what results has the French-German treaty produced in political, economic and military matters? Do you deem these results satisfactory, disappointing or simply insufficient?

Answer: In discussing Europe and in trying to distinguish what it should be, it is always necessary to ascertain what the world is. At the end of the last world war, the distribution of forces in the world was as simple, as brutal as possible. It appeared suddenly at Yalta. Only America and Russia had remained powers and all the more considerable powers in that all the rest found themselves dislocated, the vanquished

engulfed in their unconditional defeat and the European victors destroyed to their foundations.

For the countries of the free world, threatened by the Soviets' ambition, American leadership could then seem inevitable. The new world was, of all of them, the great victor of the war. Under the command of the United States, owner of atomic bombs — the Atlantic Alliance ensured their security. Thanks to the Marshall plan their economies were being revived. Wherever the colonial powers were effecting, under more or less violent conditions, the transfer of their sovereignty to self-governing régimes, there pressure was felt, openly or not, from Washington. At the same time, America was seen to assume the conduct of political and strategic affairs in all the regions where the free world found itself in contact with the direct or indirect action of the Soviets. It did this either unilaterally or through the channels of regional international bodies which in practice were at its disposal: in Europe, NATO; in Western Asia, CENTO; in South-East Asia, SEATO; in America, the OAS; or, thanks to its supremacy in the North Pacific, or, finally, through military or diplomatic intervention, in Korea, in the Congo, or during the Suez crisis through the offices of the United Nations Organisation which it dominated by its preponderance.

It is clear that things have changed. The western States of our old continent have rebuilt their economies. They are rebuilding their military forces. One of them — France — is becoming a nuclear power. Above all they have become aware of their natural ties. In short, Western Europe appears likely to constitute a major entity full of merit and resources, capable of living its own life, indeed, not in opposition to the new world, but right alongside it.

On the other hand, the monolithic nature of the totalitarian world is in the process of dislocation. China, separated from Moscow, enters on the world scene by its mass, its needs and its resources, avid for progress and consideration. The Soviet Empire, the last and the largest colonial power of this time, is seeing first the Chinese contest the domination it exercises over vast regions of Asia and second is seeing the European satellites which it had subjugated by force moving further and further away. At the same time the Communist régime, despite the enormous effort it has been making in Russia

économique. Nous avons simplement dit que si des conversations s'engagent sur l'union politique future de l'Europe, le bon sens exige que la Grande-Bretagne y prenne part, sans préjuger, d'ailleurs, les résultats de ces conversations.

M. GRIMOND. — Le ministre des affaires étrangères vient de donner une réponse curieusement dépourvue d'ambiguïté (*Rires*). Ne voudrait-il pas clarifier sa déclaration selon laquelle il n'est pas question que nous adhérions à l'Europe dans le domaine économique ? Lorsqu'il déclare qu'aucune conversation n'est en cours, cela signifie-t-il que les activités de la Commission Cattani sont suspendues ?

M. BUTLER. — Aucune ambiguïté n'est nécessaire sur ce point. Il n'est pas question que nous rejoignons les Six en matière économique — ou que nous nous joignons aux Six, si la formule paraît plus claire.

En ce qui concerne la Commission Cattani, il n'est pas question que des conversations aient commencé sur l'union politique de l'Europe. Nous avons simplement déclaré que nous devons être informés, si elles étaient envisagées.

Source : Assemblée de l'U.E.O., *L'année politique en Europe - 1964*.

11. Conférence de presse tenue par le Président de Gaulle à Paris

23 juillet 1964

(Extraits)

Question : M. le Président, quel sens donnez-vous à la poursuite de l'unification politique de l'Europe après vos récents entretiens avec le Chancelier Erhard à Bonn ?

Question : M. le Président, quels résultats a donnés le traité franco-allemand en matière politique, économique, militaire ? Jugez-vous ces résultats satisfaisants, décevants ou simplement insuffisants ?

Réponse : Quand on traite de l'Europe et quand on cherche à discerner ce qu'elle doit être, il faut toujours se représenter ce qu'est le monde. A la fin de la dernière guerre mondiale, la répartition des forces sur la terre apparaissait comme aussi simple et aussi brutale que possible. On le vit, soudain, à Yalta. Seules l'Amérique et la Russie étaient restées des puissances et d'autant plus considérables que tout le reste se trouvait

disloqué : les vaincus abîmés dans leur défaite sans condition ; les vainqueurs européens profondément démolis.

Pour les pays du monde libre, que menaçait l'ambition des Soviets, la direction américaine pouvait, alors, sembler inévitable. Le nouveau monde était, entre tous, le grand vainqueur de la guerre. Sous le commandement des Etats-Unis, détenteurs de bombes atomiques, l'Alliance atlantique assurait leur sécurité. Grâce au plan Marshall renaissait leur économie. Partout où les puissances coloniales opéraient, dans des conditions plus ou moins violentes, le transfert de leur souveraineté à des régimes autochtones, agissait, ouvertement ou non, la pression de Washington. En même temps, on voyait l'Amérique prendre à son compte la conduite politique et stratégique des affaires dans toutes les régions où le monde libre se trouvait en contact avec l'action directe ou indirecte des Soviets. Elle le faisait, soit unilatéralement, soit à travers des organismes internationaux locaux dont, en pratique, elle disposait : en Europe l'O.T.A.N., en Asie occidentale le C.E.N.T.O., en Asie du sud-est l'O.T.A.S.E., en Amérique l'O.E.A. ; soit grâce à sa suprématie dans le Pacifique Nord ; soit enfin par des interventions militaires ou diplomatiques effectuées en Corée, ou au Congo, ou lors de l'affaire de Suez, par le truchement de l'O.N.U., que dominait sa prépondérance.

Il est clair que les choses ont changé. Les Etats occidentaux de notre ancien continent ont refait leur économie. Ils rétablissent leurs forces militaires. L'un d'eux, la France, accède à la puissance nucléaire. Surtout, ils ont pris conscience de leurs liens naturels. Bref, l'Europe de l'Ouest apparaît comme susceptible de constituer une entité capitale, pleine de valeurs et de moyens, capable de vivre sa vie, non point certes en opposition avec le nouveau monde, mais bien à côté de lui.

D'autre part, le monolithisme du monde totalitaire est en train de se disloquer. La Chine, séparée de Moscou, entre sur la scène du monde, colossale par sa masse, ses besoins et ses ressources, avide de progrès et de considération. L'empire des Soviets, la dernière et la plus grande puissance coloniale de ce temps, voit contester, d'abord par les Chinois, la domination qu'il exerce sur d'immenses contrées de l'Asie et s'écarter peu à peu les satellites européens qu'il s'était, par la force, octroyés. En même temps, le régime communiste, en dépit de l'énorme effort qu'il mène en Russie depuis un demi-siècle et des

for half a century and despite the results it has achieved in certain massive undertakings, is meeting with failure with respect to the standard of living, the satisfaction and the dignity of men in comparison with the system applied in Western Europe which combines *dirigisme* with freedom. Lastly, great aspirations and great difficulties are deeply agitating the developing countries.

The result of all these new factors, complicated, and interrelated, is that the division of the world into two camps led by Washington and Moscow respectively corresponds less and less to the real situation. With respect to the gradually splitting totalitarian world or the problems posed by China, the conduct to be adopted toward many countries of Asia, Africa and Latin America, or the remodelling of the United Nations Organisation that necessarily ensues, or the adjustment of world exchanges of all kinds, etc., it appears that Europe, provided that it wishes it, is henceforth called upon to play a rôle which is its own. Undoubtedly it should maintain an alliance with America, in which, in the North Atlantic, both are interested so long as the Soviet threat remains. But the reasons which, for Europe, made this alliance a form of subordination are fading away day by day. Europe must assume its share of the responsibilities. Everything indicates, moreover, that this event would be in accordance with the interest of the United States, whatever may be its merit, its power and its good intentions, for the multiplicity and complexity of the tasks henceforth go beyond, and perhaps dangerously, its means and its capacity. That is why the United States declares that it wishes to see the old continent unite and organise itself while many among the Gallic, Germanic and Latin peoples cry out: "Let us build Europe!".

But which Europe? That is the question. Indeed, the established conveniences, the accepted renunciations, the deep-rooted reservations do not fade away easily. According to we French, it is a question of Europe's being made in order for it to be European. A European Europe means that it exists by itself for itself, in other words in the midst of the world it has its own policy. But that is precisely what is rejected consciously or unconsciously by some who claim, however, to want it to be established. In reality, the fact that Europe, not having a policy, would be subject to the policy that came to it from the

other side of the Atlantic appears to them, even today, normal and satisfactory. We have seen many people, quite often, what is more worthy and sincere, advocate for Europe not an independent policy, which in reality they do not visualise, but an organisation unsuited to have one, linked in this field as in that of defence and of the economy, an Atlantic system, in other words, American, and consequently subordinate to what the United States calls its leadership. This organisation, entitled federal, would have had as its bases: on the one hand, a council of experts withdrawn from the affiliation to the States, and which would have been dubbed "executive", and on the other hand a parliament without national qualifications and which would have been called "legislative". Doubtless each of these two elements would have supplied that for which it would have been fitted, that is to say, studies for the council and debates for the parliament. But, without a doubt, neither of the two would have made what indeed no one wanted them to make, that is a policy, for if the policy must take the debates and studies into account, it is another thing entirely than studies and debates.

A policy is an action, that is to say a body of decisions taken, of things done, of risks assumed, all this with the support of a people. The governments of nations alone can be capable of and responsible for making policy. It is of course not forbidden to imagine that a day will come when all the peoples of our continent will become one and that then there could be a government of Europe, but it would be ridiculous to act as if that day had come.

That is why France — refusing to let Europe get bogged down, becoming bogged down herself in a guileful undertaking that would have stripped States, misled peoples and prevented the independence of our continent — took the initiative of proposing to her five partners of the Rome Treaty a beginning for the organisation of their co-operation. Thus, we would begin to live in common, pending the time when habit and evolution would gradually draw the ties closer together. We know that the German Government adhered in principle to this project. We know that a meeting of the six States in Paris, then another one in Bonn, seemed at first on the road to success, but that Rome refused to call the decisive meeting, its objections, joined with those of The Hague and Brussels, being powerful enough to halt everything. Finally, we know that

résultats qu'il atteint dans certaines entreprises massives, aboutit à un échec quant au niveau de vie, à la satisfaction et à la dignité des hommes par rapport au système appliqué en Europe de l'Ouest, lequel combine le dirigisme avec la liberté. Enfin, de grandes aspirations et de grandes difficultés remuent profondément les États du tiers monde.

De toutes ces données nouvelles, enchevêtrées et compliquées, il résulte que la répartition de l'univers entre deux camps, respectivement menés par Washington et par Moscou, répond de moins en moins à la situation réelle. Vis-à-vis du monde totalitaire progressivement lézardé, ou des problèmes que pose la Chine, ou de la conduite à tenir à l'égard de maints pays d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine, ou de la refonte de l'Organisation des Nations Unies telle qu'elle s'impose en conséquence, ou de l'aménagement mondial des échanges de toute nature, etc., il apparaît que l'Europe, à condition qu'elle le veuille, est désormais appelée à jouer un rôle qui soit le sien. Sans doute convient-il qu'elle maintienne avec l'Amérique une alliance à laquelle, dans l'Atlantique nord, l'une et l'autre sont intéressées tant que durera la menace soviétique. Mais les raisons qui, pour l'Europe, faisaient de l'alliance une subordination s'effacent jour après jour. L'Europe doit prendre sa part de responsabilités. Tout indique, d'ailleurs, que cet avènement serait conforme à l'intérêt des États-Unis, quelles que puissent être leur valeur, leur puissance et leurs bonnes intentions. Car la multiplicité et la complexité des tâches dépassent dorénavant, et peut-être dangereusement, leurs moyens et leur capacité. C'est pourquoi eux-mêmes déclarent qu'ils souhaitent voir l'ancien continent s'unir et s'organiser, tandis que, parmi les Gaulois, les Germains et les Latins, beaucoup s'écrient : « Faisons l'Europe ! »

Mais quelle Europe ? C'est là le débat. En effet, les commodités établies, les renoncements consentis, les arrière-pensées tenaces ne s'effacent pas aisément. Suivant nous, Français, il s'agit que l'Europe se fasse pour être européenne. Une Europe européenne signifie qu'elle existe par elle-même et pour elle-même, autrement dit qu'au milieu du monde elle ait sa propre politique. Or, justement, c'est cela que rejettent, consciemment ou inconsciemment, certains qui prétendent cependant vouloir qu'elle se réalise. Au fond, le fait que l'Europe, n'ayant pas de politique, resterait soumise à celle qui lui viendrait de l'autre bord

de l'Atlantique leur paraît, aujourd'hui encore, normal et satisfaisant. On a donc vu nombre d'esprits, souvent d'ailleurs valables et sincères, préconiser pour l'Europe non point une politique indépendante, qu'en vérité ils n'imaginent pas, mais une organisation inapte à en avoir une, rattachée dans ce domaine, comme dans celui de la défense et celui de l'économie, à un système atlantique, c'est-à-dire américain, et subordonnée, par conséquent, à ce que les États-Unis appellent leur *leadership*. Cette organisation, qualifiée de fédérale, aurait eu comme fondements, d'une part, un aréopage de compétences soustraites à l'appartenance des États et qu'on eût baptisé « exécutif » ; d'autre part, un parlement sans qualifications nationales et qu'on eût dit « législatif ». Sans doute chacun de ces deux éléments aurait-il fourni ce à quoi il eût été approprié, savoir : des études pour l'aréopage et des débats pour le parlement. Mais, à coup sûr, aucun des deux n'aurait fait ce qu'en somme on ne voulait pas qu'il fasse, c'est-à-dire une politique. Car, si la politique doit évidemment tenir compte des débats et des études, elle est tout autre chose que des études et des débats.

La politique est une action, c'est-à-dire un ensemble de décisions que l'on prend, de choses que l'on fait, de risques que l'on assume, le tout avec l'appui d'un peuple. Seuls peuvent en être capables et responsables les gouvernements des nations. Il n'est certes pas interdit d'imaginer qu'un jour tous les peuples de notre continent n'en feront qu'un et qu'alors il pourrait y avoir un gouvernement de l'Europe, mais il serait dérisoire de faire comme si ce jour était venu.

C'est pourquoi la France, se refusant à laisser l'Europe s'enliser et à s'enliser elle-même dans une artificieuse entreprise qui eût dépouillé les États, égaré les peuples et empêché l'indépendance de notre continent, prit l'initiative de proposer à ses cinq partenaires du Traité de Rome un début d'organisation de leur coopération. Ainsi commencerait-on à vivre en commun, en attendant qu'à partir de là, l'habitude et l'évolution resserrent peu à peu les liens. On sait que le gouvernement allemand donna son adhésion de principe à ce projet. On sait qu'une réunion des six États à Paris, puis une autre à Bonn parurent d'abord en voie d'aboutir, mais que Rome se refusa à convoquer l'entretien décisif, ses objections, jointes à celles de La Haye et de Bruxelles, étant assez fortes pour tout arrêter. On sait enfin que les opposants invoquaient deux

the opponents invoked two arguments, moreover contradictory. The first argument : the French plan, which maintains the sovereignty of the States, does not conform to our conception of a Europe having as its executive a commission of experts, and as its legislative a parliament cut off from national realities. The second argument : although Britain does not agree to lose its sovereignty, we will not enter into any European political organisation to which it would not belong.

The French plan for European organisation not being adopted by Italy and by the Benelux countries ; moreover, integration not being able to lead to anything other than an American protectorate ; finally, Great Britain having shown throughout the interminable Brussels negotiations that it was not in a position to accept the common economic rules and, by the Nassau agreement, that its defence force, particularly in the nuclear domain, would not be European for lack of being autonomous in relation to the United States — it seemed to the Government of the Federal Republic of Germany and to the Government of the French Republic that their bilateral co-operation could have some value. It was then that, on the proposal of the German Government, the Franco-German treaty of 22nd January 1963 was concluded, which I had the honour of signing right here with Chancellor Adenauer.

However, it must be noted that, if the Franco-German treaty made possible limited results in some areas, also if it led the two governments and their services to establish contacts which, for our part, and altogether, we judge can be useful and which are, in any case, very pleasant, up to now a common line of conduct has not emerged. Assuredly there is not, and there could not be, any opposition, strictly speaking, between Bonn and Paris. But whether it is a matter of the effective solidarity of France and Germany concerning their defence, or even of the stand to take and the action to pursue toward the East, above all the Moscow satellites, or correlatively of the question of boundaries and nationalities in Central and Eastern Europe, or of the recognition of China and of the diplomatic and economic mission which can be opened to Europe in relation to that great people, or of peace in Asia and particularly Indochina and Indonesia, or of the aid to give to the developing countries in Africa, Asia and Latin America, or of the organisation of the agricultural common market and consequently the future of the Community of the Six — one could not say that

Germany and France have yet agreed to make together a policy and one could not dispute that this results from the fact that Bonn has not believed, up to now, that this policy should be European and independent. If this state of affairs were to last, there would be the risk, in the long run, of doubts among the French people, of misgivings among the German people, and among their four partners of the Rome Treaty, an increased tendency to leave things as they are, while waiting, perhaps, to be split up.

But, throughout the world, the force of things is doing its work. In wanting and in proposing the organisation of a Europe having its own policy, France is sure of serving the balance, the peace and the progress of the world. Moreover, she is now strong enough and sure enough of herself to be able to be patient, except for major external changes which would jeopardise everything and therefore lead her to change her direction. Besides, at the last meeting just held between the governments in Bonn and Paris, Chancellor Erhard gave an indication of a forthcoming German initiative. In waiting for the sky to clear, France is pursuing, by her own means, that which a European and independent policy can and should be. It is a fact that people everywhere are pleased with it and that for herself it is not an unsatisfactory situation.

Question : Can you tell us, General, the present state of French policy in atomic matters, given the present circumstances, and particularly the project for a multilateral nuclear force which does not seem to be making visible progress ?

Answer : Nineteen years ago, suddenly, an atomic bomb caused 100,000 deaths in Hiroshima. Then, in Nagasaki, another caused as many. Suddenly Japan — a great people, courageous in the highest sense of the word, still possessing powerful military means, whose territorial nature and national character lent themselves perfectly well to the defensive to the bitter end — was seen to capitulate unconditionally, to the extent of allowing itself to be entirely occupied, governed, even transformed by its enemy.

Thus there opened in the history of our world an entirely new phase regarding the security of peoples, consequently regarding their

arguments, au demeurant contradictoires. Premier argument : le plan français, qui maintient la souveraineté des Etats, ne répond pas à notre conception d'une Europe ayant pour exécutif une commission d'experts et pour législatif un parlement coupé des réalités nationales. Deuxième argument : bien que l'Angleterre n'accepte pas de perdre sa souveraineté, nous n'entrerons dans aucune organisation politique européenne dont elle ne ferait pas partie.

Le plan français d'organisation européenne n'étant pas adopté par l'Italie et par le Benelux ; d'autre part, l'intégration ne pouvant pas aboutir à autre chose qu'au protectorat américain ; enfin, la Grande-Bretagne ayant montré, au cours des interminables négociations de Bruxelles, qu'elle n'était pas en mesure d'accepter les règles économiques communes et, par l'accord de Nassau, que sa force de défense, notamment en matière nucléaire, ne serait pas européenne faute d'être autonome par rapport aux Etats-Unis, il apparut au gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne et au gouvernement de la République Française que leur coopération bilatérale pourrait avoir quelque valeur. C'est alors que, sur la proposition du gouvernement allemand, fut conclu le traité du 22 janvier 1963 que j'eus l'honneur de signer, ici même, avec le Chancelier Adenauer.

Cependant, il faut bien constater que, si le traité franco-allemand a permis dans quelques domaines des résultats de détail, s'il a amené les deux gouvernements et leurs administrations à pratiquer des contacts que, de notre côté, et à tout prendre, nous jugeons qu'ils peuvent être utiles et sont, en tout cas, fort agréables, il n'en est pas sorti, jusqu'à présent, une ligne de conduite commune. Assurément, il n'y a pas et il ne peut y avoir d'opposition proprement dite entre Bonn et Paris. Mais, qu'il s'agisse de la solidarité effective de la France et de l'Allemagne quant à leur défense ; ou bien de l'organisation nouvelle à donner à l'Alliance atlantique ; ou bien de l'attitude à prendre et de l'action à exercer vis-à-vis de l'Est, avant tout des satellites de Moscou ; ou bien, corrélativement, de la question des frontières et des nationalités en Europe centrale et orientale ; ou bien de la reconnaissance de la Chine et de l'œuvre diplomatique et économique qui peut s'offrir à l'Europe par rapport à ce grand peuple ; ou bien de la paix en Asie et, notamment, en Indochine et en Indonésie ; ou bien de l'aide à apporter aux pays en voie de développement, en Afrique, en Asie, en Amérique

latine ; ou bien de la mise sur pied du Marché commun agricole et par conséquent de l'avenir de la Communauté des Six, on ne saurait dire que l'Allemagne et la France se soient encore accordées pour faire ensemble une politique, et on ne saurait contester que cela tient au fait que Bonn n'a pas cru, jusqu'à présent, que cette politique devrait être européenne et indépendante. Si cet état de choses devait durer, il risquerait à la longue d'en résulter, dans le peuple français du doute, dans le peuple allemand de l'inquiétude, et chez leurs quatre partenaires du Traité de Rome une propension renforcée à en rester là où l'on en est, en attendant, peut-être, qu'on se disperse.

Mais, à travers le monde, la force des choses fait son œuvre. En voulant et en proposant l'organisation d'une Europe ayant sa propre politique, la France est certaine de servir l'équilibre, la paix et le progrès de l'univers. Au surplus, elle est maintenant assez solide et sûre d'elle-même pour pouvoir être patiente, sauf grands changements extérieurs qui remettraient tout en cause et pourraient l'amener, de ce fait, à modifier son orientation. D'ailleurs, lors de la réunion qui vient d'avoir lieu entre les gouvernements de Bonn et de Paris, M. le Chancelier Erhard a laissé prévoir une prochaine initiative allemande. En attendant que le ciel se découvre, la France poursuit par ses propres moyens ce que peut et doit être une politique européenne et indépendante. Le fait est que, partout, les peuples s'en félicitent et qu'elle-même ne s'en trouve pas mal.

Question : Pourriez-vous nous indiquer, mon Général, l'état présent de la politique française en matière atomique, vu les circonstances actuelles, et notamment le projet de force nucléaire multilatérale qui ne semble pas faire de visibles progrès ?

Réponse : Il y a dix-neuf ans, soudain, une bombe atomique fit 100.000 morts à Hiroshima. Ensuite, à Nagasaki, une autre en fit autant. Du coup, on vit le Japon, grand peuple, courageux par excellence, disposant encore de puissants moyens militaires, dont la nature du territoire et le caractère national se prêtaient parfaitement bien à la défensive à outrance, capituler sans conditions, au point de se laisser entièrement occuper, gouverner, transformer même, par son ennemi.

Ainsi, s'est ouverte dans l'histoire de notre univers une phase complètement nouvelle quant à la sécurité des peuples, par suite, quant à leur

policy and their respective relations. To possess the atomic weapon is, for a country, to be in a position to reduce relentlessly a nation which does not possess it. But it is also to deter any nation which possesses it from carrying out atomic aggression against it. For that would be tantamount to inflicting death only to receive it immediately.

Since America and Russia are both equipped with such an atomic arsenal, there exists between them a kind of automatic deterrent balance. But this balance really covers only them and not the other countries of the world, even when they are linked to one or the other of the two colossal powers. For the cause and the integrity of each of the others might not seem to their great ally to be worth the trouble of being crushed itself in crushing its rival. And, nevertheless, those threatened by the ambition of one of the two giants are led to accommodate themselves, in relation to the other, with strategic and therefore political dependence in which they think they see the only chance for their security. Certain were able to believe that the prospect of conflict was so terrible that the United States and Russia would in concert renounce that sort of arsenal. The fruitless and interminable Geneva conference arose from this illusion. But in the present state of the world, the hypothesis is unbelievable. The fact that America and Soviet Russia possess their nuclear arsenal provides them with such security and moreover gives them, inside their respective camps, such a reason for exercising hegemony that they will not get rid of theirs, no more than any other State in their place would get rid of its arsenal, whatever its ideology, its nature and its propaganda. The result is that the countries which do not have an atomic arsenal believe that they have to accept a strategic and consequently a political dependency in relation to that one of the two giants which is not threatening them.

In these conditions France, while deploring the fact that the two giants in question do not disarm — except, of course, in the form of a momentary agreement which aimed only at a certain slowing down in the rate of production, but which continues to allow them to maintain and increase their gigantic power of destruction — France, I say, as soon as she was able to be herself, judged it necessary to begin the desired effort in order to become an atomic power in her turn. In this respect, it is true, she is suffering from the consequences of a long delay caused first by the war under the occupation, then by

the reconstruction of everything that was demolished on her soil, and lastly by the procrastinations for her political, economic and financial recovery. Also, in comparison with the United States and Russia, which have widely put to use in their time the assistance of European scientists and technicians, and with Great Britain, which profited from the American experience, France disposes of only French capacities. Lastly, it is clear that the total of our scientific, technical and industrial means is far from reaching that of the two giants. However, we are on the road and we are advancing according to our plan. At the same time the vast research, invention and production activity that atomic development itself involves introduces a most effective stimulus into our scientific, technical and economic life. And here, at this very moment, we are reaching results. Our first atomic air unit becomes operational this year. In 1966 we will have enough Mirage IVs and refuelling planes to be able to carry at one time, over a distance of thousands of miles, bombs with a total power exceeding that of 150 Hiroshima bombs. Furthermore, we are working on moving on from series A fission bombs to series H fusion bombs, the latter launched from either atomic submarines, surface vessels or land. This very day the Premier is on his way to inspect the distant and isolated sites where, under the best testing and security conditions, the necessary tests will take place in due time. We are in a position to think that six years from now our deterrent means will reach a total instantaneous power of 2,000 Hiroshima bombs. This is what certain, obviously unthinking, opponents call France's "little bomb". The field of deterrence is thus henceforth open to us. For to attack France would be equivalent, for whomever it might be, to undergoing frightful destruction itself. Doubtless the megatons that we could launch would not equal in number those that Americans and Russians are able to unleash. But, once reaching a certain nuclear capability, and with regard to one's own direct defence, the proportion of respective means has no absolute value. Indeed, since a man and a people can die only once, the deterrent exists provided that one has the means to wound the possible aggressor mortally, that one is very determined to do it and that the aggressor is convinced of it. That is why France's modern arsenal not only constitutes for her the incomparable guarantee of her security, but also introduces into a dangerous world a new and powerful element of wisdom and circumspection.

politique et quant à leurs rapports respectifs. Détenir l'arme atomique, c'est, pour un pays, être à même de réduire sans rémission une nation qui ne la détient pas. Mais c'est aussi dissuader toute nation qui la détient de procéder contre lui à une agression atomique. Car celle-ci consisterait à lancer la mort pour la recevoir aussitôt.

Comme l'Amérique et la Russie se sont dotées toutes les deux d'un tel armement, il existe entre elles une sorte d'équilibre automatique de dissuasion. Mais cet équilibre ne couvre réellement qu'elles-mêmes, et non les autres pays du monde, lors même qu'ils se trouvent liés à l'une ou à l'autre des deux colossales puissances. Car la cause et l'intégrité de chacun d'eux peuvent, éventuellement, ne pas sembler à leur grande alliée valoir la peine de se faire écraser en écrasant sa rivale. Et, pourtant, ceux qui sont menacés par l'ambition de l'un des deux géants sont amenés à s'accommoder, par rapport à l'autre, d'une dépendance stratégique et, de ce fait, politique, où ils croient voir la seule chance de leur sécurité. Certains ont pu imaginer que la perspective d'un conflit atomique serait à ce point redoutable que les États-Unis et la Russie renonceraient de concert à cette espèce d'armements. La vaine et interminable conférence de Genève procédait de cette illusion. Mais, dans l'état présent du monde, l'hypothèse est invraisemblable. Le fait, pour l'Amérique et pour la Russie soviétique, de posséder leur armement nucléaire leur procure une telle sécurité, et d'autre part, leur donne à l'intérieur de leurs camps respectifs une telle raison d'exercer l'hégémonie qu'elles ne s'en déferont pas, pas plus qu'à leur place aucun État ne s'en déferait, quelles que soient son idéologie, sa nature et sa propagande. Il en résulte que les pays qui n'ont pas d'armement atomique croient devoir accepter une dépendance stratégique et, par conséquent, politique, par rapport à celui des deux géants qui ne les menace pas.

Dans ces conditions, la France, tout en déplorant que les deux géants en question ne désarment pas, sauf bien entendu sous la forme d'un accord momentané qui ne visait qu'un certain ralentissement du rythme de leur fabrication mais qui continue à leur permettre de garder et d'accroître leur gigantesque puissance de destruction, la France, dis-je, dès qu'elle a pu être elle-même, a jugé nécessaire d'entamer l'effort voulu pour devenir, à son tour, une puissance atomique. A cet égard, elle subit, il est vrai, les conséquences du long retard que lui ont valu d'abord la guerre sous l'occupation, puis la

reconstruction de tout ce qui était démolé sur son sol, enfin les attermolements de son redressement politique, économique et financier. Encore par comparaison avec les États-Unis et la Russie soviétique qui ont largement utilisé en leur temps le concours de savants et de techniciens européens, et avec la Grande-Bretagne qui a profité des expériences américaines, la France ne dispose que de capacités françaises. Enfin, il est clair que le total de nos moyens scientifiques, techniques et industriels est loin d'atteindre celui des deux géants. Cependant, nous avons pris la route. Nous avançons suivant notre plan. En même temps, la vaste activité de recherches, d'inventions, de réalisations qu'entraîne par lui-même le développement atomique introduit dans notre vie scientifique, technique et économique un ferment des plus efficaces. Et, voici qu'en ce moment même, nous accédons aux résultats. Notre première unité aérienne atomique devient opérationnelle cette année. En 1966, nous aurons assez de Mirage IV et d'avions ravitailleurs pour pouvoir porter, d'un seul coup, à plusieurs milliers de kilomètres, des projectiles dont la puissance totale dépassera celle de 150 bombes Hiroshima. D'autre part, nous sommes à l'œuvre pour passer de la série A des projectiles à fission à la série H des projectiles à fusion, ceux-ci lancés soit à partir de sous-marins atomiques, soit à partir de navires de surface, soit à partir du sol. Aujourd'hui même, le Premier ministre va aller inspecter les sites lointains et isolés où, dans les meilleures conditions d'exécution et de sécurité, auront lieu, au moment voulu, les expériences nécessaires. Nous sommes en mesure de penser que, d'ici six ans, nos moyens de dissuasion atteindront une puissance totale instantanée de plus de deux mille bombes Hiroshima. C'est ce que certains opposants, évidemment irréflechis, nomment « la bombette de la France ». La carrière de la dissuasion nous est donc désormais ouverte. Car le fait d'attaquer la France équivaldrait, pour qui que ce soit, à subir lui-même des destructions épouvantables. Sans doute les mégatonnes que nous pourrions lancer n'égaleraient pas en nombre celles qu'Américains et Russes sont en mesure de déchaîner. Mais, à partir d'une certaine capacité nucléaire et pour ce qui concerne la défense directe de chacun, la proportion des moyens respectifs n'a plus de valeur absolue. En effet, puisqu'un homme et un pays ne peuvent mourir qu'une fois, la dissuasion existe dès lors qu'on a de quoi blesser à mort son éventuel agresseur, qu'on y est très résolu et que lui-même en est bien convaincu. C'est par là que l'armement moderne de la France non seulement constitue

However, our advent to the rank of an atomic power is not failing to arouse diverse opposition here. To condemn this new force, the classic marriage of eternal demagogy and eternal routine is taking place: a marriage which once caused the failure of our army's transformation in the face of Bismarck's ambitions and which was thus greatly responsible for our defeat in 1870; a marriage which, before 1914, deprived us of heavy artillery, for the lack of which, during the world war, our human losses far exceeded those of the enemy until we were finally able, after three years of exhausting combat, to equip ourselves with the necessary cannon; a marriage which, on the eve of World War II, led the public powers and military command to refuse to build the mechanised armoured force, while Germany gave itself Panzer divisions, the effects of which are known; a marriage which today loudly stigmatises the so-called excessive cost of atomic weapons, while not only does this cost not annually exceed one hundredth of our national income, or one quarter of our military expenditures, or half what the State pays to its pensioners and retired people, or the total of the social benefits paid to farmers, but permits us to reduce by half our army personnel and the length of military service. However, this time the opposition does not come only from an over-simple refusal of reform, it is in reality inspired by adherents to two political prejudices, doubtless opposed, but both aimed at France's effacement under the hegemony of one or another foreign State. There are those, on the one hand, who would like to establish a totalitarian dictatorship in our country and who therefore desire to see us deprived of the means with which to defend ourselves against the East. There are, on the other hand, the partisans of the American protectorate who are alarmed at the prospect of a France mistress of herself with regard to her allies. But I believe, less than ever, that these objections, coming from two very different horizons, but both originating with the intention that our country be subordinated, are persuading the French nation. We will thus continue our atomic effort over the short, medium and long term, convinced to be thereby helping the nation's scientific, technical and industrial development, to be reviving the body and soul of our army as modern times command, and to

be giving France the means for her security and her independence, consequently those for her action on behalf of equilibrium and peace in the world.

Source: Assembly of WEU, The political year in Europe, 1964.

12. Communication from the EEC Commission to the EEC Council and governments, Brussels

2nd October 1964

Introduction

1. Thanks to the European policy which the six member States of our Community have resolutely pursued, and also the efforts of the European institutions, the Communities today are regarded throughout the world as highly successful, and they have won for themselves a place at the centre of the efforts leading towards the political union of Europe. We must not lose sight of the fact, however, that as yet they represent only a partial realisation of what is commonly referred to today as the "political union" of Europe, and during the present year there has been a vigorous revival of the wish to achieve fresh progress in this direction. At the same time, nevertheless, it is clear that generally speaking the "economic" Communities — which can be regarded as a pooling of economic and social policies which, apart from these Communities, would still fall within the province of the member States — already represent a start towards realisation, and not only a preparation for "political union". There can be no disputing the fact that the way towards European federation lies through the existing Communities. Firstly, a failure in the Communities would mean that our generation would not see the implementation of a political community; secondly, as long as the Communities survive and remain a life-blood, there is a real chance that a full-scale federation will come about.

When it comes to choosing the path to be followed, hedged about as it is with impatience and uncertainty, we must at all times bear in mind the thought of the internal, indissoluble unity of the European creation — which is the task facing our age. The Commission, while not wanting to dramatise the malaise which can take

pour elle la garantie incomparable de sa sécurité, mais encore introduit dans un monde dangereux un élément nouveau et puissant de sagesse et de circonspection.

Cependant, notre avènement au rang de puissance atomique ne manque pas de susciter chez nous diverses oppositions. Pour réprover notre force nouvelle se produit la classique alliance de l'éternelle démagogie et de l'éternelle routine, alliance qui fit jadis échouer la transformation de notre armée face aux ambitions de Bismarck et fut ainsi pour beaucoup dans notre défaite de 1870 ; alliance qui, avant 1914, nous priva d'artillerie lourde, faute de laquelle, au cours de la Grande Guerre, nos pertes humaines dépassèrent de loin celles de l'ennemi, jusqu'à ce qu'enfin nous ayons pu, après trois années de combats épuisants, nous doter des canons nécessaires ; alliance qui, à la veille de la deuxième guerre mondiale, amena les pouvoirs publics et le commandement militaire à refuser la formation de la force mécanique cuirassée, tandis que l'Allemagne se donnait les Panzerdivisions, dont on sait quels furent les effets ; alliance qui, aujourd'hui, stigmatise à grands cris le prix, soi-disant démesuré, des armements atomiques, alors que ce prix ne dépasse pas annuellement la centième partie de notre revenu national, ni le quart de nos dépenses militaires, ni la moitié de ce que nous payons aux pensionnés et retraités de l'Etat, ni le montant des prestations sociales versées aux exploitants agricoles, mais nous permet de diminuer de moitié les effectifs de notre armée et la durée du service militaire. Pourtant, cette fois, l'opposition ne vient pas seulement d'un refus simpliste de réforme. Elle est, en effet, inspirée par les tenants de deux partis pris politiques, opposés sans doute, mais tendant tous les deux à l'effacement de la France sous l'hégémonie de tel ou tel Etat étranger. Ce sont, d'une part, ceux qui voudraient établir chez nous la servitude totalitaire et qui souhaitent, par conséquent, nous voir privés des moyens de nous défendre face à l'Est. Ce sont, d'autre part, les partisans du protectorat américain qu'alarme la perspective d'une France maîtresse d'elle-même vis-à-vis de ses alliés. Mais je crois moins que jamais que ces objections, venues de deux horizons très différents, mais qui, les unes et les autres, procèdent de l'intention que notre pays soit subordonné, persuadent la nation française. Nous continuerons donc notre effort atomique, à court, à moyen et à long terme, convaincus d'aider ainsi au développement scientifique, technique et industriel de la nation, de renouveler l'âme et le corps de notre

armée comme le commande l'époque moderne, de donner à la France les moyens de sa sécurité et de son indépendance, par là même ceux de son action au profit de l'équilibre et de la paix du monde.

Source : Assemblée de l'U.E.O., L'année politique en Europe - 1964.

12. Communication transmise par la Commission de la C.E.E. au Conseil et aux gouvernements de la C.E.E. à Bruxelles

2 octobre 1964

Introduction

1. Grâce à la politique européenne délibérément menée par les six Etats membres de notre communauté, grâce aussi au travail des institutions européennes, les Communautés se présentent aujourd'hui comme une réussite dont le rayonnement est mondial et sont devenues le centre des efforts qui conduisent vers l'unité politique de l'Europe. Certes, il faut rester conscient qu'elles ne représentent encore qu'une réalisation partielle de ce qu'on appelle communément aujourd'hui « union politique » de l'Europe, et le désir de voir s'accomplir de nouveaux progrès dans ce sens s'est fortement ranimé au cours de cette année. Mais cette observation ne peut empêcher de constater aussi d'une manière générale que les Communautés « économiques » — considérées comme une mise en commun des politiques économiques et sociales qui, sans ces communautés, resteraient du ressort du pouvoir politique des Etats membres — constituent déjà un début de réalisation, et pas seulement une préparation de l'« union politique » ; elles sont déjà une « union politique en matière économique et sociale ». Nul ne peut mettre en doute le fait que le chemin vers la fédération européenne passe par les Communautés existantes. D'une part, un échec des Communautés signifierait pour notre génération qu'elle ne verrait pas de communauté politique accomplie ; d'autre part, tant que vivront les Communautés et qu'elles conserveront leur dynamisme, il restera une chance réelle que se fasse une véritable fédération.

Pour déterminer la ligne à suivre au milieu des impatiences et des incertitudes qui se manifestent, il faut toujours garder présente à l'esprit cette donnée de fait de l'unité interne indissoluble de la création européenne, création qui est la tâche de notre époque. La Commission, loin de vouloir dramatiser le malaise qui peut s'emparer

hold of our hearts, nevertheless takes it seriously, and even sees in it a stimulus towards fresh progress in European construction. The policy of European unification has overcome sterner obstacles than the uncertainty which we are experiencing at the moment. Each time, thanks to new and decisive initiatives, it has more than outweighed them.

2. "Political union" in fact contains two elements: first, the extension of the process of European unification beyond the mere pooling of economic and social policies, and secondly the improvement of the European institutional structure.

The first element embraces the pooling of defence policy, foreign policy (apart from the part already covered by pooled economic policy within the European Economic Community), and cultural policy. The Community institutions have no formal responsibility in this field which enables them to express themselves directly; however, through the internal unity of European policy, it is in their best interests that new measures should not bring with them any loss of balance or continuity in the European edifice, and what is more they have a responsibility in the matter. Any action undertaken should constitute forward progress, not a step backwards. The Commission has not, therefore, remained silent; it has stated that it is vital that extension should come about quickly, and that what has already been achieved in Europe (the institutional forms and structures of the Communities) should be preserved, and that lessons should be drawn from experience. The Commission considers, on the basis of this experience, that further constructions, if they are to have any chance of success whatever, must include a true representation of the Community interest, which will also be an independent representation — whether these are the existing Community institutions or fresh institutions, leaving over to subsequent developments the task of merging these with the institutions which are already in existence.

The European Communities are, however, directly concerned with the second element in "political union", namely the improvement of the institutional structure.

In the first place, it is a question of the fusion of the executives of the Communities and the fusion of the Communities themselves. The Commission has given its full backing to these projects; some of its suggestions, in particular

the idea that the fusion of the Communities needs to be guided by the knowledge that the single executive will itself have been able to glean from the application of the three treaties, are at the moment being put into effect.

The next task is to effect a better division of powers between the various institutions of the Community. The overriding problem here is that of strengthening the rôle of the European Parliament. As regards the foundation for its representative nature, it is laid down in the Treaty of Rome that the Parliament shall frame "proposals for elections by direct universal suffrage in accordance with a uniform procedure in all member States" (Article 138). A proposal of this kind was put before the Council some years ago, but no decision has been taken. The Parliament has on a number of occasions discussed, at length, the strengthening of its powers. There are proposals and plans aplenty, regarding the Parliament's participation in legislative procedure and above all the Community's budgetary procedure (in this connection, the ways in which the fusion of the executives is to be accomplished supply additional subjects for argument). It is laid down in the treaty that the European Parliament should participate, in an advisory capacity, in the legislative and budgetary power of the Community which is exercised by the Council, and should have control over the Community executive, which retains legislative initiative (confirmed by the right to oblige the executive to resign) and that the various members of the Council should be controlled by the parliaments of the member States. One of the main factors responsible for the efforts of the European Parliament is the conviction that this division of democratic responsibility laid down in the treaty is all the more unsatisfactory because the activity of the Community is making ever greater inroads into legislative matters, hitherto the preserve of national instances, and also because the extent of the budgetary resources available to the Community is increasing, particularly as a result of the creation of European funds. The Commission has taken an active part in the discussion of all these matters; it has taken all steps open to it, under the terms of the treaty, which will help bring about an improvement, and has supported the initiatives of the Parliament in this field. Its attitude in the future will be just as determined.

It must be expected, therefore, that many warranted preoccupations will be encountered. The considerable number of European problems

des esprits, le prend néanmoins au sérieux ; elle y voit même un stimulant en faveur de nouveaux progrès dans la construction européenne. La politique d'unification européenne a surmonté des revers plus marqués que les inquiétudes que nous connaissons à l'heure actuelle. Grâce à des initiatives nouvelles et décisives, elle a fait chaque fois plus que compenser ces revers.

2. L'« union politique » recouvre en fait deux éléments : d'une part, étendre le processus d'unification européenne au-delà de la mise en commun des politiques économiques et sociales et, d'autre part, améliorer la structure institutionnelle européenne.

Le premier élément est la mise en commun de la politique de défense, de la politique étrangère (hormis la part qui en est déjà couverte par la politique économique mise en commun dans la Communauté Economique Européenne) et de la politique culturelle. Les institutions des Communautés n'ont à cet égard aucune compétence formelle leur permettant de se faire entendre directement ; pourtant, du fait de l'unité interne de la politique européenne, elles ont un intérêt bien fondé à ce que les nouvelles mesures n'entraînent ni déséquilibre ni rupture dans l'édifice européen et elles ont aussi une responsabilité à cet égard. Les actions entreprises doivent constituer des progrès et non des reculs. Aussi, la Commission n'est-elle pas restée muette ; elle a affirmé l'exigence que cet élargissement s'opère rapidement ; que, de plus, l'acquis européen (formes institutionnelles et structures des Communautés) reste intact et qu'il soit tenu compte de l'expérience. Sur la base de cette expérience, la Commission estime que, pour avoir une quelconque chance de succès, de nouvelles constructions doivent comporter une véritable représentation de l'intérêt communautaire, une représentation indépendante, qu'il s'agisse des institutions communautaires existantes ou de nouvelles institutions, en laissant aux développements ultérieurs le soin de les fusionner avec celles qui existent déjà.

Par contre, le deuxième élément de l'« union politique », à savoir l'amélioration de la structure institutionnelle, concerne directement les Communautés européennes.

Il s'agit, d'abord, de la fusion des exécutifs des Communautés et de la fusion de ces communautés mêmes. La Commission a soutenu de toutes ses forces la réalisation de ces projets ; une partie de ces suggestions est en voie de se réaliser, en

particulier l'idée que la fusion des Communautés doit être guidée par les enseignements que l'exécutif unique aura lui-même pu tirer de l'application des trois traités.

Il s'agit ensuite de mieux répartir les pouvoirs entre les différentes institutions de la Communauté. Ici, le problème primordial est celui du renforcement du rôle du Parlement européen. En ce qui concerne le fondement de son caractère représentatif, il est prévu dans le Traité de Rome que le Parlement élaborera des « projets en vue de permettre l'élection au suffrage universel direct selon une procédure uniforme dans tous les États membres » (article 138). Le Conseil a été saisi d'un tel projet depuis des années sans qu'une décision ait été prise. Le Parlement a également discuté en détail à plusieurs reprises du renforcement de ses pouvoirs. Propositions et projets existent ; ils concernent la participation du Parlement à la procédure législative et surtout à la procédure budgétaire de la Communauté (à cet égard, les modalités de la fusion des exécutifs fournissent des arguments supplémentaires). Un motif déterminant de ces efforts du Parlement est la conviction que la répartition de la responsabilité démocratique prévue dans le traité — participation à titre consultatif du Parlement européen au pouvoir législatif et budgétaire de la Communauté exercé par le Conseil, contrôle de l'exécutif de la Communauté, à qui appartient l'initiative législative, par le Parlement européen (sanctionné par le droit de contraindre l'exécutif à démissionner), contrôle des divers membres du Conseil par les parlements des États membres — donne d'autant moins satisfaction que l'activité de la Communauté pénètre plus avant dans la substance des matières législatives jusqu'ici nationales, et que s'accroît, en particulier par suite de la création de fonds européens, l'importance des ressources budgétaires dont dispose la Communauté. La Commission a participé activement à la discussion de toutes ces questions ; elle a arrêté, pour autant que cela lui était possible dans le cadre du traité, toutes mesures conduisant à une amélioration et elle a soutenu les initiatives du Parlement en ce domaine. Elle montrera une attitude aussi résolue encore à l'avenir.

Ainsi, nombre de préoccupations légitimes attendent d'être rencontrées. La grande quantité des problèmes européens à l'ordre du jour et le

facing us, and the widespread feeling of impatience, account for the undeniable concern which characterises European policy, but also betray the depth of European feeling for the European cause. There is no cause for pessimism. So far, in fact, throughout the short space of time that the policy of European unification has been applied, the problems encountered have served as a trigger for determination and creative imagination.

3. The Commission has accordingly supported to the best of its ability all initiatives which are warranted, in the progress towards "political union". It has done this by exercising its influence in the Community institutions as well as by an effort to inform public opinion. It saw in an undertaking of this kind the natural extension of courses of action pursued within the treaty. While acting energetically, it has at the same time stressed the folly of laying down in advance certain necessities for all fresh progress in economic integration. Any manoeuvre of this kind which smacks of a "prerequisite" is to be deplored. Disregarding the legal argument that the Treaty of Rome provides, through its restrictive nature, the terms for its implementation (none of which has a "prerequisite" flavour of this kind), it must be stated that this manoeuvre is dangerous, as it would have a negative and delaying effect on the development of the Communities, which is an immediate necessity. All too easily, therefore, does it become a useful pretext for putting off the decisions which have to be taken.

Arresting the movement towards realisation of the economic Community does not merely mean consigning it to failure — since the Community cannot survive unless as a life-force — but at the same time abandoning all chance of reaching "political union". Needless to say, it will not be reached automatically, but progress in economic integration promotes and hastens a natural movement towards full political union, and supplies ever more potent reasons for achieving it.

4. This is why, in the present situation — despite the fact that the most important thing is to avoid any diminution of horizons and not to lose sight of the more distant aim — the prime task of the European Economic Community is to retain its life-force. It must provide an example of determination, cool-headedness and common sense, which will inspire and strengthen those who falter.

The Commission is therefore proposing a series of steps which it considers ripe for a decision, and which would demonstrate the Community's drive. It is true that our working methods consist of a steady and continuing effort, but this does not mean that on occasion we cannot concentrate our efforts. The time seems to have come for this, today, to the Commission. While, however, it puts forward a body of important proposals, it does not mean to lay down any link or relationship between the various elements, making them interdependent; on the contrary — it considers that each of its proposals needs to be looked at separately, and examined on its own merits.

5. This initiative on the part of the Commission even less implies, needless to say, that the proposals set out here should have any priority over other proposals already made by the Commission which have not yet been followed up. This applies particularly to the Commission request about the determination of a common cereal price. The Commission recalls, and emphasises, this request. Subsequent developments in agricultural policy are seriously compromised by the lack of a decision on the part of the Council on this matter, and this means grave consequences in the development of the integration process and the definition of the Community's external relations: this lack of a decision keeps up political and economic differences within the Community. It means that a disequilibrium between the industrial and the agricultural spheres continues, as regards the isolation of the national economies of the member States. It constitutes an obstacle to the normal conduct of the current GATT negotiations, which are of such importance for trade and the general organisation of the Atlantic world.

As a result, the Commission is submitting the following proposals to the Council and to the governments of the member States.

I. Customs union

(a) Internal duties

6. Under the terms of the treaty, customs duties between the member States are to be reduced by 30 % during the first four years of the transition period, and by a further 30 % during the second stage, to be abolished in full finally, before 1970. It has become clear, however, following the first reduction, that this time-table

sentiment général d'impatience expliquent l'inquiétude indéniable qui marque la politique européenne, mais traduisent aussi la profondeur des sentiments des Européens pour la chose européenne. Il n'y a aucune raison de se montrer pessimiste. Jusqu'à présent, en effet, durant la courte période pendant laquelle la politique d'unification européenne a été appliquée, ce sont précisément les difficultés qui ont servi de tremplin à la volonté et à l'imagination créatrice.

3. La Commission a donc appuyé de son mieux toutes les initiatives justifiées pour progresser vers l'« union politique ». Elle l'a fait en usant de son influence au sein des institutions de la Communauté ainsi que par un effort d'information de l'opinion. Elle voyait dans une telle entreprise le prolongement naturel des actions poursuivies dans le cadre du traité. Tout en agissant avec énergie, elle n'en a pas moins souligné avec insistance l'absence de logique qu'il y aurait à ériger en préalable certaines exigences pour toute nouvelle progression dans l'intégration économique. Toute tactique semblable de « préalable » est mauvaise. Si l'on fait abstraction de l'argument juridique selon lequel le Traité de Rome prévoit d'une façon limitative les conditions de sa mise en œuvre, et nulle d'entre elles n'a un tel caractère de préalable, il faut affirmer que cette tactique est dangereuse parce qu'elle aurait un effet négatif et retardateur sur le développement des Communautés, qui représente une nécessité immédiate. Aussi ne devient-elle que trop aisément un prétexte commode pour retarder les décisions nécessaires.

Arrêter le mouvement vers l'achèvement de la Communauté économique ne signifie pas seulement vouer celle-ci à l'échec — car la Communauté ne peut exister que dynamique — cela signifie en même temps rejeter toute chance d'aboutir à l'« union politique ». Assurément cet aboutissement n'a rien d'automatique. Mais les progrès de l'intégration économique provoquent et accélèrent un mouvement naturel vers l'union politique complète et fournissent des raisons toujours plus convaincantes de la réaliser.

4. C'est pourquoi, dans la situation présente — bien qu'il importe par-dessus tout d'éviter le rétrécissement des horizons et de ne pas perdre de vue l'objectif ultérieur — la première tâche de la Communauté Économique Européenne est bien de préserver son dynamisme. Elle doit donner un exemple de ténacité, de sang-froid et de bon sens qui puisse apporter fermeté et confiance à ceux qui doutent.

Aussi la Commission propose-t-elle une série de mesures, qui lui paraissent mûres pour être décidées et qui démontreraient l'élan de la Communauté. Certes, nos méthodes de travail consistent en un effort régulier et continu, mais elles n'excluent pas qu'à l'occasion on puisse grouper les initiatives. Le moment en paraît venu aujourd'hui à la Commission. Si toutefois elle présente un ensemble de suggestions d'importance, elle n'entend établir aucun lien, aucun rapport de dépendance entre ces divers éléments ; elle estime au contraire que chacune de ses suggestions devra être examinée séparément et pour sa valeur propre.

5. Cette initiative de la Commission signifie bien entendu encore moins que les propositions faites ici doivent avoir une priorité sur d'autres propositions que la Commission a déjà faites et auxquelles aucune suite n'a été donnée. Ceci vaut notamment pour la demande de la Commission relative à la fixation d'un prix commun des céréales. La Commission rappelle cette demande avec insistance. L'absence d'une décision du Conseil en la matière compromet gravement les développements ultérieurs de la politique agricole commune, avec les conséquences sérieuses que cela implique pour les progrès du processus d'intégration et la définition des relations extérieures de la Communauté : cette absence de décision entretient des divergences politiques et économiques à l'intérieur de la Communauté. Elle laisse subsister un déséquilibre entre le domaine industriel et le domaine agricole, au sujet de l'élimination de l'isolement des économies nationales des États membres. Elle constitue un obstacle à la poursuite normale des négociations du GATT en cours, qui sont si importantes pour les échanges et l'organisation générale du monde atlantique.

En conséquence, la Commission soumet les propositions ci-après au Conseil et aux gouvernements des États membres.

I. Union douanière

(a) Droits intérieurs

6. Aux termes du traité, les droits de douane entre les États membres doivent être réduits de 30 % au cours des quatre premières années de la période de transition, à nouveau de 30 % au cours de la deuxième étape pour être enfin éliminés complètement avant 1970. Il est toutefois apparu, dès le premier abaissement, que ce

provided for too long periods, and that customs disarmament should be speeded up, in the interests of the economic development of the Community, the growing interpenetration of markets, and the astonishingly rapid adaptation of the economy to the market. For this reason the governments of the member countries, prompted by the Commission, have twice speeded up the rate of customs disarmament, by decisions on 12th May 1960 and 15th May 1962, so that the reductions have reached the rate of 60 %, with effect from 1st July 1963, i.e. after five and a half years instead of eight years.

This development has helped commercial trade between the member States to rise by 132 % between 1958 and 1963, exports having increased by 195 % in the case of Italy, 172 % in the case of France, 127 % in the case of the German Federal Republic, 114 % in the case of Belgium and Luxembourg, and 98 % in the case of the Netherlands.

According to the treaty, fresh reductions, each of 10 %, should come into force for 1st January 1965 and 1st January 1966. At the beginning of the third stage, therefore, there would still be a 20 % basic duty outstanding. Under the terms of the treaty, it is the Council which lays down the time-table for reductions still to be effected, through directives as proposed by the Commission.

7. It is reasonable to wonder whether it is not appropriate to decide to maintain, until total abolition of internal duties, the accelerated rate of customs disarmament so far applied.

In its October 1962 action programme (paragraph 8) the Commission had already envisaged the total elimination of customs duties at 1st January 1967.

The Commission takes the view that the above considerations indicate that this decision should be taken forthwith.

8. The treaty sets out customs union as a foundation for the Community, and considers that this gives the driving force which is necessary for the development of the economic union which it also foresees. It was quite deliberately, therefore, that the treaty made customs union one of its weapons for European union, and so far experience has shown that this concept was correct. The more customs duties disappear between the member countries, the greater the

incentive to unify economic and social policy, and thereby to promote European unification in general. The speedy realisation of the customs union therefore appears a sure and effective means of imparting fresh impulse to European integration.

9. During the last few years, the European economy has had to put up with uncertainty about the customs charges to be taken into consideration in the arrangements it was making. The time has now come to end this uncertainty, and to lay down fixed time-limits. The interests of the European economy would be fully answered by a decision to complete customs union at the beginning of the third stage of the transition period.

What is more, the completion of customs union for the beginning of 1967 would make it possible to follow this up with reductions in intra-Community duties, which are in any case inevitable, and reductions in the external tariff resulting from the GATT negotiations. There would thus be scope for spreading such reductions out, which would make it easier for the economy to absorb the customs reductions to be provided for in full.

10. The Commission has proposed laying down that the common cereal price shall come into force on 1st July 1966, so that intra-Community levies for cereals will disappear, and the Common Market shall be established for a vital series of farm products. Since cereal price alignment is to be achieved at one and the same time, as the Council has decided in the meantime, and this measure needs to be implemented shortly, as the Commission has pointed out repeatedly, it is advisable to introduce also at more or less the same time the Common Market for the industrial sector. Free goods movement between member States can operate as from 1967. For a considerable proportion of farm produce, this will be made possible by the introduction (which cannot be delayed any more at all events) of the common cereals price, while in the industrial sector it will be made possible by the elimination of the remaining intra-Community duties. These two operations, which can be decided on and carried out independently of each other, converge as a result on the same objective, which is to promote the speedy achievement of economic union, after the beginning of the third stage of the transition period, thanks to the realisation of free goods trade between member States.

calendrier prévoyait des délais trop longs et que le développement économique de la Communauté, l'interpénétration croissante des marchés et l'adaptation étonnamment rapide de l'économie au marché élargi n'autorisaient pas seulement, mais exigeaient même une accélération du désarmement douanier. Aussi les gouvernements des pays membres ont-ils, à l'initiative de la Commission, accéléré par deux fois, par décisions du 12 mai 1960 et du 15 mai 1962, le rythme du désarmement douanier, si bien que les réductions ont atteint le taux de 60 % dès le 1^{er} juillet 1963, c'est-à-dire après cinq ans et demi au lieu de huit ans.

Cette évolution a contribué à faire progresser de 132 % entre 1958 et 1963 les échanges commerciaux entre les pays membres, l'accroissement des exportations atteignant 195 % pour l'Italie, 172 % pour la France, 127 % pour la République fédérale, 114 % pour la Belgique et le Luxembourg et 98 % pour les Pays-Bas.

D'après le traité, de nouvelles réductions de 10 % chacune doivent être opérées pour le 1^{er} janvier 1965 et le 1^{er} janvier 1966. Ainsi, au début de la troisième étape, il resterait encore un reliquat de 20 % du droit de base. Aux termes du traité, c'est le Conseil qui fixe par des directives, sur proposition de la Commission, le calendrier des réductions restant à réaliser.

7. Il y a lieu de se demander s'il n'est pas indiqué de décider de maintenir jusqu'à l'élimination totale des droits intérieurs le rythme accéléré de désarmement douanier adopté jusqu'ici.

La Commission avait déjà envisagé dans son Programme d'action d'octobre 1962 (paragraphe 8) l'élimination complète des droits de douane au 1^{er} janvier 1967.

La Commission estime que les considérations ci-après conseillent de prendre cette décision maintenant.

8. Le traité prévoit, comme base de la Communauté, une union douanière et considère que celle-ci donne l'impulsion nécessaire au développement de l'union économique qu'il prévoit également. C'est donc intentionnellement que le traité a fait de l'union douanière l'un des instruments de l'union européenne et, jusqu'ici, l'expérience a confirmé cette conception. Plus les droits de douane disparaissent entre les pays membres, plus grande est l'incitation à unifier la politique

économique et sociale et par là même à favoriser l'unification européenne en général. Le parachèvement rapide de l'union douanière apparaît donc comme un moyen sûr et efficace pour imprimer de nouvelles impulsions à l'intégration européenne.

9. Au cours des dernières années, l'économie européenne a dû s'accommoder d'une incertitude quant aux charges douanières à prendre en considération dans les dispositions qu'elle prenait. Le moment est venu de mettre fin à cette incertitude et d'arrêter des échéances fixes. Une décision d'achever l'union douanière dans les débuts de la troisième étape de la période de transition répondrait en tous points à cet intérêt de l'économie européenne.

En outre, l'achèvement de l'union douanière pour le début de 1967 permettrait de faire succéder les réductions des droits intracommunautaires, qui sont de toute manière inévitables, et les réductions du tarif extérieur résultant des négociations du GATT. Il y aurait ainsi une possibilité d'étalement qui mettrait l'économie mieux à même d'absorber les réductions tarifaires à prévoir au total.

10. La Commission a proposé de fixer au 1^{er} juillet 1966 l'entrée en vigueur du prix commun des céréales, pour que les prélèvements intracommunautaires pour les céréales disparaissent et que le marché commun soit établi pour une série de produits agricoles importants. Puisque, comme le Conseil l'a d'ailleurs décidé entre-temps, l'alignement des prix des céréales doit être réalisé en une fois et que cette mesure doit, comme la Commission l'a exposé à plusieurs reprises, être appliquée bientôt, il est judicieux d'instaurer aussi à peu près à la même époque le marché commun pour le secteur industriel. La libre circulation des marchandises entre les États membres peut fonctionner à partir de 1967. Pour une fraction importante des produits agricoles, c'est l'institution — qui de toute manière ne saurait être retardée davantage — du prix commun des céréales qui le permettra, alors que dans le secteur industriel ce sera l'élimination des droits intracommunautaires restants. Ces deux opérations, qui peuvent être décidées et réalisées indépendamment l'une de l'autre, convergent par conséquent vers le même objectif, qui est de favoriser, après le début de la troisième étape de la période de transition, grâce à la réalisation de la liberté des échanges de marchandises entre les États membres, le rapide achèvement de l'union économique.

11. The Commission is not unaware that the Community is going through a difficult cyclical stage at the moment. While there can be no doubt that strengthened competition inside the Community will promote, speaking from an overall point of view, economic development in stability, it must be recognised at the same time that certain sections of industry in the Community will find it harder to absorb an appreciable reduction in customs duties for the beginning of 1965. The Commission therefore considers it desirable to bear this situation in mind when determining the ways in which fresh tariff disarmament is to be effected.

The elimination of internal protection for farm produce should from now on be aligned also with the rhythm proposed by the Commission for industrial goods. Farm products, however, have not so far been subjected (or at least only partially so) to the accelerations hitherto decided on. It is for this reason that the Commission is proposing a final date for the establishment of the free movement of these products slightly further ahead, i.e. 1st January 1968.

(b) Common customs tariff

12. The approximation of duties applied by the member States to third countries is now two-thirds achieved. A third approximation is still to be carried out, which will establish full customs union.

The first approximation towards the common customs tariff was effected, as regards industrial products, on 1st January 1961, and the second on 1st July 1963. If this rate is to be retained, so as to avoid slowing down the pace so far achieved, the third and final approximation should take place at the beginning of 1966.

This date is vital, too, if traffic distortions between the member countries are to be avoided. The two approximations so far carried out have at times kept up appreciable differences in the external protection of the member countries, but the intra-Community duties which still exist have prevented these differences from bringing with them traffic distortions. The third and final approximation towards the common customs tariff, after which member countries' external protection will be completely uniform, must therefore be effected before intra-Community duties are abolished in full.

13. The third and final approximation towards the common customs tariff would provide not

only the European economy, but also our third country partners, complete certainty about the form in which European customs union will be presented to them. In particular, this would be a considerable advantage for the Kennedy round. After a decision of this kind, it would be possible to determine for our GATT partners a given date, starting from which they would be able to enjoy the customs duties reductions agreed on in the negotiations, instead of having to witness only a fraction of these reductions being implemented at the start. It was clear in the Dillon negotiations that this represented a considerable obstacle to the discussions. The achievement of customs union would thus profit not only the Community's internal development, but also its external relations, and it would help the liberal policy which the Kennedy round is aiming at.

(c) Proposals

14. (a) On 1st January 1965, the member States will reduce by a further 15 % the total customs levying, in keeping with Article 14, paragraph 4 of the treaty ; on this date customs duties will be reduced for each item by at least 10 % in terms of the basic duty. The reduction can be confined to 5 % in the case of Community products in connection with which there has been a request for recourse to a safeguard clause, before 1st October 1964.

(b) The member States will on 1st January 1966 again make a 15 % reduction in the total customs levy ; on this occasion, customs duties will be reduced a further 10 % at least in respect of each item, compared with the basic duty.

(c) Before the member States bring their amended tariffs into force, they and the Commission will devote an item by item consideration to each problem arising out of the application of the above measures for certain sectors.

(d) At 1st January 1967, remaining customs duties will be abolished.

(e) At 1st January 1966, the third and final approximation to the common customs tariff will take place.

(f) In respect of items listed under Annex II of the treaty, customs duties will be abolished more rapidly, including those in force for products coming under a common market organisation, and also the "fixed components" laid down in

11. La Commission n'ignore pas que la Communauté traverse actuellement une phase conjoncturelle difficile. S'il ne peut faire de doute qu'un renforcement de la concurrence à l'intérieur de la Communauté favorisera, globalement parlant, le développement économique dans la stabilité, il faut toutefois reconnaître qu'un abaissement substantiel des droits de douane pour le début de 1965 sera absorbé plus difficilement par certaines branches d'industrie dans les Etats membres. Aussi la Commission estime-t-elle souhaitable de tenir compte de cette situation dans la fixation des modalités du nouveau désarmement tarifaire.

L'élimination de la protection intérieure pour les produits agricoles devrait dorénavant s'aligner sur le rythme proposé par la Commission pour les produits industriels. Or les produits agricoles n'ont pas été ou n'ont que partiellement été assujettis aux accélérations décidées jusqu'ici. C'est pourquoi la Commission propose une date terminale pour l'établissement de la liberté de circulation de ces produits un peu plus éloignée, c'est-à-dire le 1^{er} janvier 1968.

(b) *Tarif douanier commun*

12. Le rapprochement des droits appliqués par les Etats membres à l'égard des pays tiers est maintenant réalisé aux deux tiers. Il reste à effectuer un troisième rapprochement, qui mettra complètement en place le tarif douanier commun.

Le premier rapprochement vers le tarif douanier commun a été opéré en ce qui concerne les produits industriels le 1^{er} janvier 1961, le deuxième le 1^{er} juillet 1963. Si ce rythme doit être maintenu, pour éviter de ralentir la cadence suivie jusqu'ici, le troisième et dernier rapprochement devrait intervenir au début de l'année 1966.

Cette date est nécessaire aussi pour prévenir les détournements de trafic entre les pays membres. Les deux rapprochements opérés jusqu'ici ont parfois maintenu de notables différences dans la protection extérieure des pays membres, mais des droits intracommunautaires subsistant encore ont empêché que ces différences entraînent des détournements de trafic. Le troisième et dernier rapprochement vers le tarif douanier commun, après lequel la protection extérieure des pays membres sera complètement uniforme, doit donc être opéré avant que les droits intracommunautaires soient complètement supprimés.

13. Le troisième et dernier rapprochement vers le tarif douanier commun donnerait non seule-

ment à l'économie européenne, mais aussi à nos partenaires des pays tiers, toute certitude quant à la forme sous laquelle se présentera à eux l'union douanière européenne. En particulier, ce serait là un grand avantage pour les négociations Kennedy. Après une telle décision, il serait possible de fixer à nos partenaires du GATT une date déterminée à compter de laquelle ils pourraient bénéficier des réductions de droits de douane convenues au cours des négociations, au lieu de ne voir tout d'abord entrer en vigueur que des fractions de ces réductions. Il est déjà apparu, lors des négociations Dillon, que cela entraînerait considérablement les pourparlers. Le parachèvement de l'union douanière profiterait donc non seulement au développement interne de la Communauté, mais aussi à ses relations extérieures, et favoriserait la politique libérale que visent les négociations Kennedy.

(c) *Propositions*

14. (a) Au 1^{er} janvier 1965, les Etats membres réduiront à nouveau de 15 % la perception douanière totale conformément à l'article 14, paragraphe 4 du traité ; à cette date, les droits de douane seront réduits pour chaque produit d'au moins 10 % par rapport au droit de base. Pour les produits de la Communauté qui ont fait l'objet, avant le 1^{er} octobre 1964, d'une demande de recours à une clause de sauvegarde, la réduction peut être limitée à 5 %.

(b) Au 1^{er} janvier 1966, les Etats membres réduiront à nouveau de 15 % la perception douanière totale ; à cette occasion, les droits de douane seront encore réduits, pour chaque produit, d'au moins 10 % par rapport au droit de base.

(c) Avant que les Etats membres mettent en vigueur leurs tarifs adaptés, il sera procédé entre eux et la Commission à un examen cas par cas des problèmes que soulèverait pour certains secteurs l'application des mesures mentionnées ci-dessus.

(d) Au 1^{er} janvier 1967, les droits de douane qui subsisteront seront supprimés.

(e) Au 1^{er} janvier 1966, le troisième et dernier rapprochement vers le tarif douanier commun aura lieu.

(f) En ce qui concerne les produits figurant à l'annexe II du traité, il sera procédé à une abolition accélérée des droits de douane, y compris ceux en vigueur pour les produits sous organisation commune du marché, ainsi qu'à une

the regulations based on Article 43 will be abolished at a faster rate. Customs duties and "fixed components" will be reduced to 0 as from 1st January 1968.

At this date, the common customs tariff and the "fixed component" laid down by the regulations for the final phase will also be applied.

II. Establishment of Community customs legislation for trade with third countries

15. In essence, a customs union is made up of two elements: a tariff, and common rules about how this tariff is to be applied.

If the customs union is to be established and is to be operated properly, it is imperative that a Community customs legislation should be finalised in the coming years, so that the Community has at its command the customs weapons it needs for the correct application of the common customs tariff, and for carrying out the commercial policy towards third countries.

The Commission laid before the Council, in a communication dated 31st July 1963, an action programme regarding customs legislation. The first two sections of this programme are directed towards all customs problems which arise and will arise out of EEC trade relations with third countries and associated countries, particularly origin and value in customs, finishing trade, temporary admission, bonding, transit, etc. The Commission is asking the member States as a matter of urgency that their appropriate departments should co-operate in the work of bringing customs legislations more into line, so that solutions can be introduced, in the case of the most important problems listed, when tariff union is achieved.

16. As soon as possible, the Commission will present arrangements (without prejudicing any other initiatives it considers appropriate) for the definition of the origin of goods, the application of anti-dumping and countervailing duties, principles regarding the definition of value in customs, the framing of joint provisions regarding the finishing trade, unification of national arrangements regarding economic franchises, customs warehouses and free ports, drawing up a procedure for the management of Community tariff quotas, framing common rules for the uniform application of the common customs tariff.

III. Abolition of frontier controls regarding trade between member countries

17. The aim of the Community is to achieve a common market which has characteristics that are similar to those of an internal market, in which goods can move freely. This aim cannot be achieved merely through the abolition of customs duties and quotas. On the contrary — it is clear, at the present stage of customs union realisation, that there are still a large number of further measures which hinder goods trade. As long ago as 1962, when it presented its action programme in October, the Commission was maintaining that the Community needed to direct its attention from now onwards to the other indirect obstacles in the way of free goods movement, which become more noticeable and more substantial as fresh progress is made in the abolition of customs duties and quotas as such.

If internal frontier controls are to be abolished, it is vital:

- to do away with obstacles arising from the disparity of different national measures applied to imported goods, mainly through customs, although of a non-customs nature (measures concerning public order, health protection, technical arrangements, laws regarding health protection (plants), laws on health supervision, statistics, etc.);
- to abolish recourse to Article 115 (due to differences in commercial policy), which presupposes the introduction of a common commercial policy;
- to do away with fiscal controls, once excise duties and indirect fiscalities have been approximated;
- to do away with the system of compulsory licences and obstacles which are of a purely administrative nature, arising out of the fact that goods imports and exports are effected according to procedures which are different for each member State; these procedures give rise to formalities and checks which cause an impediment to intra-Community trade.

All these disparities and arrangements lead to the same result: hindering goods trade within

abolition accélérée des « éléments fixes » prévus dans les règlements pris sur la base de l'article 43. Les droits de douane et les « éléments fixes » seront réduits à zéro à partir du 1^{er} janvier 1968.

A cette date, le tarif douanier commun ainsi que l'« élément fixe » prévu par les règlements pour la phase finale seront également appliqués.

II. Établissement d'une législation douanière communautaire en ce qui concerne le commerce avec les pays tiers

15. Une union douanière est essentiellement composée de deux éléments : un tarif et des règles communes d'application de ce tarif.

L'établissement et le bon fonctionnement de l'union douanière exigent qu'une législation douanière communautaire soit mise au point dans les années à venir, de sorte que la Communauté dispose des instruments douaniers indispensables à l'application correcte du tarif douanier commun et à la réalisation de la politique commerciale envers les pays tiers.

Dans une communication au Conseil en date du 31 juillet 1963, la Commission a développé un programme d'action en matière de législation douanière. Ce programme, dans ses deux premières parties, vise l'ensemble des problèmes douaniers que posent et poseront les relations commerciales de la C.E.E. avec les pays tiers et les pays associés, notamment l'origine et la valeur en douane, le trafic de perfectionnement, l'admission temporaire, l'entrepôt, le transit, etc... La Commission demande de façon pressante aux Etats membres la collaboration de leurs services compétents aux travaux de rapprochement des législations douanières afin que pour les plus importants des problèmes énumérés, des solutions puissent être mises en œuvre au moment de l'achèvement de l'union tarifaire.

16. La Commission présentera aussitôt que possible, sans préjudice de toutes autres initiatives qu'elle estimera appropriées, des dispositions visant la définition de l'origine des marchandises, l'application de droits anti-dumping et compensateurs, les principes concernant la définition de la valeur en douane, l'élaboration de dispositions communes en matière de trafic de perfectionnement, l'unification des dispositions nationales relatives aux franchises à caractère économique, aux entrepôts douaniers et aux ports francs, l'élaboration d'une procédure de gestion des contingents tarifaires communautaires, l'élaboration de règles communes pour l'application unifiée du tarif douanier commun.

III. Abolition des contrôles à la frontière en ce qui concerne le commerce entre les pays membres

17. La Communauté a pour but de réaliser un marché commun présentant des caractéristiques analogues à celles d'un marché intérieur, où les marchandises puissent circuler librement. Cet objectif ne peut être atteint par la seule abolition des droits de douane et des contingents. Au contraire, il apparaît très clairement, dès la phase actuelle de réalisation de l'union douanière, qu'il existe encore un grand nombre d'autres mesures entravant les échanges de marchandises. Déjà, dans son programme d'action d'octobre 1963, la Commission soutenait que la Communauté devait porter dorénavant son attention sur les autres obstacles indirects à la libre circulation des marchandises, qui deviennent d'autant plus apparents et importants que de nouveaux progrès sont faits dans la suppression des droits de douane et des contingents proprement dits.

Pour aboutir à la suppression des contrôles aux frontières intérieures, il est indispensable notamment :

- de supprimer les obstacles qui résultent de la disparité des diverses mesures nationales appliquées à l'importation des marchandises, généralement par la douane, bien que d'un caractère non douanier (mesures relatives à l'ordre public, à la protection de la santé, prescriptions techniques, lois sur la protection phytosanitaire, lois sur le contrôle sanitaire, relevés statistiques, etc.) ;
- de supprimer le recours à l'article 115 (dû aux divergences de politique commerciale), ce qui suppose la mise en œuvre d'une politique commerciale commune ;
- d'éliminer les contrôles fiscaux après harmonisation des droits d'accise et de la fiscalité indirecte ;
- d'éliminer le système des licences obligatoires ainsi que les entraves de nature purement administrative qui résultent du fait que l'importation et l'exportation des marchandises s'opèrent selon des procédures propres à chaque Etat membre ; ces procédures sont génératrices de formalités et de contrôles qui se superposent et occasionnent une gêne aux échanges intracommunautaires.

Toutes ces disparités et toutes ces mesures aboutissent au même effet : entraver les échanges

the Community. They show themselves most clearly in the controls to which goods are still today subjected at frontier crossings.

The Commission considers that these controls not only hinder the formation of a true Common Market, but that they are liable to conceal from the citizens of Europe the political significance of the work undertaken by the six member countries. As long as travellers have to submit to customs control at frontier crossing points between the member States, and as long as lines of lorries have to wait for clearance at customs, the citizens of the Community will continue to think that nothing vital has been changed.

Without waiting for solutions which will enable all these obstacles to be cleared away, to be brought into effect, the Commission will suggest, after joint study with the national customs administrations, any measure which is capable of facilitating to the greatest possible extent the freeing of frontiers, in the field of national customs procedures.

18. The Commission :

(a) suggests that the Council should adopt a resolution for the abolition, by 1st January 1970 at the latest, of frontier controls on goods trade between the member States ;

(b) will reduce as far as possible, and as fast as possible (as called upon by the treaty, Article 10), formalities affecting trade, by introducing the greatest number of simplifications to the system established six years ago in the field of intra-Community goods trade ;

(c) will submit to the Council, in the shortest possible time, a fresh series of measures which will have to be taken if the aim set out in (a) above is to be achieved ;

(d) asks the Council to enact, before the realisation of the tariff union, those commercial policy measures which make it possible to abandon the Article 115 procedure ;

(e) recalls the directive which it submitted to the Council about the harmonisation of turnover taxes, and stresses the importance of its adoption.

IV. Monetary policy

19. In its October 1962 action programme, the Commission reported as follows :

Paragraph 128. "Economic union in fact implies, at least after the end of the transition period, fixed exchange rates for all the member States' currencies, subject to variations within very strict limits. Any substantial modification would cause upheavals in trade between countries no longer protected by customs barriers, which would have dire effects, and, because of the Community intervention price guaranteed for cereals and other farm produce of a basic kind, would cause such abrupt changes in farm produce prices and thus in farmers' incomes, that the Common Market itself would perhaps be endangered.

The fixed nature of exchange rates is the very definition of monetary union, because, if it is solidly guaranteed by institutions and appropriate practices, it becomes immaterial to a citizen of any of the Community member States in which Community currency his assets are held. Admittedly, the gradual unification of long-term cyclical and economic policies will go a long way towards creating this kind of position, but without specific action in the monetary field, it would not be enough."

Paragraph 136. "An intergovernmental agreement should forthwith lay down the extent of the obligations which each country would be prepared to accept, as regards mutual assistance, by way of applying the provisions of the treaty, although this previous agreement would in no way prejudice the question as to whether the country concerned would fulfil the conditions necessary before aid could be granted. It would be known in advance, however, in the case of an affirmative decision on this latter point, what maximum credit the other member States would have agreed to allocate : these credits should represent a certain proportion of the gold and currency reserves held by each central bank in the Community, so as to take account of possible changes in the situation of each member country as regards international liquidity."

Paragraph 138. "The creation of monetary union might become the goal of the third stage of the Common Market. The Finance or Economic Affairs Ministers of the Community, meeting in

de marchandises à l'intérieur de la Communauté. Elles s'expriment le plus ostensiblement dans les contrôles auxquels les marchandises sont aujourd'hui encore soumises lors du passage des frontières.

La Commission estime que ces contrôles empêchent non seulement la formation d'un véritable marché commun, mais qu'ils sont aussi de nature à voiler, aux yeux des citoyens de l'Europe, la signification politique de l'œuvre entreprise par les six Etats membres. Aussi longtemps qu'aux points de franchissement des frontières entre les Etats membres, les voyageurs devront se soumettre à un contrôle douanier et que des files de camions attendront pour les opérations de dédouanement, les citoyens de la Communauté garderont l'impression que rien de décisif ne s'est modifié.

Sans attendre la mise en œuvre des solutions qui permettront la suppression simultanée de tous les obstacles indiqués, la Commission proposera, après étude avec les administrations douanières nationales, toute mesure susceptible de faciliter au maximum, dans le domaine des procédures douanières nationales, le franchissement de frontières.

18. La Commission :

(a) propose au Conseil d'adopter une résolution visant à supprimer, au plus tard le 1^{er} janvier 1970, les contrôles à la frontière sur les échanges de marchandises entre les Etats membres ;

(b) allégera au maximum, le plus vite possible, comme l'y invite l'article 10 du traité, les formalités imposées au commerce, en apportant, dans toute la mesure du possible, des simplifications au régime institué il y a six ans dans le domaine des échanges de marchandises intracommunautaires ;

(c) proposera au Conseil, dans les meilleurs délais, une nouvelle série de mesures dont la réalisation est nécessaire pour atteindre l'objectif visé au paragraphe (a) ;

(d) demande au Conseil d'arrêter, avant l'achèvement de l'union tarifaire, les mesures de politique commerciale permettant de renoncer à la procédure de l'article 115 ;

(e) rappelle la directive qu'elle a soumise au Conseil concernant l'harmonisation des taxes sur le chiffre d'affaires, et insiste sur l'importance de son adoption.

IV. Politique monétaire

19. Dans son programme d'action d'octobre 1962, la Commission a exposé ce qui suit :

Paragraphe 128. « L'union économique implique, en effet, au moins après la fin de la période de transition, des taux de change fixes pour les monnaies des Etats membres, sous réserve de variations dans des limites très étroites. Toute modification importante provoquerait dans les échanges entre des pays que ne protégera plus aucune barrière douanière des bouleversements si profonds et entraînerait, en raison du prix d'intervention communautaire garanti pour les céréales et pour d'autres produits agricoles de base, des changements si soudains dans les prix des produits agricoles et par conséquent dans les revenus des agriculteurs que le Marché commun lui-même pourrait être mis en cause.

Cette fixité des taux de change est la définition même de l'union monétaire car, si elle est solidement garantie par des institutions et des pratiques appropriées, il devient alors indifférent à un citoyen de l'un quelconque des pays membres de la Communauté de détenir ses avoirs en l'une quelconque des monnaies de la Communauté. Certes, l'unification progressive des politiques conjoncturelles et des politiques économiques à long terme contribuera grandement à créer un tel état de choses, mais elle serait insuffisante, s'il ne venait s'y ajouter une action spécifique dans le domaine monétaire. »

Paragraphe 136. « Un accord intergouvernemental devrait prévoir, dès maintenant, l'étendue des obligations que chaque pays serait prêt à accepter en matière de concours mutuel, en application des dispositions du traité, sans que cet accord préalable préjuge en rien la question de savoir si le pays membre en difficulté remplirait les conditions nécessaires à l'octroi d'une aide. Mais on connaîtrait par avance, en cas de décision affirmative sur ce dernier point, les crédits maximaux que les autres pays membres se seraient engagés à ouvrir : ces crédits devraient représenter une certaine proportion des réserves d'or et de devises détenues par chaque banque centrale de la Communauté, pour tenir compte des changements qui pourraient intervenir dans la situation de chaque pays membre en matière de liquidité internationale. »

Paragraphe 138. « La création de l'union monétaire pourrait devenir l'objectif de la troisième étape du Marché commun. Les ministres des finances ou des affaires économiques de la Com-

Council, would decide on the terms to be enacted at the appropriate time, the total volume of national budgets and of the Community budget, and also the general conditions for financing these budgets. The Council of Issuing Banks' Governors would become the central organ of a banking system of a federal type."

20. The Council considers that these targets have become still more pressing, and that they must be looked at in the light of experience and present scope. The degree of trade interpenetration achieved in the meantime by the member States means that it is all the more vital that progress should be made in the field of monetary policy.

The Community is not only aiming at the straightforward expansion of trade between the member States, but is set on the fusion of the six markets into a single internal market, and the achievement of economic union. It seems essential that monetary policy, at the level of the Six, should be adapted to the same degree already realised in other spheres.

21. The Commission will submit to the Council in as short a time as possible suggestions with a view to the gradual realisation of monetary union. The EEC Monetary Committee and the Committee of Governors of the Central Banks will be consulted about these suggestions in advance.

V. Social policy

22. Adjustments and adaptations within the Community economic area will be made easier if the rate of acceleration in customs dismantlement is kept up, by throwing more emphasis on the direct nature of the confrontation of the member States' economies. This is to suggest that a social section is needed to make the Commission proposal complete. For this reason the Commission is mainly emphasising two courses of action in the social field.

The first concerns the reform of the Social Fund. As it indicated in the action programme (paragraph 77), the Commission has come to believe, on the basis of the experience of the first few years, in the "necessity of giving the Fund not only the rôle of an organ for compensating expenditure borne by the various member States for occupational re-training, and also in the scope for starting up initiatives and experiments in this field, in the various countries, which will enable it to achieve its objects in full".

The Commission stresses the importance it attaches to a revision of this kind, which, as the European Parliament and the Economic and Social Committee have emphasised, will provide the Community with a useful and flexible weapon that will help to overcome problems in the sphere of occupational training — problems which assume increasingly alarming proportions as economic union is being achieved. The Commission's proposals for the revision of regulation No. 9 will be submitted to the Council before the end of the year.

The second course of action is more general. The Commission would like to call the attention of the member States to the need to intensify the close co-operation called for by Article 118 with a view to more extensive harmonisation of progress in living and working conditions. The overall balance desired by the treaty makes it vital, in fact, that appreciable progress should be achieved in this field, on the basis of the working programmes that have been submitted by the Commission to the six governments. Harmonisation of this kind would, moreover, do much to facilitate the actual realisation of economic union, since the disparity in national systems gives rise either to discrepancies which alter the conditions of competition or to trade barriers.

Source: Assembly of WEU, The political year in Europe, 1964.

13. Proposals regarding European policy transmitted by the Federal German Government to its partners in the EEC

4th November 1964

Introduction

This paper is concerned with the furtherance of European unification in the fields of foreign, defence and cultural policy (section I), and of economic and social policy (section II). It is based on three guiding principles :

(i) The Federal German Government considers the growing unification of Europe to be a major requirement of our time ; it believes that this concept will win the day. The unification movement which began some twelve years ago has met with many setbacks ; but the European idea

munauté, réunis en Conseil, décideraient des conditions qui devront être arrêtées en temps opportun, volume global des budgets nationaux et du budget communautaire, ainsi que des conditions générales de financement de ces budgets. Le Conseil des gouverneurs des instituts d'émission deviendrait l'organe central d'un système bancaire de type fédéral. »

20. La Commission estime que ces objectifs ont encore gagné en actualité et qu'il faut les examiner à la lumière de l'expérience et des possibilités actuelles. L'interpénétration commerciale réalisée entre-temps entre les États membres rend toujours plus urgents des progrès dans le domaine de la politique monétaire.

La Communauté ne vise pas seulement à obtenir une simple expansion du commerce entre les États membres, mais implique la fusion des six marchés en un marché intérieur unique et la réalisation d'une union économique. Une adaptation de la politique monétaire à six au degré d'intégration déjà atteint dans d'autres domaines apparaît indispensable.

21. La Commission présentera au Conseil dans les meilleurs délais des propositions en vue de la réalisation progressive de l'union monétaire. Le Comité monétaire de la C.E.E. et le Comité des gouverneurs des banques centrales des États membres seront consultés au préalable sur ces propositions.

V. Politique sociale

22. Le maintien du rythme d'accélération du désarmement douanier, en accentuant le caractère direct de la confrontation des économies des États membres conduira davantage à des ajustements et à des adaptations au sein de l'espace économique communautaire. Il est dès lors indiqué qu'un volet social complète cette proposition de la Commission. C'est pourquoi la Commission met principalement l'accent sur deux actions dans le domaine social.

La première action concerne la réforme du Fonds social. Comme elle l'a indiqué dans le programme d'action (paragraphe 77), la Commission a conclu de l'expérience des premières années à la « nécessité d'attribuer au Fonds non seulement le rôle d'un organisme de compensation des dépenses supportées par les divers États membres pour la rééducation professionnelle mais encore à la possibilité de susciter dans ce domaine des initiatives et des expériences dans les divers pays, qui lui permettront d'atteindre intégralement ses objectifs ».

La Commission souligne l'importance qu'elle attache à une telle révision qui, comme l'ont souhaité le Parlement européen et le Comité économique et social, dotera la Communauté d'un instrument souple qui contribuera à résoudre les problèmes dans le domaine de la formation professionnelle, problèmes qui se posent d'une façon toujours plus aiguë au fur et à mesure de la réalisation de l'union économique. Les propositions de la Commission tendant à la révision du règlement n° 9 seront soumises au Conseil avant la fin de l'année.

La deuxième action est de caractère plus général. La Commission voudrait appeler l'attention des États membres sur la nécessité d'intensifier la collaboration étroite prévue par l'article 118 en vue de favoriser l'harmonisation dans le progrès des conditions de vie et de travail. L'équilibre général voulu par le traité rend indispensable, en effet, qu'un progrès sensible soit réalisé dans ce domaine, sur la base des programmes de travail qui ont été présentés par la Commission aux six gouvernements. Une telle harmonisation contribuerait d'ailleurs à faciliter la réalisation même de l'union économique dans la mesure où la différence des régimes nationaux crée, soit des disparités qui altèrent les conditions de concurrence, soit des obstacles aux échanges.

Source : Assemblée de l'U.E.O., L'année politique en Europe - 1964.

13. Propositions relatives à la politique européenne transmises par le gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne à ses partenaires de la C.E.E.

4 novembre 1964

Remarque préliminaire

Le gouvernement allemand présente ici quelques suggestions relatives à la poursuite de l'unification européenne en matière de politique étrangère, de défense et de politique culturelle (première partie), ainsi qu'en matière de politique économique et sociale (deuxième partie). À ce sujet, il s'inspire des considérations suivantes :

(i) Il est convaincu de la nécessité de progresser dans la voie de l'unification européenne, l'une des grandes tâches de notre époque, et croit au succès de cette entreprise. Le processus d'unification commencé il y a une douzaine d'années a connu plus d'un revers, mais l'idéal européen

has always been strong enough to overcome them and to achieve fresh success.

(ii) The need for a European policy has always been accepted. The belief that its desire to see this policy pursued systematically, instead of being allowed to stagnate, is shared by its partners is the basis of the German Government's attitude.

(iii) The German Government has always considered European unification to be a whole. An uneven development, such as is to be found in the individual sectors of this whole, may be temporarily acceptable; but European unification will only attain its goal when equivalent success has been achieved in all the main areas.

Political co-operation in Europe

The Federal German Government gives priority to its proposals for European co-operation on foreign, defence and cultural policy (section I). The development here must be gradual if we wish to avoid a repetition of old difficulties and the appearance of new ones; the aim should be to work out solutions which show a steadily increasing measure of effectiveness. Major efforts should be preceded by a preparatory phase, during which, drawing on experience, new solutions will be sought without undue haste; the lessons learned during this phase should be assessed before embarking on such major efforts.

The initiative taken to intensify political co-operation in Europe must be multilateral; it is primarily the responsibility of the six member States. It will only succeed if it utilises the special relations between France and Germany set up by their treaty of 22nd January 1963. It must not disregard the hopes pinned on a comprehensive unification of Europe within the six member States and the other States of Europe. The solidarity of North America with the free countries of Europe which are drawing together must lead to a strengthening of the Atlantic Alliance.

European Communities

The European Communities, particularly the EEC, are the most obvious successes achieved

hitherto by the European unification policy; they represent one of the decisive advances made by post-war politics in the free world. It is not just that the aims of the Treaties of Rome have been achieved to date; more has been achieved than was expected when the Community treaties were signed. The European Communities should accordingly remain the vehicles of unification in the economic and social policy fields. Perhaps they cannot automatically achieve the full unification of Europe; but they have a considerable impact on the other fields. All who support the unification of Europe continue to pin great hope on them.

Accordingly, it would be a major mistake, from the viewpoint of Europe and the West in general, to weaken the Communities. The European heritage must be preserved; every chance to strengthen and develop the Communities must be seized. And there are still major possibilities for doing this.

Section II of this paper therefore represents a necessary appendage to section I. It would be a mistake to consider the function of the European Communities as purely technical, and distinct from the "political tasks". The common economic policy, the formulation of which is the responsibility of the European Communities, is part of the overall policy. Technical problems and issues of economic and general policy are bound up very closely with the treatment of economic and social policy questions by the institutions of the Communities. The European Communities are already carrying out "policy unification" in an important area of European overall policy.

It is clear, however, that the discussions in Brussels have over-concentrated on the technical aspects, and are liable to get lost in the sands of technocracy. The Ministerial Councils of the Communities should redouble their efforts to give priority to the political and basic economic aspects over the technical. A sure way of doing this would be to reform the working methods of the Councils by cutting down the number taking part in the meetings.

s'est révélé chaque fois assez puissant pour surmonter les échecs et les faire suivre de nouveaux succès.

(ii) Le gouvernement fédéral part du principe que ses partenaires veulent comme lui ne pas laisser stagner une politique dont la nécessité a toujours été unanimement reconnue, mais entendent au contraire la poursuivre systématiquement.

(iii) Le gouvernement allemand a toujours envisagé le processus d'unification européenne comme un tout. Les évolutions inégales qui se manifestent dans les différents secteurs de ce processus sont acceptables pendant un certain temps. Mais l'objectif de l'unification européenne ne sera atteint que lorsque des résultats équivalents seront réalisés dans tous les domaines essentiels.

La coopération politique européenne

Le gouvernement allemand considère comme prioritaires ses propositions pour une coopération politique européenne en matière de politique étrangère, de défense et de politique culturelle (première partie). En vue d'éviter les difficultés qui ont surgi dans le passé et d'empêcher que d'autres ne se manifestent à l'avenir, il va falloir progresser graduellement ; on devrait chercher progressivement des solutions de plus en plus efficaces. Les efforts d'une plus grande portée devraient être précédés d'une phase de préparation, qui permette, sur la base des expériences réalisées jusqu'ici, de chercher sans hâte de nouvelles solutions et de mettre à profit les enseignements recueillis dans la phase préparatoire.

L'initiative prise en vue de renforcer la coopération politique en Europe doit être un effort multilatéral, qui incombe en premier lieu aux Six. Elle ne sera couronnée de succès que si l'on met à profit les relations spéciales que le traité franco-allemand du 22 janvier 1963 a établies entre ces deux pays. Elle ne doit pas méconnaître les espoirs nourris dans les six pays et dans d'autres États européens d'une vaste unification européenne. La solidarité entre l'Europe libre en voie d'unification et l'Amérique du Nord doit se traduire par un renforcement de l'Alliance atlantique.

Communautés européennes

Les Communautés européennes, et notamment la Communauté Economique Européenne,

ont été jusqu'ici le succès le plus évident de la politique d'unification européenne et doivent être rangées parmi les progrès décisifs de la politique d'après-guerre du monde libre. Non seulement les objectifs des Traités de Rome ont été atteints jusqu'ici, mais les résultats obtenus à ce jour dépassent aussi les espoirs placés dans la conclusion des traités instituant les Communautés. Par conséquent, les Communautés européennes devraient rester les supports du processus d'unification dans les secteurs économique et social. Même si elles ne peuvent conduire automatiquement à une parfaite unification de l'Europe, elles n'en exercent pas moins une forte impulsion sur les autres secteurs. Tous ceux qui désirent l'unification de l'Europe continuent de placer en elles de grands espoirs.

Du point de vue européen, comme d'ailleurs du point de vue du monde occidental tout entier, ce serait une grande erreur que d'affaiblir les Communautés. Il faut préserver le patrimoine européen et ne laisser passer aucune occasion de renforcer les Communautés et de les développer encore davantage. A cet égard, il y a encore de grandes possibilités.

Les propositions du gouvernement allemand relatives à la première partie reçoivent ainsi un complément nécessaire dans la seconde partie. Il serait erroné de considérer l'activité des Communautés européennes comme une fonction purement technique en face des « tâches politiques ». La politique économique commune, dont l'élaboration incombe aux Communautés européennes, représente une fraction de la politique globale. L'étude des questions économiques et sociales dans les institutions des Communautés soulève des problèmes d'ordre technique, économique et général, qui sont étroitement liés. Les Communautés européennes réalisent déjà un peu « d'unification politique » dans l'un des principaux domaines partiels de la politique européenne globale.

Il faut dire cependant que, dans les discussions de Bruxelles, l'aspect technique a pris parfois une prépondérance déplacée et risque de les fourvoyer dans un fourré technocratique. Les Conseils de Ministres des Communautés devraient donc veiller encore davantage que par le passé à ce que les aspects politiques et les aspects économiques fondamentaux conservent pour eux la priorité sur les aspects techniques. Cette tâche serait facilitée par une réforme du

The instrument for economic and social policy has been created by the treaties, and has proved its worth. Accordingly, it would be advisable to handle the future common tasks of economic and social policy under the rules of the treaty, the value of which are already known. This holds for both the tasks laid upon the Communities by the treaties, and the more wide-ranging aims, e.g. the framing of a common monetary policy, which represent the logical continuation and capping stone of the integration process. Without disregarding the interdependence of the individual spheres and the corollary that it is impossible to set up watertight compartments, an attempt should be made to preclude overlapping, and to chart as clearly as possible the frontier between the areas for which the treaty institutions are responsible and the areas which lie within the purview of the organs to be set up in the future.

Conclusion

The development of integration in foreign, defence and cultural policy on the one hand, and economic and social policy on the other, is not only uneven; it will have to follow discrepant directions to begin with. Both the pace and working methods of integration will have to be unified at a later stage. The ultimate aim of the Federal German Government is still a democratic Europe which is federal, and politically and economically united.

Sections I and II of this memorandum detail the proposals of the Federal German Government. We suggest that the proposals of section I should be discussed in a governmental conference of the six States, while section II should be dealt with in the appropriate organs of the European Communities. The German Government would welcome proposals from the other governments for achieving the common aim.

SECTION I

European political co-operation on foreign affairs, defence and culture

1. The basis

The Federal German Government has based its points on the proposals and drafts produced during the negotiations in the Study Committee of the six EEC States ("Fouchet committee") during 1961 and 1962. The Federal German Government considers that a new agreement should be based on the preparatory work done at the time.

Due account has been taken of recent proposals for setting up European co-operation, including the suggestions made by Mr. Spaak, Belgian Foreign Minister, to the General Affairs Committee of the WEU Assembly on 9th September 1964, the European Parliament resolution of 21st December 1961 and Recommendation 104 of the WEU Assembly.

2. Type of agreement

The Federal German Government proposes a governmental convention (hereafter termed "the convention") between the Six. This would diverge from previous proposals on one point: a State treaty on the establishment of a European political union should only be concluded and laid before the national parliaments for ratification at a later date — the convention should be preliminary.

3. Aims

The convention should:

- (a) require the governments to frame a treaty on European political union and to lay down the conditions to be fulfilled by other States who wish to join;
- (b) set up consultation between the governments on foreign, defence and cultural policy, as a preliminary to developing the co-operation which is the aim of the European political union.

mode de travail des Conseils de Ministres, à savoir une réduction du nombre des participants aux réunions de ces conseils.

L'appareil administratif pour la politique économique et sociale avait déjà été prévu par les traités et a fait ses preuves. Il serait donc souhaitable que toutes les tâches communes qui se poseront désormais dans le domaine de la politique économique et sociale soient traitées selon les règles prévues par les traités et qui ont fait leurs preuves. C'est le cas des tâches incombant aux Communautés en vertu même des traités, ainsi que des tâches qui, comme par exemple une politique monétaire commune, débordent ce cadre en tant que prolongement logique et couronnement du processus d'intégration. Sans méconnaître l'interdépendance des divers secteurs particuliers et partant l'impossibilité d'une distinction absolue, il faut veiller à éviter le double emploi et séparer aussi clairement que possible les compétences des institutions créées par les traités communautaires d'une part, et, d'autre part, des nouveaux organes à créer.

Conclusions

Le processus d'unification en matière de politique étrangère, militaire et culturelle, d'une part, et de politique économique et sociale, d'autre part, varie non seulement quant au chemin parcouru jusqu'ici, mais aussi quant aux options qu'il faudra prendre tout d'abord. Il incombera à une étape ultérieure de la politique européenne d'unifier aussi bien le rythme des travaux que les méthodes de travail du processus d'intégration. Le but final continue d'être pour le gouvernement allemand une Europe fédérative et démocratique, unie sur le plan politique et économique.

Les parties I et II du présent mémorandum contiennent un exposé détaillé des propositions du gouvernement allemand. Le gouvernement allemand propose de discuter les propositions contenues dans la première partie à l'échelon gouvernemental dans une conférence des six pays. Les propositions de la deuxième partie devraient être traitées par les institutions compétentes des Communautés européennes. Le gouvernement allemand serait heureux si les autres gouvernements présentaient de leur côté des propositions qui permettraient de se rapprocher de l'objectif commun.

PREMIÈRE PARTIE

La coopération politique européenne dans le domaine de la politique étrangère, militaire et culturelle

1. Point de départ

Le gouvernement allemand s'inspire des propositions et des projets qui furent faits au cours des années 1961-1962 dans le cadre des négociations au sein de la commission d'études des six pays de la C.E.E. (Commission Fouchet). De l'avis du gouvernement allemand, il faudrait qu'un nouvel accord vienne couronner les travaux préliminaires effectués à l'époque.

En outre, le gouvernement allemand a inclus dans ses considérations les suggestions faites par M. Spaak, Ministre belge des affaires étrangères, le 9 septembre 1964 devant la Commission des Affaires Générales de l'Assemblée de l'U.E.O., la Recommandation n° 104 de l'Assemblée de l'U.E.O., la résolution du Parlement européen du 21 décembre 1961, ainsi que d'autres propositions qui ont été faites ces derniers temps au sujet d'une relance de la coopération politique européenne.

2. Forme de la convention

Le gouvernement allemand propose de conclure un accord entre les six pays sous forme d'une convention gouvernementale (dénommée ci-après « la Convention »). A la différence des propositions faites à l'époque, la conclusion d'un traité d'Etat sur la création d'une union politique européenne — traité à soumettre aux parlements nationaux et à ratifier — n'interviendrait qu'à une date ultérieure. La Convention devrait avoir un caractère préliminaire.

3. Objectifs

La Convention devrait :

- (a) engager les gouvernements à élaborer dans un délai déterminé un traité sur l'union politique européenne et à fixer en même temps les conditions d'adhésion d'autres pays européens ;
- (b) en prévision de la coopération visée au sein de l'Union politique européenne, prévoir des consultations entre les gouvernements en matière de politiques étrangère, militaire et culturelle.

Consultations between the governments (Heads of State and Government, Foreign and Defence Ministers, Ministers responsible for international cultural relations) should begin as soon as possible. This consultation, which was proposed by the Study Commission of the Six, would be continued for a certain period if the treaty on European political union is not concluded on schedule. This would prevent a sudden paralysis of European political co-operation from reappearing.

4. Organisation of the consultations

In view of the fact that the convention would be preliminary in character, its aims should largely be achieved by intergovernmental co-operation. The co-operation of *Heads of State and Government, Foreign and Defence Ministers and the Ministers responsible for international cultural relations* should initially take the form of *regular meetings*, and not be conducted in special bodies. The preparatory work would be done by working parties, made up from civil servants belonging to the appropriate ministries.

To help them in their work, the Heads of State and Government and the Ministers should have at their disposal a consultative committee, the members of which would be appointed by the governments by *mutual agreement*. They would be guided solely by the common interests of the States belonging to the convention. The consultative committee would make proposals for the treaty setting up a European political union, and be represented in the ministerial consultations. The consultative committee would represent an element of the convention which embodies the common interest even in the preliminary period, and provides a basis for setting up Community organs under the treaty on European political union.

The *European Parliament* should participate in the political co-operation from the start. The participation of the European Parliament was laid down in the 18th July 1961 decision of the Heads of EEC States and Governments, and in the proposals subsequently drawn up by the Study Commission.

The Federal German Government will put forward a proposal for the way in which the secretarial work of the meetings of the Heads of State and Government, the Ministers, the working parties and the consultative committee should be carried out. It would like to see the most simple and practical arrangement utilised.

5. Scope of the consultations

In order to follow similar policies wherever this is possible, the governments would undertake, in preparation for setting up the co-operation which is the aim in the treaty on European political union, to consult beforehand on all major questions of foreign, defence and cultural policy, particularly those of mutual interest.

6. Bearing of political co-operation on the Atlantic Alliance

The convention should state that European co-operation is to strengthen the Atlantic Alliance.

7. Bearing of political co-operation on the European Communities

The European Communities should be strengthened and further developed. The convention should state that there is to be no amendment or impairment of the provisions set out by the ECSC, EEC and Euratom treaties — particularly those on the rights and duties of the member States, the powers of the organs and the functioning of the Communities.

8. Accession of other European States to the subsequent treaty on European political union

The governments should state their acceptance, in principle, of accession by other European States to the European political union in the convention ; they should also declare their willingness to lay down the relevant terms and conditions in the draft of the treaty, when this is drawn up.

SECTION II

Economic integration

There are three main aims in *economic integration* :

Les consultations entre les gouvernements (chefs d'État, chefs de gouvernement, ministres des affaires étrangères et de la défense, ainsi que ministres compétents pour les relations culturelles internationales) devraient être amorcées dans les meilleurs délais. Ces consultations, qui étaient déjà prévues dans les propositions de la commission d'études des Six, seraient poursuivies pendant un certain temps même si le traité instituant l'Union politique européenne ne devait pas être conclu dans les délais prévus. Cela permettrait d'éviter que la coopération politique européenne ne revienne subitement à un point mort.

4. Structures

Conformément au caractère préliminaire de la Convention, ses objectifs devraient être réalisés dans une large mesure par les méthodes de la collaboration intergouvernementale. La coopération *des chefs d'État et de gouvernement, des ministres des affaires étrangères et de la défense ainsi que des ministres responsables des relations culturelles internationales*, s'effectuerait non pas dans le cadre d'institutions spéciales, mais tout d'abord sous la forme de *réunions périodiques*. Leur préparation serait confiée à des groupes de travail composés de fonctionnaires des départements intéressés.

En vue d'aider les chefs d'État et de gouvernement ainsi que les ministres à remplir leurs fonctions, il conviendrait de disposer d'une commission consultative dont les membres seraient nommés par les gouvernements en *accord mutuel*. Dans l'exercice de leur activité, ils seraient uniquement au service commun des États parties à la Convention. La commission consultative devrait faire des propositions relatives au traité instituant une union politique européenne. Elle devrait être représentée aux consultations des ministres. La création d'une commission consultative introduirait dans la Convention un élément qui incarnerait, dès la phase préliminaire, l'intérêt collectif et servirait d'amorce à la création d'une institution commune par le traité relatif à l'Union politique européenne.

Le *Parlement européen* devrait, dès le départ, être associé à la coopération politique. Sa participation était prévue aussi bien par la décision des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la C.E.E. en date du 18 juillet 1961 que dans les propositions élaborées ensuite par la commission d'études.

Le gouvernement allemand formulera une proposition relative aux travaux de secrétariat pour les réunions des chefs d'État et de gouvernement, des ministres, des groupes de travail et de la commission consultative. Il recherche une solution aussi simple et pratique que possible.

5. Ampleur des consultations

En vue de se préparer à la coopération en matière de politiques étrangère, militaire et culturelle envisagée par le traité instituant l'Union politique européenne, les gouvernements devraient s'engager à se consulter avant toute décision sur toutes les questions importantes et, en premier lieu, sur les questions d'intérêt commun, en vue de parvenir, autant que possible, à une position analogue.

6. La coopération politique dans le cadre de la Convention vis-à-vis de l'Alliance atlantique

La Convention devrait prévoir que la coopération européenne renforce l'Alliance atlantique.

7. La coopération politique dans le cadre de la Convention vis-à-vis des Communautés européennes

Les Communautés européennes doivent être renforcées et se développer encore davantage. La Convention devrait prévoir que les dispositions des traités instituant la C.E.C.A., la C.E.E. et l'Euratom, notamment en ce qui concerne les droits et devoirs des États membres, les compétences des institutions et les prescriptions sur le fonctionnement des Communautés, ne seront ni modifiées ni infirmées.

8. Adhésion d'autres États européens au traité ultérieur instituant l'Union politique européenne

Dans cette convention, les gouvernements devraient donner leur assentiment de principe à la participation d'autres États européens à l'Union politique européenne et s'engager en même temps à en fixer les conditions dans le projet de traité.

DEUXIÈME PARTIE

L'intégration économique

Dans le domaine de l'intégration économique, il s'agit principalement :

- A. to increase the pace at which the Common Market is built up ;
- B. to improve the Community treaties ;
- C. to develop external relations.

A. Increasing the pace at which the Common Market is built up

1. The *establishment of the customs union ahead of schedule* can be counted on to further the build-up of the Common Market. The automatic development of a customs union is assigned the rôle of a power-house for the erection of the Common Market by the Treaty of Rome. This expectation has been borne out to date, and remains valid. The introduction of the customs union ahead of schedule is bound to affect the future common trade policy. The dismantlement of customs frontiers within the Community will lead to the increasing abolition of tax frontiers. The clearing away of customs duties on industrial goods and the formulation of the common farm policy are closely interrelated ; transport and energy policy will be continuously affected by the customs union. The customs union will therefore make for the completion of the economic union.

The outside world was more convinced of the strength and vitality of the European Communities by the first acceleration in the dismantlement of customs barriers than by anything else ; and the early completion of the customs union would again provide the most striking proof of this. The early appearance of the customs union must therefore be the starting point for any programme of action to set up the complete Common Market promptly. At the moment, customs duties on industrial products within the Community stand at 40 % of their original level. They should be cut to 20 % on 1st January 1965, and completely abolished on 1st January 1967, the date when the dismantlement of customs barriers within EFTA is to be completed. Exceptions should not be ruled out, if they are essential.

Present customs duties on farm produce stand at 60 % or 55 % of their initial figure. Those on goods which are covered by a market organisation should be cut by 20 % on 1st January 1965, to 40 % or 35 %. The remaining duties should be completely abolished, where pos-

sible, at the same time as the duties on industrial goods and at any rate by 1st January 1970. An accelerated dismantlement of customs barriers within the Community should be coupled with an introduction of the common customs tariff ahead of schedule, to avoid changes in the trade pattern.

2. *The progressive harmonisation of taxation*, directed to the complete abolition of tax frontiers which is required by a Common Market where similar market conditions obtain throughout, should be carried out in the following manner :

- Turnover and consumer taxes and monopolies should be harmonised, to the extent necessary for the abolition of tax frontiers, if possible by the time when the Communities are amalgamated, but at any rate by 1st January 1970.
- It will also be necessary to make a substantial advance towards the harmonisation of taxes on the movement of people and goods, and direct taxes ; this is particularly true of amortisation terms and conditions.

3. The agricultural market organisations adopted to date represent a major step towards a *common farm policy*. The need now is to develop, on constructive lines, the present assets, which go beyond the realisation of most other elements of the economic union. The future shape of the European market organisations, particularly price alignment, will have to be on these lines. A Common Market is inconceivable without a common agricultural market, and a common agricultural market is inconceivable without a common price. The political and economic difficulties which will have to be overcome when common prices are worked out became apparent during the attempts to establish a common cereal price. In so far as they are political, they must be taken into account by the member States ; so far as they are economic, appropriate provisions will have to be made by the Community. As far as the economic side is concerned, it has emerged that, in addition to the problems to be found in the agricultural sphere itself, there are factors external to farm policy which have a considerable

- A. d'accélérer la mise en place du Marché commun ;
- B. de perfectionner les traités communautaires ;
- C. de développer les relations extérieures.

A. Accélérer la mise en place du Marché commun

1. La création accélérée d'une union douanière promet de faire progresser sensiblement le Marché commun. Le Traité de Rome prévoyait une union douanière qui, avec son automatisme, devrait servir de moteur en vue de la réalisation du Marché commun. Cette attente s'est vérifiée jusqu'ici et elle demeure justifiée. La mise en place anticipée de l'union douanière devra influencer sur la politique commerciale commune à créer. L'abolition des barrières douanières intérieures entraînera de plus en plus la suppression des frontières fiscales. Le désarmement douanier dans le secteur industriel et l'élaboration de la politique agricole commune sont en étroite interdépendance ; la politique des transports et la politique énergétique seront influencées de manière durable par l'union douanière. Celle-ci contribuera donc à parachever l'union économique.

Rien tant que les premières accélérations de l'abaissement douanier n'a convaincu le reste du monde de la force et de la vitalité des Communautés européennes. Le parachèvement prochain de l'union douanière en fournirait à nouveau une preuve éclatante. Par conséquent, tout programme d'action visant à parachever rapidement le Marché commun doit commencer par la réalisation prochaine d'une union douanière. Le niveau des tarifs douaniers intérieurs dans le secteur industriel qui représente actuellement 40 % des tarifs de départ devrait être abaissé de 20 % le 1^{er} janvier 1965. Les 20 % restants devraient être supprimés d'un seul coup, le 1^{er} janvier 1967 par exemple, date à laquelle sera probablement achevé le désarmement douanier intérieur de l'A.E.L.E. A cet égard, les exceptions indispensables ne devraient cependant pas être exclues.

Le niveau des tarifs douaniers intérieurs dans le secteur agricole, qui oscille actuellement entre 60 % et 55 % des droits de base, devrait être abaissé le 1^{er} janvier 1965 de 20 % pour atteindre respectivement 40 % et 35 %, pour autant qu'il ne s'agit pas de droits de douane

frappant des marchandises affectées par les règlements de marché. Le reste devrait être aboli complètement autant que possible en même temps que les droits du secteur industriel, mais en tout cas au plus tard le 1^{er} janvier 1970. En vue d'éviter des détournements de trafic, l'abolition accélérée des droits de douane intérieurs devrait être accompagnée de l'application anticipée du tarif douanier commun.

2. *L'harmonisation progressive des charges fiscales* en vue de la suppression définitive des frontières fiscales, exigée par un Marché commun dont les conditions soient semblables à celles d'un marché intérieur, devrait être réalisée de la manière suivante :

- Autant que possible d'ici la fusion des Communautés, mais au plus tard le 1^{er} janvier 1970, il faudrait par conséquent harmoniser les impôts sur le chiffre d'affaires et les droits d'accise, ainsi que les monopoles dans la mesure requise pour la suppression des frontières fiscales.
- De plus, il faudra réaliser des progrès sensibles dans l'harmonisation des impôts perçus sur le transport des voyageurs et des marchandises et, enfin, des impôts directs, notamment en ce qui concerne les modalités d'amortissement.

3. L'adoption des règlements de marché agricole effectués jusqu'à ce jour constitue un pas important dans la voie d'une *politique agricole commune* et il s'agit maintenant de développer dans un esprit constructif ce qui a été atteint jusqu'ici, qui déborde la réalisation de la plupart des autres éléments de l'union économique. C'est dans cette voie que devra se faire l'aménagement futur des règlements européens des marchés, notamment l'harmonisation des prix. Un marché commun est inconcevable en l'absence d'un marché agricole commun, de même qu'un marché agricole commun ne saurait se passer de prix communs. Les tentatives en vue de fixer un prix commun des céréales ont fait apparaître les difficultés politiques et économiques qu'il s'agit de surmonter lorsqu'on cherche à élaborer des prix communs. Dans la mesure où elles sont d'ordre politique, elles requièrent des égards mutuels de la part des partenaires de la Communauté et, dans la mesure où elles sont d'ordre économique, elles nécessitent des dispositions convenables de la part de la Communauté. En ce qui concerne

bearing. The joint efforts of the member governments should therefore be directed to overcoming these difficulties early enough not to jeopardise the Kennedy round or the smoothly-dovetailing advance of integration. The Federal German Government will meet its obligations under the Treaty of Rome in this respect; it will work actively for the achievement of the difficult tasks in front of the Community.

However, the common farm policy involves more than the establishment of market organisations and the alignment of prices. Its more basic aim is a genuine common agricultural market. This can only be set up if the discrepant agricultural market arrangements of the member States are co-ordinated. A comparison of the market structure arrangements, with a view to co-ordination, is therefore a basic need.

4. The continuing welding together of the six economies requires major advances towards *the establishment* of the methods and measures of *economic policy*, in order to achieve a general policy which is initially converging and subsequently more and more co-ordinated. This work has a special bearing on further integration in the Common Market and therefore on the political strengthening of the Community.

The first step, as far as *short-term economic policy* is concerned, was made by the Council decision of 15th April 1964. However, co-operation will have to be stepped up in order to cope at any time with dangers arising within the Community or coming in from the outside. This is why the Council should discuss the business conditions at regular intervals, perhaps twice a year, and issue decisions and directives, as well as recommendations, about the requisite action.

The governments should undertake to provide information about the implementation of such decisions, and to justify before the Council any steps which deviate from the recommendations. The start already made to a monetary and financial policy of co-operation should be further

developed, bearing in mind the proposals under paragraphs 6 and 7.

The Council decision on medium-term economic policy provides a substantial basis for the co-ordination within the Community of economic and finance policy projects covering a period of several years. Apart from the co-ordination of general economic policy plans, work should centre on the State activity which has a decisive influence on the economic growth and pattern.

5. The single European Community resulting from the amalgamation of the three Communities must have *independent financial resources* if it is to have the political weight needed for European integration. Regulation No. 25 and the principles of a future market organisation for oil and fats represent a start towards this in specific areas. The build-up of the customs union must be coupled with the introduction of Community revenue, drawn more particularly from the yield on the common customs duties, and with parliamentary responsibility for income and expenditure. The development of Community sources of revenue must be accompanied by the introduction of a smoothly-dovetailing financial system which takes due account of member State and Community interests.

B. Improvement of the Community treaties

Economic integration is a continuing process, requiring not only the accomplishment of the tasks laid down in the treaty and in particular the formulation of common policies, but also the expansion of the Communities into areas for which the treaty does not provide a guide, but which are involved in the general aims of the Community. Some points of the treaty will have to be revised in the light of recent experience.

6. Increasing co-operation in *monetary policies* must be part of the growth of the Common Market if the internal and external stability of the Community is to be safeguarded. This is the only way to prevent inflationary or deflationary trends in specific member States from creating disturbances on the Common Market.

ce dernier point, il est apparu que parallèlement aux problèmes d'ordre proprement agricole, il y a des éléments d'importance considérable en marge de la politique agraire. Les efforts conjoints des gouvernements partenaires devraient tendre à surmonter ces difficultés suffisamment tôt pour ne compromettre ni les négociations Kennedy, ni les progrès harmonieux du processus d'intégration. Le gouvernement allemand est prêt à assumer à cet égard ses obligations résultant du Traité de Rome et prendra une part active dans l'accomplissement des tâches difficiles qui s'offrent à la Communauté.

Mais la politique agricole commune ne s'arrête pas à la création de règlements de marché et à l'harmonisation des prix. Elle exige bien plutôt la réalisation d'un véritable marché commun agricole. Or, celui-ci n'est réalisable que si l'on harmonise également les divers systèmes de marché agricole dans les différents Etats membres. Ce qui compte donc c'est de comparer les règlements de structure des marchés agricoles dans le but de parvenir à une coordination des systèmes de marché divergents.

4. La fusion de plus en plus poussée des six économies nationales des Etats membres impose des progrès substantiels dans la *définition concrète de la politique économique* sur le double plan des méthodes et des mesures de manière à parvenir également d'une façon générale à une attitude d'abord convergente, puis de plus en plus coordonnée. Ces travaux revêtent une importance particulière pour la construction du Marché commun et donc pour la consolidation politique de la Communauté.

En ce qui concerne la *politique conjoncturelle*, la décision prise le 15 avril 1964 par le Conseil constitue un premier pas dans cette voie. Il convient cependant d'intensifier la coopération afin de conjurer à tout moment les dangers qui pourraient menacer la Communauté du dedans ou du dehors. C'est pourquoi le Conseil devrait délibérer sur la conjoncture à intervalles réguliers, par exemple deux fois par an, et ne pas se borner à faire des recommandations, mais prendre également des décisions et formuler des directives sur les mesures qui s'imposent.

Les gouvernements devraient s'engager à rendre compte de l'application de ces décisions et à justifier devant le Conseil un comportement différent des recommandations données. A cet égard, il faudrait poursuivre la coopération amorcée sur le plan monétaire et financier en tenant

compte des propositions faites aux paragraphes 6 et 7.

La décision du Conseil relative à la politique économique à moyen terme constitue une base essentielle pour l'harmonisation au sein de la Communauté des projets économiques et financiers portant sur plusieurs années. Par-delà la coordination des intentions générales de politique économique, ces travaux devraient se concentrer sur les activités publiques qui ont une influence déterminante sur l'expansion et la structure de l'économie.

5. La Communauté européenne unique, issue de la fusion des trois Communautés, ne disposera du poids politique nécessaire pour l'intégration européenne que si elle est dotée d'une *souveraineté financière propre* pour l'accomplissement de ses tâches. Des premiers pas ont été faits dans cette voie, dans des secteurs particuliers, par le règlement n° 25 et les principes fixés pour le futur règlement du marché des huiles et matières grasses. La mise en place de l'union douanière devrait être l'occasion de remplacer les contributions matriculaires par des fonds communautaires, notamment par des recettes prélevées sur le tarif douanier commun, et d'instituer une responsabilité parlementaire pour les recettes et les dépenses. A ce propos, il faudra veiller à la création d'un système financier bien équilibré qui tienne compte des intérêts de chaque Etat membre et de ceux de la Communauté tout entière.

B. Perfectionnement des traités communautaires

L'intégration économique est un processus de développement permanent. Celui-ci requiert non seulement la réalisation des objectifs fixés dans les traités, notamment l'élaboration de politiques communes, mais aussi le perfectionnement des Communautés dans les secteurs qui ne sont pas concrétisés dans les traités, tout en étant inclus dans l'objectif général de la Communauté. En quelques points, il va falloir adapter les traités en tenant compte des enseignements que l'on aura pu recueillir dans l'intervalle.

6. Le développement du Marché commun exige une coopération de plus en plus étroite *dans le domaine de la politique monétaire* afin d'assurer la stabilité extérieure et intérieure de la Communauté. C'est ainsi seulement que pourront être évitées les perturbations du Marché commun par des mouvements inflationnistes ou déflationnistes dans les divers Etats membres.

This is why the liaison between issue banks must be stepped up ; mere comparison and consultation in co-ordination committees is no longer enough. Even if it might be premature to set up a federal issuing bank system for the Common Market, the national issue banks should pursue a monetary policy which precludes internal and external economic imbalance.

The Federal German Government therefore suggests the following advance towards a monetary union :

- Formulation of impartial rules calculated to obviate monetary imbalances in the Community. The monetary policy of the issue banks would treat these rules as guiding principles.

7. The continuing welding together of the national economies into a common market organised on the lines of a single domestic market requires increased co-ordination of member State budget policies to eliminate the differences in structure and concepts which are liable to upset the economic balance or to distort competition. The first move should be to achieve agreement, which is as wide-ranging as possible, between the member States on the goals and scale of public investment and on the budget principles of special relevance to the Common Market.

8. The *amalgamation of the treaties* will considerably increase the political weight of the resultant single Community which will have the whole economy within its purview. The fact that economic integration is taking place in three Communities can only be explained on historical grounds. Integration has now reached a stage where an amalgamation of *the treaties* is necessary ; the coexistence of Communities covering parts of the economy and organised on different lines is distorting the development of the economy as a whole. The fusion of the Community organs will satisfy the administrative requirements of amalgamation of the Communities which is planned for 1967. The future single Commission will have the task of following a policy on the implementation of the three treaties which is directed towards their amalgamation, and of helping the governments to set up the single Community.

There should be two guiding principles for the amalgamation of the treaties :

- (a) the EEC treaty should be taken as the broad basis ;
- (b) the Community content of the Treaties of Rome should not be reduced.

9. To date, the *European Parliament* has been a consultative body without true parliamentary powers ; this position should be gradually changed. As part of the process of increasing the powers of the European Parliament, this body should be gradually provided with competences similar to those of a national parliament in the areas from which the latter have been ousted by the Community :

- (a) the European Parliament should play an increased part in Community law-making ;
- (b) genuine budget power is a necessary corollary to the introduction of specifically Community sources of revenue ;
- (c) the European Parliament should have the right to approve or reject any agreements concluded with third countries by the Community.

C. The development of relations with the non-Community world

The member States have different economic and political pasts, and their interests are not always the same. Some member States hope to gain from the common farm policy, others from the common trade policy ; and both these interests are recognised in the EEC treaty. Even the last eighteen months have shown that the development of the Community is only firmly-rooted if due account is taken of both interests. And this will continue to be true.

But there is an even more important point ; it is in the interest of the Community itself as well as of the member States to create a solid and broad basis for relations with the outside world. The Community has very considerable surpluses of many goods and services, and these must be exported to prevent an intolerable strain being put on the domestic market ; but high imports are the corollary of high exports. Moreover, the European Economic Community —

Il faudra donc assurer une liaison plus étroite entre les banques d'émission. Les simples confrontations et consultations au sein des comités de coordination ne suffisent plus. Même si la création d'un système fédératif de banques d'émission pour le Marché commun s'avère encore prématurée, il apparaît nécessaire que les banques d'émission nationales adoptent un comportement monétaire qui évite les déséquilibres sur le double plan économique intérieur et extérieur.

Le gouvernement allemand propose par conséquent la mesure suivante dans le sens d'une union monétaire :

- Elaboration de règles objectives pour éviter le déséquilibre monétaire dans la Communauté. Ces règles devraient être respectées par les banques d'émission comme directives générales de la politique monétaire.

7. La fusion progressive des économies nationales en vue de la constitution d'un marché commun dans des conditions analogues à celles d'un marché intérieur requiert une plus grande *adaptation mutuelle des politiques budgétaires nationales* pour autant que les divergences aux points de vue structures et conceptions sont susceptibles de provoquer des perturbations de l'équilibre économique ou des distorsions du jeu de la concurrence. Tout d'abord, les Etats membres devraient arriver à s'entendre mutuellement, autant que possible, sur l'objectif, ainsi que sur l'ampleur de la politique d'investissements publics et sur les principes budgétaires qui peuvent être d'une importance particulière pour le Marché commun.

8. *La fusion des traités* aboutira à un renforcement considérable du poids politique de la Communauté unique future englobant l'ensemble du secteur économique. Le morcellement de l'intégration économique en trois communautés ne s'explique de toute façon que du point de vue historique. Par ailleurs, le degré d'intégration atteint jusqu'ici exige désormais une fusion *des traités*, étant donné que la juxtaposition des Communautés de différentes structures pour des secteurs partiels de l'économie a pour effet de perturber le développement global de l'économie. La fusion des institutions des Communautés créera d'ores et déjà les conditions administratives pour la fusion des Communautés prévue pour 1967. Il incombera à la future Commission unique d'appliquer les trois traités dans la perspective de la fusion et d'aider les gouvernements à mettre sur pied la Communauté unique.

La fusion des traités devrait s'inspirer des principes suivants :

- (a) la fusion devrait s'accomplir sur la base générale du traité instituant la C.E.E. ;
- (b) la teneur communautaire des Traités de Rome ne doit pas être diminuée.

9. En ce qui concerne le *Parlement européen*, il convient de le sortir graduellement de son rôle d'organe consultatif sans véritable compétence parlementaire. L'élargissement de ses compétences devrait conférer progressivement au Parlement des attributions analogues à celles des parlements nationaux dans les secteurs que la Communauté a soustraits aux parlements nationaux :

- (a) le Parlement européen devrait participer davantage aux actes législatifs de la Communauté ;
- (b) l'exploitation des ressources propres de la Communauté exige de véritables compétences budgétaires du Parlement européen ;
- (c) le Parlement devrait avoir le droit d'approuver ou de rejeter les accords conclus par la Communauté avec les Etats tiers.

C. Le développement des relations extérieures

Par suite des divergences du passé politique et économique, les intérêts des Etats membres de la Communauté ne sont pas toujours identiques. C'est ainsi que certains pays escomptent des avantages de la politique agricole commune, tandis que d'autres en attendent de la politique commerciale commune : ces intérêts sont reconus par le traité instituant la C.E.E. Il est apparu déjà au cours des dix-huit mois écoulés que le progrès de la Communauté n'est assuré que si ces deux catégories d'intérêts sont dûment prises en considération. Il en sera de même par la suite.

Ce qui est plus important c'est que non seulement les pays membres, mais la Communauté tout entière a intérêt à donner une base solide et large à ses relations extérieures. Dans nombre de secteurs la production de la Communauté excède largement sa propre consommation ; par conséquent, il faut qu'elle trouve sa place dans les exportations, sous peine de soumettre le marché intérieur à des charges insupportables. Mais des exportations élevées exigent

which will be the world's number one trading partner once the Common Market is fully in place — has a political obligation to the areas of the world which rely on world trade, i.e. to its allies of the free world and to the emergent countries. A special responsibility is laid upon it by European solidarity.

10. *The open character of the Community* should therefore be confirmed again. Even while integration is being effected, the door must be open to any European State which is willing and able to accept the political content of the Community and the treaty obligations.

But association, the looser type of link with the Community, must also remain possible for European States. Association is of particular relevance for :

- (a) States which do not have the economic capacity to meet all the requirements of the Community treaty ; such States build up their economy during the association period until it can compete with the member States, and is thus strong enough for them to become members ;
- (b) States which are unable to satisfy all the political requirements of membership.

The ultimate aim of the European Community must be a Europe of free and equal members.

In connection with its concept of the Community as the nucleus of such a Europe, the Federal German Government attaches particular importance to *close links between the EEC and EFTA*. This is why the Community should seek to improve contacts and mutual co-ordination between the two groups. First moves in this direction might be :

- (a) co-ordination of the time-table for the dismantlement of customs barriers within the EEC and EFTA ;
- (b) negotiations in the framework of the Kennedy round for the practically unlimited application of the dismantlement of customs barriers of 50 % between European States ;

- (c) negotiations, after the Kennedy round has ended, on additional cuts in customs duties on goods which play a significant part in trade within Europe ;
- (d) contact with EFTA on matters of short-term economic and monetary policy, with a view to a stable and even development of economic policy throughout Europe ;
- (e) appointment of a Community ambassador to EFTA in Geneva, who would represent the interests of the three Communities to the EFTA governments and secretariat.

11. An advance towards the introduction of a *common trade policy* is of particular importance. The Community will gain still more importance in the eyes of the outside world if it presents a common front. Common decisions on trade policy matters will bring the patterns of the six economies increasingly into line.

The Federal German Government suggests seven steps to increase *the integration of general trade policy* :

- (a) material decisions by the Council, during the transition period ;
- (b) the liberalisation lists of all the EEC States should be unified, consistently, very quickly and without attention to individual interests, at as high a level as possible ; at the same time, the industrial and economic policies of the member States should be co-ordinated ;
- (c) concepts regarding trade practices which are inconsistent with the market should be co-ordinated forthwith ; the establishment of a Community anti-dumping procedure should be the first step ;
- (d) steady conversion of the bilateral trade agreements to which member States belong into Community agreements ;
- (e) participation by EEC Commission representatives in negotiations over trade

des importations correspondantes. Sans compter que la Communauté Economique Européenne qui, après l'achèvement du Marché commun, sera le premier partenaire commercial du monde, aura une responsabilité politique universelle vis-à-vis du reste du monde, qui a besoin du commerce mondial, notamment à l'égard du monde libre allié et à l'égard des pays en voie de développement. Une responsabilité particulière lui incombe au titre de la solidarité européenne.

10. Par conséquent, il importe de confirmer à nouveau le *caractère ouvert de la Communauté*. Même en cas d'intégration accélérée, l'adhésion doit être possible pour tout Etat européen qui est disposé et en mesure de respecter le contenu politique de la Communauté et les engagements découlant des traités.

Mais la forme plus souple de l'union à la Communauté par l'association devrait continuer à être offerte aux Etats européens. L'association entre en ligne de compte surtout :

- (a) pour les pays qui, sur le plan économique, ne sont pas encore en mesure d'assumer toutes les obligations découlant du traité et qui utilisent le stade de l'association pour rendre leurs économies concurrentielles par rapport à celles des Etats membres, de manière qu'au terme du processus ils soient en mesure d'adhérer à la Communauté ;
- (b) pour les pays qui ne sont pas en mesure d'assumer toutes les obligations politiques découlant de l'adhésion.

L'objectif final de la Communauté européenne doit être une Europe de la liberté et de l'égalité.

Le gouvernement allemand, qui voit dans la Communauté la cellule de cette Europe, accorde une importance toute particulière au *resserrement des liens entre la C.E.E. et l'A.E.L.E.* La Communauté devrait donc travailler à l'amélioration des contacts et à une coordination mutuelle. Les premiers pas dans ce sens pourraient être :

- (a) la coordination des échéances de l'abaissement douanier à l'intérieur de la C.E.E. et à l'intérieur de l'A.E.L.E. ;
- (b) des négociations dans le cadre du *Kennedy round* visant à permettre l'application quasi illimitée de l'abaissement de 50 % dans les rapports des Etats européens entre eux ;

- (c) des négociations à la fin du *Kennedy round* sur un abaissement douanier supplémentaire pour les marchandises qui sont importantes pour le commerce inter-européen ;
- (d) des contacts avec l'A.E.L.E. en matière de politique conjoncturelle et monétaire en vue du développement stable et régulier de la politique économique dans l'Europe tout entière ;
- (e) la nomination d'un ambassadeur des Communautés auprès de l'A.E.L.E. à Genève, qui serait chargé de représenter les intérêts des trois Communautés auprès des gouvernements des Etats de l'A.E.L.E. et auprès du secrétariat de cette organisation.

11. Il importe tout particulièrement de progresser dans la réalisation d'une *politique commerciale commune*. Une attitude uniforme à l'extérieur confèrera à la Communauté un poids spécifique plus grand vis-à-vis du monde extérieur. Les décisions communes en matière de politique commerciale auront pour effet d'harmoniser de plus en plus les structures économiques des Six.

En vue d'intensifier *l'intégration dans le domaine de la politique commerciale commune*, il est proposé ce qui suit :

- (a) pendant la période de transition, le Conseil devrait prendre des décisions d'ordre matériel ;
- (b) les listes de libéralisation de tous les pays de la C.E.E. devraient être harmonisées systématiquement et en sacrifiant les intérêts particuliers ; cette harmonisation devrait se faire très rapidement et à un niveau aussi élevé que possible, et être accompagnée par une coordination de la politique industrielle et économique dans les pays membres ;
- (c) les conceptions relatives au comportement non conforme au marché dans les échanges commerciaux devraient être coordonnées immédiatement, et tout d'abord il faudrait élaborer une procédure anti-dumping communautaire ;
- (d) la reconversion progressive des accords commerciaux bilatéraux des Etats membres en accords communautaires ;
- (e) la participation de représentants de la Commission de la C.E.E. aux négocia-

- agreements between member States and third countries ;
- (f) gradual changeover to Community quotas, and preparation of common arrangements for their management. Tariff quotas would be included in this ;
 - (g) practical arrangements, consistent with the 23rd December 1963 Council decision, which facilitate trade in farm produce with third countries by appropriate adjustments to the market systems without jeopardising the preference enjoyed by the domestic markets.

12. The Kennedy round is a test for the co-operation of the Community with its Atlantic partners and the emergent countries. This is why the Community itself, and the member States, should do their utmost to set up within the framework of a partnership the prerequisites for successful co-operation. This requires :

- (a) acceptance by the Community of a 50 % across-the-board cut in tariffs as the goal of the negotiations, as soon as the issue of exceptions from this cut and negotiation methods for the farm section has been satisfactorily settled ;
- (b) strict limitation of exceptions to the across-the-board cut in the industrial section, where the other partners (particularly the United Kingdom and the United States) take a similar line ;
- (c) the Community should do all in its power to achieve agreement with the other parties to the Kennedy round on the methods of negotiation for the farm sector.

13. Apart from the general arrangements proposed for trade treaties, the main requirement for *trade policy on State-trading countries* is greater co-ordination of member State import policies. The same is true of export policies, and of credit terms in particular. A genuine improvement of the procedure for consultations between the two countries is essential in both cases.

14. Community relations with the *emergent countries* will grow in importance as integration is intensified. The Community intends, as of now, to associate with other African States if these are willing. The negotiations and conversations which have begun with a number of African States should be concluded without delay. Co-operation with Africa should cover as large an area as possible. The Community cannot, in the long run, confine its interests to the emergent countries with which it is associated. This means that the development policy of the member States must be increasingly co-ordinated, and that they must work together more closely on specific development schemes.

Improved co-ordination should lead to the Six presenting a common front at the United Nations Trade Conference. The Six should take the initiative more often in the United Nations Conference ; they should work out a clear-cut policy concept which makes due allowance for the interests of the emergent countries, is acceptable to the Community, and in no way entails abandonment of free world trade and a liberal system.

Source : Assembly of WEU, The political year in Europe, 1964.

14. Italian Government plan for the revival of the political union of Europe, Rome

28th November 1964

The Italian Government considers it desirable, in the light of the final objective of a federated and democratic Europe, both politically and economically united, to call a new meeting of the Heads of State or of Government of the Six in the course of the next few months. The Bonn Declaration of 18th July 1961 laid down in fact that the different points of view would be confronted at regular intervals and that agreement would be sought on the political directives capable of stimulating European unity, thus strengthening the Atlantic Alliance.

This meeting, which might be held in Rome, should be preceded by several meetings between the Foreign Ministers, who would attempt to illuminate the possibilities of advancing, on a pragmatic and provisional basis for an experi-

tions des Etats membres sur des accords commerciaux avec des pays tiers ;

- (f) le passage progressif à des contingents communautaires en connexion avec la mise au point d'un système d'administration commune de ces contingents. Cela vaut aussi pour les contingents tarifaires ;
- (g) des solutions pratiques qui, dans le sens de la décision du Conseil du 23 décembre 1963, permettraient, sans compromettre la préférence du marché intérieur, de développer le commerce agricole avec les pays tiers grâce à un aménagement approprié des règlements de marché en vigueur.

12. Le *Kennedy round* est une pierre de touche pour la coopération de la Communauté avec ses partenaires atlantiques et les pays en voie de développement. C'est pourquoi la Communauté elle-même et les Etats membres ne devraient ménager aucun effort pour assurer son succès dans le cadre d'une association de partenaires. A cet effet, les efforts suivants sont nécessaires :

- (a) la Communauté devrait donner son accord à une baisse linéaire de 50 % comme base de négociation, dès qu'un règlement satisfaisant aura été trouvé pour les exceptions à l'abaissement linéaire et les méthodes de négociation dans le domaine agricole ;
- (b) les exceptions à l'abaissement linéaire dans le secteur industriel devraient être strictement limitées en cas de comportement correspondant des autres partenaires (notamment des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne) ;
- (c) la Communauté devrait s'employer par tous les moyens à parvenir, avec les autres partenaires du *Kennedy round*, à un accord sur les méthodes de négociation dans le domaine agricole.

13. La *politique commerciale à l'égard des pays à commerce étatisé* requiert, par-delà les mesures générales proposées pour les accords commerciaux, une coordination plus étroite des politiques d'importation des Etats membres. Il en est de même de la politique d'exportation et notamment pour les conditions de crédit. Dans les deux cas, une amélioration effective de la procédure de consultations entre les Etats membres est indispensable.

14. Au fur et à mesure que progresse l'intégration, les rapports de la Communauté avec les pays en voie de développement deviennent de plus en plus importants. La Communauté entend s'associer dès maintenant à d'autres Etats africains, pour autant que ceux-ci y soient disposés. Les négociations et pourparlers amorcés avec quelques Etats africains doivent être menés à terme dès que possible. La coopération avec l'Afrique devrait être établie sur une base géographique aussi large que possible. A la longue, l'intérêt de la Communauté ne peut se limiter aux pays en voie de développement associés. C'est pourquoi il convient de coordonner de plus en plus la politique de développement pratiquée par les Etats membres et de renforcer leur coopération dans les projets concrets de développement.

Une meilleure coordination devrait permettre d'harmoniser l'attitude des Six aux travaux de la Conférence mondiale pour le commerce. Les Six devraient y déployer plus d'initiative et mettre au point une conception claire, qui, tenant compte des intérêts des pays en voie de développement et acceptable pour la Communauté, n'entraîne pas l'abandon d'un commerce mondial libre et, d'une façon générale, la renonciation à un régime libéral.

Source : Assemblée de l'U.E.O., *L'année politique en Europe - 1964*.

14. *Projet de relance de l'union politique de l'Europe présenté par l'Italie à Rome*

28 novembre 1964

Le gouvernement italien, en vue de poursuivre l'objectif final d'une Europe fédérée et démocratique, unie en même temps politiquement et économiquement, considère souhaitable de convoquer, au cours des mois prochains, une nouvelle réunion des chefs d'Etat ou de gouvernement des Six. La déclaration de Bonn du 18 juillet 1961 prévoyait, en effet, que l'on confronterait à des intervalles réguliers les divers points de vue et que l'on s'entendrait sur les directives politiques susceptibles de favoriser l'unité de l'Europe, en renforçant, de la sorte, l'Alliance atlantique.

Une telle réunion, qui pourrait se tenir à Rome, devrait être précédée d'une ou de plusieurs rencontres entre les ministres des affaires étrangères. Ceux-ci s'efforceraient d'éclaircir la possibilité d'acheminer, à titre pragmatique et provi-

mental period of three years, the process of European political integration.

During these talks between Foreign Ministers agreement should be sought :

- (a) on the terms of a new "Declaration" to be made at the conclusion of the meeting of the Heads of State or of Government ;
- (b) on the ways in which the experimental period would be organised.

Draft Declaration

1. During the firm and continuous march towards the final goal of political and economic union of a democratic Europe, the six governments consider that they must not confine themselves to the process of economic integration, already on the way to being achieved on the basis of the Rome and Paris Treaties. The time has come to begin a gradual process of political unification.

2. This process must involve the progressive strengthening of the détente in international relations, increased solidarity with the developing countries, and the consolidation of a close and equal relationship between Europe and the United States.

3. The unity of a democratic Europe can be gradually built up, under the pressure of popular consciousness and on the basis, not of this or that preconceived theory but of an experiment made in common with the harmonious participation of all interested States. Every one of them promises to work towards a deeper understanding of the others' points of view, with a view to reaching agreement on a comprehensive and well-thought-out vision of world problems.

The unity of Europe must be achieved in order to satisfy the political, economic and social demands and in order to give rein to the aspirations of all the peoples of Europe, while at the same time achieving a balance between the national interests of each adherent.

4. In order to make progress towards political union, we must put into practice common policies based on the non-autarchic and non-exclusive spirit of a Community whose vocation is to be outward-looking.

5. This process must continue without infringing on the full and independent application of the Treaties of Paris and of Rome, and while respecting the powers and attributions of the institutions of the European Communities.

6. While advancing towards political union, the effort to achieve the rationalisation of the institutional system of the European Communities and to carry out in full the provisions and guidelines contained in the Rome and Paris Treaties, must be continued.

7. In the short term, it will be necessary :

- to confirm the need for joint action to ensure a just balance between national interests and to facilitate a synthesis, through the workings of the appropriate organs of co-ordination and execution ;
- to reaffirm the open character of the European Community in order to stimulate and facilitate the accession of the United Kingdom and of other European States who declare their readiness to accept the basic principles and the goals laid down by the Paris Treaties and who can fulfil the obligations ;
- to encourage, by bringing the Kennedy round to a successful conclusion, the expansion of world trade, the harmonious development of intra-European trade and the establishment of ever-closer and more equal economic relations between the Community and the United States of America ;
- to examine, according to the terms of Article 21 of the ECSC Treaty, Article 138 of the EEC Treaty and Article 108 of the Euratom Treaty, the measures necessary to bring about the election of members of the European Parliament by universal suffrage, taking into account the draft drawn up by the latter on 20th June 1960 as well as the proposals on this subject put forward by the Italian Government during the session of the EEC and Euratom Councils of Ministers on 24th-25th February 1964 ;
- to strengthen the powers of the European Parliament, as well as bringing about the merger of the three present Communities, by transferring to the Parliament the control over Community resources which has been

soire et pendant une période expérimentale de trois ans, le processus d'intégration politique de l'Europe.

Pendant ces entretiens entre ministres des affaires étrangères, on devrait, entre autres, se mettre d'accord sur :

- (a) les termes d'une nouvelle « déclaration » qui serait faite à l'issue de la réunion des chefs d'Etat ou de gouvernement ;
- (b) les modalités pour la réalisation de la période expérimentale.

Projet de déclaration

1. Pendant la marche, ferme et continue, vers l'objectif final de l'union politique et économique de l'Europe démocratique, les six gouvernements estiment que l'on ne doit pas se borner au processus d'intégration économique, déjà en pleine phase de réalisation dans le cadre des Traités de Paris et de Rome. L'heure est venue d'amorcer un processus graduel d'unification politique.

2. Celui-ci doit entraîner : l'approfondissement progressif de la détente dans les relations internationales ; une solidarité plus accentuée à l'égard des pays en voie de développement économique ; la consolidation de relations étroites et établies sur un pied d'égalité entre l'Europe et les Etats-Unis d'Amérique.

3. L'unité de l'Europe démocratique pourra être graduellement édiflée, sous la poussée de la conscience populaire et sur la base, non pas de tel ou tel schéma préconçu, mais d'expériences menées en commun avec la participation harmonieuse de tous les Etats intéressés. Chacun d'entre eux s'engage à travailler pour comprendre et approfondir les points de vue d'autrui, afin de parvenir, d'un commun accord, à une vision synthétique et pondérée des problèmes mondiaux.

Il faut mettre en œuvre l'unité de l'Europe pour satisfaire les exigences, à la fois politiques, économiques et sociales, et pour répondre aux aspirations idéales de tous les peuples européens, tout en équilibrant les intérêts nationaux de chaque adhérent.

4. Pour aller de l'avant sur la voie de l'unification politique, on devra traduire en pratique des politiques communes qui s'encadrent dans l'esprit, non autarcique et non exclusif, d'une Communauté dont la vocation est de demeurer ouverte sur le monde extérieur.

5. Ce processus devra se poursuivre sans porter atteinte à la réalisation totale et autonome des Traités de Paris et de Rome, dans le respect des pouvoirs et des attributions propres aux institutions des Communautés européennes.

6. Tout en marchant vers l'unification politique, il faudra poursuivre l'objectif de rendre toujours plus rationnel et démocratique le système institutionnel des Communautés européennes et de réaliser pleinement les dispositions et les indications contenues dans les Traités de Rome et de Paris.

7. Dans l'immédiat, il est nécessaire :

- de confirmer la nécessité d'une action commune en mesure d'assurer, grâce aussi au fonctionnement des organes opportuns de coordination et d'exécution, un juste équilibre des intérêts nationaux et d'en favoriser une synthèse ;

- de réaffirmer le caractère ouvert de la Communauté européenne afin de stimuler et faciliter l'adhésion du Royaume-Uni ainsi que des autres Etats européens qui se déclarent prêts à accepter les principes de base et les objectifs établis par les Traités de Paris et de Rome et se trouvent en mesure d'en remplir les obligations ;

- de favoriser, grâce à une issue positive du *Kennedy round*, l'expansion des échanges mondiaux, le développement harmonieux des échanges inter-européens et l'instauration de rapports économiques toujours plus étroits et équilibrés entre la Communauté et les Etats-Unis d'Amérique ;

- d'étudier, aux termes de l'article 21 du traité de la C.E.C.A., de l'article 138 du traité de la C.E.E. et de l'article 108 du traité de la C.E.E.A., les mesures nécessaires pour réaliser l'élection au suffrage universel des membres du Parlement européen, compte tenu du projet que ce dernier a dressé dès le 20 juin 1960 ainsi que des propositions avancées à ce sujet par le gouvernement italien pendant la session des Conseils des Ministres de la C.E.E. et de la C.E.E.A. du 24-25 février 1964 ;

- de renforcer les pouvoirs du Parlement européen, tout en réalisant la fusion des trois Communautés actuelles, par le transfert à ce dernier du contrôle graduellement soustrait aux parlements nationaux sur les res-

withdrawn from the national parliaments, in order to contribute to the progressive democratisation of the Community institutions.

Outline of the ways in which the experimental period of political union might be organised

On the basis of these principles and in pursuit of the preceding objectives, the following decisions might be taken :

From (month of year) on, the Heads of State or of Government of the Six will meet in turn in each capital at least once a year or more frequently if developments require.

The Ministers for Foreign Affairs of the Six will meet every three months at, or else at the seat of the European Communities, if it is considered appropriate to study certain problems in the presence of the representatives of the Community institutions (the procedure adopted at Strasbourg as early as 23rd November 1959).

The Ministers in charge of education, culture and scientific research will take part when appropriate in the meetings of the Ministers for Foreign Affairs.

At these meetings, not only will the respective points of view on the world situation be confronted, but an attempt will be made to elaborate "common policies" (established with the agreement of all and thereafter equally obligatory for all) bearing on this or that important problem of international policy, culture or research (for example, among the most urgent problems, one might cite : relations with the communist countries, relations with Africa, relations with the Latin American countries, the European University, exchanges between universities and the granting of a "European character" to certain national universities or research institutes). Government defence policies might also be discussed, to the extent that this may appear appropriate, in view of their repercussions on foreign policy in general.

A "political committee" of representatives from each government will meet regularly in to prepare the ground for the aforementioned meetings and to help formulate "common policies".

The secretariat of this "political committee" will also be sited in The organisation and tasks of the secretariat might be worked out from the principles given in point 2 of the 21st December 1961 Resolution of the European Parliament.

The United Kingdom will be kept informed, from the outset, of the aforementioned discussions and any conclusions reached by the Six ; such information will be provided in the quarterly meetings of the Foreign Ministers in the WEU Council. This means that the British Government can have a say in the framing of "common policies", and where appropriate can accept and pursue them.

A session should be set aside, during the annual "conference" between the European Parliament and the executives of the three governments, to :

- consider the action steps taken by the governments to promote the political unity of Europe ;
- debate the major developments of the European political issues, in the light of a report drawn up by the governments.

Needless to say, the Assembly would still be entitled to debate political problems during its normal meetings.

This machinery should be utilised, by 1st January 1968 (i.e. after the foreseeable date for the amalgamation of the present three European Communities) to stipulate — drawing on the fund of experience obtained and in the light of the achievements — a treaty providing an institutional framework for the unification of Europe, even in the sphere of general policy.

Source : Assembly of WEU, The political year in Europe, 1964.

15. Speech by Mr. Stewart, British Secretary of State for Foreign Affairs, to the British Chamber of Commerce, Brussels

11th February 1965

(Extract)

.....

sources communautaires, afin de contribuer ainsi à démocratiser progressivement les institutions communautaires.

Schéma des modalités de réalisation de la période expérimentale de l'union politique

Sur la base de ces principes et dans la poursuite des objectifs qui précèdent, on pourra décider ce qui suit :

A partir du mois de, les chefs d'Etat ou de gouvernement des Six se rencontreront, à tour de rôle, dans la capitale de chacun des six pays, au moins une fois par an, ou plus fréquemment si l'évolution des événements l'exige.

Les ministres des affaires étrangères des Six se réuniront tous les trois mois à, ou bien au siège des Communautés européennes, si l'on estime opportun d'examiner certains problèmes avec la participation des représentants des institutions communautaires (procédure d'ailleurs décidée à Strasbourg, dès le 23 novembre 1959).

Les ministres compétents pour l'enseignement, la culture et la recherche scientifique prendront part, le cas échéant, aux réunions des ministres des affaires étrangères.

Pendant ces réunions, non seulement on confrontera les points de vue respectifs sur la situation mondiale, mais on essaiera aussi d'élaborer des « politiques communes » (établies avec l'accord de tous et ensuite également obligatoires pour tous) qui porteront sur tel problème important de la politique internationale, de la culture ou de la recherche (à titre d'exemple, on pourrait citer comme problèmes exigeant une priorité : rapports avec les pays communistes ; rapports avec les pays d'Afrique ; rapports avec les pays de l'Amérique latine ; problèmes du *partnership* avec les Etats-Unis d'Amérique ; université européenne, échanges universitaires et attribution du « caractère européen » à certaines universités ou instituts de recherche nationaux). Les orientations des gouvernements en matière de défense pourront aussi être traitées, dans la mesure où cela peut apparaître opportun, en raison de leur incidence sur la politique étrangère en général.

Une « commission politique », composée des représentants de chaque gouvernement, se réunira périodiquement à, pour préparer les réunions ci-dessus et pour contribuer à l'élaboration des « politiques communes ».

Le secrétariat de cette « commission politique » siégera également à Pour établir l'organisation et les tâches du secrétariat, on pourra s'inspirer des principes contenus au point 2 de la résolution du Parlement européen du 21 décembre 1961.

Dans le cadre des réunions trimestrielles, à l'échelon des ministres des affaires étrangères du Conseil de l'U.E.O., le Royaume-Uni sera tenu constamment au courant, dès le début, des débats ci-dessus, ainsi que des conclusions éventuellement adoptées par les Six. Le gouvernement de Londres se trouvera ainsi en mesure de participer à l'élaboration des « politiques communes » et, le cas échéant, de les accepter et de s'y conformer.

Lors du « colloque » annuel entre le Parlement européen et les organes exécutifs des trois Communautés, il y aurait lieu de réserver une séance pour :

- examiner et discuter les initiatives concrètes que prendront les gouvernements afin de favoriser l'unité politique de l'Europe ;
- débattre les grandes lignes d'évolution des problèmes politiques de l'Europe, sur la base d'un rapport établi par les gouvernements.

Il va de soi que l'Assemblée demeure libre de discuter les problèmes politiques au cours de ses réunions normales.

Au plus tard le 1^{er} janvier 1968 (c'est-à-dire après la date prévisible de fusion des trois Communautés européennes qui existent actuellement), on devra utiliser le mécanisme ainsi mis en place pour conclure, compte tenu de l'expérience acquise et des résultats déjà obtenus, un traité donnant un cadre institutionnel au processus d'unification européenne, même sur le plan de la politique générale.

Source : Assemblée de l'U.E.O., L'année politique en Europe - 1964.

**15. Discours prononcé par M. Stewart,
Ministre britannique des affaires étrangères,
devant la Chambre de commerce
britannique à Bruxelles**

11 février 1965

(Extrait)

.....

I turn now to broader issues of policy and in particular to the question of the future of Europe and the place we see for Britain in it.

It was not the intention of signatories of the Treaty of Rome in 1957 that the European Community should remain an exclusive association of the Six. It was undoubtedly the aim of its architects that it should provide the foundation on which a wide European union could be built. Nor when in 1959 the European Free Trade Association was established was it the intention of the member governments that EFTA, however important to them it might become, should be an end in itself.

But the divisions then created hardened and deepened. If these economic divisions persist, they will in time inevitably lead to political divisions. There are already signs of this.

Britain, I need hardly point out to an audience like this, is a major European power. We are part of Europe by reason of geography and history. We are at the same time the senior member of a Commonwealth which has long been precious to us and today is especially valuable as a link between the different races of mankind. Moreover, Western Europe belongs to an Atlantic partnership. Nor should we forget the wider community of mankind. Measures which Britain takes to strengthen her links with the Commonwealth and with EFTA should be such as will promote the mutual benefit of those countries without separating them further from the EEC. In the same way, closer co-operation between the EEC and ourselves need not, and should not, present to any of us a choice between "Europe" and "the Atlantic". In the same way again, Atlantic partners can, and should, seek measures which improve their common defences without heightening tension between East and West or closing the door to better understanding. So vast and varied is the world that the ultimate unity of mankind cannot be achieved by one step. We must begin by the grouping of those nations among whom, by virtue of geography, history and tradition, mutual understanding is easiest; but each group, at it is formed, must be ready to look outward.

It is with these considerations in mind that we desire, in the first place, closer co-operation between EEC and EFTA and a reduction in the tariff barriers between them. This is one reason why we are working hard for the success of the Kennedy round of tariff negotiations.

We stand ready to do all in our power to put into practice this policy of avoiding new economic divergencies and encouraging greater co-operation. We have shown every willingness to use our Mission to the European Communities and the machinery of Western European Union for this purpose. I look forward to attending the meeting of the Western European Union Foreign Ministers at Rome next month. We are interested in the possibility of new measures on a wider European basis, for example a European patents convention. But the response has so far been disappointing.

The same considerations apply in the political field. The Council of Europe has an especially important rôle; and we are doing all we can there to promote closer European co-operation, both between governments and among members of parliament.

It would not serve the cause of European and Atlantic unity if important decisions affecting the political future of Europe were taken by a restricted group. This is a matter on which the views of all European powers who support the aim of a united Europe, including any members of the European Free Trade Association who wish to participate, should be heard. We for our part have always expressed our wish to join from the outset in any talks aimed at closer political unity; and we regret that the latest proposals for such talks envisage the participation of the six European Economic Community countries only. We recognise of course the contribution which economic unity can make to political unity. But in international politics, as in national economics, we see no merit in the closed shop or in restrictive practices.

We disclaim any intention of vetoing or delaying progress. On the contrary we have a real contribution to make to bringing progress about. There is no reason at all to think that we can go

J'en viens maintenant à des problèmes politiques plus vastes et, en particulier, à la question de l'avenir de l'Europe et de la place que nous y voyons pour la Grande-Bretagne.

Il n'était pas dans l'intention des signataires du Traité de Rome, en 1957, que la Communauté européenne reste exclusivement une association des Six. C'était, sans aucun doute, le but de ses architectes qu'elle fournisse les fondations sur lesquelles une union européenne plus étendue puisse être bâtie. Et, en 1959, quand l'Association Européenne de Libre-Echange fut fondée, il n'était pas non plus dans l'intention des gouvernements membres que l'A.E.L.E., si importante qu'elle puisse devenir pour eux, soit une fin en elle-même.

Mais les divisions créées alors se sont durcies et aggravées. Si ces divisions économiques persistent, elles finiront inévitablement par aboutir à des divisions politiques. Les signes avant-coureurs existent déjà.

Il n'est guère nécessaire que je fasse remarquer à une assemblée comme celle-ci que la Grande-Bretagne est une grande puissance européenne. Par la géographie et l'histoire, nous faisons partie de l'Europe. Nous sommes en même temps le membre le plus ancien du Commonwealth qui est, depuis si longtemps, précieux pour nous et qui a aujourd'hui une valeur toute particulière comme lien entre les différentes races de l'humanité. De plus, l'Europe occidentale appartient à l'Alliance atlantique. Et nous ne devons pas oublier, non plus, cette communauté plus large qu'est l'humanité. Les mesures prises par la Grande-Bretagne pour consolider ses liens avec le Commonwealth et l'A.E.L.E. devraient être telles qu'elles servent les intérêts mutuels de ces pays sans les éloigner plus encore de la C.E.E. De la même manière, une coopération plus étroite entre la C.E.E. et nous-mêmes ne devrait présenter à aucun de nous le choix entre « l'Europe » et « l'Atlantique ». De la même manière également, les partenaires atlantiques peuvent, et doivent rechercher des mesures qui améliorent leurs défenses communes sans aggraver la tension entre l'Est et l'Ouest ou sans fermer la porte à une meilleure compréhension. Le monde est si vaste et divers que l'unité finale de l'humanité ne peut être réalisée en une étape. Il faut que nous commençons par grouper les nations pour lesquelles la compréhension mutuelle est la plus facile en raison de facteurs tels que la géographie, l'histoire et la tradition ; mais, à mesure qu'il est formé, chaque groupe doit être prêt à regarder au dehors.

C'est en gardant ces considérations à l'esprit que nous désirons, en premier lieu, une coopération plus étroite entre la C.E.E. et l'A.E.L.E. et une réduction des barrières tarifaires entre elles. C'est une des raisons pour lesquelles nous travaillons tant pour la réussite des négociations du *Kennedy round* sur les tarifs.

Nous sommes prêts à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour mettre en pratique cette politique consistant à éviter de nouvelles divergences économiques et à encourager une coopération plus étendue. Nous avons montré toute notre bonne volonté pour utiliser à cette fin notre mission auprès des Communautés européennes et le mécanisme de l'Union de l'Europe Occidentale. Je me réjouis de prendre part, le mois prochain, à Rome, à la réunion des ministres des affaires étrangères de l'Union de l'Europe Occidentale. Nous sommes intéressés par la possibilité de nouvelles mesures sur une base européenne plus étendue, par exemple une convention européenne sur les brevets. Mais, jusqu'à présent, la réponse a été décevante.

Les mêmes considérations s'appliquent dans le domaine politique. Le Conseil de l'Europe a un rôle particulièrement important ; et nous faisons tout notre possible pour promouvoir une coopération européenne plus étroite entre les gouvernements comme entre les parlementaires.

Cela ne servirait pas la cause de l'unité européenne et atlantique que des décisions importantes affectant l'avenir politique de l'Europe soient prises par un groupe restreint. C'est là une question sur laquelle il faudrait entendre le point de vue de toutes les puissances européennes qui soutiennent le but d'une Europe unie, y compris tous les membres de l'Association Européenne de Libre-Echange qui voudraient y participer. Pour notre part, nous avons toujours exprimé notre désir de nous joindre, dès le début, à toutes les conversations ayant pour but une unité politique plus étroite ; et nous regrettons que les plus récentes propositions concernant ces conversations envisagent uniquement la participation des six pays de la Communauté européenne. Nous reconnaissons évidemment la contribution que l'unité économique peut apporter à l'unité politique. Mais, en politique internationale, comme en économie nationale, nous ne voyons aucun mérite aux pratiques restrictives.

Nous nous défendons d'avoir l'intention de nous opposer au progrès ou de le retarder. Au contraire, nous pouvons réellement contribuer à le susciter. Il n'y a pas la moindre raison de

less far than the members of the Community together in promoting European unity and common policies. On the other hand if major decisions were to be taken without us, this would go far to accentuate the present divisions in Europe.

Next, we must remember, as I have said, that Europe is part of the Atlantic partnership. Not only Europe's security but her ability to exert the greatest possible influence on the course of world events depends on the maintenance and strengthening of this partnership. The desire in Western Europe for a more equal relationship with the United States is a natural development and, provided that it does not have a divisive effect, a healthy one. A true partnership between Western Europe and the United States, not only in the defence of the North Atlantic Treaty Organisation area, but also in the solution of the immense tasks of preserving peace in the rest of the world and helping the developing countries to provide their peoples with a worthier way of life is the right aim and one which the United States share.

We must then have twin aims: to build a wider European unity; and to do so in such a way as not to weaken, but rather to strengthen, the Atlantic partnership. There is no conflict between these aims. We do not have to choose between Europe and the Atlantic Alliance. We have to choose between the wrong, and, we believe, out-of-date, view of Europe as a separate and self-sufficient entity and the right view of Europe as an equal and influential member of the Atlantic partnership.

.....

Source: Assembly of WEU, The political year in Europe, 1965.

16. Communiqué issued after the conference of representatives of the governments of the member States of the European Communities, Brussels

8th April 1965

(Extracts)

.....

The representatives of the governments of the member States adopted and signed the following texts:

- The treaty establishing a single Council and a single Commission of the European Communities, to which is annexed the protocol on the privileges and immunities of the Communities;
- The final act of the conference.

.....

The new treaty in essence settles three problems: the setting up of a single Council and of a single Commission, as well as of a single administration for the Communities, and the creation of a single administrative budget.

The rules governing the composition and the functioning of the single Council and the single Commission are based on those at present governing the Councils and the Commissions set up by the Treaties of Rome, which have proved to be quite appropriate.

As regards the conditions under which the acts of the single Council are to be adopted, a harmonisation essentially limited to acts relating to the organisation and the functioning of all the Communities' institutions has been chosen. A general harmonisation of these provisions would in fact fall under the merger of the Communities as such.

The new treaty confirms the existence of the Permanent Representatives Committee, the competence of which now extends to matters concerning the Coal and Steel Community.

The single Commission will consist of nine members. However, in view of the difficulty and magnitude of the tasks involved in the general reorganisation of its services, this number will be raised to fourteen until the date of entry into force of the treaty establishing a single European Community or, at the latest, for three years from the date of entry into force of the treaty signed today.

.....

The final act includes two declarations, one by which the governments on the one hand entrust the single Commission with the mandate to take all appropriate steps, within the framework of its own responsibilities, with a view to rationalising its services within a period not exceeding one

penser que nous puissions aller moins loin que les membres de la Communauté, pris collectivement, pour promouvoir l'unité européenne ainsi qu'une politique commune. D'autre part, si des décisions majeures étaient prises sans nous, cela contribuerait beaucoup à accentuer les divisions actuelles en Europe.

Ensuite, nous devons nous rappeler, ainsi que je l'ai dit, que l'Europe fait partie de l'Alliance atlantique. C'est non seulement la sécurité de l'Europe, mais aussi sa capacité d'exercer la plus forte influence possible sur le cours des événements mondiaux qui dépendent du maintien et du renforcement de cette alliance. Le désir, en Europe occidentale, de se trouver sur un pied de plus grande égalité avec les Etats-Unis est un phénomène naturel et sain, à condition qu'il n'ait pas pour effet de créer une division. Une véritable association entre l'Europe occidentale et les Etats-Unis — non seulement pour la défense de la zone de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, mais aussi pour résoudre les tâches immenses du maintien de la paix dans le reste du monde et pour aider les pays en voie de développement à assurer à leurs populations un mode de vie plus digne — est l'objectif qui s'impose et que partagent les Etats-Unis.

Nous devons donc poursuivre les deux objectifs suivants : construire une unité européenne plus étendue, et ceci, de manière à renforcer et non pas affaiblir l'Alliance atlantique. Il n'y a pas de conflit entre ces deux objectifs. Nous n'avons pas à choisir entre l'Europe et l'Alliance atlantique. Nous devons choisir entre la mauvaise perspective, démodée pensons-nous, d'une Europe considérée comme une entité séparée et indépendante, et la perspective juste d'une Europe considérée comme un partenaire égal et influent de l'Alliance atlantique.

.....

Source : Assemblée de l'U.E.O., *L'année politique en Europe - 1965*.

16. Communiqué publié à l'issue de la conférence des représentants des gouvernements des Etats membres des Communautés européennes à Bruxelles

8 avril 1965

(Extraits)

.....

Les représentants des gouvernements des Etats membres ont arrêté et signé les textes suivants :

- le traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes auquel est annexé le Protocole sur les privilèges et immunités des Communautés ;
- l'Acte final de la Conférence.

.....

Le nouveau traité règle essentiellement trois problèmes : la constitution du Conseil et de la Commission uniques ainsi que d'une administration unique des Communautés et la création d'un budget administratif unique.

Les règles de composition et de fonctionnement du Conseil et de la Commission uniques sont inspirées de celles qui régissent actuellement les Conseils et les Commissions créés par les Traités de Rome, qui se sont révélées parfaitement appropriées.

En ce qui concerne les conditions dans lesquelles les actes du Conseil unique seront arrêtés, il a été retenu une harmonisation limitée essentiellement aux actes relatifs à l'organisation ou au fonctionnement de toutes les institutions des Communautés. Une harmonisation générale de ces dispositions relèverait en effet de la fusion des Communautés proprement dites.

Le nouveau traité confirme l'existence du Comité de représentants permanents dont la compétence est étendue aux affaires concernant la C.E.C.A.

En ce qui concerne la Commission unique, celle-ci sera composée de neuf membres. Toutefois, vu les difficultés et l'ampleur des tâches qu'impliquera la réorganisation générale de ses services, ce nombre sera de quatorze jusqu'à la date d'entrée en vigueur du traité instituant une Communauté européenne unique et, au plus tard, pendant une durée de trois années à compter de l'entrée en vigueur du traité signé ce jour.

.....

L'Acte final comprend deux déclarations, l'une par laquelle les gouvernements, d'une part, confient à la Commission unique le mandat de prendre toutes les mesures appropriées, dans le cadre de ses responsabilités propres, en vue de procéder, dans un délai ne devant pas excéder un

year, and, on the other hand, ask this Commission to report periodically to the Council on the progress made in the reorganisation of its services. The other emanates from the Federal Republic of Germany. By this declaration the German Government reserves the right to declare, when depositing its instruments of ratification, that the treaty establishing a single Council and a single Commission of the European Communities and also the treaty establishing the ECSC — in respect of which this right was not provided for at the time — shall also apply to Land Berlin.

*
**

The texts signed today will enter into force after ratification by all the member States in accordance with their respective constitutional requirements.

Source: Assembly of WEU, The political year in Europe, 1965.

17. Programme of the new Netherlands Government presented by Mr. Cals, Prime Minister, The Hague

27th April 1965

(Extract)

.....

The government still wishes there to be an integrated and democratic Europe which is outward-looking both in economic affairs and in respect of the possibilities of accession ; likewise, our country is still prepared to take part in consultations on political co-operation between the six member States of the European Community. This co-operation, however, should not weaken the Atlantic Alliance or the European Communities. As long as the differences of opinion on the principles of Atlantic and European co-operation which have emerged in recent years subsist, there can only be a loose form of European political consultation.

The government considers the regular consultations held in the framework of Western European Union should be continued and extended. At the same time, it wishes to streng-

then the many links which unite the Benelux countries.

.....

Source: Assembly of WEU, The political year in Europe, 1965.

18. Speech in the House of Commons by Mr. Wilson, British Prime Minister

19th July 1965

(Extract)

.....

There is no immediate issue of our being asked or being able to join the Common Market, and so we do not need to argue at this moment about the terms. What all of us agree about is the need to get a single trading market for the whole of Europe, first covering the countries of the Six and EFTA, and, as political realities permit, capable of bringing about closer economic relations between Western Europe and Eastern Europe. Equally, we are anxious to play our full part in increasing political unity within Europe on the basis of a growing and more intimate intergovernmental co-operation. My right hon. Friend has repeatedly urged — indeed, we all have — the need for Britain to be in on the ground floor in any such political discussions.

.....

Source: Assembly of WEU, The political year in Europe, 1965.

19. Press conference by President de Gaulle, Paris

9th September 1965

(Extracts)

.....

Answer: ... Now, we know — heaven knows that we know! — that there is a different concept of a European federation in which, according to the dreams of those who conceived it, the countries

an, à la rationalisation de ses services et, d'autre part, l'invitent à faire rapport périodiquement au Conseil sur l'état d'avancement des travaux relatifs à la réorganisation des services. L'autre émane de la République Fédérale d'Allemagne ; par cette déclaration, le gouvernement allemand se réserve le droit de déclarer, lors du dépôt des instruments de ratification, que le traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes ainsi que le traité instituant la C.E.C.A. — pour lequel cette faculté n'avait pas été prévue en son temps — s'appliquent également au *Land* de Berlin.

*
**

Les textes, signés ce jour, entreront en vigueur après avoir été ratifiés par tous les Etats membres en conformité de leurs règles constitutionnelles respectives.

Source : Assemblée de l'U.E.O., *L'année politique en Europe - 1965.*

17. Programme du nouveau gouvernement néerlandais présenté par M. Cals, Premier ministre, à La Haye

27 avril 1965

(Extrait)

.....

Le gouvernement continue de souhaiter une Europe intégrée et démocratique, largement ouverte, tant sur le plan économique qu'en ce qui concerne les possibilités d'adhésion ; de même, notre pays reste prêt à participer aux consultations sur une coopération politique entre les six Etats membres de la Communauté européenne. Cette coopération, néanmoins, ne devrait affaiblir ni l'Alliance atlantique, ni les Communautés européennes. Tant que les différences d'opinion sur les principes de la coopération atlantique et européenne qui sont apparues ces dernières années n'auront pas disparu, il ne pourra s'agir que d'une forme lâche de consultations politiques européennes.

Le gouvernement est d'avis qu'il importe de poursuivre et d'approfondir les consultations périodiques qui ont lieu dans le cadre de l'Union de l'Europe Occidentale. Il aspire, en même temps,

à un raffermissement des liens nombreux qui unissent les pays du Benelux.

.....

Source : Assemblée de l'U.E.O., *L'année politique en Europe - 1965.*

18. Discours prononcé par M. Wilson, Premier ministre britannique, devant la Chambre des communes

19 juillet 1965

(Extrait)

.....

Il n'est pas question, dans l'immédiat, que l'on nous demande d'adhérer, ou que nous puissions adhérer au Marché commun, et il n'est pas nécessaire, de ce fait, que nous discutons aujourd'hui des conditions d'adhésion. Mais nous sommes tous d'accord sur la nécessité d'établir un marché unique pour l'ensemble de l'Europe, couvrant d'abord les pays des Six et l'A.E.L.E., et susceptible, à mesure que les réalités politiques le permettront, d'établir des relations économiques plus étroites entre l'Europe occidentale et l'Europe orientale. De même, nous désirons vivement participer pleinement au progrès de l'unité politique de l'Europe sur la base d'une coopération intergouvernementale croissante et plus étroite. L'honorable parlementaire a insisté à maintes reprises — en vérité nous l'avons tous fait — sur la nécessité pour la Grande-Bretagne de se trouver aux premières places dans toutes les discussions politiques de cet ordre.

.....

Source : Assemblée de l'U.E.O., *L'année politique en Europe - 1965.*

19. Conférence de presse tenue par le Président de Gaulle à Paris

9 septembre 1965

(Extrait)

.....

Réponse : ...Or, on sait — Dieu sait si on le sait ! — qu'il y a une conception différente au sujet d'une fédération européenne dans laquelle, suivant les rêves de ceux qui l'ont conçue, les pays

would lose their national personalities, and in which, furthermore, for want of a federator — such as, in the West, Caesar and his successors, Charlemagne, Otto I, Charles V, Napoleon and Hitler tried to be, each in his fashion, and such as in the East, Stalin tried to be — would be ruled by some technocratic, stateless and irresponsible Areopagus. We know also that France is opposing this project, which contradicts all reality, with a plan for organised co-operation among the States, evolving, doubtless, toward a confederation. This plan alone seems to France to be consistent with what the nations of our continent actually are. It alone could one day make possible the adherence of countries such as Britain or Spain which, like ours, could in no way accept the loss of their sovereignty. It alone would make the future entente of all of Europe conceivable.

However — and whatever the ulterior motives concerning political theories might have been — it could seem that the very long and meticulous negotiations in Brussels were on the verge of a successful conclusion. Or course, we had the utmost difficulty in persuading our partners to agree in practice to making agricultural products an integral part of the Community. Now, everyone knows that this is a *sine qua non* to us, for, if this condition is not met, we would remain burdened with the very heavy weight that supporting our agriculture represents for us — more than for our neighbours — and we would consequently be handicapped in industrial competition. We therefore felt obliged, in January 1962, to agree to pass to the second stage of the treaty, that is, to a substantial reduction in customs barriers, only on condition that the commitment to settle the agricultural problem be formally entered into by the Six, particularly from the financial standpoint, no later than 30th June of that year, on terms and according to a time-table that were explicitly stipulated. While there were some tears and some gnashing of the teeth at that time, we were able, at the last minute, to gain the support of our partners and we had reason to believe that they would honour their commitments on schedule.

On the other hand, while noting that the very heavy international apparatus built at great cost around the Commission was often overlapping with the competent services of the six governments, as the work progressed we had officially recognised the competence of the Community's civil servants and had noted that they refrained from excessive infringements on the

only responsibilities that were valid, that is, those of the States.

It was too good to continue to the end. For, in Brussels on 30th June, our delegation came up against a refusal with regard to final drafting of a financial regulation in accordance with the commitments made. A little earlier, moreover, the Commission, suddenly emerging from its political reserve, had formulated on the subject of this regulation conditions intended to give itself its own budget, which would have amounted to as much as four billion dollars, with the States handing over to it the levies and customs receipts that would have made it literally a major independent financial power. It is true that, according to the authors of the draft, this enormous budget, which the States would supply at the expense of their taxpayers but which they would not control, would be subject to examination by the European Assembly. But the intervention of this body, which is essentially consultative and whose members have never, in any country, been elected for that purpose, would only aggravate the usurpatory character of what was demanded. Be this as it may, the combination — premeditated or not — of the supranational demands of the Brussels Commission, of the support that several delegations declared themselves ready to give them and finally of the fact that some of our partners at the last moment went back on what they had previously accepted, forced us to bring the negotiations to a close.

I must add that in the light of this event, we more clearly measured the situation in which our country would risk finding itself if one provision or another initially provided for by the Rome Treaty were actually applied. Thus, in the terms of the text, the decisions of the Council of Ministers of the Six would, beginning on 1st January 1966, be taken by majority vote ; in other words, France would be prepared to see her hand forced in any economic matter — therefore social and often even political — and, in particular, what would have seemed gained in the agricultural area could be, despite her, placed at stake again at any moment. In addition, from that time on, the proposals made by the Brussels Commission would have to be adopted, or not, as is by the Council of Ministers, without the States being able to change anything, unless miraculously they were unanimous in drafting an amendment. Now, we know that the members of the Commission, in the past appointed by agreement among the governments,

perdraient leur personnalité nationale et où, d'ailleurs, faute d'un fédérateur, tel qu'à l'Ouest tentèrent de l'être — chacun d'ailleurs à sa façon — César et ses successeurs, Charlemagne, Othon, Charles Quint, Napoléon, Hitler, et tel qu'à l'Est s'y essaya Staline, serait régie par quelque aréopage technocratique, apatride et irresponsable. On sait aussi que la France oppose à ce projet, contraire à toute réalité, le plan d'une coopération organisée des Etats évoluant, sans doute, vers une confédération. Seul, ce plan lui paraît conforme à ce que sont effectivement les nations de notre continent. Seul, il pourrait permettre un jour l'adhésion de pays tels que l'Angleterre ou l'Espagne qui, comme le nôtre, ne sauraient accepter de perdre leur souveraineté. Seul, il rendrait concevable, dans l'avenir, l'entente de l'Europe tout entière.

Cependant, et quelles que pussent être les arrière-pensées en fait de théories politiques, il avait pu sembler que les très longues et minutieuses négociations de Bruxelles étaient sur le point d'aboutir. Certes, nous avons eu les plus grandes difficultés à faire admettre en pratique par nos partenaires que les produits agricoles fassent partie intégrante de la Communauté. Or, nul ne l'ignore, c'est là pour nous une condition sine qua non, car, faute qu'elle soit remplie, nous resterions chargés du poids très lourd que représente pour nous, plus que pour nos voisins, le soutien de notre agriculture et serions, par là, handicapés dans la concurrence industrielle. Aussi avons-nous dû, en janvier 1962, ne consentir à ce qu'on passât à la deuxième phase du traité, c'est-à-dire à un abaissement considérable des barrières douanières, que moyennant l'engagement formellement pris par les Six de régler le problème agricole, notamment au point de vue financier, au plus tard le 30 juin de cette année, dans des conditions et suivant un calendrier précisés explicitement. Bien qu'il y ait eu alors quelques pleurs et grincements de dents, nous avons pu, sur le moment, obtenir l'adhésion de nos partenaires et nous étions en droit de croire qu'à l'échéance, ils rempliraient leurs engagements.

D'autre part, tout en observant que le très lourd appareil international construit à grands frais autour de la Commission faisait souvent double emploi avec les services qualifiés des six gouvernements, nous avons, à mesure des travaux, pris acte de la compétence des fonctionnaires de la Communauté et constaté qu'ils s'abstenaient d'empiétements excessifs sur les seules

responsabilités qui fussent valables, à savoir celles des Etats.

C'était trop beau pour aller jusqu'au terme ! En effet, à Bruxelles, le 30 juin, notre délégation se heurta à une fin de non-recevoir pour ce qui concernait la mise au point définitive d'un règlement financier conforme à ce à quoi on s'était engagé. Peu auparavant, d'ailleurs, la Commission, sortant soudain de sa réserve politique, avait formulé au sujet de ce règlement des conditions tendant à la doter elle-même d'un budget propre dont le montant aurait atteint jusqu'à vingt milliards de nouveaux francs, les Etats versant entre ses mains les prélèvements et recettes douanières qui eussent fait de cet organisme littéralement une grande puissance financière indépendante. Il est vrai que, suivant les auteurs du projet, ce budget énorme, que les Etats alimenteraient aux frais de leurs contribuables, mais qu'ils ne contrôlèrent pas, serait soumis à l'examen de l'Assemblée européenne. Mais l'intervention de celle-ci, qui est essentiellement consultative et dont les membres n'ont jamais, nulle part, été élus pour cela, ne ferait qu'aggraver le caractère d'usurpation de ce qui était réclamé. Quoi qu'il en soit, la conjonction, préméditée ou non, des exigences supranationales de la Commission de Bruxelles, de l'appui que plusieurs délégations s'affirmaient prêtes à leur accorder, enfin du fait que certains de nos partenaires revenaient au dernier moment sur ce qu'ils avaient antérieurement accepté, nous imposait de mettre un terme à ces négociations.

Je dois ajouter qu'à la lumière de l'événement, nous avons plus clairement mesuré dans quelle situation notre pays risquerait de se trouver demain si telle et telle dispositions initiales prévues par le Traité de Rome étaient réellement appliquées. C'est ainsi qu'en vertu du texte, les décisions du Conseil des Ministres des Six seraient, dès le 1^{er} janvier prochain, prises à la majorité, autrement dit que la France serait exposée à se voir forcer la main dans n'importe quelle matière économique, par conséquent sociale et souvent même politique, et qu'en particulier, ce qui aurait paru acquis dans le domaine agricole pourrait être, malgré elle, remis en cause à tout instant. En outre, à partir de la même date, les propositions que ferait la Commission de Bruxelles devraient être adoptées, ou non, telles quelles par le Conseil des Ministres, sans que les Etats puissent y changer rien à moins que, par extraordinaire, les six Etats fussent unanimes à formuler un amendement. Or, on sait que les membres de la Commission, naguère nommés par

are from now on in no way responsible and that, even at the end of their mandate, the unanimous consent of the Six will be required to replace them, which in fact makes them irremovable. We see where we could be led by such a disposal of ourselves and of our constitution, which stipulates that "French sovereignty belongs to the French people, which shall exercise it through its representatives and by means of referendums", and makes no provision for any kind of exception.

This is where things stand. Of course, it is conceivable and desirable for work to start again one day on that great undertaking, the Community. But this will happen, possibly, only after a delay whose extent cannot be foreseen. For who knows if, when and how the policy of each of our five partners — considering, of course, certain electoral or parliamentary situations — will finally be adopted to the requirements that have once again just been evidenced ?

Whatever the case, France, for her part, is ready to participate in all exchanges of views that would be proposed to her on this subject by the other governments. If necessary, she envisages resuming the Brussels negotiations, once the inclusion of agriculture into the Common Market is truly adopted and there is a desire to put an end to the claims that abusive and fanciful myths are setting against common sense and reality.

Question : Mr. President, France's diplomacy is based on the principle of national independence. The opponents of this principle say that it is outdated. Can this policy of national independence be reconciled with the aspirations of the peoples for greater unity in Europe ?

(Other questions were asked on NATO, Europe, the eastern countries and South-East Asia)

Answer : We are in a century that has reached the two-thirds mark in its course, no more. However, since the turn of the century, the world has undergone changes unprecedented in their pace and their scope. Everything leads one to think that the trend is going to continue. For a whole series of facts of far-reaching significance is in the making to reshape the world.

In this series of facts, there is : the accession to sovereignty of a large number of States that

have been created or restored since the war and, simultaneously, the unfolding of their reciprocal quarrels ; the preponderant power acquired by two countries, America and Russia, which induces them to compete with each other and to align under their respective hegemonies the peoples within their reach. The extremely profound gestation that is taking place in enormous China and that destines her for a leading rôle in the world ; the existence and increase in nuclear weapons capable of destroying great nations suddenly and utterly ; finally and above all, the general driving force for progress that the opportunities of the modern industrial age are opening up in each region of the earth. In short, the world, in full evolution, is filled both with almost infinite hopes and gigantic dangers.

Confronted with this situation, what can France's rôle be ? But first, must France have a rôle ? There is no lack of people, as you know, who think not. According to them, we — no longer being able to act by ourselves politically, economically, technically and militarily — should henceforth allow ourselves to be led by others. Moreover, the ideologies are there to cover up this renouncement. Thus some in our country, employing the screen of the International, would like to submit us to Moscow's obedience. Others, invoking either arbitrary theories or the convenience of interests, profess that our country should efface its personality in international organisations made in such a way that the United States can exercise in them, from within or without, a preponderant action with which, by definition, we have only to conform. It is in this way that those people conceive of our participation in the United Nations or NATO and desire that we see ourselves dissolved in a federation called "European" which would actually be "Atlantic".

I do not think — as you can well imagine — that this sort of national abdication would be justified. I do not think that it would be useful to the others, even to Russia or America. I do not think that the French people, in its overwhelming majority, holds this as consistent with the awareness it has of its own worth, nor even with simple good sense. Doubtless, France no longer appears to be the gigantic nation that she was in the times of Louis XIV or of Napoleon I. Doubtless also, the brutal collapse of 1940 — although it was preceded, during the first world war, by an admirable deployment of the capacities and merits of our country, and although it was followed, during the second, by the impetus of

accord entre les gouvernements, ne sont désormais aucunement responsables devant eux et que, même au terme de leur mandat, il faudrait pour les remplacer l'unanimité des Six, ce qui, en fait, les rend inamovibles. On voit à quoi pourrait nous conduire une telle subordination si nous nous laissons entraîner à renier, à la fois, la libre disposition de nous-mêmes et de notre constitution, laquelle fixe que « la souveraineté française appartient au peuple français, qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum », sans qu'il y soit prévu aucune espèce d'exception.

Les choses en sont là. Sans doute, est-il concevable et désirable que la grande entreprise de la Communauté puisse être remise un jour en chantier. Mais cela n'aura lieu, éventuellement, qu'après un délai dont on ne peut prévoir la durée. Qui sait, en effet, si, quand, comment, la politique de chacun de nos cinq partenaires, compte tenu, d'ailleurs, de certaines conjonctures électorales ou parlementaires, s'adaptera finalement aux nécessités qui viennent d'être, une fois de plus, démontrées ?

Quoi qu'il en soit, la France, pour sa part, est prête à participer à tous échanges de vues qui lui seraient proposés, sur ce sujet, par les autres gouvernements. Le cas échéant, elle envisage de renouer la négociation de Bruxelles, dès lors que l'entrée de l'agriculture dans le Marché commun serait véritablement adoptée et qu'on voudrait en finir avec les prétentions que des mythes abusifs et chimériques opposent au bon sens et à la réalité.

Question : M. le Président, la diplomatie de la France repose sur le principe de l'indépendance nationale. Les adversaires de ce principe disent qu'il est dépassé. Peut-on concilier cette politique d'indépendance nationale avec les aspirations des peuples vers une plus grande unité en Europe ?

(Diverses questions sur l'O.T.A.N., l'Europe, les pays de l'Est, le sud-est asiatique sont également posées.)

Réponse : Nous sommes en un siècle qui arrive aux deux tiers de sa durée, pas plus. Pourtant, depuis qu'il est né, le monde a subi des changements sans précédents quant au rythme et à l'étendue. Tout donne à penser que le mouvement va se poursuivre. Car un ensemble de faits d'une immense portée est actuellement à l'œuvre pour repétrir l'univers.

Dans cet ensemble, il y a : l'avènement à la souveraineté d'un grand nombre d'Etats qui se

sont créés ou restaurés depuis la guerre et, du même coup, le déploiement de leurs querelles réciproques ; la puissance prépondérante acquise par deux pays, l'Amérique et la Russie, et qui les porte à rivaliser entre elles et à ranger sous leur hégémonie respective les peuples qui sont à leur portée ; la très profonde gestation qui s'accomplit dans l'énorme Chine et qui la destine à un rôle mondial de premier plan ; l'existence et l'accroissement d'armements nucléaires capables de détruire de grandes nations tout à coup et de fond en comble ; enfin et par-dessus tout, l'élan général vers le progrès que les possibilités de l'époque industrielle moderne suscitent dans chaque région de la terre. Bref, le monde, en pleine évolution, est rempli tout à la fois d'espérances presque infinies et de gigantesques dangers.

Devant cette situation, quel peut être le rôle de la France ? Mais, d'abord, faut-il qu'elle en ait un ? Il ne manque pas de gens, on le sait, pour penser que non. Suivant eux, n'étant plus en mesure d'agir par nous-mêmes, politiquement, économiquement, techniquement, militairement, nous devons désormais nous laisser conduire par d'autres. D'ailleurs, les idéologies sont là pour couvrir ce renoncement. Ainsi, certains, chez nous, utilisant le paravent de l'Internationale, voudraient nous soumettre à l'obéissance de Moscou. D'autres, invoquant tantôt des théories arbitraires, tantôt les convenances des intérêts, professent que notre pays doit effacer sa personnalité dans des organisations internationales faites de telle sorte que les Etats-Unis puissent y exercer, du dedans ou du dehors, une action prépondérante à laquelle, par principe, nous n'avons qu'à nous conformer. C'est de cette façon que ceux-là conçoivent notre participation à l'O.N.U. ou à l'O.T.A.N. et souhaitent nous voir nous dissoudre dans une fédération qualifiée « d'européenne » et qui serait, en fait, « atlantique ».

Je ne crois pas — vous vous en doutez ! — que cette sorte d'abdication nationale serait justifiée. Je ne crois pas qu'elle serait utile aux autres, même à la Russie ou à l'Amérique. Je ne crois pas que le peuple français, dans son immense majorité, la tienne pour conforme à la conscience qu'il a de sa propre valeur, ni même au simple bon sens. Sans doute, la France n'apparaît-elle plus comme la nation mastodonte qu'elle était aux temps de Louis XIV ou de Napoléon I^{er}. Sans doute aussi, l'effondrement brutal de 1940, bien qu'il ait été précédé, au cours de la première guerre mondiale, par le déploiement admirable des capacités et des mérites de notre pays et qu'il ait été suivi, au cours de la seconde, par l'élan de

the resistance, the success of the liberation and the presence upon victory — this collapse left, in many minds, the imprint of doubt, if not of despair. Doubtless, the unsubstantiality of yesterday's régime had thwarted the national recovery. But this recovery is now evident, even impressive. We are a people that is rising, as are rising the curves of our population, our production, our foreign trade, our monetary reserves, our standard of living, the spread of our language and our culture, the might of our arms, our achievements in sports, and so on. Our government shows evidence of a stability and an effectiveness that, for so very long, had not been known of it. Lastly, throughout the world, France's capabilities, what she does, what she wants to do, are at this time arousing an attention and a consideration that sharply contrast with the indifference or the commiseration which, in the past, too often surrounded her. In short, we can, and consequently we must, have a policy that is our own.

Which policy? Above all, it is a question of keeping ourselves free of any vassalage. It is true that in many areas we have the best reasons for associating with others. But on condition of retaining our self-determination. Thus, so long as the solidarity of the western peoples appears to us necessary for the eventual defence of Europe, our country will remain the ally of her allies but, upon the expiration of the commitments formerly taken — that is, in 1969 by the latest — the subordination known as "integration" which is provided for by NATO and which hands our fate over to foreign authority shall cease, as far as we are concerned. Thus, while working to unite the States on both sides of the Rhine and the Alps, from the economic, political, cultural and strategic viewpoints, we are making sure that this organisation does not deprive us of our free will. Thus, believing it right for an international system to regulate monetary relations, we do not recognise that the currency of any particular State has automatic and privileged value in relation to gold, which is, which remains and which must remain, under the circumstances, the only real standard. Thus, having been, with four other powers, founders of the United Nations, and desiring that it continue to be the meeting place of the delegations of all peoples and the open forum for their debates, we do not accept being bound, be it in the financial area, by armed interventions which contradict the Charter and to which we have not given our approval. Moreover, it is by being this way that

we believe we can, in the final analysis, best serve the alliance of free peoples, the European Community, the monetary institutions and the United Nations.

Indeed, the independence thus regained is enabling France to become, despite the ideologies and hegemonies of the colossi, for all the racial passions and prejudices, above and beyond the rivalries and ambitions of nations, a champion of co-operation, failing which the troubles, the interventions, the conflicts that lead to world war would go on spreading. Now, France is, *par excellence*, qualified to act in this way. She is so by her nature, which leads her to human contacts. She is so through the opinion that has historically been held of her and that opens to her a sort of latent credit when the universal is involved. She is so by the fact that she has freed herself of all the colonial holds she formerly exercised over other peoples. She is so, finally, because she appears to be a nation with free hands whose policy is not being determined by any pressure from without.

.....

Source: Assembly of WEU, The political year in Europe, 1965.

20. Statement by Mr. Spaak, Belgian Minister for Foreign Affairs, to the conference of junior members of the Bar, Brussels

27th September 1965

(Extract)

.....

I should like to give my views on the majority rule itself, and I am convinced that some of my European friends will not agree with me. It is a problem which is absolutely essential and false at the same time.

It is an essential problem because the majority rule is an indication that one day, in order to build a political and economic Europe, we shall accept certain changes in the somewhat exaggerated myth of absolute national sovereignty.

I believe it is a necessity; that is why we must cling to the decision to allow voting by qualified majority as from 1st January.

la résistance, le succès de la libération et la présence à la victoire, a-t-il laissé, dans nombre d'esprits, l'empreinte du doute, sinon du désespoir. Sans doute, l'inconsistance du régime d'hier avait-elle contrarié le redressement national. Mais celui-ci est maintenant évident, voire impressionnant. Nous sommes un peuple qui monte, comme montent les courbes de notre population, de notre production, de nos échanges extérieurs, de nos réserves monétaires, de notre niveau de vie, de la diffusion de notre langue et de notre culture, de la puissance de nos armes, de nos résultats sportifs, etc... Nos pouvoirs publics font preuve d'une stabilité et d'une efficacité que, depuis bien longtemps, on ne leur avait pas connues. Enfin, dans le monde entier, les possibilités de la France, ce qu'elle fait, ce qu'elle veut faire, suscitent à présent une attention et une considération qui tranchent avec l'indifférence ou la commisération dont, naguère, elle était trop souvent entourée. Bref, nous pouvons et, par conséquent, nous devons avoir une politique qui soit la nôtre.

Laquelle ? Il s'agit, avant tout, de nous tenir en dehors de toute inféodation. Certes, dans des domaines multiples, nous avons les meilleures raisons de nous associer avec d'autres. Mais à condition de garder la disposition de nous-mêmes. C'est ainsi qu'aussi longtemps que la solidarité des peuples occidentaux nous paraîtra nécessaire à la défense éventuelle de l'Europe, notre pays restera l'allié de ses alliés, mais qu'à l'expiration des engagements pris jadis, c'est-à-dire au plus tard en 1969, cessera, pour ce qui nous concerne, la subordination qualifiée « d'intégration » qui est prévue par l'O.T.A.N. et qui remet notre destin à l'autorité étrangère. C'est ainsi que, tout en travaillant à unir, aux points de vue économique, politique, culturel et stratégique, les Etats situés de part et d'autre du Rhin et des Alpes, nous faisons en sorte que cette organisation ne nous prive pas de notre libre arbitre. C'est ainsi que, tenant pour bon qu'un système international aménage les rapports monétaires, nous ne reconnaissons à la monnaie d'aucun Etat en particulier aucune valeur automatique et privilégiée par rapport à l'or, qui est, qui demeure, qui doit demeurer, en l'occurrence, le seul étalon réel. C'est ainsi, qu'ayant été, avec quatre autres puissances, fondateurs de l'O.N.U. et désirant que celle-ci demeure le lieu de rencontre des délégations de tous les peuples et le forum ouvert à leurs débats, nous n'acceptons pas d'être liés, fût-ce dans l'ordre financier, par des interventions armées contradictoires avec la Charte et auxquelles nous n'avons pas donné notre appro-

bation. D'ailleurs, c'est en étant ainsi que nous croyons le mieux servir, en définitive, l'alliance des peuples libres, la Communauté européenne, les institutions monétaires et l'Organisation des Nations Unies.

En effet, l'indépendance ainsi recouvrée permet à la France de devenir, en dépit des idéologies et des hégémonies des colosses, malgré les passions et les préventions des races, par-dessus les rivalités et les ambitions des nations, un champion de la coopération, faute de laquelle iraient s'étendant les troubles, les interventions, les conflits qui mènent à la guerre mondiale. Or, la France est, par excellence, qualifiée pour agir dans ce sens-là. Elle l'est par sa nature qui la porte aux contacts humains. Elle l'est par l'opinion qu'on a d'elle historiquement et qui lui ouvre une sorte de crédit latent quand il s'agit d'universel. Elle l'est par le fait qu'elle s'est dégagée de toutes les emprises coloniales qu'elle exerçait sur d'autres peuples. Elle l'est, enfin, parce qu'elle apparaît comme une nation aux mains libres dont aucune pression du dehors ne détermine la politique.

.....

Source : Assemblée de l'U.E.O., *L'année politique en Europe - 1965*.

20. Déclaration faite par M. Spaak, Ministre belge des affaires étrangères, devant la conférence du Jeune Barreau à Bruxelles

27 septembre 1965

(Extrait)

.....

La règle de la majorité elle-même, je voudrais en dire ce que j'en pense, et je suis convaincu qu'un certain nombre de mes amis européens ne seront pas d'accord avec moi. C'est à la fois un problème tout à fait essentiel et un faux problème.

Un problème essentiel parce que la règle de la majorité, c'est l'indice qu'un jour précisément, pour faire cette Europe politique et économique, nous accepterons certaines modifications au mythe un peu abusif de la souveraineté nationale absolue.

C'est, je crois, une nécessité ; c'est à cause de cela que nous devons nous accrocher à cette décision de pouvoir voter à la majorité qualifiée à partir du 1^{er} janvier.

I repeat, qualified majority. An adjective must always be added to the noun. This qualified majority, as provided for in the Treaty of Rome, means that no decision can be taken against the will of one of the large countries of the Community, plus one of the other three countries, which means that there is a very large degree of security for, so far, there has not been one instance of such a situation in the Community.

This is why we must consider a realistic approach while, at the same time, affirming the exceptional importance of the principle.

The facts have proved, and I can say this because I am a fervent advocate of supranationality, that for important questions a community like the European Community can only function on a basis of unanimity. It is inconceivable that for a really vital matter, a matter in which a government could show that its vital interests were at stake, its partners would get together to impose a solution it would have no choice but to accept. If the Community were to operate in that way, it would not last very long.

If these problems are discussed in an objective and positive spirit, reasonable interpretations will very possibly emerge.

.....

Source: Assembly of WEU, The political year in Europe, 1965.

**21. Texts on which agreement was reached
at the extraordinary session
of the EEC Council of Ministers,
Luxembourg**

29th January 1966

*(a) Application of the majority voting rule by
the EEC Council of Ministers*

1. When issues very important to one or more member countries are at stake, the members of the Council will try, within a reasonable time, to reach solutions which can be adopted by all the members of the Council, while respecting their mutual interests, and those of the Community, in accordance with Article 2 of the treaty.

2. The French Delegation considers that, when very important issues are at stake, discussion must be continued until unanimous agreement is reached.

3. The six delegations note that there is a divergence of views on what should be done in the event of a failure to reach complete agreement.

4. However, they consider that this divergence does not prevent the Community's work being resumed in accordance with the normal procedure.

(b) Co-operation between the Council of Ministers and the EEC Commission

Close co-operation between the Council and the Commission is essential to the functioning and development of the Community.

In order to improve and further intensify this co-operation at all levels, the Council considers that the following practical co-operation measures should be decided on by common agreement, on the basis of Article 162 of the EEC Treaty¹, but that these measures should not affect the respective competence and duties of the two institutions.

1. It is desirable that the Commission, before adopting a proposal of particular importance, should, through the Permanent Representatives, make appropriate contacts with the governments of the member States, without this procedure affecting the right of initiative which the Commission derives from the treaty.

2. Proposals and all other official acts which the Commission addresses to the Council and the member States shall only be made public after the latter have formally taken cognisance of them and have the texts in their possession.

The Official Gazette should be arranged so that legislative acts having a binding force are published distinctly as such...

1. Article 162: "The Council and the Commission shall consult each other and shall settle by mutual agreement the particulars of their collaboration."

J'ai bien dit : à la majorité qualifiée. Il s'agit toujours d'ajouter un adjectif au substantif. Cette majorité qualifiée, telle qu'elle est instaurée par le Traité de Rome, fait qu'aucune décision ne peut être prise si l'un des grands pays de la Communauté plus un des trois autres pays s'y opposent, c'est-à-dire qu'il y a là des sécurités très grandes car, jusqu'à présent, il est sans exemple dans la vie de la Communauté que nous ayons vu des situations comme celle-là se produire.

C'est pourquoi tout en affirmant l'importance exceptionnelle du principe, il faut réfléchir à la réalité.

La réalité a démontré ceci, et je puis le dire parce que je suis un partisan convaincu de la supranationalité, la réalité a montré que, dans les grandes questions, une communauté comme la Communauté européenne ne peut, en réalité, fonctionner qu'à l'unanimité. On ne conçoit pas que sur une question qui serait vraiment vitale, une question dans laquelle un gouvernement pourrait démontrer que ses intérêts vitaux sont en jeu, on ne conçoit pas les partenaires se mettant d'accord pour lui dire : nous vous imposons cette solution et vous devez l'accepter. Si la Communauté devait fonctionner de cette façon-là, elle ne résisterait pas longtemps.

Si on veut discuter de ces problèmes dans cet esprit objectif et positif, il est bien possible que des interprétations raisonnables soient mises en avant.

.....

Source : Assemblée de l'U.E.O., *L'année politique en Europe - 1965*.

21. Textes sur lesquels l'accord s'est réalisé lors de la session extraordinaire du Conseil des Ministres de la C.E.E. à Luxembourg

29 janvier 1966

(a) Application de la règle majoritaire du Conseil des Ministres de la C.E.E.

1. Lorsque, dans le cas de décisions susceptibles d'être prises à la majorité sur proposition de la Commission, des intérêts très importants d'un ou de plusieurs partenaires sont en jeu, les membres du Conseil s'efforceront dans un délai raisonnable d'arriver à des solutions qui pourront être adoptées par tous les membres du Conseil dans le respect de leurs intérêts mutuels et de

ceux de la Communauté, conformément à l'article 2 du traité.

2. En ce qui concerne le paragraphe précédent, la délégation française estime que, lorsqu'il s'agit d'intérêts très importants, la discussion devra se poursuivre jusqu'à ce que l'on soit parvenu à un accord unanime.

3. Les six délégations constatent qu'une divergence subsiste sur ce qui devrait être fait au cas où la conciliation n'aboutirait pas complètement.

4. Les six délégations estiment néanmoins que cette divergence n'empêche pas la reprise, selon la procédure normale, des travaux de la Communauté.

(b) Coopération entre le Conseil des Ministres et la Commission de la C.E.E.

Une étroite collaboration entre le Conseil et la Commission constitue un élément essentiel pour le fonctionnement et le développement de la Communauté.

Le Conseil, afin d'améliorer et d'intensifier encore, à tous les niveaux, cette collaboration, considère qu'il convient d'appliquer les modalités pratiques de coopération suivantes à arrêter d'un commun accord, sur la base de l'article 162¹ du Traité C.E.E., sans qu'elles puissent porter atteinte aux compétences et attributions respectives des deux institutions.

1. Avant d'adopter une proposition présentant une importance particulière, il est souhaitable que la Commission prenne des contacts appropriés avec les gouvernements des Etats membres, par l'entremise des représentants permanents, sans que cette procédure puisse porter atteinte au droit d'initiative que la Commission tient du traité.

2. Les propositions et tous autres actes officiels que la Commission adresse au Conseil et aux Etats membres ne pourront être rendus publics qu'après que ceux-ci en auront été saisis formellement et que les textes seront en leur possession.

Le journal officiel devrait être aménagé de façon à faire apparaître de manière distincte les actes ayant force obligatoire...

1. Article 162 : « Le Conseil et la Commission procèdent à des consultations réciproques et organisent d'un commun accord les modalités de leur collaboration. »

3. The credentials of Heads of Mission of non-member States accredited to the Community shall be presented to the President of the Council and the President of the Commission, meeting together for this purpose.

4. The Council and the Commission will inform each other rapidly and fully of any approaches relating to fundamental questions made to either institution by non-member States.

5. Within the scope of the application of Article 162, the Council and the Commission will consult together on the advisability of, the procedure for, and the nature of any links which the Commission might establish, under Article 229 of the treaty¹, with international organisations.

6. Co-operation between the Council and the Commission on the Community's information policy, which was examined by the Council on 24th September 1963, will be strengthened so that the programme of the Press and Information Service shall be drawn up and carried out jointly, in accordance with procedures to be defined later and which might include an ad hoc body.

7. Within the framework of the financial regulations for drawing up and putting into effect the Communities' budgets, the Council and the Commission will define methods of increasing the efficiency of control over the acceptance, authorisation and execution of the Communities' expenditures.

Source : Assembly of WEU, The political year in Europe, 1966.

22. Press conference by President de Gaulle, Paris

21st February 1966

(Extract)

.....

1. Article 229 : "The Commission shall be responsible for ensuring all suitable contacts with the organs of the United Nations, of their specialised agencies and of the General Agreement on Tariffs and Trade.

The Commission shall also ensure appropriate contacts with all international organisations."

Europe

.....

Must it be admitted that the six States of Western Europe, which have just agreed on the political conditions concerning their economies, should decidedly abstain from dealing between them with other questions that also eminently affect them ? In short, under what evil spell will the Six find it impossible to consider between them political subjects of common interest, in short, to organise their political contacts ? It is known that France has long proposed doing so. It is known that, on their side, the German Government, the Italian Government and the Belgian Foreign Affairs Minister subsequently advanced similar proposals. Doubtless, these projects differed somewhat one from another, but all agreed on one essential point, which is this : to bring the six governments to meet regularly to consider together political subjects of common interest. Since, following Luxembourg, the economic organisation of the Six has resumed its normal course, France believes that it is more than ever appropriate to put political meetings into practice.

.....

Source : Assembly of WEU, The political year in Europe, 1966.

23. Aide-mémoire from the French Government to the other fourteen NATO countries

11th March 1966

For several years, the French Government has repeatedly indicated, both in public and in talks with the allied governments, that in its view the North Atlantic Treaty Organisation, insofar as France was concerned, no longer corresponded to the world conditions prevailing at present and which are fundamentally different from those of 1949 and of the following years.

There has been a change in the nature of the threats to the western world, and particularly to Europe, which had led to the conclusion of the treaty. They are no longer as imminent or as menacing as they were formerly. Moreover, the European countries have restored their economies

3. Les lettres de créance des chefs de mission des Etats tiers accrédités auprès de la Communauté seront présentées au Président du Conseil et au Président de la Commission réunis à cette occasion.

4. Les démarches portant sur des questions de fond effectuées auprès du Conseil ou de la Commission par les représentants d'Etats tiers feront l'objet d'une information réciproque aussi rapide que complète.

5. Dans le cadre de l'application de l'article 162, le Conseil et la Commission procèdent à des consultations sur l'opportunité, les modalités et la nature des liaisons que la Commission pourrait établir en vertu de l'article 229 du traité¹, avec les organisations internationales.

6. La coopération entre le Conseil et la Commission dans le domaine de l'information de la Communauté, qui a fait l'objet de la délibération du Conseil en date du 24 septembre 1963, sera renforcée de telle sorte que le programme du service de presse et d'information sera défini et sa mise en œuvre suivie conjointement selon des procédures qui seront précisées ultérieurement et qui pourraient comporter la création d'un organisme ad hoc.

7. Le Conseil et la Commission définiront, dans le cadre des règlements financiers relatifs à l'établissement et à l'exécution des budgets des Communautés, les moyens d'accroître l'efficacité du contrôle de l'engagement, de l'ordonnancement et de l'exécution des dépenses des Communautés.

Source : Assemblée de l'U.E.O., *L'année politique en Europe - 1966*.

22. Conférence de presse tenue par le Président de Gaulle à Paris

21 février 1966

(Extrait)

.....

1. Article 229 : « La Commission est chargée d'assurer toutes liaisons utiles avec les organes des Nations Unies, de leurs institutions spécialisées et de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Elle assure, en outre, les liaisons opportunes avec toutes organisations internationales. »

Europe

.....

Faut-il admettre que les six Etats de l'Europe occidentale, qui viennent de s'accorder sur les conditions politiques qui concernent leur économie, doivent s'abstenir décidément de traiter entre eux d'autres questions qui, elles aussi, les intéressent au premier chef ? Bref, en vertu de quel charme malfaisant les Six trouveraient-ils impossible de considérer entre eux les sujets politiques d'intérêt commun, bref d'organiser leurs contacts politiques ? On sait que, depuis longtemps, la France a proposé de le faire. On sait que, de leur côté, le gouvernement allemand, le gouvernement italien, le ministre des affaires étrangères belge, ont, par la suite, avancé des propositions analogues. Sans doute, ces projets différaient-ils quelque peu les uns des autres, mais tous sont d'accord sur un point essentiel qui est celui-ci : amener les six gouvernements à se réunir d'une manière régulière pour considérer ensemble les sujets politiques d'intérêt commun. Eh bien ! dès lors qu'après Luxembourg, l'organisation économique des Six a repris son cours normal, la France croit qu'il est plus indiqué que jamais de mettre en pratique les rencontres politiques.

.....

Source : Assemblée de l'U.E.O., *L'année politique en Europe - 1966*.

23. Aide-mémoire adressé par le gouvernement français aux quatorze autres pays membres de l'O.T.A.N.

11 mars 1966

Depuis des années, le gouvernement français a marqué en de nombreuses occasions, tant publiquement que dans des entretiens avec les gouvernements alliés, qu'il considérait que l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord ne répondait plus, pour ce qui le concerne, aux conditions qui prévalent dans le monde à l'heure actuelle et sont fondamentalement différentes de celles de 1949 et des années suivantes.

En effet, les menaces pesant sur le monde occidental, en particulier en Europe, et qui avaient motivé la conclusion du traité ont changé quant à leur nature. Elles ne présentent plus le caractère immédiat et menaçant qu'elles revêtaient jadis. D'autre part, les pays européens ont

and have therefore recovered means for action. In particular, France is equipping herself with atomic weapons, the very nature of which precludes her integration. Thirdly, the substitution of the balance of nuclear power between the Soviet Union and the United States for the United States' monopoly in this field has transformed the general conditions of western defence. Finally, it is a fact that Europe is no longer the centre of international crises. This centre is now elsewhere, particularly in Asia, where the countries of the Atlantic Alliance as a group are obviously not involved.

This evolution does not in any way lead the French Government to call in question the treaty signed in Washington on 4th April 1949. In other words, unless events in the years to come were to bring about a radical change in East-West relations, the French Government does not intend to take advantage in 1969 of the terms of Article 13 of the treaty, and considers that the Alliance must continue as long as it appears to be necessary.

This having been categorically stated, there arises the problem of the organisation, that is to say, of all the agreements, arrangements and decisions made after the signature of the treaty, either in multilateral or in bilateral form. The French Government considers that this organisation no longer corresponds to what, in its view, is required.

It would no doubt have been possible to envisage a negotiation to modify the present arrangements by common agreement. The French Government would have been happy to make this proposal if it had had reason to think that negotiations would have led to the result it had in mind. Unfortunately, all the evidence shows that such action would be bound to fail, since all France's partners either appear to be, or say that they are, in favour of maintaining the *status quo*, if not of reinforcing everything which France henceforth considers unacceptable.

Therefore France is constrained, insofar as she is concerned, to draw conclusions regarding the consequences of the situation, in other words, to take for her part measures which seem to her necessary and which, in her view, are in no way incompatible with her membership in the Alliance nor with her participation, should the need arise, in military operations at the side of her allies.

In the past, the French Government has already taken steps in this direction with respect

to her naval forces assigned to NATO, either in the Mediterranean or in the Atlantic. It is now a question of the land and air forces stationed in Germany which are assigned to the Allied Command in Europe. France intends to terminate such assignments. This decision will entail her simultaneous withdrawal from the two integrated commands on which these forces depend, and in which she participates within the NATO framework, namely, from the Supreme Allied Command Europe and the Central Europe Command and, *ipso facto*, the transfer from French territory of the headquarters of these two commands.

The implementation of all these measures naturally raises a number of problems, which the French Government is now ready to discuss with its allies [and in particular with the United States of America¹]. It will be advisable to consider what arrangements should be made for liaison between the French command and NATO commands, and to determine the conditions in which the French forces, particularly those in Germany, would participate in time of war, should Article 5 of the Treaty of Washington become operative, in joint military actions, as regards both the command and the operations themselves. This presupposes, in particular, that the French land and air forces currently stationed in Germany will be kept there within the framework of the Conventions of 23rd October 1954, which the French Government, for its part, is prepared to do.

[It is ready to examine the situation with the Federal Government and, if necessary, to discuss the facilities granted to the German forces in France under the terms of the Agreement of 25th October 1960².]

It will be also necessary to consider the problems which may arise for France in regard to the Military Committee and the Standing Group, including the problem of liaison arrangements to be made, in the case of need, between these bodies and the French command.

These are, in broad outline, the steps which the French Government plans to take, in those matters which are its concern, in order to adapt

1. Text included only in the memorandum to the United States.

2. Text included only in the memorandum to the Federal Republic of Germany.

rétabli leur économie et dès lors retrouvé des moyens. En particulier, la France se dote d'un armement atomique dont la nature même exclut qu'elle soit intégrée. En troisième lieu, l'équilibre nucléaire entre l'Union Soviétique et les Etats-Unis, se substituant au monopole détenu par ces derniers, a transformé les conditions générales de la défense de l'Occident. Enfin, c'est un fait que l'Europe n'est plus le centre des crises internationales. Celui-ci s'est transporté ailleurs, notamment en Asie, où l'ensemble des pays de l'Alliance atlantique ne sont évidemment pas en cause.

Cette évolution ne conduit en aucune façon le gouvernement français à remettre en question le traité signé à Washington le 4 avril 1949. En d'autres termes, et sauf événements qui, dans les années à venir, viendraient à modifier de manière fondamentale les rapports entre l'Est et l'Ouest, il n'entend pas se prévaloir, en 1969, des dispositions de l'article 13 du traité, et considère que l'Alliance doit se poursuivre aussi longtemps qu'elle apparaîtra nécessaire.

Ceci étant affirmé sans équivoque, se pose le problème de l'organisation c'est-à-dire de tous les accords, arrangements et décisions intervenus postérieurement à la signature du traité, soit sous forme multilatérale, soit sous forme bilatérale. Le gouvernement français considère que cette organisation ne répond plus à ce qui lui paraît s'imposer.

Sans doute aurait-on pu concevoir qu'une négociation s'engageât pour modifier d'un commun accord les dispositions en vigueur. Le gouvernement français aurait été heureux de le proposer s'il avait eu des raisons de penser qu'elle pût conduire au résultat qu'il avait lui-même en vue. Tout montre malheureusement qu'une telle entreprise serait vouée à l'échec, les partenaires de la France paraissant être, ou s'affirmant, tous partisans du maintien du statu quo, sinon du renforcement de tout ce qui, du point de vue français, paraît désormais inacceptable.

Dès lors, la France est conduite à tirer, en ce qui la concerne, les conséquences de la situation, c'est-à-dire prendre pour elle-même les mesures qui lui paraissent s'imposer et qui ne sont, à son sens, nullement incompatibles avec sa participation à l'Alliance, non plus qu'avec sa participation, le cas échéant, à des opérations militaires aux côtés de ses alliés.

Déjà, dans le passé, le gouvernement a pris des mesures dans le sens dont il s'agit pour les

forces navales affectées à l'O.T.A.N., soit dans la Méditerranée, soit dans l'Atlantique. Il s'agit maintenant des forces terrestres et aériennes stationnées en Allemagne et qui sont affectées au commandement allié en Europe. La France se propose de mettre un terme à une telle affectation. Cette décision entraînera son retrait simultané des deux commandements intégrés dont dépendent ces forces, et auxquels elle participe dans le cadre de l'O.T.A.N., à savoir le commandement suprême des forces alliées en Europe et le commandement Centre-Europe, et, par là-même, le transfert, hors du territoire français, des sièges de ces deux commandements.

L'application de l'ensemble de ces mesures soulève bien entendu nombre de problèmes, dont le gouvernement français est prêt, dès à présent, à discuter avec ses alliés, [et en particulier avec les Etats-Unis d'Amérique¹]. Il y aura lieu d'examiner les liaisons qui seraient à établir entre le commandement français et les commandements O.T.A.N., ainsi que de déterminer les conditions dans lesquelles les forces françaises, notamment en Allemagne, participeraient en temps de guerre, si l'article 5 du traité de Washington était appelé à jouer, à des actions militaires communes, tant en ce qui concerne le commandement qu'en ce qui concerne les opérations proprement dites. Ceci suppose, en particulier, que les forces terrestres et aériennes françaises actuellement stationnées en Allemagne y seront maintenues dans le cadre des conventions du 23 octobre 1954, ce à quoi le gouvernement français est, pour sa part, disposé.

[Il est prêt à examiner la situation avec le gouvernement fédéral et, si besoin était, à discuter des facilités accordées aux forces allemandes en France en vertu de l'accord du 25 octobre 1960².]

Il y aura lieu, d'autre part, de considérer les problèmes qui peuvent se poser pour la France quant au Comité militaire et au Groupe permanent; y compris le problème des liaisons à établir, le cas échéant, entre ces organismes et le commandement français.

Telles sont, dans leurs grandes lignes, les dispositions que le gouvernement français envisage, pour ce qui le concerne, afin d'adapter aux

1. Texte propre à la note aux Etats-Unis.

2. Texte propre à la note à la République fédérale.

to the new conditions the arrangements for its participation in the Atlantic Alliance. It is ready to start discussions on the practical implementing measures to be taken and hopes that adequate arrangements can be made by common agreement between all the allies.

[The multilateral problems are not, however, the only ones to arise for the United States and France, for the two countries have in the past concluded a series of bilateral agreements which are still in force, on the following matters :

- warehouses at Déols-La Martinerie ;
- the placing of certain airfields and installations in France at the disposal of the United States forces ;
- line of supply ;
- United States Headquarters at St. Germain ;
- pipeline.

The French Government considers that these agreements, taken as a whole, are no longer in harmony with present conditions, which lead it to recover the full exercise of its sovereignty on French territory, in other words, no longer to accept the presence of foreign units, installations or bases in France falling in any respect under the control of authorities other than the French authorities. It is ready to study and, if possible, to settle with the Government of the United States the question of the practical consequences of this decision.

The French Government is also disposed to enter into a discussion on the military facilities which might be placed at the disposal of the Government of the United States on French territory in the event of a conflict in which both countries would participate by virtue of the Atlantic Alliance. These facilities could be the subject of an agreement to be concluded between the two governments ¹.]

[The multilateral problems are not, however, the only ones to arise for Canada and France, for the two countries have in the past concluded agreements relating to the construction and use of airfields on French territory to be occupied by the Royal Canadian Air Corps.

1. Text included only in the memorandum to the United States.

The French Government considers that these agreements are no longer in harmony with present conditions, which lead it to recover the full exercise of its sovereignty on French territory, in other words, no longer to accept the presence of foreign units, installations or bases in France falling in any respect under the control of authorities other than the French authorities. It is ready to study and, if possible, to settle with the Government of Canada the question of the practical consequences of this decision.

The French Government is also disposed to enter into a discussion on the military facilities which might be placed at the disposal of the Government of Canada on French territory in the event of a conflict in which both countries would participate by virtue of the Atlantic Alliance. These facilities could be the subject of an agreement to be concluded between the two governments ¹.]

Source : Assembly of WEU, The political year in Europe, 1966.

24. Press conference by President de Gaulle, Paris

28th October 1966

(Extract)

.....

Questions : General, at a time when there is growing interest in Britain about the Common Market problem, what are, in your opinion, as seen from Paris, the prospects for European construction?

General, what do you think of the slowdown in progress toward a broad European union and particularly of the merger of the institutions?

Mr. President, do you think there are any economic obstacles, such as the close ties between the pound and the dollar, that could delay Great Britain's entry into the European Community?

Answer : The concept we have of Europe and the action we are conducting in it are naturally our

1. Text included only in the memorandum to Canada.

conditions nouvelles les modalités de sa participation à l'Alliance atlantique. Il est prêt à engager des discussions sur les conditions pratiques d'application de ces mesures et souhaite que les arrangements adéquats puissent intervenir d'un commun accord entre tous les alliés.

[Les problèmes multilatéraux ne sont toutefois pas seuls à se poser pour les Etats-Unis et la France. Les deux pays ont en effet conclu, dans le passé, une série d'accords bilatéraux toujours en application et qui sont les suivants :

- entrepôts de Déols-La Martinerie ;
- mise à la disposition des forces américaines de certains aérodromes et installations en France ;
- ligne de dépôts ;
- quartier général américain de Saint-Germain ;
- pipe-line.

Le gouvernement français estime que ces accords, dans leur ensemble, ne répondent plus aux conditions présentes, lesquelles le conduisent à reprendre sur le territoire français l'exercice complet de sa souveraineté, autrement dit à ne plus accepter que des unités, installations, ou bases étrangères en France relèvent à aucun égard d'autres autorités que les autorités françaises. Il est prêt à étudier et, éventuellement, à régler avec le gouvernement des Etats-Unis les conséquences pratiques qui en découlent.

Le gouvernement français est disposé, en outre, à engager une discussion sur les facilités militaires qui pourraient être mises à la disposition du gouvernement des Etats-Unis sur le territoire français dans l'hypothèse d'un conflit auquel l'un et l'autre pays participeraient en vertu de l'Alliance atlantique. Ces facilités pourraient faire l'objet d'un accord à conclure entre les deux gouvernements ¹.]

[Les problèmes multilatéraux ne sont toutefois pas seuls à se poser pour le Canada et la France. Les deux pays ont en effet conclu, dans le passé, des accords relatifs à la construction et à l'utilisation d'aérodromes sur le territoire français destinés au corps d'aviation royal canadien.

1. Texte propre à la note aux Etats-Unis.

Le gouvernement français estime que ces accords ne répondent plus aux conditions présentes, lesquelles le conduisent à reprendre sur le territoire français l'exercice complet de sa souveraineté, autrement dit à ne plus accepter que des unités, installations ou bases étrangères en France relèvent à aucun égard d'autres autorités que les autorités françaises. Il est prêt à étudier, et éventuellement à régler, avec le gouvernement du Canada les conséquences pratiques qui en découlent.

Le gouvernement français est disposé, en outre, à engager une discussion sur les facilités militaires qui pourraient être mises à la disposition du gouvernement du Canada sur le territoire français dans l'hypothèse d'un conflit auquel l'un et l'autre pays participeraient en vertu de l'Alliance atlantique. Ces facilités pourraient faire l'objet d'un accord à conclure entre les deux gouvernements ¹.]

Source : Assemblée de l'U.E.O., L'année politique en Europe - 1966.

24. Conférence de presse tenue par le Président de Gaulle à Paris

28 octobre 1966

(Extrait)

.....

Questions : Mon Général, au moment où l'intérêt grandit en Angleterre pour le problème du Marché commun, quelles sont, selon vous, vues de Paris, les perspectives de la construction européenne ?

Mon Général, que pensez-vous du ralentissement de la marche vers une large union européenne et notamment de la fusion des institutions ?

M. le Président, pensez-vous qu'il y ait des empêchements économiques, tels que les liens étroits entre la livre et le dollar, qui soient capables de retarder l'entrée de la Grande-Bretagne au sein de la Communauté européenne ?

Réponse : La conception que nous avons de l'Europe et l'action que nous y menons sont naturel-

1. Texte propre à la note au Canada.

own, but they are directed against no one, and we even think that they are useful to everyone.

It is true that they are based on Europe as it is, and not as one might have imagined it was, and is not. It is true that what we are trying to do in Europe is aimed at serving its own interests, and not interests that are external to it. It is true that we think it is good for our continent to organise, from one end of its territory to the other, détente, entente and co-operation. But we think that there is nothing in this that should, in the final analysis, thwart the interest of anyone, and such is the inspiration behind our European policy, whether it involves our relations with Germany — our enemy of yesterday — or our efforts to achieve an economic and, if possible, a political grouping of Western Europe, or, lastly, what we are doing to reach agreement and to associate with the countries of the East.

As regards Germany, despite all the losses inflicted upon us by the wars launched by the First Reich and by the Third Reich, we offered it a frank reconciliation. I personally travelled through its cities, its plants, its countryside to proclaim it to its people, in the name of everlasting France. Nearly four years ago, we went so far as to conclude with the Federal Republic, and at its request, a treaty that could have served as the basis for special co-operation between the two countries in the areas of policy, economy, culture and defence.

It is not our doing if the preferential ties, contracted outside us and constantly strengthened by Bonn with Washington, stripped this French-German agreement of its inspiration and substance. It is quite possible that as a result, our neighbours across the Rhine have lost several opportunities as regards what could have been the common action of the two nations, because, while they were applying, not our bilateral treaty, but the unilateral preamble that changed all its meaning and that they themselves had added to it, events were progressing elsewhere, particularly in the East and perhaps even in Washington, confusing the facts of the matter as they were at the outset.

However, we have not reconsidered either the fact of forgetting our grievances, or the practice of cordial relations with Federal Germany. And even while keeping, there as elsewhere, complete disposal of our troops, we agree to maintain, for

the time being, on its territory, a large military force which, quite obviously, helps its security, which we would withdraw whenever Germany would happen to ask us to do so and for whose maintenance — in contrast to its other allies — we ask no financial compensation of it. In fact, regarding Germany, what else more praiseworthy and more accommodating could we reasonably have done ?

On the other hand, if the European Common Market is now organised, to what extent did France's participation count in this success ? I am not speaking only of the untiring contribution of our Ministers and our experts in building the edifice. I also want to stress that on numerous occasions, it was thanks to the clearness and the firmness of our authorities' action that the undertaking did not stray off into blind alleys.

Thus, in 1963, we were led to put an end to the negotiations that Britain opened in Brussels with a view to entering the organisation ; not, to be sure, that we despaired of ever seeing that great island people truly wed its destiny to that of the continent, but the fact is that it was not then in a position to apply the common rules and that it had just, in Nassau, sworn an allegiance outside of a Europe that would be a real Europe. Now, by continuing fruitlessly, these negotiations were actually preventing the Six from building their Community.

That was again the case in 1965 when we had to break off, in Brussels, conversations that seemed to be on the verge of succeeding, but that were not succeeding because, at the decisive moment, the completion of the agricultural common market — necessary for us — was again placed in question, and, moreover, because we were being demanded to make a serious surrender of sovereignty. Well, after some agitation, our stand proved to be highly beneficial, for it greatly contributed to the decision taken by the Six to adopt, this year, all the essential regulations on agriculture that had been pending up to then, and also to note the fact that, from then on, in order to reverse what had been decided, the unanimity of the members would be required, in other words, the endorsement of France. It can be seen that in upholding her own interests in this way, France served those of the Community, if only by safeguarding it when it risked failing.

Moreover, so that the economic community of the Six will be lasting and able to continue to

lement les nôtres, mais elles ne sont dirigées contre personne et même nous pensons qu'elles sont utiles à tout le monde.

Il est vrai qu'elles ont pour fondement l'Europe telle qu'elle est, et non pas telle qu'on a pu se figurer qu'elle était, et qu'elle n'est pas. Il est vrai que ce que nous tâchons d'y faire vise à servir ses intérêts à elle et non pas des intérêts qui lui soient extérieurs. Il est vrai que nous croyons bon que notre continent organise lui-même, d'un bout à l'autre de son territoire, la détente, l'entente et la coopération. Mais nous pensons qu'il n'y a rien là qui doive, en définitive, contrarier l'intérêt de personne, et telle est l'inspiration de notre politique européenne, qu'il s'agisse de nos rapports avec l'Allemagne, notre ennemie d'hier, ou de nos efforts pour que se réalise un groupement économique et si possible politique de l'Europe occidentale, ou, enfin, de ce que nous faisons pour nous accorder et nous associer avec les pays de l'Est.

Pour ce qui est de l'Allemagne, malgré toutes les pertes que nous ont fait subir les guerres déclenchées par le premier Reich et par le troisième Reich, nous lui avons offert une franche réconciliation. J'ai moi-même parcouru ses villes, ses usines, ses campagnes, pour le crier à son peuple, au nom de la France de toujours. Nous avons même été, il y aura bientôt quatre ans, jusqu'à conclure avec la République fédérale, et à sa demande, un traité qui aurait pu servir de base à une coopération particulière des deux pays dans les domaines de la politique, de l'économie, de l'agriculture et de la défense.

Ce n'est pas notre fait si les liens préférentiels, contractés en dehors de nous et sans cesse resserrés par Bonn avec Washington, ont privé d'inspiration et de substance cet accord franco-allemand. Il est bien possible que de ce fait, nos voisins d'outre-Rhin aient perdu quelques occasions quant à ce qui aurait pu être l'action commune des deux nations, parce que, pendant qu'ils appliquaient, non pas notre traité bilatéral mais le préambule unilatéral qui en changeait tout le sens et qu'eux-mêmes y avaient ajouté, les événements marchaient ailleurs et notamment à l'Est, et même peut-être à Washington, brouillant les données de l'affaire telles qu'elles étaient au départ.

Pourtant, nous ne sommes revenus, ni sur l'oubli de nos griefs, ni sur la pratique de rapports cordiaux avec l'Allemagne fédérale. Et même, tout en conservant, là comme ailleurs, l'entière disposition de nos troupes, nous consentons à

maintenir pour le moment, sur son territoire, une force militaire importante qui, bien évidemment, concourt à sa sécurité, que nous retirerions dès qu'elle viendrait à nous le demander, et pour l'entretien de laquelle, par opposition avec ses autres alliés, nous ne lui demandons aucune compensation financière. En somme, à l'égard de l'Allemagne, qu'aurions-nous pu raisonnablement faire de plus méritoire et de plus accommodant ?

D'autre part, si le Marché commun européen est maintenant organisé, pour combien aura compté dans cette réussite la participation de la France ! Je ne parle pas seulement de l'inlassable contribution apportée à la construction de l'édifice par nos ministres et nos experts. Je veux aussi souligner qu'à maintes reprises, c'est grâce à la netteté et à la fermeté de l'action de nos pouvoirs publics que l'entreprise ne s'est pas égarée dans des voies qui n'avaient pas d'issue.

C'est ainsi qu'en 1963, nous avons été amenés à mettre un terme aux négociations engagées à Bruxelles par l'Angleterre en vue d'entrer dans l'organisation, non point, certes, que nous désespérions de voir jamais ce grand peuple insulaire unir vraiment son destin à celui du continent ; mais le fait est qu'il n'était pas alors en mesure d'appliquer les règles communes et qu'il venait, à Nassau, d'attester une allégeance extérieure à une Europe qui en serait une. Or, en se prolongeant vainement, ces négociations empêchaient bel et bien les Six de bâtir leur Communauté.

Ce fut le cas, de nouveau, en 1965, lorsque nous dûmes interrompre à Bruxelles des entretiens qui paraissaient être sur le point d'aboutir, mais qui n'aboutissaient pas parce qu'au moment décisif, on remettait en cause l'achèvement du Marché commun agricole, lequel nous était nécessaire, et qu'on réclamait de nous un grave abandon de souveraineté. Or, après certains remous, notre attitude s'est révélée éminemment salutaire puisqu'elle a fortement contribué à la décision prise par les Six d'adopter cette année tous les règlements essentiels concernant l'agriculture et restés jusqu'alors en suspens, et de prendre acte du fait que, désormais, pour revenir sur ce qui avait été décidé, il faudrait l'unanimité des membres, autrement dit l'aval de la France. On le voit, en soutenant de cette manière ses propres intérêts, la France a servi ceux de la Communauté, ne fût-ce qu'en la sauvegardant quand elle risquait d'échouer.

Au surplus, pour que la Communauté économique des Six soit durable et pour qu'elle puisse

develop, co-operation is gradually being organised, on the one condition that it aim at defining and following a policy that is European, and not at conforming, by principle and necessarily, with a policy that is not European. It is this condition that has up to now prevented the French plan from being adopted, although no other has been formulated. But from the moment we speak of Europe, how can we deny that France has done everything for it to take shape and materialise in the western world in some form other than futile speeches? Moreover, even if one day the economic group of the Six is supplemented by their political concert, nothing either valid or sound would have been done regarding Europe, so long as its peoples of the West and its peoples of the East have not reached agreement. In particular, the solution to a problem as serious as that of the future of Germany is not conceivable otherwise. What new impetus would the development and influence of our continent, now thwarted by its division, gain in unity? We know what an initiative France has made to draw closer to the Soviet Union in all areas, and which as illustrated by the trip I had the honour to make to Russia last summer, a trip which will be returned, very happily, by the visits of its leaders. We also know the swiftness and the scope of the progress accomplished, we know what truly broad and truly fruitful perspectives are opened by the economic, cultural, scientific and technical agreements concluded by the two countries. Moreover, everyone is aware that we are in the process of renewing, deeply and positively, our relations with Poland, Romania, Yugoslavia, Czechoslovakia, Bulgaria and Hungary. Today, between all these peoples and ours, the cold war appears silly when growing and friendly co-operation is being organised.

That is France's European action. If, as we believe, the interest of all, including that of America, lies in the balance, progress and peace of the world, how could it be denied that, by trying to establish them in Europe, we are working for everyone?

.....

Source: Assembly of WEU, The political year in Europe, 1966.

**25. France-Inter radio interview
of Mr. Couve de Murville,
French Minister for Foreign Affairs**

7th January 1967

(Extract)

.....

Mr. DELARUE. — But are we raising any preliminary political condition or conditions to Great Britain's entry into the Common Market; or, if Great Britain is willing, let us say, to sign the Rome Treaty without reservation, do we agree?

The FOREIGN MINISTER. — I do not know what you mean by political conditions. When things are important, they are always political, even when they are economic. Obviously, the problem of Great Britain's relations with the European Economic Community, and *a fortiori* the problem of Great Britain's entry into that Community, is a far-reaching political problem that raises the whole issue of what direction a Europe in quest of unity can take in the political sphere. That is really the question posed by Great Britain's possible candidacy to the Common Market.

Mr. DELARUE. — But, with your permission, Mr. Minister, I will expand a little on my question. Last year, and I believe also the year before, France more or less shied away from meetings of the Six, saying that there was no common political outlook among the six governments and that, in that event, a meeting of the Six was meaningless. If we now agree to take part in a summit conference of the Six in March, does that mean that there is a rapprochement between the six governments or, let us say, between the European governments? If you prefer, I could ask you the following question: General de Gaulle has often said that his goal was a European Europe around... one day he used the term the "pier of the Six", to tie the Six up to the pier. Would you consider that, since you have been head of the Quai d'Orsay, we have come closer to that goal?

The FOREIGN MINISTER. — Well, first I would like to answer you that if meetings of the Six, the six Common Market member countries,

aller en se développant, la coopération politique des Etats qui en sont membres est à coup sûr indispensable. Or, nous n'avons cessé de proposer qu'une telle coopération s'organise progressivement à la seule condition qu'elle vise à définir et à suivre une politique qui soit européenne, et non point à se conformer par principe et nécessairement à une politique qui ne l'est pas. C'est cette condition qui a empêché jusqu'à présent le plan français d'être adopté bien qu'aucun autre n'ait été formulé. Mais du moment qu'on parlait d'Europe, comment méconnaître que la France a tout fait pour qu'elle naisse et se réalise à partir de l'Occident autrement qu'en vains discours ? Du reste, même si un jour le groupement économique des Six est complété par leur concert politique, rien encore ne sera fait de valable ni de solide, pour ce qui est de l'Europe, tant que ses peuples de l'Ouest et ses peuples de l'Est ne se seront pas accordés. En particulier, la solution d'un problème aussi grave que celui du destin de l'Allemagne n'est pas concevable autrement. Quant au développement et au rayonnement de notre continent, actuellement contrariés par sa division, quel essor prendraient-ils dans l'union ? On sait quelle initiative la France a prise pour se rapprocher de l'Union Soviétique dans tous les domaines et qu'a illustrée le voyage que j'ai eu l'honneur de faire en Russie l'été dernier, voyage auquel vont fort heureusement répondre les visites de ses dirigeants. On sait aussi quelle rapidité et quelle étendue marquent les progrès accomplis, on sait quelles perspectives vraiment amples et vraiment fécondes ouvrent les accords économiques, culturels, scientifiques et techniques qu'ont conclus les deux pays. Nul n'ignore, d'autre part, que nous sommes en train de renouveler profondément et positivement nos rapports avec la Pologne, la Roumanie, la Yougoslavie, la Tchécoslovaquie, la Bulgarie, la Hongrie. Entre tous ces peuples et le nôtre, aujourd'hui, la guerre froide apparaît comme dérisoire tandis que s'organise une grandissante et amicale coopération.

Telle est l'action européenne de la France. Si, comme nous le croyons, l'intérêt de tous, y compris celui de l'Amérique, est dans l'équilibre, le progrès et la paix de l'univers, comment pourrait-on nier qu'en nous efforçant de les établir en Europe, nous travaillons pour tout le monde ?

.....

Source : Assemblée de l'U.E.O., *L'année politique en Europe - 1966.*

**25. Interview accordée à la radio française
par M. Couve de Murville,
Ministre français des affaires étrangères**

7 janvier 1967

(Extrait)

.....

M. DELARUE. — Est-ce que nous posons une condition politique ou des conditions politiques préalables à l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun ou est-ce que, si la Grande-Bretagne est disposée, mettons, à signer sans réserve le Traité de Rome, nous disons d'accord ?

M. COUVE DE MURVILLE. — Je ne sais pas ce que vous voulez dire par des conditions politiques ; quand les choses sont importantes, elles sont toujours politiques, même quand elles sont économiques. Il est évident que le problème des relations de la Grande-Bretagne avec la Communauté Economique Européenne, et a fortiori le problème de l'entrée de la Grande-Bretagne dans cette Communauté, est un vaste problème politique qui soulève toute la question de ce que peut être, dans le domaine politique, l'orientation d'une Europe dont on recherche l'unité ; c'est ça, en réalité, la question qui est posée par l'éventuelle candidature de la Grande-Bretagne au Marché commun.

M. DELARUE. — Mais si vous permettez, M. le Ministre, j'élargirai un peu ma question : au cours de l'année dernière, et je crois aussi de l'année précédente, la France s'est plus ou moins dérobée à des réunions à six en disant qu'il n'y avait pas de perspectives politiques communes entre les six gouvernements et que, dans ce cas, une réunion à six était sans objet. Est-ce que, si nous acceptons maintenant de participer à une conférence au sommet à six, au mois de mars, cela signifie qu'il y a un rapprochement entre les six gouvernements ou, mettons, entre les gouvernements européens ? Si vous préférez, je pourrais vous poser la question suivante : le Général de Gaulle a souvent dit que son objectif c'était l'Europe européenne autour du ... — un jour il a employé le mot « le môle des Six » — amarrée au môle les Six. Est-ce que vous estimez que, depuis que vous êtes à la tête du Quai d'Orsay, nous nous soyons rapprochés de cet objectif ?

M. COUVE DE MURVILLE. — Eh bien, je voudrais d'abord vous répondre que si les réunions des Six, les six pays membres du Marché com-

for political goals, for political discussions have been at a halt for several years now, it is definitely not the French Government's fault. It is due to the fact that for a long time now — since 1962, I believe — we have been unable to agree, between the Six, on the development of political consultation, which had started toward establishing a common foreign policy. And, as far as we in Paris are concerned, we have always said that we would never object to resuming those consultations and trying to discuss together the international problems that we share so as to try to arrive at common guidelines or lines of action. For that reason, when the Italian Government made that proposal through Mr. Fanfani for a meeting in Rome, of which I spoke earlier, for that reason, we very willingly agreed in principle right away.

In so doing, naturally, we are bearing in mind that, as I said a moment ago, what is important in such meetings is to try, through common discussion, to succeed in setting guidelines that are also common, and naturally we would like if we again meet as Six, to talk about foreign policy; we would like to see to what extent it is possible to arrive at common guidelines. I say, for example, to determine whether our six countries hold similar concepts toward détente, the end of the cold war, relations with the East and, lastly, the possible approach in the future to a discussion and a settlement of the major European problems, starting with the German problem.

.....

Source : French Embassy, New York.

**26. Press conference by Mr. Wilson,
British Prime Minister, and Mr. Brown,
Secretary of State for Foreign Affairs,
at the Cercle Interallié, Paris**

25th January 1967

(Extract)

.....

Question : Was the question of the political structure of Europe discussed, not only the political structure of Western Europe, but the political structure of a larger Europe ?

Answer (Prime Minister) : I think all of us felt in these discussions that the drive for political unity in Europe was at least as important to both of us as any of the economic questions we discussed, at least as important, in many ways more important, but there was, of course, no discussion of structural problems or structural change. I think you could take it that the line I took in the Strasbourg speech on this is the line that would seem right here in Paris, namely that if and when we become members of the European Community, we shall play our full part in all these matters as a member and, of course, as I said in Strasbourg, we are concerned to play such part as we can, even in advance of that, if our friends in the Six are agreeable to discussions on that basis.

Perhaps I should add to that. When I said naturally it is not at this moment appropriate for Britain to be involved so closely in the internal political structure of the Community, or indeed we have not much opportunity to do it more widely, I did say that political matters were very much in the forefront of the minds of both sides. I think both of us feel that while we have great and formidable difficulties to overcome in all the issues raised by the Common Market application, that greater political unity in Europe, particularly a much closer identification of Britain with the political issues in Europe, would have two consequences of transcendent importance. One is the drive which both the French Government and we ourselves, in our separate ways but clearly in parallel, have been engaged on in trying to reduce tension in Europe and more widely, for example the French and the British relationships with the Soviet Union. And secondly the very clear feeling that a wider and deeper unity in Europe will enable Europe, and therefore each country in Europe, to play a much greater part in world affairs, in influencing not only the two big power countries, but in giving a lead to world peace in all the directions with which both the French Government and we ourselves, and indeed the other members of the Six are concerned.

mun, pour des objectifs politiques, pour des discussions politiques, ont cessé depuis maintenant plusieurs années, ce n'est assurément pas de la faute du gouvernement français. Cela tient à ce qu'il y a maintenant longtemps, c'était je crois en 1962, nous n'avons pas pu nous mettre d'accord, entre les Six, sur un développement des consultations politiques qui avaient commencé dans le sens de l'établissement d'une politique extérieure commune. Et nous avons toujours, pour ce qui nous concerne à Paris, dit que nous ne ferions jamais d'objection à reprendre ces consultations et à essayer de discuter ensemble des problèmes internationaux qui nous sont communs pour essayer de dégager des orientations ou des lignes d'action commune. C'est la raison pour laquelle lorsque le gouvernement italien, par la bouche de M. Fanfani, a fait cette proposition de réunion à Rome dont j'ai parlé tout à l'heure, nous y avons très volontiers donné tout de suite un accord de principe.

Ce faisant, naturellement, nous avons dans l'esprit que, je le disais à l'instant, ce qui est important dans de telles réunions, c'est d'essayer, grâce à la discussion en commun, d'arriver à définir des orientations qui soient également communes et, naturellement, si nous nous réunissons à nouveau entre Six pour parler de politique extérieure, nous voudrions voir dans quelle mesure il est possible de dégager ces orientations communes. Je dis, par exemple, de déterminer si les six pays que nous sommes ont des conceptions semblables en ce qui concerne la détente, la fin de la guerre froide, les relations avec l'Est et, finalement, l'orientation possible dans l'avenir, d'une discussion et d'un règlement des grands problèmes européens en commençant par le problème allemand.

.....

Source : Actualité radiophonique.

26. Conférence de presse tenue par M. Wilson, Premier ministre britannique, et M. Brown, Ministre britannique des affaires étrangères, au Cercle Interallié à Paris

25 janvier 1967

(Extrait)

.....

Question : La question de la structure politique de l'Europe a-t-elle été examinée, non seulement la structure de l'Europe occidentale, mais la structure politique d'une Europe plus large ?

Réponse (Le Premier ministre) : Je crois que nous avons tous eu conscience, dans ces discussions, que l'effort à déployer en ce qui concerne l'unité politique en Europe était au moins aussi important pour l'un et l'autre pays que les questions économiques que nous avons examinées, au moins aussi important, à bien des égards plus important, mais il n'y a pas eu, bien entendu, de discussion de problèmes de structure ou de changement de structure. Je crois que vous pouvez considérer que la ligne que j'ai adoptée dans le discours de Strasbourg à ce sujet est celle qui semblerait juste ici à Paris, à savoir que si nous devenons membre de la Communauté européenne nous jouerons pleinement notre rôle dans toutes ces questions en qualité de membre et, naturellement, comme je l'ai dit à Strasbourg, nous avons à cœur de jouer le rôle que nous pouvons assumer, même antérieurement à cela, si les amis que nous comptons dans les six pays sont d'accord sur des discussions menées sur cette base.

Peut-être devrais-je ne pas m'en tenir là. Quand j'ai dit, naturellement, qu'il n'est pas au moment présent approprié que la Grande-Bretagne soit impliquée de manière aussi étroite dans la structure politique interne de la Communauté, ou à vrai dire que nous n'avons pas beaucoup la possibilité de le faire de façon plus large, j'ai bien dit que, des deux côtés, les questions politiques étaient très présentes à l'esprit. Je crois que, des deux côtés, nous avons le sentiment que, bien que nous ayons de grandes et redoutables difficultés à surmonter dans toutes les questions soulevées par la demande d'adhésion au Marché commun, cette plus grande unité politique en Europe, en particulier une identification beaucoup plus étroite de la Grande-Bretagne avec les questions politiques en Europe, aurait deux conséquences de très grande importance. La première a trait à l'effort dans lequel tant le gouvernement français que nous-mêmes, de manière distincte mais clairement parallèle, nous sommes engagés pour essayer de réduire la tension en Europe et de manière plus large, par exemple les relations de la France et de la Grande-Bretagne avec l'Union Soviétique. La seconde au sentiment très net qu'une unité plus large et plus profonde en Europe permettra à l'Europe, et par conséquent à chaque pays d'Europe, de jouer un rôle beaucoup plus important dans les affaires mondiales, pour influencer non seule-

.....

Source : British Embassy, Paris.

**27. Press conference by Mr. Wilson,
British Prime Minister, and Mr. Brown,
Secretary of State for Foreign Affairs, at the
Ministry for Foreign Affairs, Brussels**

1st February 1967

(Extract)

.....

Question : Prime Minister, the Belgians are obviously very keen to find out exactly what your views are on how far political integration should take place in Europe. Are you prepared to accept that joining the Common Market means some surrender of sovereignty by Britain to the European Commission, and specifically are you prepared to accept the principle of majority voting ?

Answer (Prime Minister) : May I say that throughout our approach to this problem, we have felt and indeed stated on every possible occasion that we believe that the entry of Britain into the Community, if we can overcome the outstanding problems, will be at least as important in its political context as in the economic context. Indeed I stated this at some length in my Strasbourg speech, but also we have both stated it in all our three discussions. When you use the phrase "surrender of sovereignty" I want to make it quite plain that this emotive phrase is — has never been one that has frightened me. In debates on the Common Market four years ago, I said then that a progressive surrender of sovereignty is a mark of an advancing civilisation, that we did it when we joined the International Postal Union a century ago, I said then we did it when we had a French referee at a Rugby match at Twickenham. And certainly we did it when we agreed without protest to a Swiss referee from Zurich, I think, at the World Cup final — that the final result to whatever loss of sovereignty was involved did not mean any loss

of the match. So I am not worried about the phrase "sovereignty". So far as the Commission is concerned and majority voting, we have made it plain that whatever we put our name to we shall carry out fully, and we shall carry out all our obligations on entering the Community on exactly the same basis as the founder members and our partners in this venture.

.....

Source : Text from 10 Downing Street.

**28. Statement by Mr. Luns,
Netherlands Minister for Foreign Affairs,
to the "Gazet van Antwerpen"**

25th March 1967

(Extract)

.....

I am convinced that the accession of Britain to the Common Market is absolutely essential and must be arranged as soon as possible to ensure the future development of our continent and even the Atlantic world as a whole.

It is therefore quite unnecessary to work out political co-operation before Britain joins. The opposite should be done.

.....

Source : *Le Monde*, 28th March 1967 (WEU translation).

**29. French radio broadcast :
"Europe is ten years old"**

11th April 1967

(Extracts)

.....

Question : Is the Economic Community an end in itself ? Do the six Ministers not think it should

ment les deux grandes puissances du monde mais pour faire avancer la paix mondiale dans toutes les directions auxquelles tant le gouvernement français que nous-mêmes, et à vrai dire les autres membres des Six, sommes intéressés.

.....

Source : Ambassade de Grande-Bretagne, Paris, Textes et Déclarations, n° 4, 31 janvier 1967.

27. Conférence de presse tenue par M. Wilson, Premier ministre britannique, et M. Brown, Ministre britannique des affaires étrangères, au ministère belge des affaires étrangères à Bruxelles

1^{er} février 1967

(Extrait)

.....

Question : M. le Premier ministre, les Belges sont, de toute évidence, anxieux de savoir exactement quel est, à votre avis, le degré d'intégration politique qui devrait intervenir en Europe. Êtes-vous disposé à accepter que votre adhésion au Marché commun se traduise par un certain abandon de souveraineté au bénéfice de la Commission et, plus précisément, êtes-vous disposé à accepter le principe du vote majoritaire ?

Réponse (Le Premier ministre) : Permettez-moi de dire que, depuis que nous examinons ce problème, nous avons estimé et nous avons même déclaré à toutes les occasions possibles qu'à notre avis, l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté, si nous parvenons à résoudre les principaux problèmes, sera au moins aussi importante sur le plan politique que sur le plan économique. Je me suis étendu assez longuement sur ce point dans le discours que j'ai prononcé à Strasbourg, mais c'est également ce que nous avons déclaré au cours des trois entretiens que nous avons eus. Quant à « l'abandon de souveraineté » dont vous avez parlé, je tiens à dire nettement que cette expression — qui fait appel aux sentiments — ne m'a jamais effrayé. Au cours des débats sur le Marché commun, il y a quatre ans, j'ai déclaré qu'un abandon progressif de souveraineté était la marque d'une civilisation dynamique, que nous y avons consenti lorsque nous avons adhéré il y a un siècle à l'Union Postale Internationale, que nous y avons consenti également lorsque nous avons eu un arbitre français pour un match de rugby à Twickenham, que nous y avons certaine-

ment consenti, enfin, lorsque nous avons accepté sans protester un arbitre suisse de Zurich, je crois, pour la finale de la Coupe du Monde, et que la perte de souveraineté qui en résultait ne signifiait pas la perte du match. C'est pourquoi le terme « souveraineté » ne me préoccupe pas. En ce qui concerne la Commission et le vote majoritaire, nous avons nettement fait savoir que, quel que soit l'engagement que nous prenions, nous le respecterons totalement, comme nous respecterons l'ensemble de nos obligations lorsque nous entrerons dans la Communauté exactement sur les mêmes bases que les membres fondateurs et nos partenaires au sein de cette entreprise.

.....

Source : 10, Downing Street (Traduction U.E.O.).

28. Déclaration faite par M. Luns, Ministre néerlandais des affaires étrangères, à la « Gazet van Antwerpen »

25 mars 1967

(Extrait)

.....

Je suis convaincu du fait que l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun est absolument indispensable et doit être réalisée le plus tôt possible pour assurer le développement futur de notre continent et même de tout le monde atlantique...

Il n'est donc absolument pas nécessaire de réaliser une collaboration politique avant l'entrée de la Grande-Bretagne. C'est le contraire qui est vrai.

.....

Source : Le Monde, 28 mars 1967.

29. Emission de la radio française sur le thème : « L'Europe a dix ans »

11 avril 1967

(Extraits)

.....

Question : La Communauté d'ordre économique est-elle une fin en soi ? Les six ministres ne pen-

be completed by political institutions, and if so which ?

Mr. LUNS (*Netherlands*). — Contrary to what you may think, my reply is no. The Economic Community does not need to be crowned by political institutions. The existing institutions, the Council and the Commission, are perfectly able to carry out their task as provided for in the treaty. There is even a certain danger in establishing political institutions over the Common Market, i.e. the Community organs might be weakened by this.

Mr. COUVE DE MURVILLE (*France*). — The Common Market, in its present form, already has political institutions. The Council of Ministers in Brussels and the Commission are political institutions. The question which arises is rather whether the undertakings of the six countries of the Common Market in the economic field can and should be pursued in the political field. There is no doubt that those who drew up the treaty and those who have applied it think so, i.e. that it is normal for what has been started in the economic field to be continued in the political field.

Mr. BRANDT (*Federal Republic of Germany*). — ...We Germans have always considered that politico-economic co-operation must be completed by political integration, in the true sense of the word. But I am no longer used to thinking in terms of plans and projects...

Mr. FANFANI (*Italy*). — ...In order to renew constructive discussion at a high level, the Italian Government has invited the governments of the other member countries of the Common Market to a summit meeting in Rome to celebrate the tenth anniversary of the Rome Treaty.

Mr. HARMEL (*Belgium*). — First, I think we must bear in mind that the Common Market is already a political institution. By unifying the economies, then social legislation, then fiscal legislation, followed by trade legislation and perhaps eventually monetary policy, we would cover more than half, and perhaps most, State activities by merging them. Consequently we are patient and believe that progress is irreversible... With

joint defence and a joint foreign policy, the unification of Europe would be complete.

.....

Source : *Le Monde*, 13th April 1967 (WEU translation).

30. Press conference by President de Gaulle, Paris

16th May 1967

(Extract)

.....

What is true, at this very moment, from the economic standpoint, would also be true, eventually, from the political standpoint. The idea, the hope which, from the beginning, led the six continental countries to unite, tended without any doubt towards the formation of a unit which would be European in all respects, and, because of this, would become capable not only of carrying its own weight in production and trade, but also of acting one day politically by itself and for itself towards anyone. Considering the special relations that tie the British to America, with the advantage and also the dependence that results for them ; considering the existence of the Commonwealth and their preferential relations with it ; considering the special commitment that they still have in various parts of the world and which, basically, distinguishes them from the continentals, we see that the policy of the latter, as soon as they have one, would undoubtedly concur, in certain cases, with the policy of the former. But we cannot see how both policies could merge, unless the British assumed again, particularly as regards defence, command of themselves, or else if the continentals renounced for ever a European Europe.

It is true that the British, as is very natural, envisage their participation as automatically leading the Community to become quite different from what it is at present. Since, in fact, their representatives would be present in each of the executive bodies : Council of Ministers, Council of their Representatives, Commissions and Assembly ; since in these bodies they would represent the very substantial and very special mass of interests and of economic and political

seraient-ils pas qu'elle devrait être complétée par des institutions de caractère politique, et dans l'affirmative, lesquelles ?

M. LUNS (*Pays-Bas*). — Contrairement à ce que vous pensez, ma réponse est négative. La Communauté économique n'a pas besoin d'être coiffée par des institutions politiques. Les institutions existantes, le Conseil, la Commission, sont parfaitement à même d'accomplir leur tâche comme le traité l'a prévu. Il y a même un certain danger si on coiffe le Marché commun par des institutions politiques. Il y a le danger que les organes de la Communauté s'en trouvent affaiblis.

M. COUVE DE MURVILLE (*France*). — Le Marché commun, tel qu'il est, comporte déjà des institutions politiques. Le Conseil des Ministres de Bruxelles, de même que la Commission sont des institutions politiques. La question qui se pose plutôt est de savoir si ce qui a été entrepris dans le domaine économique entre les six pays du Marché commun peut et doit être poursuivi dans le domaine politique. Il n'est pas douteux que, dans l'esprit des auteurs du traité et dans l'esprit de ceux qui ont appliqué le traité, la réponse est affirmative, c'est-à-dire que normalement, ce qui a été commencé sur le plan économique doit se développer sur le plan politique.

M. BRANDT (*République Fédérale d'Allemagne*). — ... Du côté allemand, nous avons toujours considéré qu'il fallait compléter la coopération politico-économique par une intégration politique, au sens propre du terme. Mais j'ai perdu l'habitude de penser sous forme de plans, de projets...

M. FANFANI (*Italie*). — ... Pour la reprise d'une discussion constructive entre responsables, le gouvernement italien a adressé aux gouvernements des autres pays membres du Marché commun une invitation à se retrouver à Rome, pour une rencontre au sommet, à l'occasion de la célébration du dixième anniversaire du Traité de Rome.

M. HARMEL (*Belgique*). — Je crois qu'il faut d'abord bien rappeler que le Marché commun est déjà une institution politique. Unifier les économies, demain unifier les législations sociales, aussitôt après les législations fiscales, après cela les législations commerciales, peut-être aboutir à une unification monétaire, c'est couvrir plus de la moitié et peut-être la part principale des actions des Etats en les fusionnant les uns avec

les autres. Par conséquent, nous sommes patients et nous croyons que les progrès sont irréversibles. Avec une défense commune et une politique étrangère commune, l'unification de l'Europe serait totale.

.....

Source : *Le Monde*, 13 avril 1967.

30. Conférence de presse tenue par le Président de Gaulle à Paris

16 mai 1967

(Extrait)

.....

Ce qui est vrai, dès à présent, au point de vue économique, le serait aussi, éventuellement, au point de vue politique. L'idée, l'espoir, qui ont, dès l'origine, porté les six Continentaux à s'unir, tendaient sans aucun doute à la formation d'un ensemble qui serait européen à tous les égards et, de ce fait, deviendrait capable, non seulement de peser de son propre poids en fait de productions et d'échanges, mais encore d'agir un jour politiquement par lui-même et pour lui-même vis-à-vis de qui que ce soit. Etant donné les rapports particuliers qui lient les Britanniques à l'Amérique, avec les avantages et aussi les dépendances qui en résultent pour eux ; étant donné l'existence du Commonwealth et leurs relations préférentielles avec lui ; étant donné les engagements spéciaux qui sont encore les leurs en diverses régions du monde et qui, fondamentalement, les distinguent des Continentaux, on voit que la politique de ceux-ci, du moment qu'ils en auraient une, s'associerait sans doute, dans certains cas, à la politique de ceux-là. Mais on ne voit pas comment l'une et l'autre pourraient se confondre, sauf si les Britanniques reprenaient, notamment quant à la défense, l'entière disposition d'eux-mêmes, ou bien si les Continentaux renonçaient à faire jamais une Europe qui soit européenne.

Il est vrai que les Anglais — ce qui est bien naturel — envisagent leur participation comme devant automatiquement conduire la Communauté à devenir tout autre que ce qu'elle est. Dès lors, en effet, que leurs mandataires seraient présents dans chacun des organismes dirigeants : Conseil des ministres, Conseil des suppléants, Commissions, Assemblée ; qu'ils y représenteraient la masse très considérable et très particulière des intérêts et des servitudes économiques

authorities of their country ; since, as regards number and audience, they would have corresponding importance therein ; since they would be joined there immediately by the delegations of several of the States which now constitute with them the European Free Trade Association, it is obvious that the inspiration, dimensions and decisions of what is today the organisation of the Six would give way to an inspiration, dimensions and decisions that would be entirely different. The British, moreover, make no secret of the fact that once inside they would undertake to obtain many revisions. As far as France is concerned, the conditions in which she would then be as regards her industry, her agriculture, her trade, her currency and, lastly, her policy, would undoubtedly no longer have any relation to those that she now accepts within the Common Market.

In truth, it really seems that the change in the situation of the British in relation to the Six, once we would be ready by common consent to proceed with it, might consist of a choice between three issues.

Either recognise that, as things stand at present, their entry into the Common Market, with all the exceptions that it would not fail to be accompanied by, with the irruption of entirely new facts, new both in nature and in quantity, that would necessarily result from this entry, with the participation of several other States that would certainly be its corollary, would amount to necessitating the building of an entirely new edifice, scrapping nearly all of that which has just been built. What then, would we end up with if not, perhaps, the creation of a free trade area of Western Europe, pending that of the Atlantic area, which would deprive our continent of any real personality ?

Or, establish, between the Community on the one hand, and Britain and some States of the little "free trade" area on the other, a system of association, such as the one provided for in the Treaty of Rome and which could, without creating an upheaval, multiply and facilitate the economic relations between the contracting parties.

Or else, lastly, before changing what exists, wait until a certain internal and external evolution, of which Great Britain seems already to be showing signs, is eventually completed, that is to say, until that great people which is endowed with such tremendous ability and courage has itself accomplished first and for its part the necessary profound economic and political transformation so that it can join with the six conti-

mental countries. I really believe that this is the desire of many people, who are anxious to see the emergence of a Europe corresponding to its natural dimensions and who have great admiration and true friendship for Britain. If, one day, she were to come to this point, how warmly France would welcome this historic conversion.

Source : Translation issued by the Présidence de la République on 18th May 1967.

31. Benelux memorandum on the situation in the Community

19th January 1968

(Extract)

.....

IV. Proposals in the political field

The Benelux countries feel that these proposals for European revival would not be complete without the strengthening of relations in the field of political unification.

The three countries have decided to step up their political co-operation and to consult each other before taking any decision or stand on questions of joint interest and on major foreign policy problems, in order to reach similar positions. This consultation will take place in respect of the undertakings subscribed to within the framework of the Treaties of Washington, Paris and Rome, and will include the following fields : European political co-operation, relations (both political and economic) with East European countries, and relations with developing countries.

Without for the moment trying to set up a new institution, the Benelux countries have tried to improve their consultation procedures in order to harmonise their positions. They hope that other European countries will join in their experiment and thus give further proof of their will to achieve European political unification.

Should their partners in the EEC, the European Commission or the applicants wish it, the Benelux countries are perfectly ready to answer the questions which these necessarily incomplete proposals may raise and to examine them further.

Source : Europe Documents, No. 462, 29th January 1968.

et politiques de leur pays ; qu'ils y auraient, quant au nombre et quant à l'audience, une importance correspondante ; qu'ils seraient aussitôt rejoints par les délégations de plusieurs des Etats qui forment aujourd'hui avec eux l'Association Européenne de Libre-Echange, il est évident que l'inspiration, les dimensions, les décisions, de ce qui est aujourd'hui l'organisation des Six, feraient place à une inspiration, à des dimensions, à des décisions, complètement différentes. Les Britanniques ne cachent pas, d'ailleurs, qu'une fois dans la place, ils entreprendraient d'obtenir maintes révisions. Pour ce qui est de la France, les conditions dans lesquelles elle s'y trouverait alors, quant à son industrie, son agriculture, son commerce, sa monnaie et, finalement, sa politique, n'auraient plus, à coup sûr, aucun rapport avec celles qu'elle accepte au sein du Marché commun.

En vérité, il semble bien que le changement de situation des Britanniques par rapport aux Six, dès lors que, d'un commun accord, on voudrait y procéder, pourrait comporter le choix entre trois issues.

Ou bien reconnaître que, dans l'état présent des choses, leur entrée dans le Marché commun, avec toutes les exceptions dont elle ne saurait manquer d'être accompagnée, l'irruption de données toutes nouvelles en nature et en quantité qu'elle comporterait forcément, la participation de plusieurs autres Etats qui en serait certainement le corollaire, reviendraient à imposer la construction d'un édifice tout à fait nouveau, en faisant pratiquement table rase de celui qui vient d'être bâti. A quoi, alors, aboutirait-on, sinon peut-être à la création d'une sorte de zone de libre-échange de l'Europe occidentale, en attendant la zone atlantique qui ôterait à notre continent toute réelle personnalité ?

Ou bien instaurer entre la Communauté d'une part, l'Angleterre et tels et tels Etats de la petite zone « de libre-échange » d'autre part, un régime d'association, tel qu'il est prévu par le Traité de Rome, et qui pourrait, sans bouleversement, multiplier et faciliter les rapports économiques des contractants.

Ou bien, enfin, attendre, pour changer ce qui est, qu'une certaine évolution intérieure et extérieure, dont il semble que la Grande-Bretagne commence à montrer les signes, ait été, éventuellement, menée à son terme, c'est-à-dire que ce grand peuple, si magnifiquement doué en capacités et en courage, ait lui-même accompli, d'abord et de son côté, la profonde transformation économique et politique voulue pour que

puisse être réalisée sa jonction aux six Continents. Je crois bien que c'est là ce que souhaitent beaucoup d'esprits soucieux de voir paraître une Europe ayant ses dimensions naturelles et qui portent à l'Angleterre une grande admiration et une sincère amitié. Si, un jour, elle en venait là, de quel cœur la France accueillerait cette historique conversion !

Source : *Le Monde*, 19 mai 1967.

31. Mémoire sur la situation de la Communauté présenté par les pays du Benelux

19 janvier 1968

(Extrait)

.....

IV. Propositions dans le domaine politique

Les Etats du Benelux estiment que ces propositions tendant à la relance européenne seraient incomplètes sans le renforcement des relations dans le domaine de l'unification politique.

Les trois Etats ont décidé de renforcer leur coopération politique et de se consulter, avant toute décision ou prise de position sur les questions d'intérêt commun et sur les questions importantes de politique étrangère, en vue de parvenir à des positions similaires. Cette consultation se fera dans le respect des engagements souscrits notamment dans les Traités de Washington, de Paris et de Rome et portera, entre autres, sur les sujets suivants : coopération politique européenne, relations avec les pays européens de l'Est sur les plans politique et économique, relations avec les pays en voie de développement.

Sans vouloir, pour l'instant, créer une institution nouvelle, ils ont tenté de perfectionner leur discipline de consultation en vue d'harmoniser leurs positions. Ils espèrent que d'autres Etats européens s'associeront à leur expérience et apporteront ainsi une preuve supplémentaire de leur volonté d'aboutir à l'unification politique européenne.

Les Etats du Benelux se tiennent à la disposition de leurs partenaires de la Communauté, de la Commission européenne et des Etats candidats, pour répondre aux questions que ces propositions nécessairement schématiques peuvent susciter, et pour approfondir l'examen de ces questions.

Source : *Europe Documents*, n° 462, 29 janvier 1968.

**32. Lecture given by Mr. Brown,
British Secretary of State for Foreign Affairs,
at Elliott College, Kent University, Canterbury**

23rd February 1968

(Extract)

.....

We shall go ahead with all the Benelux proposals including the proposal for an experiment in political consultation. We have much to contribute. We seek no advantage for ourselves. We seek only advantage for Europe.

.....

Source : Document CM/031 of the Central Office of Information, London.

**33. Italian Government memorandum on the
forthcoming meeting of the Council of the
European Communities**

23rd February 1968

(Extract)

.....

V. Development of a policy for European unity

The six governments, signatories of the Treaties of Paris and Rome, in accordance with the principles contained in paragraphs I, II, III, IV, could formulate a "declaration of intention" concerning the development of the European policy that eventually could also be signed by the countries that have applied, or will apply, for admission to the European Communities.

On conclusion of the study of the Benelux memorandum, of the Franco-German declaration and of the acceptance of the proposals contained in the abovementioned paragraphs, the Italian Government believes that consideration could be given to the possibility of convening a meeting of the Foreign Ministers of the member States of the European Communities and of the applicant States, with the participation of the Commission of the European Community, in order to agree on procedures for achieving closer co-operation

between their governments in view of a political and economic unification of Europe.

.....

Source : Italian Embassy, London.

**34. Speech by Mr. Harmel, Belgian Minister
for Foreign Affairs, to the Organisation of
European Journalists, Brussels**

3rd October 1968

(Extract)

.....

First, mention must be made of the problem of political co-operation and particularly the co-ordination of the foreign policies of the European countries. This course is set out in Article VIII of the Brussels Treaty, and it seems particularly appropriate in the present circumstances in Europe and in accordance with the wishes of public opinion. In agreement with our Benelux partners, we have the firm intention of discussing this problem at the next meeting of the WEU Council and making relevant proposals.

We wish to go beyond the stage of occasional consultations and have, as a minimum, compulsory consultations on jointly-agreed subjects, which would be an important step towards harmonising our foreign policies. These proposals will take account of past efforts and in particular of the need to set the work of our governments in an institutional context if success is to be achieved.

At the same time, and in the same forum no doubt, the question of defence must be raised. This falls naturally within the competence of WEU and is of particular importance since France has decided to remain outside the peacetime Atlantic military organisation. Systematic exchanges of views on defence problems might lead to co-ordinated defence action by the European States, leading to the creation in NATO of what should be the European pillar of the Alliance.

We believe that no one who wants a strong Europe can object to increased co-operation be-

32. Conférence faite par M. Brown, Ministre britannique des affaires étrangères, à l'Elliott College, Kent University, à Canterbury

23 février 1968

(Extrait)

.....

Nous adopterons toutes les propositions du Benelux, y compris celle de l'expérience de consultations politiques. Nous avons beaucoup à apporter. Nous ne recherchons aucun avantage pour nous-mêmes. Nous recherchons seulement l'avantage de l'Europe.

.....

Source : Central Office of Information, Londres, CM/031 (Traduction U.E.O.).

33. Aide-mémoire du gouvernement italien concernant la prochaine réunion du Conseil des Communautés européennes

23 février 1968

(Extrait)

.....

V. Développement de la politique d'unité européenne

Les six gouvernements signataires des Traités de Paris et de Rome, en application des principes indiqués aux points I, II, III, IV du présent aide-mémoire, pourraient formuler une « déclaration d'intention » concernant le développement de la politique européenne, à laquelle pourraient également souscrire ultérieurement les pays qui ont demandé ou demanderont à adhérer aux Communautés européennes.

En conclusion de l'examen du mémorandum des Etats du Benelux et de la déclaration franco-allemande, ainsi que de l'accueil des propositions contenues aux points précédents, on estime, du côté italien, qu'il serait également possible d'examiner la possibilité de convoquer une conférence des ministres des affaires étrangères des Etats membres des Communautés européennes et des Etats candidats, avec la participation de la Commission des Communautés européennes, pour décider d'un commun accord des modalités d'une

coopération plus approfondie entre leurs gouvernements, aux fins de l'unification économique et politique de l'Europe.

.....

Source : Ambassade d'Italie, Paris.

34. Discours prononcé par M. Harmel, Ministre belge des affaires étrangères, devant l'Organisation des journalistes européens à Bruxelles

3 octobre 1968

(Extrait)

.....

Il faut évoquer, en premier lieu, le problème de la coopération politique et notamment de la coordination des politiques étrangères des pays européens. Cette voie nous est indiquée par l'article VIII du Traité de Bruxelles ; elle nous paraît particulièrement opportune dans les circonstances présentes en Europe et conforme aux vœux de nos opinions publiques. En accord avec nos partenaires du Benelux, nous avons la ferme intention de mettre ce problème en discussion lors de la prochaine session du Conseil de l'U.E.O. et d'y formuler des propositions.

Nous voulons dépasser le stade de la consultation occasionnelle pour atteindre au minimum celui de la consultation obligatoire sur les sujets retenus de commun accord, et faire de la sorte un pas important vers l'harmonisation de nos politiques extérieures. Ces propositions tiendront compte des efforts faits dans le passé et notamment de la nécessité d'appuyer nos travaux gouvernementaux sur une certaine structure institutionnelle si nous voulons réussir.

En même temps, nous devons, sans doute au même endroit, soulever la question de la défense. C'est dans la compétence naturelle de l'U.E.O., et cette affaire revêt une importance particulière depuis que la France a décidé de prendre ses distances vis-à-vis de l'organisation militaire atlantique de temps de paix. Des échanges de vues systématiques sur les problèmes de défense pourraient aboutir à une action défensive coordonnée des Etats européens, permettant de créer, au sein de l'O.T.A.N., ce qui devrait être le pilier européen de l'Alliance.

Nous pensons que personne qui souhaite une Europe forte ne peut avoir d'objection à une

tween European States in the military field and to better balanced relations in the Alliance. In this framework, and as a minimum, we wish to achieve the co-ordination of arms production and procurement in Europe.

We also wish to do something in the technological field as soon as possible, and here I wish to draw your attention to the remarkable report tabled the day before yesterday at the ELDO Conference in Paris by my colleague, Mr. Théo Lefèvre. After carrying out a mission of good offices, he gives the following description of the conditions to be met if European technological co-operation is to be effective :

1. It must cover all the major fields of advanced technology ; specialised bodies for certain sectors have proved inadequate.
2. Solidarity must extend beyond the research stage into the production and marketing stages, which means the creation of industrial consortia, grouping firms from several States.
3. Solidarity must be long term in order to enable each country to be given a fair share of employment, business and new techniques through a series of programmes, this not being possible in a single programme without impairing efficiency.

These are the views of the Belgian Government.

Finally, an essential problem is that of currency, which suffers particularly from the division of Europe. Our currencies are linked by a *de facto* solidarity. Collectively, our countries are capable of playing a decisive rôle in world monetary policy. But what is lacking is an institution to organise this solidarity on an equitable basis and to exercise our full responsibility and power at world level.

Policy, defence, technology, currency : these are four roads leading to European co-operation which we wish to explore in the months to come. The first two are clearly outside the Communities, whereas technology and currency affect them in some respects. Without raising legal problems and concerned only with effectiveness,

the special forms of co-operation which these sectors call for should be organised with the Communities, and we would respect exactly the terms of Article VIII of the treaty which I quoted earlier.

We wish to explore these new ideas on a seven-power basis with all the Western European States destined and with a commitment to unite. The aim is for the seven countries to advance along a new course. But if, having tried, it appears impossible to reach the goal with seven, this does not mean that the tool must be cast aside. I recalled earlier that the Common Market project began with seven and ended up with six, in an open treaty. Moreover, States which are not members of WEU might be interested in such projects.

There may be many perfectly valid reasons why, at a given time, one State is not prepared to go on to a new stage when others are. We must not allow this to be a permanent brake, but if it is, any hope of advancing the integration of Europe must be abandoned once and for all. No train would ever start if it was necessary to wait until all the passengers were ready to leave. The real rule is to try to avoid any defections, but not to be discouraged if a start has to be made with fewer than hoped !

I believe these conclusions are shared by many European leaders and that they show that the hour of decision has come. Either we now set up the organs and forms for this effective co-operation, or in face of present difficulties there will be an ever-growing trend to fall back on national programmes and policies.

To conclude, we must not take too narrow or legal a view of the situation. Europe is not exclusively six-power or seven-power, it is all the countries which, at a given time, in a given sector, are prepared to promote their unity and integration and accept the obligations and greatness of this task. Without waiting, therefore, let us build the Europe of European desires, everywhere possible, as we have so often said.

Source : Ministry for Foreign Affairs and Foreign Trade, Brussels (WEU translation).

coopération accrue entre Etats européens dans le domaine militaire et à des rapports mieux équilibrés au sein de l'Alliance. Dans ce cadre, et au minimum, nous souhaitons aboutir à une coordination européenne des fabrications et des achats d'armement.

Nous voulons encore, le plus tôt possible, entreprendre quelque chose dans le domaine de la technologie et là, je voudrais attirer votre attention sur le remarquable rapport déposé avant-hier à la conférence du C.E.C.L.E.S. à Paris par mon collègue M. Théo Lefèvre. A l'issue d'une enquête faite dans le cadre d'une mission de bons offices, il décrit comme suit les conditions auxquelles doit répondre la coopération technologique européenne si elle veut être efficace :

1. Elle doit s'étendre à tous les grands domaines de la technologie avancée ; l'existence d'organismes spécialisés par secteurs se révèle inadéquate ;
2. La solidarité doit être étendue au-delà du stade de la recherche jusqu'au stade de la production et de la commercialisation, ce qui suppose la création de consortiums industriels groupant des entreprises de plusieurs Etats ;
3. La solidarité doit être étendue dans le temps afin de permettre, sur un ensemble de programmes, de donner à chaque pays une juste part des emplois, des affaires et des techniques nouvelles, ce qui ne peut se faire sur un seul programme sans nuire à l'efficacité.

Ces vues sont celles du gouvernement belge.

Enfin, s'impose à nous le problème de la monnaie, où la division de l'Europe est particulièrement néfaste. Nos monnaies sont liées par une solidarité de fait. Collectivement, nos pays sont à même de jouer un rôle déterminant dans la politique monétaire mondiale. Mais l'institution manque, qui permettrait d'organiser cette solidarité sur des bases équitables et d'exercer pleinement notre responsabilité et notre puissance sur le plan mondial.

Politique, défense, technologie, monnaie, voilà quatre avenues de la coopération européenne que nous voulons explorer dans les mois qui viennent. Les deux premières se situent nettement hors des Communautés, tandis que la technologie et la monnaie les touchent par certains aspects. Sans soulever de problèmes juri-

diques et dans un seul souci d'efficacité, il faudrait organiser avec les Communautés les formes particulières de coopération que ces secteurs demandent, et nous resterions exactement dans les termes de l'article VIII du traité que j'ai cité tout à l'heure.

Ces thèmes nouveaux, nous voulons les explorer à sept avec tous les Etats d'Europe occidentale qui ont vocation de s'unir et qui s'y sont engagés. L'objectif est de progresser à sept sur de nouvelles voies. Mais si, après l'avoir tenté, il s'avère impossible de conclure à sept, rien ne dit qu'il faudra alors « abandonner l'outil ». J'ai rappelé tantôt que le projet du Marché commun, commencé à sept s'est conclu à six, dans un traité ouvert. Des Etats non membres de l'U.E.O. pourraient d'ailleurs être intéressés par de tels projets.

Il peut y avoir beaucoup de raisons, parfaitement valables, pour lesquelles à un moment un Etat n'est pas disposé à franchir une étape alors que d'autres le sont. Ceci ne peut agir comme un frein permanent, ou alors, il faut renoncer une fois pour toutes à faire progresser l'intégration européenne. Aucun train ne circulerait jamais s'il fallait attendre que tous les voyageurs soient tous prêts au départ. La vraie règle est de chercher à ce qu'il n'y ait aucune défection, mais de ne pas se décourager dans une entreprise s'il faut commencer moins nombreux qu'on ne l'eût espéré !

Je crois que ces conclusions sont partagées par de nombreux dirigeants européens. Je crois aussi qu'elles indiquent que nous sommes à l'heure du choix. Ou bien nous créons maintenant les organes et les méthodes de cette coopération efficace, ou bien, devant les difficultés actuelles, le repli sur les programmes et les politiques nationales vont aller en s'accroissant.

Je crois, pour conclure, qu'il ne faut pas avoir une vue trop étriquée ou trop juridique des choses. L'Europe n'est exclusivement ni celle des Six, ni celle des Sept, c'est l'ensemble des pays qui, à un moment donné, dans un secteur, sont disposés à promouvoir leur unité et leur intégration, qui acceptent les servitudes et les grandeurs de cette tâche. Faisons donc sans attendre l'Europe des volontés européennes, comme nous l'avons dit souvent, « partout où elle est possible » !

Source : Ministère des affaires étrangères et du commerce extérieur, Bruxelles.

35. Speech by Mr. Harmel, Belgian Minister for Foreign Affairs, in the Senate, Brussels

15th January 1969

(Extract)

.....

Mr. HARMEL. — After detailed consultations with our various partners, we have put forward a number of ideas for reviving political co-operation between the member States. As you know, this initiative — and this is a euphemism — has not yet led to anything, starting with the Rome Conference, but nevertheless we are keeping it in mind. The Italian Government has agreed to afford its support in preparing as carefully as possible the next meeting of WEU in Luxembourg in February.

I should like to make the reasons for our action quite clear.

Meeting in Bad Godesberg in 1961, the Heads of the six member States decided :

- to give expression to the will for political unity already contained in the treaties instituting the European Communities,
- and to hold regular meetings for exchanging opinions, harmonising policies and reaching joint positions so as to promote the political union of Europe, thus strengthening the Atlantic Alliance.

These two decisions were accompanied by the firm wish that “other European States which are prepared to accept equal responsibilities and equal obligations in all spheres may join the European Communities”.

This was in 1961.

Mr. DEHOUSSE. — It has never been repudiated.

Mr. HARMEL. — It has never been repudiated, but in 1968, too, the ultimate political aim of the Rome Treaty...

Mr. DEHOUSSE. — I only meant that we could take advantage of it.

Mr. HARMEL. — As you say, we can in fact take advantage of it. But in 1968, both the ulti-

mate political aim of the Rome Treaty and the actual principle of enlarging the Communities were contested.

Events in 1968, to which Europe should have reacted, were so important and Europe's silence so great that the effort to improve the cohesion of European political thinking and consequently its impact on world events has now become quite clear. Europe's feeling of helplessness after the events in Prague, its divisions over such important problems as relations with China, the non-proliferation treaty and the distressing fighting in Nigeria show the need to make a real effort to harmonise our positions. Shall we ever be able to overcome the great technical problems facing us in the economic field, find the common will which will certainly be required when we relinquish sovereignty — if we still really want an economic union and if we ever manage to achieve it — if between the States which wish to build Europe there are still such flagrant differences on essential questions of general policy? I can only say no. The two things are linked.

Consequently, to make ourselves talk about problems which we no longer discuss with each other, we suggested resuming the dialogue.

Belgium would be prepared to associate itself at once with a treaty establishing the United States of Europe, but the same is not true of all our partners. This, then, means doing what is possible where the ideal cannot be achieved and also adopting a political and pragmatic approach, perhaps less than a non-judicial and institutional approach.

We therefore proposed that the seven WEU States try an experiment in political consultation, which would be renewable and open to improvement each year. I know it may be thought ludicrous to return to the idea of political consultation after ten years of the Community, but there is more to our idea than may be seen at first sight. The States would be required to undertake politically, in a few fields selected each year, not to adopt national positions without compulsorily seeking the views of their partners.

We do not mean the reciprocal exchange of information, but an undertaking by each State

**35. Discours prononcé par M. Harmel,
Ministre belge des affaires étrangères,
devant le Sénat à Bruxelles**

15 janvier 1969

(Extrait)

.....

M. HARMEL. — Après consultation approfondie avec nos divers partenaires, nous avons formulé certaines réflexions pour relancer la coopération politique entre les Etats membres. Comme vous le savez, cette initiative, et c'est un euphémisme, n'a pas encore abouti dès la Conférence de Rome, mais, néanmoins, elle figure parmi nos préoccupations. Le gouvernement italien a bien voulu accorder ses bons offices pour préparer aussi soigneusement que possible la prochaine réunion de l'U.E.O. en février à Luxembourg.

Je voudrais m'expliquer très clairement sur les motifs de notre action.

En 1961, à Bad Godesberg, les chefs d'Etat des six gouvernements avaient décidé :

- de donner forme à la volonté d'union politique déjà implicite dans les traités qui ont institué les Communautés européennes,
- et de tenir, à intervalles réguliers, des réunions qui auront pour objet de confronter leurs vues, de concerter leurs politiques et de parvenir à des positions communes afin de favoriser l'union politique de l'Europe, renforçant ainsi l'Alliance atlantique.

Et ces deux décisions étaient accompagnées du ferme désir de voir « l'adhésion aux Communautés européennes d'autres Etats européens, prêts à assumer dans tous les domaines les mêmes responsabilités et les mêmes obligations ».

C'était en 1961.

M. DEHOUSSE. — Cela n'a jamais été répudié.

M. HARMEL. — Cela n'a jamais été répudié, mais en 1968, tout aussi bien, la finalité politique du Traité de Rome...

M. DEHOUSSE. — Je veux seulement dire qu'on peut s'en prévaloir.

M. HARMEL. — On peut s'en prévaloir effectivement, comme vous le dites. Mais en 1968,

autant la finalité politique du Traité de Rome que le principe même de la vocation des Communautés à l'élargissement sont contestés.

Les événements de 1968, devant lesquels l'Europe aurait dû réagir, ont été si considérables et le silence de l'Europe, si pesant, que l'effort vers une meilleure cohésion de la pensée politique européenne et, par conséquent, de son impact sur les événements mondiaux est devenu aujourd'hui tout à fait clair. Le sentiment de son impuissance après les événements de Prague, ses divisions sur des problèmes pourtant essentiels, tels que les relations avec la Chine, le traité de non-prolifération, le douloureux conflit du Nigeria, démontrent la nécessité de faire un effort réel d'harmonisation de nos positions. Pourrions-nous surmonter les grands problèmes techniques qui se posent à nous dans le domaine économique, avoir cette volonté commune qui nous imposera certainement des abandons de souveraineté, si nous voulons vraiment l'union économique — y atteindrons-nous jamais ? — s'il subsistait entre les Etats qui veulent faire l'Europe et sur des questions essentielles de politique générale des divergences aussi accusées qu'aujourd'hui ? Je ne puis répondre que par non. Les deux choses restent liées.

Dès lors, pour nous obliger à parler de problèmes dont nous ne discutons plus entre nous, avons-nous suggéré la reprise du dialogue.

La Belgique demeurerait prête à s'associer immédiatement à un traité créant les Etats-Unis d'Europe, mais il n'en va pas de même pour tous nos partenaires. Ceci implique dès lors la politique du possible là où la politique de l'idéal ne peut être atteinte et aussi une approche politique et pragmatique, moins peut-être qu'une approche non juridique et institutionnelle.

Dans ces conditions, nous avons proposé que les sept Etats de l'U.E.O. fassent entre eux une expérience renouvelable et perfectionnable d'année en année dans le domaine de la consultation politique. Je sais que l'on peut trouver dérisoire d'en revenir, après dix années de Communauté, à des notions de consultation politique, mais notre suggestion est plus riche qu'il n'y paraît. En effet, il s'agit pour les Etats de s'engager politiquement à ne plus prendre, dans les quelques matières qu'ils choisiraient, chaque année, de position nationale sans obligatoirement prendre d'abord le sentiment de leurs partenaires.

Nous ne parlons pas d'informations réciproques, mais d'un engagement de chaque Etat

to fix its political position on certain predetermined subjects not in the light of national interests alone but after hearing the views of its partners.

Of course, in the political state of Europe such consultations must not be binding and States must remain free, afterwards, to take the decisions they consider appropriate, but without compulsory consultations there will never be any harmonisation of foreign policies, which, as I said earlier, is essential if Europe is ultimately to express itself with a single strong and unwavering voice.

So why choose WEU, a rather somnolent institution, to launch this initiative? There are two fundamental reasons. The first is that for the time being the only treaty we have which lays down our commitments in the political field and for which a Council of Ministers has been set up is the modified Brussels Treaty, Article VIII of which lays down that:

“For the purposes of strengthening peace and security and of promoting unity and of encouraging the progressive integration of Europe and closer co-operation between them and with other European organisations, the High Contracting Parties to the Brussels Treaty (i.e. our seven States) shall create a Council... so organised as to be able to exercise its functions continuously.”

This was stipulated in the treaties of 1948 and 1954. It is perhaps useful to recall that the 1948 treaty was signed by France and Britain and the three Benelux States — there were only five of us at that time — joined them.

I must be more explicit about the second reason, which is that I do not see how, when we decide to start consultations on international political problems, we can leave out one of the States which is not only committed to them but has as much right as the others to take part in these seven-power consultations on which we have decided.

The second reason for our action must be clearly explained to the Senate, for we believe that if this cautious and experimental seven-power revival is successful, it would dispel the doubts felt in some quarters. It would in fact show whether Britain, which has applied for membership of the Common Market, has also

carried out the political conversion expected of it and also whether together we can define the conditions for a truly European policy.

There is therefore an opportunity of trying this experiment in a pre-established forum. We have repeated on many occasions that if it proves fruitful and useful in this restricted framework there would be every advantage in extending it to other countries, so that this wider Europe, stretching beyond the frontiers of our six- or seven-power communities, may take shape and significance.

We firmly hope that the moderate but nevertheless clear nature of our effort at political revival will be accepted. Belgium, for its part, firmly wishes to organise itself so as to implement these consultations and allow conclusions to be drawn from the experiment in a year's time. If the conclusions are positive and our Communities progress along the road to economic unity and if they can also find solutions to the problems to be tackled in their relations with third countries, what is there to prevent us turning our thoughts again to the union of States which is still top priority in Belgium?

Step by step, and from cautious limited action to cautious limited action, the period of stagnation and consequent discouragement would come to an end. We would have started to act again. This is the direction Belgium must take and all the other European countries too. If it is believed that all questions are necessarily interlinked, it is logical to take the necessary cautious action in every direction. That is the experiment we wish to make in the political field and the path we are determined to follow in technical fields within the Communities.

In fact, since we cannot all agree on a general concept and share the same long-term view here and now, we must make do with more pragmatic progress. It is the only possible and realistic method. I repeat clearly — if I still need to — that we did not think progress — even partial, but progress all the same — should be made to wait for the establishment of a more perfected framework, i.e. the enlargement of the Communities.

de fixer sa position politique sur certains sujets préalablement déterminés non uniquement en fonction des seuls arguments nationaux, mais seulement après avoir entendu les partenaires.

Bien sûr, une telle consultation ne saurait être contraignante dans l'état politique de l'Europe et les Etats doivent demeurer libres de prendre, ensuite, les décisions qu'ils jugent opportunes ; mais sans consultation obligatoire, il n'y aura jamais d'harmonisation des politiques extérieures, condition indispensable, je l'ai dit tout à l'heure, pour que l'Europe s'exprime finalement par une seule voix forte et sûre.

Alors, pourquoi avoir choisi l'U.E.O., une institution quelque peu assoupie, pour lancer cette initiative ? Il y a à cela deux raisons fondamentales. La première est que, pour le moment, le seul traité dont nous disposons et qui précise nos obligations dans le domaine politique et pour lequel un conseil de ministres a été constitué, est celui de Bruxelles révisé, dont l'article VIII prévoit que :

« En vue de poursuivre une politique de paix, de renforcer leur sécurité, d'encourager l'intégration progressive de l'Europe ainsi qu'une coopération plus étroite entre Elles et avec les autres organisations européennes, les Hautes Parties contractantes », c'est-à-dire nos sept Etats, « créeront un Conseil... qui sera organisé de manière à pouvoir exercer ses fonctions en permanence. »

Ceci est stipulé dans les traités de 1948 et de 1954. Il est peut-être utile de rappeler que le traité de 1948 était signé entre la France et la Grande-Bretagne et que les trois Etats de Benelux — nous n'étions que cinq à ce moment — étaient venus s'y joindre.

La deuxième raison, je dois être ici plus explicite, est que je ne vois pas comment nous pourrions écarter de la consultation sur les problèmes de la politique internationale, dès le moment où nous voudrions l'entreprendre, un des Etats qui non seulement s'y est engagé, mais qui a autant de droits que les autres à cette consultation à sept que nous avons arrêtée.

La deuxième raison de notre action doit être clairement expliquée au Sénat, car nous croyons que si nous réussissons cette relance prudente, expérimentale à sept, cela permettra de répondre aux doutes de quelques-uns. En effet, elle démontrera si la Grande-Bretagne, qui a postulé son admission au Marché commun, a également

accompli dans le domaine politique la conversion que l'on attend d'elle et s'il est possible de définir avec elle les conditions d'une politique véritablement européenne.

L'occasion est ainsi offerte de tenter cette expérience dans ce cercle pré-établi. Nous avons répété à maintes reprises que si elle se manifestait féconde et utile dans ce cercle restreint, il y aurait avantage à l'élargir à un plus grand nombre de pays, de telle manière que cette Europe plus vaste, européenne au-delà des frontières de nos Communautés à six ou à sept, puisse prendre corps et valeur.

Nous espérons avec force que le caractère mesuré mais néanmoins clair de notre effort de relance politique pourra être accepté. La Belgique, pour sa part, a la ferme volonté de s'organiser de manière à animer ses consultations et à permettre que l'on puisse dans un an, tirer les conclusions de cette expérience. Si celles-ci sont positives et si nos Communautés progressent sur le chemin de l'union économique, si elles peuvent également trouver des solutions aux problèmes qui les confrontent dans le domaine de leurs relations avec les pays tiers, qu'est-ce qui pourrait nous empêcher de recommencer à penser à cette union d'Etats, qui demeure la première priorité pour la Belgique ?

De petit pas en petit pas, d'action limitée et prudente en action prudente et limitée, cette période de stagnation et, par conséquent, de découragement prendrait fin. Nous aurions recommencé à agir. C'est dans ce sens que la Belgique doit aller et que l'ensemble des pays européens doit s'engager. Si l'on croit que toutes les questions s'interpénètrent par la force des choses, il est logique alors de mener dans toutes les directions les actions prudentes qui s'imposent. C'est l'expérience que nous voulons faire dans le domaine politique ; c'est la voie que nous sommes décidés à suivre dans les domaines techniques, au sein des Communautés.

En effet, puisqu'il n'est pas possible de nous mettre tous d'accord sur une conception générale et de partager dès maintenant la même vision à long terme, il faut bien se contenter de progresser d'une manière plus pragmatique. C'est la seule méthode possible et réaliste. Je le répète clairement — si toutefois cela est encore nécessaire — nous avons cru ne pas devoir subordonner le progrès, même partiel — mais le progrès quand même — à la mise en place d'une construction plus parfaite, c'est-à-dire d'un élargissement des Communautés.

Admittedly, a purely pragmatic and too short-sighted approach would not allow all the problems to be solved either.

.....

Source : *Annales parlementaires du Sénat*, 15th January 1969, pages 381-382 (WEU translation).

36. Italian Government proposals submitted to the Council of Western European Union, Luxembourg

6th February 1969

Considering that the nations of Western Europe have a lively and profound desire to organise themselves in a unified way in order to meet the needs of a modern and constantly progressing society ;

Considering that the member States make European unification a basic factor of their foreign policy ;

Considering that the international situation, especially in recent political and economic developments, has strongly emphasised the need for a joint policy and broader economic integration ;

Considering that the problems of youth are common to all Western European States and that youth itself seems to refuse the existence of narrow frontiers ;

Considering that the member States, by adhering to the Treaty of Brussels, have undertaken the commitment to attain the general objectives outlined above ;

Considering the need for progress, particularly in sectors which are not yet covered by the other European treaties or which are the province of other European organisations ;

In view of Article VIII of the modified Treaty of Brussels, which establishes the methods for achieving the WEU's objectives, and in particular the means to strengthen security by favouring unity, and to encourage the progressive integration of Europe ;

Considering that the preamble to the treaty provides for the possibility of other States, having the same basic principles and animated by the same resolutions, becoming progressively associated with the efforts of the member States of the WEU ;

Recalling that, during the Ministerial Council session of the WEU which took place in Rome on 21st and 22nd October last, after an exchange of views on certain aspects of the building of Europe, it was decided to "prepare adequately" the quarterly session of the Council of Ministers to take place in Luxembourg ;

The Italian Government *proposes* that, during the abovementioned session, the Council should decide to step up the co-operation provided for by the modified Treaty of Brussels.

A. Consultations on foreign policy questions between the seven countries, which at present take place during the quarterly Council sessions, will be obligatory for certain issues. By way of example, the Italian Delegation suggests the appended list (Appendix I). This list could be revised annually.

This consultation will take place before the adoption of respective national positions so as to enable, if possible, joint positions to be adopted or harmonised stands taken by mutual agreement.

According to the importance of the problems, the consultation will take place at the level of the Council of Ministers or of the Council of Permanent Representatives. In the event of international crisis, provision will be made for the meeting to be convened within forty-eight hours (Appendix III).

B. For other foreign policy issues, it should be made obligatory to provide information. This could take place at the same time as the consultation referred to under A. By way of example, the Italian Government suggests the appended list (Appendix II). This list could be revised annually.

C. The Council, at a later date, will consider the political aspects of defence matters in order to subject them to preliminary examination, taking NATO jurisdiction into account ; this is necessary because of their close connection with foreign policy issues.

In the same framework, the Council will at the same time try to find the most appropriate methods for achieving the principles concerning standardisation and joint production contained in the revised Treaty of Brussels.

D. The WEU Council will regularly examine the short-term economic situation. It will under-

Il est vrai qu'une approche purement pragmatique, à trop courte vue, ne permettrait pas non plus de résoudre tous les problèmes.

.....

Source : Annales parlementaires du Sénat, séance du 15 janvier 1969, pages 381-382.

36. Texte des propositions soumises par le gouvernement italien au Conseil de l'Union de l'Europe Occidentale à Luxembourg

6 février 1969

Considérant que les peuples de l'Europe occidentale aspirent vivement et profondément à s'organiser de façon unitaire pour faire face aux nécessités d'une société moderne en progrès constant ;

Considérant que les Etats membres font de l'unification européenne un élément fondamental de leur politique étrangère ;

Considérant que la situation internationale, particulièrement dans ses derniers développements politiques et économiques, a souligné davantage la nécessité d'une politique commune et d'une plus vaste intégration économique ;

Considérant que les problèmes de la jeunesse sont communs à tous les Etats de l'Europe occidentale et que la jeunesse elle-même semble refuser l'existence d'étroites frontières ;

Considérant que les Etats membres, en adhérant au Traité de Bruxelles modifié, ont pris l'engagement d'atteindre les objectifs de caractère général repris ci-dessus ;

Considérant la nécessité de progresser particulièrement dans les secteurs qui ne sont pas encore couverts par d'autres traités européens ou qui sont du ressort d'autres organisations européennes ;

Vu l'article VIII du Traité de Bruxelles modifié, qui établit le mécanisme pour la réalisation des objectifs de l'U.E.O., et en particulier celui de renforcer la sécurité en favorisant l'unité, et encourager l'intégration progressive de l'Europe ;

Considérant que le préambule du traité prévoit la possibilité d'associer progressivement aux efforts des Etats membres de l'U.E.O. d'autres Etats s'inspirant des mêmes principes et animés des mêmes résolutions ;

Rappelant que lors de la session du Conseil des Ministres de l'U.E.O., ayant eu lieu à Rome les 21-22 octobre derniers, après un échange de vues sur certains aspects du problème de la construction européenne, il a été décidé de « préparer de façon adéquate » la session trimestrielle du Conseil des Ministres, qui aurait lieu à Luxembourg,

Le gouvernement italien propose que lors de la susdite session, le Conseil décide de l'intensification de la coopération prévue par le Traité de Bruxelles modifié.

A. La consultation sur les questions de politique extérieure entre les sept pays, qui a lieu actuellement dans les sessions trimestrielles du Conseil, sera obligatoire pour certains problèmes. A titre d'exemple, la délégation italienne suggère la liste annexe (1). Cette liste pourrait être soumise à révision chaque année.

Cette consultation sera effectuée avant l'adoption de positions nationales respectives, afin de permettre — si possible — l'adoption de positions communes ou de positions prises d'un commun accord et harmonisées.

Suivant l'importance des problèmes, la consultation aura lieu au niveau du Conseil des Ministres ou au niveau du Conseil des représentants permanents. En cas de crise internationale, une procédure de convocation de la réunion dans un délai de 48 heures sera prévue (annexe 3).

B. Pour d'autres problèmes de politique extérieure, on devrait établir une information obligatoire qui pourrait avoir lieu à l'occasion des consultations, donc à la lettre A. A titre d'exemple, le gouvernement italien suggère la liste annexe (2). Cette liste pourrait être soumise à révision chaque année.

C. Le Conseil, à une date ultérieure, se penchera sur les aspects politiques des problèmes de défense afin d'en faire l'objet d'un examen préliminaire, en tenant compte de la compétence de l'O.T.A.N. ; et cela en raison de leur étroite connexion avec les problèmes de politique étrangère.

Dans le même cadre, le Conseil consacrerait en même temps une partie de ses travaux à la recherche des moyens les plus appropriés pour la réalisation des principes relatifs à la standardisation et à la production en commun, contenus dans le Traité de Bruxelles révisé.

D. Le Conseil de l'U.E.O. procédera régulièrement à l'examen de la conjoncture. Il s'engagera

take to discover an increasing number of forms of collaboration, above all in the spheres of technology and currency, by providing for the necessary links with the European Communities.

E. The WEU Council will study the problems arising out of the need to encourage youth to take part in the building of Europe. It will propose actions likely to attain this end.

F. Naturally, each government is free to form as it wishes its delegation to the Council.

G. The member States will study the possible means of strengthening the rôle of the WEU Assembly.

Appendix I

1. Political organisation of Western Europe for the purpose of integration.
2. Europe's relations with the United States.
3. Europe's links with the Soviet Union and European communist States.
4. Europe's responsibility with regard to extra-European crises.
5. European aspects of security and defence matters.
6. Rôle of the European nuclear States in defence and security in Europe.
7. Examination of defence and security issues, taking into account the various positions with regard to the Atlantic Alliance.

Appendix II

1. Relationships with Western European States.
2. Relations between Europe and the developing countries.
3. Disarmament matters.
4. Seabed.
5. Space.

Appendix III

In sessions at ministerial level, provision should also be made for the possibility of

restricted meetings, i.e. limited to the delegation leader and two collaborators. No minutes would be taken at these meetings, which would allow for more informal discussion of certain aspects of the problems.

Source : Europe Documents, No. 512, 12th February 1969.

37. Statements by Mr. Debré, French Minister for Foreign Affairs, to the diplomatic press, Paris

12th February 1969

(Extract)

.....

Politically, there is one great problem of Europe, which I would link with what I said at the outset. It turns on the notion of independence, that is to say the ability to reach decisions, but again on the understanding that there is no question of denying the fact that the destinies of nations, not only in Europe but throughout the world, are closely linked, but because the essential point that must always be brought out is : Who decides ? Who has the power to commit our destiny ?

Our idea of Europe is that one day the European nations will, through understanding and co-operation, have the will and ability to be independent.

Explanations on this point have not yet satisfied us, and we believe that the value of a political effort does not lie in conversations about this or that but in the spirit behind them which is affirmed from the outset.

None of this has yet been settled, so I do not think 1969 will bring about any deep change. Otherwise, that is if we were to consider economic and political possibilities stemming from what I have just said, we should be the first to express our satisfaction.

.....

Source : French Ministry for Foreign Affairs, Paris, Colinfor 4, 12th February 1969 (WEU translation).

à rechercher des formes croissantes de collaboration, notamment dans les domaines de la technologie et de la monnaie, en prévoyant les liaisons nécessaires avec les Communautés européennes.

E. Le Conseil de l'U.E.O. étudiera les problèmes posés par la nécessité de faire participer la jeunesse à la construction européenne. Il proposera des initiatives susceptibles d'atteindre ce but.

F. Naturellement, chaque gouvernement est libre de constituer à son choix sa délégation au Conseil.

G. Les pays membres étudieront les possibilités de renforcer le rôle de l'Assemblée de l'U.E.O.

Annexe 1

1. Organisation politique de l'Europe occidentale aux fins de l'intégration.
2. Rapports de l'Europe avec les Etats-Unis.
3. Rapports de l'Europe à l'égard de l'Union Soviétique et des Etats communistes européens.
4. Responsabilité de l'Europe à l'égard des crises extra-européennes.
5. Aspects européens des problèmes de la sécurité et de la défense.
6. Rôle des Etats européens nucléaires dans la défense et dans la sécurité en Europe.
7. Examen des problèmes de la défense et de la sécurité, compte tenu des différentes positions à l'égard de l'Alliance atlantique.

Annexe 2

1. Rapports avec les Etats de l'Europe occidentale.
2. Rapports entre l'Europe et les pays en voie de développement.
3. Problèmes du désarmement.
4. Fond de la mer.
5. Espace.

Annexe 3

Dans les sessions au niveau ministériel, on devrait également prévoir la possibilité de réu-

nions restreintes, c'est-à-dire limitées au chef de la délégation et deux collaborateurs, réunions qui ne donneraient pas lieu à la rédaction d'un procès-verbal pour permettre une discussion plus informelle de certains aspects des problèmes.

Source : Europe Documents, n° 512, 12 février 1969.

37. Déclarations faites par M. Debré, Ministre français des affaires étrangères, devant la presse diplomatique à Paris

12 février 1969

(Extrait)

.....

Sur le plan politique, il y a un grand problème de l'Europe, et je me permets de le relier à ce que je disais en commençant. Tout tourne, en matière politique, sur la notion d'indépendance, c'est-à-dire de capacité à se décider, étant bien entendu, encore une fois, qu'il ne s'agit en aucune façon de nier le fait que le destin des peuples, non seulement en Europe, mais dans le monde entier est étroitement lié, mais parce qu'il faut toujours mettre l'accent sur le point essentiel qui est le suivant : Qui décide ? Qui a le pouvoir d'engager notre destin ?

Pour nous, notre idée de l'Europe, c'est celle qu'un jour les nations européennes auront, par leur entente et leur coopération, la volonté en même temps que la capacité d'être indépendantes.

Les explications sur ce point ne nous ont pas encore satisfaits, et nous pensons que la valeur d'un effort politique n'est pas dans des conversations sur tel ou tel sujet ; elle est dans l'esprit qui doit les animer et qu'on affirme dès le départ.

Tout cela n'est pas encore réglé, si bien que je ne pense pas que l'année 1969 puisse apporter des changements profonds ; si il en était autrement, c'est-à-dire si nous envisagions des possibilités économiques et politiques inspirées par ce que je viens de dire, nous serions certainement les premiers à nous réjouir.

.....

Source : Ministère des affaires étrangères, Paris, Colinfor n° 4, 12 février 1969.

**38. Communiqué issued by the French Ministry
for Foreign Affairs, Paris**

14th February 1969

It has been announced that the WEU Council met in London on Friday, 14th February, in the absence of France.

This is an inaccurate way of presenting the facts, which are as follows :

1. As soon as it was informed of Britain's request for such a meeting to be convened to discuss the Middle East, the French Government informed the Secretary-General of WEU that it did not see the usefulness of this as the Middle East question had been discussed by the Council meeting at ministerial level in Luxembourg on 7th February.

2. On 12th February, the French Government formally notified the Secretary-General that if the request to convene a meeting was maintained the French Delegation would not take part and that the meeting could not therefore take place in the framework of WEU since according to the Brussels Treaty as modified in 1954 the Council cannot meet validly against the wishes of one of its members.

3. The French Government warned the Secretary-General of WEU not to use the premises and staff of the organisation for a purpose not resulting from a unanimous decision of the Council. It explicitly asked him not to attend the abovementioned meeting.

The meeting between the Foreign Secretary and the five ambassadors in London was not therefore a meeting of the WEU Council and can in no way be said to be one. The fact that the meeting took place in the WEU premises in the presence of its principal official does not affect those provisions of the Brussels Treaty, modified in 1954, according to which the WEU Council cannot validly meet against the wishes of one of its members.

Source : French Ministry for Foreign Affairs, Paris, March 1969 (WEU translation).

**39. Statement in the House of Commons by
Mr. Stewart, British Secretary of State for
Foreign and Commonwealth Affairs**

24th February 1969

During a conversation which General de Gaulle had with Her Majesty's Ambassador in Paris on 4th February, General de Gaulle outlined his ideas for the future organisation of Europe. He said that he would welcome talks between Britain and France and that he would like Her Majesty's Government to suggest that such talks should take place.

On 6th February Her Majesty's Ambassador in Paris gave a copy of the record which he had made of this conversation to a member of General de Gaulle's staff. He was told on 8th February by the French Foreign Minister that General de Gaulle had seen the account and that there was nothing in it with which he disagreed.

Her Majesty's Ambassador told the French Government on 12th February that we were prepared to have discussions with them. I have today reiterated that readiness in a communication to the French Foreign Minister.

But General de Gaulle made clear to our Ambassador that he wanted to see a Europe completely independent of the United States, which would result in the disappearance of NATO as we know it ; and that he would like to see the European Communities changed into a looser form of free trade area with arrangements by each country to exchange agricultural produce, and a small inner council of a European political association consisting of France, Britain, Germany and Italy.

This view on NATO runs counter to the declared policy of Her Majesty's Government.

As to any changes in the European Communities, this is clearly a matter which affects all the members of those Communities and those countries which wish to join them. Her Majesty's Government's policy is to seek membership of the Communities. If the French Government believe that there is another and better way to achieve European unity, they will have to convince not only us but the other countries concerned.

38. Communiqué publié par le ministère français des affaires étrangères à Paris

14 février 1969

Il a été annoncé que le Conseil de l'U.E.O. s'est réuni à Londres en l'absence de la France, le vendredi 14 février.

Cette présentation est inexacte. Les faits sont les suivants :

1. Dès qu'il avait été saisi de la demande britannique tendant à convoquer une telle réunion en vue de discuter du Moyen-Orient, le gouvernement français avait fait savoir au secrétaire général de l'U.E.O. qu'il n'en voyait pas l'utilité, le problème du Moyen-Orient ayant fait l'objet, le 7 février, d'un large échange de vues au sein du Conseil réuni à Luxembourg au niveau ministériel.

2. Le gouvernement français a indiqué formellement le 12 février au secrétaire général que, si la demande de convocation était maintenue, la délégation française ne participerait pas à cette réunion qui, en conséquence, ne saurait avoir lieu dans le cadre de l'U.E.O. puisque en vertu même du Traité de Bruxelles modifié en 1954, le Conseil ne peut valablement se réunir contre le gré de l'un de ses membres.

3. Le gouvernement français a mis en garde le secrétaire général de l'U.E.O. contre une utilisation des locaux et du personnel de l'organisation qui ne résulterait pas d'une décision unanime du Conseil. Il lui a demandé explicitement de ne pas assister à la rencontre citée au début du présent communiqué.

La rencontre du secrétaire au Foreign Office et de cinq ambassadeurs accrédités auprès du gouvernement anglais n'est donc pas une réunion du Conseil de l'U.E.O. et ne peut en aucune façon prétendre à ce titre. Le fait que la rencontre ait eu lieu dans les locaux de l'U.E.O. et en présence de son principal fonctionnaire ne peut rien contre ces dispositions du Traité de Bruxelles modifié en 1954 aux termes duquel le Conseil de l'U.E.O. ne peut valablement se réunir contre le gré de l'un de ses membres.

Source : Ministère des affaires étrangères, Paris, mars 1969.

39. Déclaration faite par M. Stewart, Ministre britannique des affaires étrangères, devant la Chambre des communes

24 février 1969

Lors d'un entretien avec l'ambassadeur de Sa Majesté à Paris, le 4 février, le Général de Gaulle a exposé comment il concevait l'organisation future de l'Europe. Il verrait volontiers, a-t-il dit, des conversations entre la Grande-Bretagne et la France et souhaiterait que le gouvernement de Sa Majesté en fasse la proposition.

Le 6 février, l'ambassadeur de Sa Majesté à Paris a remis à un membre de l'entourage du Général de Gaulle une copie du compte rendu qu'il avait fait de cette conversation. Le ministre français des affaires étrangères l'a informé le 8 février que le Général de Gaulle avait pris connaissance de ce compte rendu et n'y avait rien trouvé à redire.

Le 12 février, l'ambassadeur de Sa Majesté a informé le gouvernement français que nous étions disposés à engager des conversations avec lui. J'ai renouvelé cette offre aujourd'hui dans une communication au ministre français des affaires étrangères.

Cependant, le Général de Gaulle a indiqué nettement à notre ambassadeur qu'il souhaitait voir l'Europe complètement indépendante des Etats-Unis, ce qui aurait pour conséquence la disparition de l'O.T.A.N. sous la forme que nous lui connaissons, et qu'il aimerait voir les Communautés européennes prendre la forme plus lâche d'une zone de libre-échange, au sein de laquelle des accords permettraient à chaque pays d'échanger les produits agricoles, et du conseil restreint d'une association politique européenne comprenant la France, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et l'Italie.

Cette conception de l'O.T.A.N. va à l'encontre de la politique affirmée par le gouvernement de Sa Majesté.

Quant à une modification quelconque des Communautés européennes, c'est une affaire qui, de toute évidence, intéresse tous les membres de ces Communautés et les pays qui désirent s'y associer. La politique du gouvernement de Sa Majesté est de rechercher l'adhésion aux Communautés. Si le gouvernement français estime qu'il existe une meilleure formule pour réaliser l'unité européenne, il devra non seulement nous

Since these ideas affect the vital interests of other European countries who are our allies, a proposal for talks of this kind should not and could not remain a secret between Britain and France. We felt it right to tell our other allies in Western European Union what was proposed. These are major problems which cannot be settled between Britain and France alone.

We therefore made it clear in our reply to the French Government that we rejected their views on NATO and maintained our position on entry into the European Economic Community. It was on these understandings that we were prepared to have discussions with them provided that our partners were fully in the picture.

The first public versions of this conversation appeared in the press in Paris, in *Figaro* and *France-Soir*, on Friday morning. We therefore corrected these accounts.

I deeply regret the differences which persist between France and her European allies. We are ready at any time to talk to the French Government, provided that they understand where we stand on the essentials of security and European unity. But none of us can accept a position in which France tries to put a veto on all progress in Europe. And none of us can accept that issues of this magnitude, affecting the future of our allies, can be settled without them.

Source : Hansard, 24th February 1969.

40. Statement by Mr. Jahn, Federal German Parliamentary Secretary of State for Foreign Affairs, in the Bundestag, Bonn

28th February 1969

The Federal Government does not consider that all meetings of the Council of Western European Union must be convened unanimously. It interprets Article VIII of the Brussels Treaty as follows :

(a) The convening of routine meetings does not require a unanimous and special decision by

member States each time for the simple reason that these meetings are covered by the general agreement of the partners.

(b) Special meetings which are called for by one of the parties but which are not justified by a situation constituting a threat to peace must be convened unanimously.

(c) Each partner has the right to call for the Council to be convened immediately when, in its opinion, a situation has arisen which, under the terms of Article VIII, paragraph 3, constitutes a threat to peace or a danger to economic stability. In this event, unanimity is not required.

I wish to state here that the WEU Treaty lays down no specific procedure for convening Council meetings in accordance with Article VIII, paragraph 3. On the contrary, it is left open. That is why, without a specific agenda, different interpretations can be given.

The French Government apparently concludes from Article VIII, paragraph 4, which lays down that the Council shall decide by unanimous vote, that this rule also holds for all procedural questions and therefore for all convocations of meetings.

France's six treaty partners do not share this opinion and stress that paragraph 2 of Article VIII lays down that the Council shall be so organised as to be able to exercise its functions continuously. The convening of the Council is not subject to the unanimity rule ; paragraph 4 of Article VIII refers only to decisions within the Council.

Nor did the Federal Government consider the meeting of the Council of Western European Union on 14th February to be "illegal". If it had, it would not have sent a representative.

In view of the various interpretations which can be given to Article VIII of the modified Brussels Treaty, the Federal Government, which has for some time been working — with a certain amount of success — for the intensification of consultations in the WEU framework, has again taken the initiative in recent weeks of proposing to its treaty partners that, at the next meeting of the Council, Article VIII as a whole be revised

en convaincre, mais en convaincre également les autres pays intéressés.

Comme ces idées affectent les intérêts vitaux des autres pays européens qui sont nos alliés, une proposition en vue d'entretiens de ce genre ne devait pas et ne pouvait pas rester un secret entre la Grande-Bretagne et la France. Nous avons estimé qu'il était de notre devoir d'informer nos autres alliés de l'Union de l'Europe Occidentale de ce qui avait été proposé. Il s'agit de problèmes capitaux qui ne sauraient être réglés entre la Grande-Bretagne et la France seules.

Nous avons, par conséquent, nettement indiqué dans notre réponse au gouvernement français que nous n'acceptons pas ses vues sur l'O.T.A.N. et que nous maintenons notre position à l'égard de l'entrée dans la Communauté Economique Européenne. C'est à ces conditions que nous étions disposés à engager des conversations avec lui, sous réserve que nos partenaires fussent pleinement informés.

Les premières versions publiques de cet entretien ont paru dans la presse parisienne, dans le *Figaro* et *France-soir*, le vendredi matin. Nous avons donc corrigé ces comptes rendus.

Je regrette vivement les différends qui persistent entre la France et ses alliés européens. Nous sommes prêts à tout moment à nous entretenir avec le gouvernement français à condition qu'il comprenne notre position en ce qui concerne les conditions essentielles de la sécurité et de l'unité européenne. Mais aucun d'entre nous ne saurait accepter une situation où la France tenterait de mettre un veto à tout progrès en Europe. Aucun d'entre nous ne saurait accepter que des problèmes de cette ampleur, qui affectent l'avenir de nos alliés, soient réglés sans eux.

Source : *Hansard*, 24 février 1969 (Traduction U.E.O.).

40. Déclaration faite par M. Jahn, Secrétaire d'Etat parlementaire allemand aux affaires étrangères, devant le Bundestag à Bonn

28 février 1969

Le gouvernement fédéral n'estime pas que toutes les réunions du Conseil de l'Europe Occidentale doivent être convoquées à l'unanimité. Il interprète l'article VIII du Traité de Bruxelles de la façon suivante :

(a) La convocation des réunions de routine ne demande pas chaque fois la décision unanime et

spéciale des Etats membres pour la bonne raison que ces réunions sont couvertes par l'accord général des partenaires.

(b) Quant aux réunions spéciales, qui ne sont pas motivées par une situation qui, aux yeux de la partie qui en fait la demande, constitue une menace pour la paix, elles ne peuvent être convoquées qu'à l'unanimité.

(c) Chaque partenaire a le droit d'exiger la convocation immédiate du Conseil quand, à son avis, il existe aux termes de l'article VIII, paragraphe 3, une situation qui constitue une menace contre la paix ou met en danger la stabilité économique. Dans ce cas, l'unanimité n'est pas requise.

Ici, je voudrais indiquer tout de suite que le traité de l'U.E.O. ne règle pas expressément la procédure de convocation des réunions du Conseil d'après l'article VIII, paragraphe 3. Au contraire, il la laisse largement ouverte. C'est pourquoi, outre l'absence d'un ordre du jour précis, on peut donner différentes interprétations.

Le gouvernement français conclut apparemment de l'article VIII, paragraphe 4, qui prévoit que les décisions se prennent à l'unanimité, que cette règle vaut également pour toutes les questions de procédure et, partant, pour toutes les convocations de réunions.

Les six partenaires de la France au traité ne partagent pas cet avis et font valoir que l'article VIII, en son paragraphe 2, dispose que le Conseil sera organisé de manière à pouvoir exercer ses fonctions en permanence. Pour la convocation du Conseil, il ne s'agit pas d'une décision soumise à la règle de l'unanimité ; l'article VIII, en son paragraphe 4, ne parle que des décisions au sein du Conseil.

Le gouvernement fédéral n'a pas estimé, non plus, que la réunion du Conseil de l'Union de l'Europe Occidentale du 14 février était « illégale ». Autrement, il n'y aurait pas envoyé un représentant.

Etant donné les différentes interprétations qu'on peut donner de l'article VIII du Traité de Bruxelles révisé, le gouvernement fédéral qui œuvre depuis longtemps — et avec un certain succès — à l'intensification des consultations dans le cadre de l'U.E.O., a repris l'initiative ces dernières semaines et a proposé à ses partenaires au traité d'entreprendre, lors de la prochaine réunion du Conseil, une révision d'ensemble de

so as to find an interpretation on which everyone can agree as far as possible.

As to what "threat to peace" the Federal Government was able to invoke for taking part in the meeting, the question to be discussed was the situation in the Middle East and it was in fact discussed at the meeting. I recall that the United Nations Security Council has been dealing with this question for almost two years because it is a serious threat to world peace.

As Germany is not a member of the United Nations, the Federal Government also had a special interest in taking part in this meeting to make a contribution, in the discussions in WEU, to a peaceful settlement of the Middle East conflict. The meeting was also intended to allow the opinions of European States which are not members of the Security Council to be taken into account when this delicate matter is discussed in the United Nations.

Source: Verhandlungen des Deutschen Bundestages, 220th Sitting, pages 11859-60, 28th February 1969 (WEU translation).

41. Speech by Mr. Thorn, Luxembourg Minister for Foreign Affairs, in the Chamber of Deputies, Luxembourg

12th March 1969

(Extracts)

.....

...Without going into the details of any particular version of the talks which took place some four or five weeks ago between the President of the French Republic and the British Ambassador, I merely note with great concern that following these talks there was mention in the international press of large and small European countries, certain countries which qualified to belong to an "inner circle" or political directorate, and other countries which according to some sources did not have the necessary qualifications and which, if necessary, would not be consulted beforehand on Europe's political course but informed *a posteriori* of such consultations.

I was very happy to hear from the very mouth of Mr. Debré during my recent visit to

Paris that, whatever the origin of these rumours which caused us concern, the French Government intended to respect scrupulously the spirit and the letter of the Rome and Paris Treaties and that it did not consider there were any privileged partners. I note with equal satisfaction that the British Government still wishes to enter the Community in its present form and is at present acting in such a way as not to jeopardise the institutions and principles which govern Community life.

.....

Europe's weakness and paralysis will last until our countries agree on the political aims of the future organisation of our continent and on the guidelines of a European foreign policy. These are two aspects of the same problem, which is an essentially political one, and which must be solved before any substantial and lasting progress can be made in the building of Europe in other fields as well.

The resumption of the political dialogue between the European governments concerned, which has been interrupted for so long, might seem to be a first step towards enabling our countries to overcome their differences and Western Europe to resume its authority and influence on our continent and throughout the world.

To this end, Western European Union, with its political aims, the flexibility of its organisation and its membership, offered the most appropriate framework among the existing international organisations. In fact, the seven countries grouped in WEU, the Six of the Common Market and Britain, may be considered as the hub, the centre of gravity of Western Europe because of their geographical position, their economic strength, their history and their political rôle.

At the meeting of the WEU Council of Ministers in Rome last October, the Belgian Minister for Foreign Affairs therefore submitted proposals to his colleagues on the organisation of compulsory consultations on a list of subjects on which the member governments would undertake not to take any further decision or action without prior consultation with their partners.

Mr. Harmel's proposals were welcomed warmly by most countries, but because of French

l'article VIII afin d'arriver à une interprétation sur laquelle, autant que possible, tout le monde puisse s'entendre.

A la question de savoir quelle « menace pour la paix » le gouvernement fédéral a pu invoquer pour participer à la réunion, je répondrai qu'il convenait d'évoquer la situation au Moyen-Orient et c'est ce qu'on a fait au cours de cette réunion. Je rappelle que le Conseil de Sécurité des Nations Unies s'occupe de cette question depuis bientôt deux ans parce qu'elle constitue une grave menace pour la paix mondiale.

L'Allemagne n'étant pas membre des Nations Unies, le gouvernement fédéral avait également un intérêt particulier à participer à cette réunion pour contribuer, dans le cadre des débats de l'U.E.O., à un règlement pacifique du conflit du Moyen-Orient. La réunion avait pour but de permettre qu'il soit également tenu compte, dans les débats des Nations Unies, de l'opinion des Etats européens qui ne sont pas représentés au Conseil de sécurité sur cette question litigieuse.

Source : *Deutscher Bundestag*, 220^e séance, pages 11859-60, 28 février 1969 (Traduction U.E.O.).

41. Discours prononcé par M. Thorn, Ministre luxembourgeois des affaires étrangères, devant la Chambre des députés à Luxembourg

12 mars 1969

(Extraits)

.....

... Sans vouloir examiner dans le détail telle ou telle version des entretiens qu'a eus, il y a quelque quatre ou cinq semaines, le Président de la République Française avec l'ambassadeur de Grande-Bretagne, j'enregistre seulement avec une grande inquiétude qu'à la suite de ces entretiens, il a été question dans la presse internationale de grandes et de petites puissances européennes, de certains pays qualifiés pour faire partie d'un *inner circle* ou directoire politique et d'autres pays qui, selon certains, n'auraient pas les qualifications requises et que, si nécessaire, il serait envisagé non pas de consulter préalablement sur l'orientation politique de l'Europe, mais de n'informer qu'a posteriori de pareille consultation.

J'ai été très heureux d'apprendre de la bouche même de M. le Ministre Debré, lors de ma

récente visite à Paris, que, quelle que soit l'origine de ces rumeurs qui ont suscité notre inquiétude, le gouvernement français entendait respecter scrupuleusement l'esprit et la lettre des Traités de Rome et de Paris et que, dans son esprit, il n'existe pas de partenaires privilégiés. J'enregistre avec la même satisfaction que le gouvernement britannique maintient sa volonté d'entrer dans la Communauté telle qu'elle existe et agit actuellement de façon à ne pas porter atteinte aux institutions et aux principes qui régissent la vie communautaire.

.....

Cette faiblesse et cette paralysie de l'Europe dureront aussi longtemps que nos pays n'auront pas pu s'accorder sur les finalités politiques de l'organisation future de notre continent et sur les lignes directrices d'une politique étrangère européenne. Ce sont les deux aspects d'un même problème qui est essentiellement politique et de la solution duquel dépendra en fin de compte tout progrès substantiel et durable de la construction européenne dans d'autres domaines également.

La reprise du dialogue politique entre gouvernements européens intéressés, interrompu depuis si longtemps, pouvait paraître comme un premier pas pour permettre à nos pays de dépasser leurs divergences et à l'Europe occidentale de retrouver son autorité et son influence sur notre continent et dans le monde.

A cette fin, l'Union de l'Europe Occidentale, par sa finalité politique, la souplesse de son organisation et sa composition offrait parmi les organismes internationaux existants un cadre approprié. En effet, les sept pays groupés à l'U.E.O., les Six du Marché commun et la Grande-Bretagne, peuvent être considérés par leur position géographique, leur puissance économique, leur histoire et leur rôle politique, comme le noyau, le centre de gravité de l'Europe occidentale.

A la réunion du Conseil ministériel de l'U.E.O. qui s'est tenue à Rome en octobre dernier, le ministre des affaires étrangères de Belgique a donc soumis à ses collègues des propositions concernant l'organisation de consultations obligatoires sur une liste de sujets sur lesquels les gouvernements membres se seraient engagés à ne plus prendre de décision ou d'initiative sans s'être préalablement concertés avec leurs partenaires.

Les propositions de M. Harmel avaient été très favorablement accueillies par la plupart des

reticence no decision was taken in Rome. The Italian Government then agreed to submit further proposals at the Council meeting in Luxembourg in February. It will be recalled that differences of views between the various delegations prevented agreement being reached on an exact agenda for the Luxembourg meeting. In spite of this and thanks to the goodwill and conciliatory spirit of all, the meeting eventually took place in a relaxed atmosphere and, after a very full discussion, the Council reached the following conclusions.

All the delegations showed their willingness to improve foreign policy consultations in the WEU framework. There was unanimity on the principle of holding emergency meetings whenever necessary, and restricted meetings to make the discussions more effective. Moreover, the Benelux States decided at this meeting that, prior to any decision on a list of foreign policy questions, they would consult their WEU partners, either at the level of the Council of Ministers or at the level of permanent representatives with a view to encouraging the adoption of jointly-agreed positions, harmonised as far as possible. The British, Italian and German Delegations associated themselves with this proposal. The French Delegation reserved its position on all the fundamental and procedural aspects of the Benelux proposal and would make known its position at the latest during the next ministerial meeting.

The Permanent Council was instructed to work out procedure for the emergency convening of meetings and for restricted meetings, and, apart from the proposals made, to give further and wider consideration to any other proposals likely to improve consultations in the foreign policy field in the framework of WEU.

In view of the initially different positions of the various delegations, this result could be considered very satisfactory and there was a possibility of finding a consultation procedure acceptable to all the governments.

But a week later, further difficulties arose between France and its six partners when the British Secretary of State for Foreign Affairs

convened an emergency meeting to discuss the Middle East problem. France opposed this meeting, which it considered pointless since the problem had already been amply discussed in Luxembourg and no new factors had arisen since. It invoked the unanimity rule which, according to its interpretation of Article VIII of the treaty, required unanimity for the convocation of a meeting as well as for the preparation of the agenda. At the same time, the French representative to WEU stated that his government would no longer take part in the activities of the Council so long as it had not received assurances that the unanimity rule would henceforth be fully respected. Since then, the French representative has not attended Council meetings.

In opposition to the French interpretation, there are the various interpretations of the other countries, including that of Luxembourg, which considers that as Article VIII specifically lays down that the Council "shall be so organised as to be able to exercise its functions continuously" the Secretary-General has no need for the unanimous agreement of all the members to convene a Council meeting or draw up an agenda.

In addition, although Council decisions have to be unanimous, the absence or abstention of one member does not in itself imply an absence of unanimity, this interpretation is based on normal procedure in the Security Council. This being so, we for our part can give France the most formal assurance that we do not in any way wish to make WEU a court of appeal for the European Communities, or make use of it as an indirect way of setting aside the obstacle of French opposition to British accession to the Common Market, and I am convinced that this is also the position of our other partners.

The Franco-British incident, commonly known as the "Soames affair", broke out during this procedural dispute which I need hardly say conceals deeper political causes, and did nothing to clear the air.

As Chairman-in-Office of the Council, I offered my good offices to our partners, but during my talks with Mr. Debré and my Benelux colleagues it became apparent that in the present atmosphere an attempt at reconciliation would

pays, mais à cause des réticences françaises à s'engager dans cette voie, aucune décision n'a pu être prise à Rome. Par la suite, le gouvernement italien s'était chargé de soumettre de nouvelles propositions à la réunion du Conseil qui devait se tenir à Luxembourg en février. Comme on se le rappelle, les divergences de vues existant entre les différentes délégations n'avaient pas permis de se mettre d'accord sur un ordre du jour précis pour Luxembourg. Malgré cela et grâce à la bonne volonté et l'esprit de conciliation de tous, les travaux se sont finalement déroulés dans une ambiance détendue et à l'issue d'une discussion très nourrie, le Conseil est arrivé aux conclusions suivantes.

Toutes les délégations ont manifesté leur volonté d'améliorer les consultations en matière de politique étrangère dans le cadre de l'U.E.O. L'unanimité s'est faite sur le principe de tenir, en cas de besoin, des réunions d'urgence et des réunions restreintes pour garantir l'efficacité des délibérations. Par ailleurs, les Etats du Benelux, devant ce Conseil, ont décidé que, préalablement à toute décision relative à une liste de questions de politique étrangère, ils consulteront leurs partenaires de l'U.E.O., soit au niveau du Conseil ministériel, soit des représentants permanents, en vue de favoriser l'adoption de positions prises d'un commun accord et harmonisées autant que possible. Les délégations britannique, italienne et allemande se sont associées à cette proposition. La délégation française a réservé sa position sur tous les aspects de fond et de procédure de la proposition du Benelux ; elle fera connaître sa position au plus tard au cours de la prochaine réunion ministérielle.

Le Conseil permanent a été chargé de mettre au point les procédures applicables à la convocation d'urgence et aux réunions restreintes ainsi que d'examiner encore de façon plus large en dehors des propositions faites toute autre proposition de nature à améliorer les consultations dans le domaine de la politique extérieure dans le cadre de l'U.E.O.

Compte tenu des positions de départ divergentes des différentes délégations, ce résultat pouvait être considéré comme fort satisfaisant et laissait entrevoir la possibilité de trouver une procédure de consultation acceptable à tous les gouvernements.

Mais une semaine après, de nouvelles difficultés surgirent entre la France et ses six partenaires à l'occasion de la convocation par le minis-

tre britannique des affaires étrangères d'une réunion d'urgence pour discuter du problème du Moyen-Orient. La France, estimant que cette réunion était inutile parce que le problème avait déjà été amplement discuté à Luxembourg et que, depuis lors, aucun élément nouveau n'était intervenu, s'y opposa en invoquant la règle de l'unanimité qui, selon l'interprétation de l'article VIII du traité, serait requise aussi bien pour la convocation d'une réunion que pour l'établissement de l'ordre du jour. En même temps, le représentant français auprès de l'U.E.O. faisait savoir que son gouvernement ne participerait plus aux activités du Conseil aussi longtemps qu'il n'aurait pas reçu des assurances que la règle de l'unanimité serait dorénavant intégralement respectée. Depuis lors, le représentant français n'a plus siégé aux réunions du Conseil.

A l'interprétation française s'oppose avec des nuances celle des autres pays membres, parmi lesquels le Luxembourg, et d'après laquelle l'article VIII, prévoyant expressément un Conseil organisé de manière à pouvoir assurer ses fonctions en permanence, le secrétaire général n'a pas besoin de l'accord unanime de tous les membres pour convoquer une réunion du Conseil ou en établir l'ordre du jour.

D'autre part, si les décisions du Conseil doivent être prises à l'unanimité, l'absence ou l'abstention d'un membre n'implique pas par elle-même absence d'unanimité ; cette interprétation se base sur les procédures adoptées depuis toujours au Conseil de sécurité. Ceci dit, nous pouvons, en ce qui nous concerne, donner à la France les assurances les plus formelles que nous ne voulons en aucune façon faire de l'U.E.O. une cour d'appel des Communautés européennes, ou encore nous en servir comme d'un biais pour tourner l'obstacle de l'opposition française à l'adhésion britannique au Marché commun ; et je suis convaincu que telle est également la position de nos autres partenaires.

C'est dans cette querelle de procédure qui, est-il besoin de le dire, recouvre des causes plus profondes d'ordre politique, qu'éclata l'incident franco-britannique, communément appelé « affaire Soames », ce qui n'était pas de nature à rasséréner l'atmosphère.

En ma qualité de Président en exercice du Conseil, j'ai offert mes bons offices à nos partenaires, mais au cours des entrevues que j'ai eues depuis avec M. Debré et avec mes collègues du Benelux, il est apparu que dans le climat actuel

have little chance of success and tempers must first be allowed to cool and matters settle down.

As for the substance, no one can deny that the present political situation in Europe is unsatisfactory and that a heavy atmosphere also hangs over the Common Market, whose normal operation and development may well be jeopardised. There is only one means of breaking this deadlock, i.e. by resuming the dialogue between the governments concerned. The Luxembourg Government has always considered political co-operation as essential for furthering political construction. This has been a constant factor of Luxembourg foreign policy during the last fifteen years, and the present government intends to adhere to this course.

Wherever useful and possible, we have in the past advocated political dialogue : six-power, as envisaged at the Rome summit conference in 1967, or seven-power, as now proposed, or even in a wider framework. We are therefore fundamentally attracted by the idea of foreign policy consultations, and I think this is a perfectly natural attitude for a small country. Moreover, this idea seems to have taken on new meaning as a result of President Nixon's journey and his declared wish to consult his Atlantic partners not only when their direct interests are at stake but on all major world problems. It is difficult to see the sense and effectiveness of such consultations so long as the European side makes no effort to reach a common or at least concerted view on problems where our continent's interests are directly involved.

.....

Source : *Bulletin de documentation*, No. 3, 20th March 1969 (WEU translation).

42. Declaration on Europe by the Government of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland and the Government of the Republic of Italy

28th April 1969

In the firm belief that their future and the future of Europe are indissolubly linked ; that only a united Europe can make its due contribution to peace, prosperity and international co-

operation and can, at the same time, provide the necessary framework for the fulfilment of their common destiny ; and that therefore no effort must be spared to give a new impetus to achieve European unity, Britain and Italy have agreed their European policy as follows :

The economic and political integration of Europe are both essential. As experience has shown, neither can go forward without the other.

The European Communities remain the basis for European unity. The treaties establishing these Communities provide for the accession of other European countries. If the Communities are to develop, they must be enlarged. The enlargement of the Communities would not alter their nature, but rather would ensure their fulfilment. In this way, Europe will be able to make even stronger its outward-looking traditions and increase its efforts for the developing countries. The policy of the British and Italian Governments is to work for these aims, and to avoid enlargement becoming more difficult. At the same time, they agree to consult and to intensify the exchange of all relevant information.

The political development of Europe requires that all member countries of an enlarged community shall be able to play a full part. Europe must be firmly based on democratic institutions, and the European Communities should be sustained by an elected parliament, as provided for in the Treaty of Rome. The rôle of the present European assemblies must be enhanced.

Europe must increasingly develop a common foreign policy so that she can act with growing effectiveness in international affairs. A first step towards the harmonisation of the various foreign policies has been taken in WEU ; this initiative must be pursued and intensified. Within the Atlantic Alliance, in order to enhance its function of guaranteeing security and stability, and within the other organisations to which we belong, the development of a European identity is a positive step in the process which is intended to lead to the creation of a united Europe, better able to work towards détente and to put in practice concrete measures of disarmament aimed at furthering the establishment of a just peace.

une initiative de conciliation aurait peu de chances d'aboutir et qu'il faut d'abord laisser les esprits s'apaiser et les choses se décanter.

Quant au fond, qui voudrait contester que la situation politique actuelle en Europe n'est pas satisfaisante et que ce climat alourdi pèse également sur le Marché commun dont il risque de compromettre le fonctionnement normal et le développement. Pour sortir de cette impasse, il n'y a qu'un moyen : reprendre le dialogue entre gouvernements intéressés. Le gouvernement luxembourgeois a toujours considéré la coopération politique comme essentielle pour progresser dans la construction politique. C'est là une constante de la politique étrangère luxembourgeoise des dernières quinze années, et le gouvernement actuel compte rester fidèle à cette ligne.

Dans le passé, nous avons, partout où cela semblait utile et possible, préconisé le dialogue politique, à six comme cela fut envisagé à la Conférence au sommet de Rome de 1967, à sept comme il est maintenant proposé, ou même dans un cadre plus vaste. L'idée de consultations en matière de politique étrangère nous est donc fondamentalement sympathique, et je crois que c'est là une attitude tout à fait naturelle de la part d'un petit pays. Il nous semble d'ailleurs que cette idée prend une signification nouvelle à la suite du voyage du Président Nixon et de sa volonté de consulter ses partenaires atlantiques non seulement là où leurs intérêts directs sont en cause, mais sur tous les grands problèmes mondiaux. On voit mal le sens et l'efficacité d'une pareille consultation aussi longtemps que du côté européen, on ne fait aucun effort en vue d'arriver à un point de vue commun ou du moins concerté sur les problèmes où les intérêts de notre continent sont directement engagés.

.....

Source : *Bulletin de documentation*, n° 3, 20 mars 1969.

42. Déclaration sur l'Europe du gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du nord, et du gouvernement de la République Italienne

28 avril 1969

Fermement convaincues que leur avenir et l'avenir de l'Europe sont indissolublement liés, que seule une Europe unie peut apporter toute sa contribution à la paix, à la prospérité et à la

coopération internationale et peut, en même temps, fournir le cadre nécessaire pour l'accomplissement de leur destinée commune, et que par conséquent aucun effort ne doit être épargné pour donner un nouvel élan à la réalisation de l'unité européenne, la Grande-Bretagne et l'Italie sont convenues de leur politique européenne comme suit :

L'intégration économique et politique de l'Europe est essentielle sur les deux plans. Comme l'expérience l'a montré, l'une ne peut se faire sans l'autre.

Les Communautés européennes demeurent la base de l'unité européenne. Les traités établissant ces communautés prévoient l'accession d'autres pays européens. Pour que les Communautés se développent, elles doivent être élargies. L'élargissement des Communautés ne modifierait pas leur nature, mais assurerait au contraire leur accomplissement. De cette manière, l'Europe pourra accentuer encore son attitude de continent traditionnellement tourné vers l'extérieur et accroître ses efforts pour les pays en voie de développement. La politique des gouvernements britannique et italien consiste à œuvrer pour ces buts et à éviter que l'élargissement ne devienne plus difficile. En même temps, il sont d'accord pour se consulter et intensifier l'échange de toutes informations utiles.

Le développement politique de l'Europe exige que tous les pays membres d'une communauté élargie puissent assumer pleinement leur rôle. L'Europe doit être solidement basée sur des institutions démocratiques et les Communautés européennes devraient être complétées par un parlement élu, comme il est prévu dans le Traité de Rome. Le rôle des assemblées européennes actuelles doit être renforcé.

L'Europe doit de plus en plus élaborer une politique étrangère commune, afin de pouvoir agir avec une efficacité croissante dans les affaires internationales. Un premier pas en direction de l'harmonisation des diverses politiques étrangères a été fait à l'U.E.O. ; cette initiative doit être poursuivie et intensifiée. Au sein de l'Alliance atlantique, afin de renforcer sa fonction consistant à garantir la sécurité et la stabilité, et au sein des autres organisations dont nous faisons partie, le développement d'une identité européenne est un pas positif dans le processus qui est destiné à conduire à la création d'une Europe unie, mieux à même d'œuvrer pour la détente et de mettre en pratique des mesures

Meanwhile, every path that would make European integration easier should be pursued, at every level and in all fields where progress is possible. Among these fields, particular importance will attach to progress in monetary matters, technology, the peaceful uses of nuclear energy and cultural co-operation.

An essential condition for the development of a united and democratic Europe is the full participation of the younger generation. Their future will depend on the contribution which their energy and intelligence can bring to the unity of our continent.

Britain and Italy believe the common interests of our continent, its security and its prosperity, demand union. They reaffirm their determination to work for this aim, together with those other European governments which share their ideals and goals.

Source : London Press Service III/69, 28th April 1969.

43. Speech by Mr. Wilson, British Prime Minister, on the twentieth anniversary of the Council of Europe, London

5th May 1969

(Extracts)

... When we in this country think about Europe and about European unity, we do so not only in the context of the broad co-operation for which the Council of Europe provides a framework but also in the specific context of our own application to join the European Communities.

The policy of Her Majesty's Government remains firmly based on our application for full membership of the European Communities. Our determination to join the Communities did not weaken in the face of the delay in opening negotiations on our application, negotiations which the European Commission recommended should start over eighteen months ago. And it certainly will not weaken now. Whatever the frustration and disappointments we have had to suffer, our determination has been strengthened by the support which our policy has found

in the rest of Europe. In a different sense it has been reinforced by the events of the last year. When parliament was recalled last August to debate Czechoslovakia, both Your Majesty's Foreign Secretary and I stressed the two main lessons which those tragic events underlined — first, the need for vigilance and strength in the Western Alliance ; second, the added urgency of promoting unity in Europe. Not because of events in Europe only, but because — as the continuing crisis in the Middle East brings home to us — Europe needs to speak with a more united voice in the affairs of the wider world.

Europe must be strong. In the long run, our continued prosperity, and Europe's place in the forefront of scientific and technical progress, depends on pooling our resources. Europe has much to gain for herself through unity, and much to give to the rest of the world. United, Europe can play a fully effective part in helping to make the world a more prosperous and safer place ; to solve the interdependent problems of world poverty and conflicting ideologies ; and to achieve a durable and just settlement of outstanding differences between East and West.

...No single country can cut herself off from the rest and hope to maintain her prosperity or even her stability regardless of her neighbours' difficulties. Still less can any European country pursue the vain thought of profiting by her neighbours' difficulties. In a European sense, as in a world sense, we are all members one of another. And yet Europe has still to reap the fruits of unity, the benefits of a single market, particularly for the industries of the future which can no longer be sustained on a national basis, and the political benefits which I have already described.

Source : Forward in Europe, February 1969.

44. Speech by Mr. Nenni, Italian Minister for Foreign Affairs, to the Consultative Assembly of the Council of Europe, Strasbourg

13th May 1969

(Extract)

.....

concrètes de désarmement visant à favoriser l'établissement d'une juste paix.

Entre-temps, toutes les voies qui faciliteraient l'intégration européenne devraient être poursuivies, à tous les échelons et dans tous les domaines où le progrès est possible. Parmi ces domaines, une importance particulière s'attachera au progrès dans les questions monétaires, la technologie, les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et la coopération culturelle.

Une des conditions essentielles pour le développement d'une Europe unie et démocratique est la pleine participation de la jeune génération. Son avenir dépendra de la contribution que son énergie et son intelligence peuvent apporter à l'unité de notre continent.

La Grande-Bretagne et l'Italie estiment que les intérêts communs de notre continent, sa sécurité et sa prospérité exigent l'union. Elles réaffirment leur détermination d'œuvrer à cette fin, de concert avec les autres gouvernements européens qui partagent leurs idéaux et leurs buts.

Source : Ambassade de Grande-Bretagne, Paris, *Textes et Déclarations*, n° 12, 28 avril 1969.

**43. Discours prononcé par M. Wilson,
Premier ministre britannique, à l'occasion du
vingtième anniversaire du Conseil de l'Europe
à Londres**

5 mai 1969

(Extraits)

... Quand, dans notre pays, nous pensons à l'Europe et à l'unité européenne, nous ne le faisons pas seulement dans le contexte de la large coopération pour laquelle le Conseil de l'Europe fournit un cadre, mais aussi dans le contexte spécifique de notre propre candidature aux Communautés européennes.

La politique du gouvernement de Sa Majesté reste fermement basée sur notre demande d'adhésion pleine et entière aux Communautés européennes. Notre résolution d'entrer dans les Communautés n'a pas faibli en dépit du retard apporté à l'ouverture des négociations sur notre candidature, négociations qui, selon la recommandation de la Commission européenne, auraient dû s'engager il y a plus de dix-huit mois. Et ce n'est certes pas maintenant qu'elle va faiblir. Quelles que soient les frustrations et les déceptions que nous avons dû subir, elle a été renforcée par le

soutien que notre politique a trouvé dans le reste de l'Europe. Dans un sens différent, elle a été fortifiée par les événements de l'année dernière. Lorsque le parlement a été rappelé en août dernier pour débattre de la Tchécoslovaquie, le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de Sa Majesté et moi-même avons souligné les deux principales leçons que ces événements tragiques mettaient en relief : en premier lieu, la nécessité de rester vigilants et forts dans l'Alliance atlantique ; en second lieu, l'urgence accrue d'une action en vue de promouvoir l'unité et surtout l'unité politique en Europe. Non pas seulement à cause des événements en Europe, mais parce que, comme la persistance de la crise au Moyen-Orient nous le montre bien, il faut que l'Europe parle plus à l'unisson dans les affaires du monde.

L'Europe doit être forte. A longue échéance, le maintien de notre prospérité et la place de l'Europe à l'avant-garde du progrès scientifique et technique dépendent de la mise en commun de nos ressources. L'Europe a beaucoup à gagner pour elle-même en s'unissant, et beaucoup à donner au reste du monde. Unie, l'Europe peut jouer un rôle pleinement efficace en contribuant à la prospérité et à la sécurité mondiales, à la solution des problèmes interdépendants de la misère dans le monde et des conflits idéologiques, et à un règlement durable et juste des divergences qui subsistent entre l'Est et l'Ouest.

... Aucun pays ne peut se couper des autres et espérer maintenir sa prospérité, voire sa stabilité, sans égard aux difficultés de ses voisins. Il peut moins encore caresser la vaine chimère de profiter des difficultés de ses voisins. Dans un sens européen, comme dans un sens mondial, nous appartenons tous à une même famille. Et pourtant, l'Europe doit encore récolter les fruits de l'unité, les avantages d'un marché unique, en particulier pour les industries de l'avenir qui ne peuvent plus être entretenues sur une base nationale, et les avantages politiques que j'ai déjà exposés...

Source : *Ici l'Europe*, février 1969.

**44. Discours prononcé par M. Nenni,
Ministre italien des affaires étrangères, devant
l'Assemblée consultative du Conseil
de l'Europe à Strasbourg**

13 mai 1969

(Extrait)

.....

Where have we got to with WEU? What is the position with regard to EEC?

Western European Union has reached a crucial stage in its existence. For some time now the member countries have been aware of the warning that democratic Europe, which has become the second economic centre of the world, can no longer continue with its national foreign policies, each conducted individually in its own field.

That is why in WEU we decided to hold periodic consultations on foreign policies in order to harmonise them and dovetail them as much as possible. You are aware that the French Government which has its own foreign policy has hitherto refused to take part in these consultations.

I should like to hope that it will reconsider its decision and once more contribute, as in the past, towards the building of European unity.

The WEU consultations are only a first step. Their specific aim is to define and reinforce the degree of homogeneity and similarity which can be achieved in our foreign policies. But a long experience has shown us that in order to be effective, in order to develop and bear fruit, a joint policy must be placed in the hands of joint institutions to which the various countries have delegated the conduct of the affairs which they have decided were of common interest. WEU is only suitable for preliminary work. It must one day be formed into a real community.

I now come to the Economic Communities which, thanks to their institutions, are and remain the basis of European unity.

.....

Source : Consultative Assembly of the Council of Europe
Official Report of Debates, 1969, Volume I, pages 58 and 59.

45. Speech by Mr. Brandt, Federal German Minister for Foreign Affairs, to the Consultative Assembly of the Council of Europe, Strasbourg

13th May 1969

(Extract)

.....

Above all, we should make better use of existing opportunities, institutions and procedures. Here I refer to Mr. Nenni's viewpoint. We too, in Germany, were in favour of an intensification of political consultation in WEU and, as a logical consequence, supported the proposal made by the Belgian Foreign Minister, Mr. Harmel, at the WEU meeting in Rome in October 1968. There are enough important questions of world politics of particular interest to Europe on which we should strive to promote the exchange of views between the seven member governments — the Community countries and Britain, and to harmonise them where possible.

To our regret, in February 1969, after an encouraging beginning, a crisis developed in WEU, during the course of which France ceased work with that organisation. Although the spark that set the differences alight was a legal one, basically the crisis was political. So it is at this level that we shall have to seek a solution during the coming months. To put it quite generally, we should try not to lose ourselves in discussions on procedure and organisation, but deal with concrete matters with the object of harmonising our policies.

.....

Source : Consultative Assembly of the Council of Europe,
Official Report of Debates, 1969, Volume I, pages 74 and 75.

46. Speech by Mr. Couve de Murville, French Prime Minister, to the Consultative Assembly of the Council of Europe, Strasbourg

15th May 1969

(Extract)

.....

...We French have hoped from the beginning that there would gradually emerge from among us a common will, not to say a policy, which, among the giants of this world, would enable our ancient nations to resume a rôle and to regain an influence which the follies of the past seemed, a quarter of a century ago, to have banished for ever to the realms of history. We used to speak, in this spirit, of a "European Europe". That

Où en sommes-nous avec l'U.E.O. ? Où en sommes-nous avec la Communauté Economique Européenne ?

L'Union de l'Europe Occidentale se trouve à un moment crucial de son existence. Voilà un certain temps déjà que les pays réunis en son sein sont sensibles à l'avertissement que l'Europe démocratique, devenue le second centre économique du monde, ne peut plus continuer à poursuivre des politiques étrangères nationales, chacun pour son propre compte et dans son propre domaine.

C'est la raison pour laquelle, dans le cadre de l'U.E.O., nous avons décidé de procéder à des consultations périodiques concernant les politiques étrangères, dans l'intention de les rendre le plus possible homogènes et convergentes. Vous n'ignorez pas que le gouvernement français, poursuivant son propre dessein de politique étrangère, a jusqu'à présent refusé de participer à de telles consultations.

Nous voulons espérer qu'il reviendra sur sa décision et qu'il contribuera de nouveau, comme dans le passé, à la construction de l'unité européenne.

Les consultations de l'U.E.O. ne sont qu'un premier pas. Elles ont l'objectif bien précis de définir et de renforcer le degré d'homogénéité et de convergence que peuvent atteindre nos politiques étrangères. Mais une longue expérience nous a appris que, pour être efficace, afin de se développer et de porter ses fruits, une politique commune doit passer par des institutions communes auxquelles les différents Etats ont délégué la conduite des affaires qu'ils ont reconnues d'intérêt commun. L'U.E.O. n'est qu'un instrument de travail préliminaire. Elle devra naturellement aboutir un jour à une véritable communauté.

Nous arrivons ainsi aux Communautés économiques qui, grâce à leurs institutions, sont et demeurent la base de l'unité européenne.

.....

Source : Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, Compte rendu des débats, 1969, tome I, pages 58 et 59.

45. Discours prononcé par M. Brandt, Ministre allemand des affaires étrangères, devant l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe à Strasbourg

13 mai 1969

(Extrait)

.....

Nous devrions, par-dessus tout, mieux utiliser les occasions, les institutions et les procédures existantes. Je me réfère ici à nouveau aux remarques de M. Nenni. Nous aussi, en Allemagne, étions en faveur d'une intensification des consultations politiques à l'U.E.O. et, conséquence logique, appuyions la proposition formulée par le ministre belge des affaires étrangères, M. Harmel, à la réunion du Conseil de l'U.E.O. tenue à Rome en octobre 1968. Il y a assez d'importantes questions de politique mondiale présentant un intérêt particulier pour l'Europe, sur lesquelles nous devrions nous efforcer d'encourager les échanges de vues entre les sept gouvernements — les pays de la Communauté et le Royaume-Uni, et de les harmoniser partout où cela est possible.

En février 1969, cette année, c'est-à-dire après un début prometteur, une crise est, à notre regret, survenue à l'U.E.O., à la suite de quoi la France a cessé de collaborer à cette organisation. Quand bien même l'étincelle qui a déclenché la crise était de nature juridique, celle-ci était non pas juridique, mais essentiellement politique. C'est donc à ce niveau que nous devons rechercher une solution au cours des mois à venir. En quelques mots, nous devrions nous efforcer de ne pas nous perdre inutilement dans des discussions sur la procédure et l'organisation, mais traiter de cas précis dans le but d'harmoniser nos politiques.

.....

Source : Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, Compte rendu des débats, 1969, tome I, pages 74 et 75.

46. Discours prononcé par M. Couve de Murville, Premier ministre français, devant l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe à Strasbourg

15 mai 1969

(Extrait)

.....

...Depuis l'origine, nous autres, Français, avions l'espoir que peu à peu pourrait se dégager entre nous tous une volonté commune, pour ne pas dire une politique, qui, parmi les géants de ce monde, permettrait à nos vieilles nations de reprendre un rôle, de retrouver une influence, que les folies du passé semblaient il y a un quart de siècle avoir fait entrer pour toujours dans l'histoire. Nous parlions dans cet esprit d'une

goal is still a long way off, but the expression which used to provoke smiles, if it did not shock, has gradually penetrated the general consciousness. Numerous are those today who use it, in their turn, including those of our friends from whom, however, the present vicissitudes appear to divide us.

What could bear better witness to this beneficial trend than the words of the United States President on his return to Washington after his recent visit to Europe? I quote :

“General de Gaulle thinks that Europe is entitled to an independent position. And, frankly, I think so too.”

.....

Source : Consultative Assembly of the Council of Europe, Official Report of Debates, 1969, Volume I, pages 197 and 198.

47. Speech by Mr. Brandt, Federal German Minister for Foreign Affairs, at the joint meeting between the Chairmen of the Foreign Affairs Committees of the Parliaments and the General Affairs Committee of WEU, Bonn

2nd July 1969

(Extract)

.....

We are not considering an ambitious “German initiative”. There is no lack of plans. In future talks and negotiations, European questions must be raised anew within the limits of what is possible. There should therefore be three principal aims :

1. the completion of the European Communities as a complete economic union ;
2. the enlargement of the Communities to include countries already able to meet the commitments inherent in the Rome Treaty ;
3. new and serious efforts towards closer political co-operation.

In this respect, an attempt must also be made to extend the powers of the European parliamentary assemblies, which is so necessary. I lay particular stress on this point.

In pursuit of these aims, at the meeting of the WEU Council of Ministers in The Hague a few weeks ago I suggested examining the possibility of discussing and drawing up, before the end of the year, the broad lines of a wide evolution in Europe at an *ad hoc* conference of Heads of Government and Ministers for Foreign Affairs of the six member States of the Community and Britain, i.e. outside the framework of the existing European organisations. This would naturally require preliminary discussions between the Six. This is not a patented invention. We should also lose the habit of confusing procedural questions with political realities.

At the meeting in The Hague and since, I have observed that our partners have shown interest in our remarks on the revival of European unification. Henceforth, much depends on what we manage to do in the coming months towards developing these ideas, going into details and giving them shape in conversations in an atmosphere of confidence. A decisive factor would be for all the participants to show the political will to leave stagnation behind and make a new start. In any event, the German Government is prepared to do so ; the forthcoming electoral battle will not hinder its action in European questions.

Source : Ministry for Foreign Affairs, Bonn (WEU translation).

48. Speech by Mr. Schumann, French Minister for Foreign Affairs, at the meeting of the Council of the European Communities, Brussels

22nd July 1969

(Extract)

.....

At the end of this year, the 12-year transitional period will end. The final period, which the authors of the Rome Treaty wanted unlimited, will begin. Few people 12 years ago would have dared to bet that the deadline would have been met. Those who did bet will win, for the Community will complete this stage like the others.

Before this event, which will tell the world that Europe has become an irreversible fact, should we not mark, on the highest political level, a moment of reflection? Reflection on the balance sheet of these 12 years, certainly, which is indeed

Europe européenne. Le but est encore lointain, mais cette expression qui naguère faisait sourire, sinon, scandalisait, est peu à peu entrée dans la conscience générale. Nombreux sont aujourd'hui ceux qui l'utilisent à leur tour, y compris ceux de nos amis auxquels cependant les vicissitudes présentes paraissent nous opposer.

Quel plus éclatant témoignage de cette bénéfique évolution que les propos tenus à son retour à Washington par le Président des Etats-Unis après son récent voyage en Europe, lorsqu'il disait par exemple, et je cite :

« Le Général de Gaulle croit que l'Europe est fondée à avoir une position indépendante. Et, franchement, je le crois aussi. »

.....

Source : Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, Compte rendu des débats, 1969, tome I, pages 197 et 198.

47. Allocution prononcée par M. Brandt, Ministre allemand des affaires étrangères, lors du colloque des présidents des commissions des affaires étrangères des parlements et de la Commission des Affaires Générales de l'U.E.O. à Bonn

2 juillet 1969

(Extrait)

.....

Nous n'envisageons pas d'« initiative allemande » ambitieuse. Les plans ne manquent pas. Dans les entretiens et les négociations qui auront lieu, ce qu'il faudra faire, c'est relancer les questions européennes dans les limites du possible. Trois objectifs devront donc se trouver au premier plan :

1. l'achèvement des Communautés européennes en une complète union économique ;
2. l'élargissement des Communautés aux pays qui sont déjà en mesure de satisfaire aux obligations découlant du Traité de Rome ;
3. de nouveaux et sérieux efforts sur la voie d'une coopération politique plus étroite.

A cet égard, il faudra aussi s'employer à réaliser l'extension si nécessaire des pouvoirs des assemblées parlementaires européennes. Je voudrais insister particulièrement sur ce point.

Pour progresser sur ces questions, j'avais, il y a quelques semaines, lors de la réunion du Conseil des Ministres de l'U.E.O. à La Haye, suggéré d'examiner la possibilité de discuter et de fixer, avant la fin de l'année, les grandes lignes d'une large évolution au sein de l'Europe au cours d'une conférence ad hoc des chefs de gouvernement et des ministres des affaires étrangères des six Etats de la Communauté et de la Grande-Bretagne, c'est-à-dire en dehors du cadre des organisations européennes existantes. Naturellement, cela n'irait pas sans demander au préalable une discussion entre les Six. Ce n'est pas une invention protégée par un brevet. Nous devons, en outre, perdre l'habitude de confondre les questions de procédure avec la réalité politique.

J'ai pu constater à La Haye et depuis lors que les interlocuteurs ont pris connaissance avec un intérêt positif de nos réflexions sur la relance de l'unification européenne. Désormais, beaucoup dépend de ce que nous réussissons dans les prochains mois à développer ces idées, à les creuser et concrétiser, au moyen d'entretiens empreints de confiance. Ce qui sera décisif, c'est que tous les participants témoignent de la volonté politique de sortir de ce marasme et de prendre un nouveau départ. En tout cas, le gouvernement allemand y est prêt ; la prochaine bataille électorale n'entravera pas son action dans les questions européennes.

Source : Ministère des affaires étrangères, Bonn (Traduction U.E.O.).

48. Intervention de M. Schumann, Ministre français des affaires étrangères, au cours de la réunion du Conseil des Communautés européennes à Bruxelles

22 juillet 1969

(Extrait)

.....

A la fin de cette année, la période transitoire de douze ans s'achèvera. La période définitive, que les auteurs du Traité de Rome ont voulu illimitée, commencera. Peu de gens, il y a douze ans, auraient osé parier que les délais seraient tenus. Ceux qui ont parié gagneront, car la Communauté franchira cette étape comme les autres.

Ne devons-nous pas, avant cet événement qui dira au monde que l'Europe est devenue un fait irréversible, marquer, au niveau politique le plus élevé, un moment de réflexion ? Réflexion sur le bilan de ces douze années, certes, qui est consi-

considerable despite its gaps. But also reflection on the prospects which will be opened up to our Communities once they are completed : how to develop and expand them without weakening, but rather strengthening them ? And, lastly, reflection on the rôle of the European countries in the world, on the contribution that their joint efforts can bring to the peace, prosperity and liberty that all men deserve.

Such is the meaning of the proposal which I present today, on behalf of the Chief of State and the French Government, to the countries represented here : that they decide to convene their highest representatives at the earliest possible date on terms which suit everybody and which can be arranged through the appropriate channels. That these countries exchange their points of view, freely and without a fixed agenda, that they spur us to find the energy necessary to make new progress. I said "at the earliest possible date". As for the place, it was suggested to me at the same time by the decision of principle which had been envisaged, if my memory is good, at the end of the Rome conference and by the presence of the oldest one among us in the chair of the president. Therefore, I propose that the meeting of the Chiefs of State and Heads of Government of the Community countries be held at The Hague in 1969.

The other capitals will have their turns, and more than once. Indeed, the relative solemnity of the French proposal does not confer on it a special character in our mind.

In his first press conference on 10th July the President of the French Republic underlined the usefulness of the main leaders meeting together at relatively short intervals.

In a speech delivered on 6th June, at a time when he was candidate for the highest state office, he had already spoken of "frequent meetings". The question is therefore to affirm, and, at the summit level, to organise the continuity of a political will. Now, the declaration of this intent is — I stress this — the surest guarantee against stagnation or disappointment, that is to say, ultimately against wasted time.

I know this dynamic conception of European construction is common to us all because it is the only one befitting our Europe and our times.

Source : French Embassy, New York.

49. Communiqué issued after the conference in The Hague

2nd December 1969

On the initiative of the Government of the French Republic and at the invitation of the Netherlands Government :

1. The Heads of State or Government and the Ministers for Foreign Affairs of the member States of the European Communities met at The Hague on 1st and 2nd December 1969. The Commission of the European Communities was invited to participate in the work of the conference on the second day.

2. Now that the Common Market is about to enter upon its final stage, they considered that it was the duty of those who bear the highest political responsibility in each of the member States to draw up a balance sheet of the work already accomplished, to show their determination to continue it and to define the broad lines for the future.

3. Looking back on the road that has been traversed, and finding that never before have independent States pushed their co-operation further, they were unanimous in their opinion that by reason of the progress made the Community has now arrived at a turning point in its history. Over and above the technical and legal sides of the problems involved, the expiry of the transitional period at the end of the year has therefore acquired major political significance. Entry upon the final stage of the Common Market not only means confirming the irreversible nature of the work accomplished by the Communities, but also means paving the way for a united Europe capable of assuming its responsibilities in the world of tomorrow and of making a contribution commensurate with its traditions and its mission.

4. The Heads of State or Government therefore wish to reaffirm their belief in the political objectives which give the Community its meaning and purport, their determination to carry their undertaking through to the end, and their confidence in the final success of their efforts. Indeed, they have a common conviction that a Europe composed of States which, in spite of their different national characteristics, are united in their essential interests, assured of its internal cohesion, true to its friendly relations with outside countries, conscious of the rôle it has to play in promoting the relaxation of international

dérable malgré ses lacunes. Mais aussi réflexion sur les perspectives qui s'ouvriront à nos Communautés enfin achevées : comment les approfondir, comment les élargir, sans les affaiblir mais au contraire en les renforçant ? Et, enfin, réflexion sur le rôle des Etats d'Europe dans le monde, sur la contribution que leurs efforts conjugués peuvent apporter à la paix, à la prospérité, à la liberté que tous les hommes méritent.

Tel est le sens de la proposition que je présente aujourd'hui, au nom du Chef de l'Etat et au nom du gouvernement français, aux Etats représentés ici : qu'ils décident de réunir, à une date aussi proche que possible, selon des modalités qui conviennent à tous et qui pourront être fixées par la voie appropriée, leurs responsables suprêmes. Que ceux-ci échangent leurs vues, sans limitation ni ordre du jour préétabli, et qu'ils nous stimulent à trouver le souffle nécessaire à de nouveaux progrès ! J'ai dit : « à une date aussi rapprochée que possible ». Quant au lieu, il m'est suggéré tout à la fois par la décision de principe qui avait été envisagée, si j'ai bonne mémoire, à la fin de la Conférence de Rome et par la présence du plus ancien d'entre nous au fauteuil présidentiel. Je propose donc que la réunion des chefs d'Etat et de gouvernement des pays de la Communauté ait lieu, en 1969, à La Haye.

Le tour des autres capitales viendra ou viendra. En effet, la relative solennité de la proposition française ne lui confère pas, dans notre esprit, un caractère exceptionnel.

Dans sa première conférence de presse, en date du 10 juillet, le Président de la République Française a souligné l'utilité de réunions des principaux responsables « à intervalles relativement rapprochés ».

Dans un discours prononcé le 6 juin, alors qu'il était candidat à la plus haute magistrature, il avait déjà parlé de « rencontres régulières ». Il s'agit donc bien d'affirmer et, à partir du sommet, d'organiser la continuité d'une volonté politique. Or, l'affirmative de cette volonté est — j'y insiste — la garantie la plus sûre contre la stagnation ou la déception, c'est-à-dire, en définitive, contre le temps perdu.

Je sais que cette conception dynamique de la construction européenne nous est commune parce qu'elle est la seule qui convienne à notre Europe et à notre temps.

Source : Ministère des affaires étrangères, Paris.

49. Communiqué publié à l'issue de la Conférence de La Haye

2 décembre 1969

A l'initiative de la France et sur l'invitation du gouvernement néerlandais :

1. Les chefs d'Etat ou de gouvernement, ainsi que les ministres des affaires étrangères des Etats membres des Communautés européennes, se sont réunis à La Haye les 1^{er} et 2 décembre 1969. Le deuxième jour, la Commission des Communautés européennes a été invitée à participer aux travaux de la conférence.

2. Alors que la phase définitive du Marché commun est sur le point de s'ouvrir, ils ont jugé qu'il était du devoir de ceux qui, dans chacun des Etats membres de leur communauté, portent les plus hautes responsabilités politiques, de dresser le bilan de l'œuvre accomplie, de manifester leur détermination de la poursuivre et de définir les grandes orientations de l'avenir.

3. Mesurant le chemin parcouru et constatant que jamais, peut-être, des Etats indépendants n'ont poussé plus loin leur coopération, ils ont été unanimes à considérer qu'en raison même des progrès réalisés, la Communauté est aujourd'hui parvenue à un tournant de son histoire. Par-delà les données techniques ou juridiques des problèmes qu'elle pose, l'échéance de la fin de l'année revêt, de ce fait, une signification politique majeure. Entrer dans la phase définitive du Marché commun, ce n'est pas seulement, en effet, consacrer le caractère irréversible de l'œuvre accomplie par les Communautés, c'est aussi préparer les voies d'une Europe unie, en mesure d'assumer ses responsabilités dans le monde de demain et d'apporter une contribution répondant à sa tradition et à sa mission.

4. Aussi, les chefs d'Etat ou de gouvernement tiennent-ils à réaffirmer leur foi dans les finalités politiques qui donnent à la Communauté tout son sens, toute sa portée, leur détermination de mener jusqu'à son terme leur entreprise, et leur confiance dans le succès final de leurs efforts. Ils ont, en effet, la commune conviction qu'une Europe regroupant des Etats qui, dans leurs diversités nationales, sont unis dans leurs intérêts essentiels, assurée de sa propre cohésion, fidèle à ses amitiés extérieures, consciente du rôle qui lui appartient de faciliter la détente internationale et le rapprochement entre tous les peuples,

tension and the rapprochement among all peoples, and first and foremost among those of the entire European continent, is indispensable if a main-spring of development, progress and culture, world equilibrium and peace is to be preserved.

The European Communities remain the original nucleus from which European unity has been developed and intensified. The entry of other countries of this continent to the Communities — in accordance with the provisions of the Treaties of Rome — would undoubtedly help the Communities to grow to dimensions more in conformity with the present state of world economy and technology.

The creation of a special relationship with other European States which have expressed a desire to that effect would also contribute to this end. A development such as this would enable Europe to remain faithful to its traditions of being open to the world and increase its efforts on behalf of developing countries.

5. As regards the completion of the Communities, the Heads of State or Government reaffirmed the will of their governments to pass from the transitional period to the final stage of the European Community and accordingly to lay down a definitive financial arrangement for the common agricultural policy by the end of 1969.

They agreed progressively to replace, within the framework of this financial arrangement, the contributions of member countries by their own resources, taking into account all the interests concerned, with the object of achieving in due course the integral financing of the Communities' budgets in accordance with the procedure provided for in Article 201 of the treaty establishing the EEC and of strengthening the budgetary powers of the European Parliament.

The problem of the method of direct elections is still being studied by the Council of Ministers.

6. They asked the governments to continue without delay within the Council the efforts already made to ensure a better control of the market by a policy of agricultural production making it possible to limit budgetary charges.

7. The acceptance of a financial arrangement for the final stage does not exclude its adaptation by unanimous vote, in particular in the light of an enlarged Community and on condition that the principles of this arrangement are not infringed.

8. They reaffirmed their readiness to further the more rapid progress of the later development needed to strengthen the Community and promote its development into an economic union. They are of the opinion that the integration process should result in a community of stability and growth. To this end they agreed that within the Council, on the basis of the memorandum presented by the Commission on 12th February 1969 and in close collaboration with the latter, a plan in stages should be worked out during 1970 with a view to the creation of an economic and monetary union. The development of monetary co-operation should depend on the harmonisation of economic policies.

They agreed to arrange for the investigation of the possibility of setting up a European reserve fund in which a joint economic and monetary policy would have to result.

9. As regards the technological activity of the Community, they reaffirmed their readiness to continue more intensively the activities of the Community with a view to co-ordinating and promoting industrial research and development in the principal sectors concerned, in particular by means of common programmes, and to supply the financial means for the purpose.

10. They further agreed on the necessity of making fresh efforts to work out in the near future a research programme for the European Atomic Energy Community designed in accordance with the exigencies of modern industrial management, and making it possible to ensure the most effective use of the common research centre.

11. They reaffirmed their interest in the establishment of a European university.

12. The Heads of State or Government acknowledged the desirability of reforming the social fund, within the framework of a closely concerted social policy.

13. They reaffirmed their agreement on the principle of the enlargement of the Community, as provided by Article 237 of the Treaty of Rome.

Insofar as the applicant States accept the treaties and their political finality, the decisions taken since the entry into force of the treaties and the options made in the sphere of development, the Heads of State or Government have indicated their agreement to the opening of negotiations between the Community on the one hand and the applicant States on the other.

et d'abord entre ceux du continent européen tout entier, est indispensable à la sauvegarde d'un foyer exceptionnel de développement, de progrès et de culture, à l'équilibre du monde et à la protection de la paix.

Les Communautés européennes demeurent le noyau originel à partir duquel l'unité européenne s'est développée et a pris son essor. L'adhésion à ces communautés d'autres pays de notre continent — conformément aux modalités prévues par les Traités de Rome — contribuerait sans doute au développement des Communautés vers des dimensions toujours plus conformes à l'état actuel de l'économie et de la technologie.

L'établissement de liens particuliers avec d'autres Etats européens qui en ont exprimé le désir devrait y contribuer également. Un tel développement permettrait à l'Europe de rester fidèle à ses traditions d'ouverture sur le monde et d'augmenter ses efforts en faveur des pays en voie de développement.

5. En ce qui concerne l'aménagement des Communautés, les chefs d'Etat ou de gouvernement ont réaffirmé la volonté de leurs gouvernements de passer de la période de transition au stade définitif de la Communauté européenne et d'arrêter, en conséquence, les règlements financiers définitifs agricoles à la fin de l'année 1969.

Ils conviennent de remplacer progressivement, dans le cadre de ces règlements financiers, en tenant compte de tous les intérêts en cause, les contributions des pays membres par des ressources propres dans le but d'arriver, à terme, au financement intégral du budget des Communautés, conformément à la procédure prévue à l'article 201 du Traité instituant la C.E.E., et de renforcer les pouvoirs budgétaires du Parlement européen.

Le problème du mode d'élections directes continuera à être examiné par le Conseil des Ministres.

6. Ils ont demandé aux gouvernements de poursuivre sans tarder au sein du Conseil les efforts déjà entrepris pour assurer une meilleure maîtrise du marché, par une politique de productions agricoles permettant de limiter les charges budgétaires.

7. L'acceptation d'un règlement financier pour la période définitive n'exclut pas son adaptation à l'unanimité en fonction notamment d'une Communauté élargie et à condition que le principe de ce règlement ne soit pas altéré.

8. Ils ont réaffirmé leur volonté de faire progresser plus rapidement le développement ultérieur nécessaire au renforcement de la Communauté et à son développement en une union économique. Ils sont d'avis que le processus d'intégration doit aboutir à une Communauté de stabilité et de croissance. Dans ce but, ils sont convenus qu'au sein du Conseil, sur la base du mémorandum présenté par la Commission le 12 février 1969, et en étroite collaboration avec cette dernière, un plan par étapes sera élaboré au cours de l'année 1970 en vue de la création d'une union économique et monétaire. Le développement de la coopération monétaire devrait s'appuyer sur l'harmonisation des politiques économiques.

Ils sont convenus de faire examiner la possibilité d'instituer un fonds de réserve européen auquel devrait aboutir une politique économique et monétaire commune.

9. Pour ce qui a trait à l'activité technologique de la Communauté, ils ont réaffirmé leur volonté de poursuivre plus intensément l'activité de la Communauté en vue de coordonner et d'encourager la recherche et le développement industriel des principaux secteurs de pointe, notamment par des programmes communautaires, et de fournir les moyens financiers à cet effet.

10. Ils s'accordent, en outre, sur la nécessité de déployer de nouveaux efforts pour élaborer à bref délai pour la Communauté Européenne de l'Energie Atomique, un programme de recherche conçu selon les exigences de la gestion industrielle moderne et permettant d'assurer l'utilisation la plus efficace du centre commun de recherche.

11. Ils ont réaffirmé leur intérêt pour la réalisation de l'université européenne.

12. Les chefs d'Etat ou de gouvernement reconnaissent l'opportunité d'une réforme du fonds social, dans le cadre d'une concertation étroite des politiques sociales.

13. Ils ont réaffirmé leur accord sur le principe de l'élargissement de la Communauté tel qu'il est prévu par l'article 237 du Traité de Rome.

Pour autant que les Etats candidats acceptent les traités et leurs finalités politiques, les décisions intervenues depuis l'entrée en vigueur des traités et les options prises dans le domaine du développement, les chefs d'Etat ou de gouvernement ont marqué leur accord pour l'ouverture d'une négociation entre la Communauté, d'une part, et les Etats candidats, d'autre part.

They agreed that the essential preparatory work could be undertaken as soon as practically and conveniently possible ; by common consent, the preparations would take place in a most positive spirit.

14. As soon as negotiations with the applicant countries have been opened, discussions will be started with such other EFTA members as may request them on their position in relation to the EEC.

15. They agreed to instruct the Ministers for Foreign Affairs to study the best way of achieving progress in the matter of political unification, within the context of enlargement. The Ministers would be expected to report before the end of July 1970.

16. All the creative activities and the actions conducive to European growth decided upon here will be assured of a better future if the younger generation is closely associated with them ; the governments are resolved to endorse this and the Communities will make provision for it.

Source : The Times, 3rd December 1969.

50. Communiqué issued after a meeting of Ministers for Foreign Affairs of the Six, Brussels

6th March 1970

The intergovernmental meeting of Ministers for Foreign Affairs of the Six on European political union started at the Château de Val Duchesse on 6th March 1970.

Those taking part were Mr. Pierre Harmel (Chairman), Mr. Walter Scheel, Mr. Joseph Luns, Mr. Gaston Thorn, Mr. Maurice Schumann and Mr. Mario Pedini, Secretary of State for Foreign Affairs, replacing Mr. Aldo Moro, detained in Rome.

The Ministers for Foreign Affairs studied "the best way of achieving progress in the matter of political unification, within the context of enlargement" (paragraph 15 of the communiqué issued after the conference in The Hague).

The Ministers for Foreign Affairs of the Six decided to set up a committee of senior officials to prepare a report on European political unification.

This committee will be composed of the Directors-General for political affairs from each Ministry for Foreign Affairs. The report will be presented at the meeting of diplomatic leaders of the Six to be held during the NATO meeting in Rome at the end of May.

Source : Commission of the European Communities document SEC(70)926, 10th March 1970 (WEU translation).

51. Communiqué on WEU issued by Mr. Harmel, Belgian Minister for Foreign Affairs, Brussels

22nd April 1970

As he was instructed by his colleagues on 9th January 1970, Mr. Harmel, the acting Chairman of the WEU Council, after consulting all the governments, made, during the month of April, suggestions for putting an end to the difficulties which the functioning of the WEU Council is going through at the moment. Following up these proposals, all the member States are agreed not to discuss technical or economic problems connected with the enlargement of the Community or political questions which are directly linked with this in WEU.

This provision does not modify the right of the States to discuss the problems of the political integration of Europe in WEU, in accordance with Article VIII, paragraph 4, of the revised Treaty of Brussels.

Mr. Harmel gave Mr. Scheel, the Chairman of the WEU Council, this information.

The next session of the WEU Council will be held with all the member States taking part, on 5th and 6th June in Bonn.

Source : Europe Documents, No. 555, 22nd April 1970.

52. Speech by Mr. Malfatti, President of the Commission of the European Communities, to the European Parliament, Strasbourg

15th September 1970

(Extract)

.....

Ils ont convenu que les travaux préparatoires indispensables à l'établissement d'une base de négociation commune pourront être menés dans les délais les plus utiles et les plus rapides. Ces préparatifs seront accomplis, du consentement commun, dans l'esprit le plus positif.

14. Dès que les négociations avec les pays candidats se seront ouvertes, des discussions seront entamées avec les autres pays membres de l'EFTA (A.E.L.E.) qui le demanderont, sur leur position par rapport à la C.E.E.

15. Ils ont chargé les ministres des affaires étrangères d'étudier la meilleure manière de réaliser des progrès dans le domaine de l'unification politique, dans la perspective de l'élargissement. Les ministres feront des propositions à ce sujet avant le mois de juillet 1970.

16. Toutes les actions créatrices et de croissance européenne ici décidées seront assurées d'un plus grand avenir si la jeunesse y est étroitement associée. Cette préoccupation a été retenue par les gouvernements et les Communautés y pourvoieront.

Source : *Le Monde*, 4 décembre 1969.

50. Communiqué publié à l'issue de la réunion des ministres des affaires étrangères des Six à Bruxelles

6 mars 1970

La réunion intergouvernementale des ministres des affaires étrangères des Six consacrée à l'union politique européenne a débuté le 6 mars 1970, au Château de Val Duchesse.

M. Pierre Harmel a présidé les travaux auxquels ont participé MM. Walter Scheel, Joseph Luns, Gaston Thorn, Maurice Schumann. M. Aldo Moro, retenu à Rome, a été remplacé par M. Mario Pedini, Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

Les ministres des affaires étrangères ont étudié « la meilleure manière de réaliser des progrès dans le domaine de l'unification politique, dans la perspective de l'élargissement de la Communauté ». (point 15, communiqué officiel de la Conférence de La Haye).

Les ministres des affaires étrangères des Six ont décidé de créer un comité de hauts fonctionnaires chargé d'établir un rapport sur l'unification politique européenne.

Ce comité sera composé des directeurs généraux des affaires politiques de chaque ministère des affaires étrangères. Le rapport sera présenté lors de la réunion que les chefs des diplomaties des Six tiendront en marge de la session de l'O.T.A.N., à Rome, à la fin du mois de mai.

Source : Commission des Communautés européennes, document SEC(70)926, 10 mars 1970.

51. Communiqué sur l'U.E.O. publié par M. Harmel, Ministre belge des affaires étrangères, à Bruxelles

22 avril 1970

Comme il y avait été invité par ses collègues, le 9 janvier 1970, M. Harmel, Président en exercice du Conseil de l'U.E.O., après avoir consulté tous les gouvernements, a fait dans le courant du mois d'avril des suggestions en vue de mettre fin aux difficultés que connaît actuellement le fonctionnement du Conseil de l'U.E.O. Donnant suite à ces propositions, tous les Etats membres sont convenus de ne pas discuter à l'U.E.O. des problèmes techniques ou économiques qui se rapportent à l'élargissement des Communautés européennes, ni des questions politiques qui y sont directement liées.

Cette disposition ne modifie pas le droit des Etats de discuter à l'U.E.O., conformément à l'article VIII, paragraphe 4, du Traité de Bruxelles révisé, des problèmes de la construction politique de l'Europe.

M. Harmel a porté ces informations à la connaissance de M. Scheel, actuel Président en exercice du Conseil de l'U.E.O.

La prochaine séance du Conseil de l'U.E.O. se tiendra, avec la participation de tous les Etats membres, les 5 et 6 juin prochains, à Bonn.

Source : *Europe Documents*, n° 555, 22 avril 1970.

52. Discours prononcé par M. Malfatti, Président de la Commission des Communautés européennes, devant le Parlement européen à Strasbourg

15 septembre 1970

(Extrait)

.....

Fears have been expressed from time to time that the Commission might be downgraded and become a sort of Community secretariat. These fears are groundless. The character, powers and rôle of the Commission are clearly defined by the treaties, as I pointed out at the beginning of my speech. But beyond the legal framework, which must be observed in every respect, a political movement is under way which is tending to widen rather than narrow the Commission's rôle just as it is tending to widen rather than narrow the rôle of the European Parliament. Whether the objective of economic and monetary union is to be pursued, existing common policies are to be brought into line with the proposed union, or new ones launched, a fresh impetus is to be given to the Community's research and development policy, the Community's "own resources" have to be managed, the common commercial policy is to be implemented, or the enlargement negotiations are to be efficiently conducted and brought — rapidly we hope — to a conclusion, the tasks, the functions and the rôle of the Commission, as originally laid down in the political and legal framework of the treaties, will be able to come to full flower.

It is true that the functioning of the Community's institutions will have to be improved. In this connection I feel that it would be useful if the Commission were to suggest, in collaboration with the Council and the European Parliament, ways and means of streamlining existing procedures while respecting the treaties to the full. Well aware of the extent of the work done by the Council and the personal contribution made by each Minister, the Commission feels that it should be possible in some instances to improve the output of the institutions and to speed up decision-making.

During my official tour of Community capitals which begins next week, I propose to discuss these problems with the President and members of the Council as a preliminary to frank and concrete discussions on the subject with the Council itself.

We must not underestimate the consequences that the realisation of economic and monetary union will have for the development of the Community's institutions. As the Council of Ministers said at its meeting on 8th June: "Economic and monetary union implies that the main economic policy decisions would be taken at Community level, and consequently that the

necessary powers will be transferred from national to Community level. This could eventually lead to the adoption of a single currency which will guarantee the irreversibility of the undertaking."

This necessarily raises the problem of democratic control. This is no longer a question of principle or a theoretical issue. It has become an objective necessity. Economic and monetary union is to be achieved step by step. Consequently, arrangements could be made for the phased adjustment of the institutions to the requirements of a transformed Community. The schemes thus prepared would not be just pieces of theory, but the confirmation of commitments already undertaken on the basis of the progressive development of our venture. Hence the proposal to increase the powers of the European Parliament, a proposal which is to be put forward within the next two years, just as by the end of 1974 the proposal on the legislative activity of the Parliament should come up for discussion. The drafting of proposals of this kind calls for prolonged, detailed examination which the Commission will set in motion without delay. May I ask you, Ladies and Gentlemen, to consider whether it would not be a good thing for the Parliament to re-examine the texts on direct elections, drawn up some ten years ago with considerable help from some of your eminent colleagues, in the light of the developments which have occurred in the life of the Community and of such other developments as can be foreseen.

It is not for me to draw your attention to the work being done on political union in pursuance of point 15 of the Hague communiqué. I feel however that it is my duty to say something about what was achieved in this connection by the six Foreign Ministers.

We may comment on the timidity of the initial conclusions arrived at by the Foreign Ministers and we may sympathise with the disappointment felt in various political circles, but it seems to me that some positive elements deserve attention. There was the will to set in train a continuous process which, within a short period of time, should lead to new and, it is to be hoped, more far-reaching results and a close relationship with the facts of the Community

Parfois on se montre préoccupé de ce que la Commission puisse être ravalée au rang d'une sorte de secrétariat général des Communautés. Cette préoccupation est dénuée de fondement. La nature, les pouvoirs, le rôle de la Commission sont clairement réglementés dans les traités, ainsi que je le rappelais au début de mon exposé. Mais par-delà le cadre juridique qui pourtant doit toujours être respecté dans tous ses éléments, il est une réalité politique mouvante qui tend à accroître et non à réduire le rôle de la Commission, de même qu'elle tend à accroître et non à réduire le rôle du Parlement européen. Soit qu'il s'agisse de poursuivre l'objectif de l'union économique et monétaire, d'y rattacher les politiques communes existantes, d'en mettre en route de nouvelles, de relancer la politique de recherche et de développement communautaire, de gérer les ressources propres de la Communauté, de réaliser la politique commerciale commune, soit qu'il s'agisse de mener efficacement et, on l'espère, rapidement les négociations sur l'élargissement, les tâches, les fonctions, le rôle de la Commission auront l'occasion de se déployer pleinement, selon ce qui est prévu par la construction politique et juridique originale des traités.

Certes il faut améliorer le fonctionnement des institutions communautaires et, à cet effet, je crois qu'il est utile que la Commission se propose, en collaboration avec le Conseil et avec le Parlement européen, d'améliorer les méthodes actuelles de travail dans le respect intégral des traités. Conscient de l'ampleur des travaux du Conseil et de l'effort personnel fourni par chaque ministre, la Commission estime qu'il serait possible de parvenir dans certains cas à un meilleur rendement des institutions et à une plus grande rapidité dans les décisions.

Je compte profiter des visites officielles que je ferai à partir de cette semaine dans les capitales des pays de la Communauté pour m'entretenir personnellement de ces problèmes avec le Président et les divers membres du Conseil afin de préparer une discussion ouverte et concrète en la matière avec le Conseil même.

Il ne faut pas sous-estimer l'ampleur des conséquences que la réalisation de l'union économique et monétaire aura dans le développement des institutions communautaires. Ainsi que le Conseil des Communautés le notait le 8 juin : « L'union économique et monétaire signifie que les principales décisions de politique économique seront prises au niveau communautaire, donc

que les pouvoirs nécessaires seront transférés du plan national à celui de la Communauté. Son aboutissement pourra être l'adoption d'une monnaie unique, qui garantira l'irréversibilité de l'entreprise ».

C'est dans la ligne de cette évolution que se pose nécessairement le problème du contrôle démocratique des institutions. Il ne s'agit pas, par conséquent, de revendications de principe ou de discussions théoriques mais de nécessités objectives. L'union économique et monétaire se fera par étapes et, par conséquent, c'est par étapes que l'on peut prévoir de procéder à l'adaptation des institutions aux exigences découlant de la transformation de la Communauté. Il ne s'agit pas, par conséquent, de préparer des schémas théoriques, mais de confirmer les engagements pris, à la lumière du développement progressif de notre construction, d'où le projet de renforcement des pouvoirs du Parlement européen qui sera proposé dans les deux années à venir, de même qu'il faudra avant la fin de 1974 discuter le projet sur l'activité législative du Parlement même. La préparation de ces projets exigera une réflexion longue et détaillée que la Commission entend ne pas tarder à entreprendre. Je me permets aussi d'inviter les honorables parlementaires à réfléchir sur le point de savoir s'il ne conviendrait pas à votre assemblée de procéder à un nouvel examen de textes sur l'élection directe du Parlement européen, qui furent établis il y a dix ans environ avec la contribution fondamentale de certains de vos éminents collègues, et cela à la lumière des développements qui ont eu lieu et qui sont prévisibles à l'avenir dans la vie communautaire.

Il ne m'appartient pas de rendre compte au Parlement européen des travaux en cours pour promouvoir l'union politique, en application du point 15 du communiqué de La Haye. Je crois cependant de mon devoir de formuler quelques considérations sur les résultats auxquels sont parvenus à cet égard les six ministres des affaires étrangères.

Si l'on peut constater la timidité des premières conclusions auxquelles sont parvenus jusqu'ici les ministres des affaires étrangères et si l'on peut donc comprendre la désillusion manifestée dans tel ou tel milieu politique, il me semble qu'il faille néanmoins souligner quelques éléments positifs, à savoir la volonté de mettre en œuvre un processus continu qui mène en un court laps de temps à de nouveaux et, faut-il espérer, à de plus convaincants résultats, de même que

situation. This close relationship is evidenced amongst other things by the fact that the forms of consultation provided for can concern the candidate countries only if these countries become members of the Community. For the rest, the Heads of State or Government reaffirmed the political objectives of the Community and, therefore, what I have just said has a logical and obvious explanation.

This is why we are directly and immediately faced with the problem of the rôle to be played by the Commission, which cannot be excluded from participation in the process of building political union in Europe, since it is itself the main protagonist of the construction of the Community.

I think I should also point out that the Commission's participation in the work of building a political union would, in practice, improve the efficacy of the rôle assigned to our institution. The Commission has been given a power of initiative by the Treaty of Rome in such politically essential areas as the common commercial policy, monetary policy and the agreements with Mediterranean countries, which simultaneously raise economic problems and political options. This I think is enough to indicate that the requirements I have outlined are realistic.

The Treaties of Paris and Rome are not an end in themselves, as President Rey pointed out in his 1967 address to the European Parliament outlining the work programme of the single Commission; they define a clear-cut political aim. It is obvious that the process of economic unification and the process of political unity are nothing more than the two sides of the same coin. It is logical, and I think desirable, that there should be a certain parallelism between these two aspects of the construction of Europe. There is no doubt that the more we advance, the dimmer the lines of demarcation between the various sectors of activity become, the more these sectors overlap. Delicate issues like budget policy, financial and fiscal policy, which will become important elements in the Community's transformation into an economic and monetary union, concern areas which are eminently political rather than economic. Likewise there can be no doubt that foreign policy options will, in future, be increasingly influenced by our economic situation, since the Community is the world's largest

trading power and the main importer of goods from the developing countries. It is this situation, too which brings out the world rôle that Europe is called upon to play. It is this situation, and not only the hopes we may have of assigning ourselves historically a fundamental rôle in a policy of development, equilibrium, security, détente and peace, that justifies the happy inspiration of those who promoted European unity at the outset and requires each of us to discharge his duties to the full so that this objective can be completely attained. The Commission for its part is ready to shoulder its responsibilities, convinced that it is, at one and the same time, the guardian of the treaties and the motive force of integration, capable of accepting with courage the dialectic consequences which go with its two-fold task — exercising the vigilance that is needed to preserve us from the risks run by the venturesome and acting to correct any excess of vigilance which would inevitably lead to stagnation.

.....

Source : Document SEC (70) 3220-E of the Commission of the European Communities.

53. Davignon report on European political unification adopted by the Ministers for Foreign Affairs of the Six, Luxembourg

27th October 1970

FIRST PART

1. The Ministers for Foreign Affairs of the member States of the European Communities were instructed by the Chiefs of State and of Government who met at The Hague on 1st and 2nd December 1969 "to study the best way to bring about progress in the area of political unification, in the perspective of the enlargement" of the European Communities.

2. In carrying out this mandate, the Ministers took care to remain faithful to the spirit which governed the drafting of the Hague communiqué. The Chiefs of State and Government in particular noted that the construction of Europe has arrived, with the beginning of the definitive phase of the Common Market, "at a turning point in its history"; they affirmed that "the European Communities remain the original basis on which it has arisen"; finally, they

l'étroite corrélation avec notre réalité communautaire. Cette étroite corrélation est démontrée notamment par le fait que les formes prévues de consultation pourront concerner les pays qui ont présenté une demande d'adhésion, uniquement dans la mesure où ces pays deviendront membres de la Communauté. Au reste les chefs d'Etat et de gouvernement ont réitéré les finalités politiques de la Communauté et ce que je viens de dire trouve donc son explication logique et évidente.

Voilà pourquoi se pose immédiatement et au premier chef le problème du rôle de la Commission, qui ne peut être exclue de la participation au processus d'édification de l'union politique européenne, puisqu'elle est le principal protagoniste de la construction communautaire.

Je crois devoir souligner aussi que la présence de la Commission dans la construction de l'union politique améliorerait en pratique l'efficacité du rôle assigné à notre institution. La Commission a un pouvoir d'initiative aux termes du Traité de Rome dans les domaines politiquement essentiels tels que la politique commerciale commune, la politique monétaire, les accords dans le bassin méditerranéen, qui soulèvent à la fois des problèmes économiques et des options politiques. Ces quelques exemples suffisent, je pense, pour qualifier de réaliste l'exigence que j'ai voulu illustrer.

Les Traités de Rome et de Paris ne sont pas une fin en soi, comme le rappelait le Président Rey dans son discours de 1967 devant le Parlement européen au moment d'exposer le programme de la Commission unifiée : ils expriment textuellement une finalité politique claire. Il est évident que le processus d'unification économique et celui d'unification politique ne peuvent qu'être les deux facettes d'une même médaille. Il est logique et souhaitable qu'il y ait un certain parallélisme entre ces deux aspects de la construction européenne. De même qu'il est indubitable que plus on avance et plus les frontières entre les divers champs d'action sont moins sensibles et plus ces champs s'interpénètrent. Des matières délicates comme la politique budgétaire, la politique financière et fiscale, qui deviennent des éléments porteurs de la transformation de la Communauté en union économique et monétaire, touchent à des sphères éminemment politiques avant que d'être économiques. De même, il est indubitable que les choix de politique étrangère seront à l'avenir toujours plus influencés par

notre réalité économique, la Communauté étant la plus grande puissance commerciale du monde, le principal importateur de produits des pays en voie de développement. C'est aussi cette réalité qui témoigne de la vocation mondiale de l'Europe, c'est aussi cette réalité, et pas seulement nos espoirs, qui nous assigne historiquement un rôle fondamental dans une politique de développement, d'équilibre, de sécurité, de détente et de paix ; c'est cette réalité qui atteste l'heureuse intuition de ceux qui au début lancèrent l'union européenne et invite chacun de nous à accomplir jusqu'au bout son devoir pour que cet objectif soit complètement atteint. En ce qui la concerne, la Commission est prête à assumer ses responsabilités, convaincue d'être à la fois gardienne des traités et moteur de l'intégration et capable d'accepter courageusement les conséquences dialectiques qui caractérisent ces deux aspects de notre tâche, la vigilance devant nous garantir des risques de l'aventure et l'initiative devant corriger les excès d'une vigilance qui tendrait fatalement à l'immobilisme.

.....

Source : Commission des Communautés européennes, Bruxelles.

53. Rapport sur l'unification politique européenne (rapport Davignon) adopté par les ministres des affaires étrangères des Six à Luxembourg

27 octobre 1970

PREMIÈRE PARTIE

1. Les ministres des affaires étrangères des Etats membres des Communautés européennes ont été chargés par les chefs d'Etat ou de gouvernement réunis à La Haye les 1^{er} et 2 décembre 1969 « d'étudier la meilleure manière de réaliser des progrès dans le domaine de l'unification politique dans la perspective de l'élargissement » des Communautés européennes.

2. Dans l'exécution de ce mandat, les ministres ont eu le souci de demeurer fidèles à l'esprit qui a présidé à la rédaction du communiqué de La Haye. Les chefs d'Etat ou de gouvernement y ont notamment constaté que la construction européenne est parvenue, avec le passage à la phase définitive du Marché commun, « à un tournant de son histoire » ; ils ont affirmé que « les Communautés demeurent le noyau originel à partir duquel l'unité européenne s'est développée et a

expressed their determination to "prepare the way of a united Europe capable of assuming its responsibilities in the world of tomorrow, and of making a contribution which corresponds to its tradition and its mission".

3. The Chiefs of State and Government were determined to express "the common conviction that a Europe — which groups together States which, in their national diversity, are united in their essential interests, assured of their own cohesion, faithful to their external friendships, aware of the rôle which they have to play to facilitate international détente and the rapprochement of all peoples and, above all, of those of the entire European continent — is indispensable for the preservation of an exceptional centre of development, of progress and of culture, for the stability of the world, and for the protection of peace".

4. United Europe, aware of the responsibilities which it has by reason of its economic development, its industrial power and its standard of living, intends to increase its efforts with regard to developing countries in an effort to establish relations of confidence among peoples.

5. United Europe must be founded on a common patrimony of respect for liberty and for the rights of man, and must bring together democratic States endowed with a freely-elected parliament. This united Europe remains the fundamental goal which must be attained as soon as possible, thanks to the political will of the people and the decision of their governments.

6. The Ministers therefore considered that, in order to respect continuity and to be consistent with the political finality of the European design, as the conference of The Hague so strongly emphasised, their proposals should be based on three premises.

7. The first is that it is desirable, in the spirit of the preambles of the Treaties of Paris and Rome, to give form to the desire for political union which has never ceased to underlie the progress of the European Communities.

8. The second is that, as common policies — both those already established and those that are being proposed — are put into effect, corresponding developments should take place in the purely political domain, in order to bring nearer the moment when Europe can express itself with a single voice. This is why it is

important that the construction of Europe should be pursued in successive steps, and that the most appropriate method and instruments for allowing common political action should develop in a gradual manner.

9. The last, finally, is that Europe must prepare itself to carry out the responsibilities which, because of its greater cohesion and its growing rôle, it has the duty and necessity to assume in the world.

10. The present developments in the European Communities impose on the member States the need to increase their political co-operation and, in a first stage, to give themselves the means to harmonise their points of view with regard to international politics.

It thus appeared to the Ministers that it is in the area of the concertation of foreign policy that it would be best to make the first concrete efforts to make clear to all that Europe has a political vocation. In effect, the Ministers are convinced that progress in this area would benefit the development of the Communities and would give to Europeans a more active awareness of their common responsibility.

SECOND PART

The Ministers propose the following :

Desirous of making progress in the area of political unification, the governments decide to co-operate on foreign policy matters.

I. Goals

The goals of this co-operation are the following :

- to assure, by information and regular consultation, better mutual comprehension on the major problems of internal politics ;
- to strengthen solidarity by promoting the harmonisation of points of view, the concerting of attitudes and, when it seems possible and desirable, common actions.

II. Ministerial meetings

1. On the initiative of the President *pro tempore*, the Ministers for Foreign Affairs shall meet at least every six months :

pris son essor » ; ils ont, enfin, exprimé leur détermination de « préparer les voies d'une Europe unie, en mesure d'assumer ses responsabilités dans le monde de demain et d'apporter une contribution répondant à sa tradition et à sa mission ».

3. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont tenu à exprimer « la commune conviction qu'une Europe regroupant des Etats qui, dans leurs diversités nationales, sont unis dans leurs intérêts essentiels, assurée de sa propre cohésion, fidèle à ses amitiés extérieures, consciente du rôle qui lui appartient de faciliter la détente internationale et le rapprochement entre tous les peuples et d'abord entre ceux du continent européen tout entier, est indispensable à la sauvegarde d'un foyer exceptionnel de développement, de progrès et de culture, à l'équilibre du monde et à la protection de la paix ».

4. L'Europe unie, consciente des responsabilités qui lui incombent en raison de son développement économique, de sa puissance industrielle et de son niveau de vie, entend augmenter ses efforts en faveur des pays en voie de développement dans le souci d'établir des relations confiantes entre les peuples.

5. L'Europe unie doit se fonder sur un patrimoine commun de respect de la liberté et des droits de l'homme et rassembler des Etats démocratiques dotés d'un parlement librement élu. Cette Europe unie demeure le but fondamental qui devra être atteint aussitôt que possible, grâce à la volonté politique des peuples et aux décisions de leurs gouvernements.

6. Les ministres ont estimé, en conséquence, que pour respecter la continuité et répondre à la finalité politique du dessein européen telles que la Conférence de La Haye les a si fortement soulignées, leurs propositions devaient se fonder sur une triple constatation.

7. La première est qu'il convient, dans l'esprit des préambules des Traités de Paris et de Rome, de donner forme à la volonté d'union politique, qui n'a cessé de soutenir les progrès des Communautés.

8. La seconde est que la mise en œuvre des politiques communes, déjà instaurées ou en voie de l'être, postule que des développements leur correspondent dans l'ordre proprement politique en vue de rapprocher le moment où l'Europe pourra s'exprimer d'une seule voix. C'est pourquoi il importe que la construction de l'Europe

se poursuive par étapes successives et que se développe de manière graduelle la méthode et les instruments les plus appropriés pour permettre une action politique commune.

9. La dernière, enfin, est que l'Europe doit se préparer à exercer les responsabilités que sa cohésion accrue et son rôle grandissant lui font un devoir en même temps qu'une nécessité d'assumer dans le monde.

10. Les développements actuels des Communautés européennes imposent aux Etats membres la nécessité d'accroître leur coopération politique, et, dans une première étape, de se doter des moyens d'harmoniser leurs points de vue en matière de politique internationale.

Il est ainsi apparu aux ministres que c'est dans le domaine de la concertation des politiques étrangères qu'il convient de faire porter concrètement les premiers efforts pour manifester aux yeux de tous que l'Europe a une vocation politique. Les ministres ont, en effet, la conviction qu'un progrès dans cette voie serait de nature à favoriser le développement des Communautés et à donner aux Européens une conscience plus vive de leur commune responsabilité.

DEUXIÈME PARTIE

Les ministres proposent ce qui suit :

Soucieux de réaliser des progrès dans le domaine de l'unification politique, les gouvernements décident de coopérer en matière de politique étrangère.

I. Objectifs

Les objectifs de cette coopération sont les suivants :

- assurer par une information et des consultations régulières une meilleure compréhension mutuelle sur les grands problèmes de politique internationale ;
- renforcer leur solidarité en favorisant une harmonisation des points de vue, la concertation des attitudes et, lorsque cela apparaîtra possible et souhaitable, des actions communes.

II. Réunions ministérielles

1. A l'initiative du Président en exercice, les ministres des affaires étrangères se réunissent au moins tous les six mois :

— If they consider that the gravity of the circumstances or the importance of the subjects to be treated so justify, their meeting can be replaced by a conference of Chiefs of State or of Government.

— In case of grave crisis or particular urgency, a special consultation will be organised by the governments of the member States. The president *pro tempore* will contact his colleagues to ensure this consultation.

2. The Minister for Foreign Affairs of the State which has the presidency of the Council of the European Communities will preside over the meetings.

3. The ministerial meetings shall be prepared by a committee made up of the Directors for Political Affairs.

III. Political Committee

1. A committee made up of the Directors for Political Affairs shall meet at least four times per year in order to prepare the ministerial meetings and to carry out tasks which will be assigned to it by the Ministers.

Besides, the President *pro tempore* can, on an exceptional basis and after consulting his colleagues, convoke the committee, either on his own initiative or at the request of one of the members.

2. The presidency of the committee follows the same rules as those of the ministerial meetings.

3. The committee can create working groups charged with particular tasks.

It can instruct a group of experts to assemble the facts relating to a given problem and to present the different possible options.

4. All other forms of consultation can be envisaged as the need arises.

IV. Subjects for consultation

The governments shall consult on all important questions of foreign policy.

The member States will be able to propose any subjects they choose for political consultation.

V. The Commission of the European Communities

In cases where the work of the Ministers would have an effect on the activities of the European Communities, the Commission would be invited to make known its opinion.

VI. European Parliamentary Assembly

In order to give a democratic character to the building of political union, it is necessary to associate public opinion and its representatives with it.

A semi-yearly meeting will bring together the Ministers and the members of the Political Committee of the European Parliamentary Assembly in order to discuss the questions which will be the subject of the consultations in the framework of co-operation on foreign policy matters. This meeting will be held in an informal manner in order to permit the parliamentarians and ministers to express their opinions freely.

VII. General provisions

1. Meetings will normally be held in the State whose representative is President *pro tempore* of the meetings.

2. The host government will make the necessary arrangements for the secretariat and the administrative details of the meetings.

3. Each State will designate within its Ministry of Foreign Affairs an official who will correspond with his counterparts in the other States.

THIRD PART

1. In order to ensure the continuity of the task undertaken, the Ministers plan to pursue their work on the best way to bring about progress in the area of political unification and to present a second report.

2. This work will involve both the improvement of co-operation on foreign policy matters and the search for new areas in which progress could be realised. They should take account of what will be undertaken in the framework of the European Communities, notably with a view to strengthening its structure, enabling the Communities, if it seems necessary, to respond in a satisfactory way to the growth and development of their tasks.

— s'ils estiment que la gravité des circonstances ou l'importance des sujets à traiter le justifie, leur réunion peut être remplacée par une conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement ;

— en cas de crise grave ou d'urgence particulière, une consultation extraordinaire sera organisée entre les gouvernements des Etats membres. Le Président en exercice se mettra en rapport avec ses collègues afin d'assurer cette consultation.

2. Le ministre des affaires étrangères de l'Etat qui assure la présidence du Conseil des Communautés européennes préside les réunions.

3. Les réunions ministérielles sont préparées par un comité composé par les directeurs des affaires politiques.

III. Comité politique

1. Un comité composé des directeurs des affaires politiques se réunit au moins quatre fois par an en vue de préparer les réunions ministérielles et de s'acquitter des tâches qui lui seraient confiées par les ministres.

En outre, le Président en exercice pourra, à titre exceptionnel et après consultation de ses collègues, convoquer le comité, soit à son initiative, soit à la demande d'un des membres.

2. La présidence de ce comité suit les mêmes règles que celles des réunions ministérielles.

3. Le comité peut créer des groupes de travail chargés de tâches particulières.

Il pourra charger un groupe d'experts de rassembler les données relatives à un problème déterminé et de présenter les différentes options possibles.

4. Toutes autres formes de consultation pourront être envisagées en tant que de besoin.

IV. Sujets soumis à la consultation

Les gouvernements se consulteront sur toutes les questions importantes de politique étrangère.

Les Etats membres pourront proposer à la consultation politique toutes questions de leur choix.

V. Commission des Communautés européennes

Dans le cas où les travaux des ministres entraîneraient des effets sur les activités des Communautés européennes, la Commission serait invitée à faire connaître son avis.

VI. Assemblée Parlementaire Européenne

Afin de donner un caractère démocratique à l'édification de l'union politique, il est nécessaire d'y associer l'opinion publique et ses représentants.

Un colloque semestriel réunira les ministres et les membres de la Commission politique de l'Assemblée Parlementaire Européenne en vue de discuter des questions qui font l'objet de consultations dans le cadre de la coopération en matière de politique étrangère. Ce colloque se tiendra de manière informelle afin de permettre aux parlementaires et aux ministres d'exprimer librement leur opinion.

VII. Dispositions générales

1. Les réunions se tiendront normalement dans le pays dont le représentant assure la présidence des réunions.

2. L'Etat hôte prend les dispositions nécessaires pour assurer le secrétariat et l'organisation matérielle des réunions.

3. Chaque Etat désignera, au sein de son administration des affaires étrangères, un fonctionnaire qui sera le correspondant de ses homologues dans les autres Etats.

TROISIÈME PARTIE

1. Afin d'assurer une continuité dans la tâche entreprise, les ministres se proposent de poursuivre leurs travaux sur la meilleure manière de réaliser des progrès dans le domaine de l'unification politique et de présenter un deuxième rapport.

2. Ces travaux porteront également sur l'amélioration de la coopération en matière de politique étrangère et sur la recherche de nouveaux domaines dans lesquels des progrès pourraient être réalisés. Ils devront tenir compte de ceux qui seraient entrepris dans le cadre des Communautés européennes, notamment en vue d'en renforcer les structures, et de les mettre ainsi en mesure, si cela apparaissait nécessaire, de répondre de manière satisfaisante à l'accroissement et au développement de leurs tâches.

3. For this purpose, the Ministers instruct the Political Committee to organise its work in such a way as to accomplish this task and to submit status reports to them on the occasion of each of their semi-yearly meetings.

4. Once a year the President of the Council will make a report to the European Parliamentary Assembly on the evolution of this work.

5. Without prejudice to any interim report which they might consider it useful to make if the studies permit, the Ministers of Foreign Affairs will submit their second general report within two years of the establishment of consultation on foreign policy matters. This report should contain an evaluation of the results achieved by this consultation.

FOURTH PART

Proposals concerning the association of the candidate States with the work envisaged in Parts II and III of this report.

1. The Ministers stress the correlation which exists between membership in the European Communities and participation in activities which should bring about progress in the area of political unification.

2. Given the fact that the candidate States should be consulted on the objectives and mechanisms described in this report and that they should take part in them when they become members of the European Communities, it is necessary to keep these States informed of the evolution of the work of the Six.

3. With these different objectives in view, the following procedures are proposed to ensure that the candidate States are informed :

(a) Ministerial meetings

The Ministers will set at each of their semi-yearly meetings the date of their next meeting.

They will agree at the same time on a date to propose for a ministerial meeting of the Ten. This date ought to be set at a time as close as possible to the meeting of the Six, and normally after that meeting, taking account of occasions when the ten Ministers or certain of them already intend to meet.

After the ministerial meeting of the Six the president will inform the candidate States of the question which the Ministers intend to include on the agenda of the ministerial meeting of the Ten, and any other information likely to make the exchange of views of the Ten as fruitful as possible.

Taking account of the fact that this information and these exchanges of view should be characterised by a certain flexibility, it is understood that they will be made deeper when the agreements for the entry of the candidate States into the European Communities have been signed.

(b) Meetings of the Political Committee

This committee will communicate to the candidate States the information that is likely to interest them. This information will be transmitted by the President *pro tempore*, who will obtain their possible reactions. The President will inform the Political Committee of these reactions.

Source : Europe Documents, No. 593, 14th September 1970.

54. Press conference by Mr. Pompidou, President of the French Republic, Paris

21st January 1971

(Extract)

.....

Question : At the conference of The Hague on 1st December 1969 you declared, and I will even say suggested, to your partners that they achieve a convergence of their economic and monetary policies. Subsequently, with your partners' approval, a report, better known as the Werner report, was drafted containing various proposals including that of creating a European monetary union. During the examination and even the discussion of these proposals — at least this was the impression one had — it appeared that the French representatives and you yourself were retreating somewhat. Now, four days before the French-German meeting it would, I believe, be interesting, Mr. President, to know whether your position on this problem has changed.

3. A cette fin, les ministres chargent le Comité politique d'organiser ses travaux de manière à pouvoir s'acquitter de cette tâche et de leur soumettre des comptes rendus à l'occasion de chacune de leurs réunions semestrielles.

4. Le Président en exercice du Conseil fera une fois par an une communication à l'Assemblée parlementaire sur l'évolution de ces travaux.

5. Sans préjuger de tout rapport intérimaire qu'ils pourraient juger utile de présenter, si l'état des études le permet, les ministres des affaires étrangères déposeront leur second rapport d'ensemble au plus tard deux ans après la mise en œuvre de la consultation en matière de politique étrangère. Ce rapport devra contenir une évaluation des résultats obtenus par ladite consultation.

QUATRIÈME PARTIE

Propositions concernant l'association des Etats candidats aux travaux prévus aux parties II et III de ce rapport.

1. Les ministres soulignent la corrélation qui existe entre l'appartenance aux Communautés européennes et la participation aux activités devant permettre de réaliser des progrès dans le domaine de l'unification politique.

2. Etant donné que les Etats candidats devront être consultés sur les objectifs et les mécanismes décrits dans le présent rapport et qu'ils devront y adhérer quand ils seront devenus membres des Communautés européennes, il est nécessaire de tenir ces Etats informés de l'évolution des travaux des Six.

3. C'est en ayant en vue ces différents objectifs que sont proposées les procédures suivantes pour assurer l'information des Etats candidats :

(a) Réunions ministérielles

Les ministres fixeront à chacune de leurs réunions semestrielles, la date de leur réunion suivante.

Ils arrêteront au même moment une date à proposer pour une réunion ministérielle à dix. Cette date devrait être fixée à un moment aussi rapproché que possible après celle de la réunion à six, et normalement après celle-ci, en tenant compte des occasions que les dix ministres, ou certains d'entre eux, ont déjà de se rencontrer.

Après la réunion ministérielle à six, le Président en exercice fera part aux Etats candidats des questions que les ministres proposent d'inscrire à l'ordre du jour de la réunion ministérielle à dix et de toute autre information susceptible de donner à l'échange de vues à dix un caractère aussi fructueux que possible.

Compte tenu du fait qu'une certaine flexibilité devra caractériser cette information et ces échanges de vues, il est entendu que ceux-ci seront approfondis lorsque les accords portant adhésion des Etats candidats aux Communautés européennes auront été signés.

(b) Réunions du comité politique

Celui-ci communiquera aux Etats candidats les informations susceptibles de les intéresser. Celles-ci seront transmises par le Président en exercice, qui recueillera leurs réactions éventuelles. Le Président en rendra compte au Comité politique.

Source : *Europe Documents*, n° 593, 14 septembre 1970.

54. Conférence de presse tenue par le Président Pompidou à Paris

21 janvier 1971

(Extrait)

.....

Question : M. le Président, à la conférence de La Haye, le 1^{er} décembre 1969, vous avez notamment déclaré, et je dirai même suggéré, à vos partenaires de réaliser la convergence de leur politique économique et monétaire. Par la suite, avec l'approbation de vos partenaires, un rapport plus connu sous le nom de rapport Werner a été établi contenant diverses propositions parmi lesquelles celle de la création d'une union monétaire européenne. Au cours de l'examen de ces propositions et même de leur discussion — du moins c'est une impression qui s'en est dégagée — il est apparu que les représentants de la France faisaient un peu machine arrière. A quelques jours de la rencontre franco-allemande, dans quatre jours, il serait je crois, M. le Président, intéressant de savoir si votre position s'est modifiée ou ne s'est pas modifiée sur ce problème ?

Answer : Well, we are starting with the major questions since we are talking of Europe. I feel obliged to go back a little.

At the end of World War II Europe was devastated and, faced with this pile of ruins, some people thought that Europe would be able to organise itself around a number of technical bodies, of commissions which would in a way be the forerunners of a European federation.

However, international existence, whether federal or not, must be political. Now in this affair there was no political power for the very good reason that power lay elsewhere, it lay in Washington. There was no reason to be surprised since the United States alone was ensuring Europe's defence and taking charge of its economic reconstruction with the Marshall plan. So this Europe was anything but European.

Times have changed. The European nations have rebuilt their economies and their currencies, they have recovered an awareness of their identity, their interests, their aspirations. This was true of France under General de Gaulle's leadership, but France was not the only one. Who can deny that today Germany has a German policy? Who does not think — or hope, moreover — that Britain in turn will seek a way that will be its own in international policy?

Is that any reason to abandon the European dream?

Certainly not. And it is because I believe that it is possible and necessary to build Europe that I took the initiative of suggesting the conference of The Hague. But what Europe?

I confess, in my view, to raise the question is to settle it. One can only build starting with what is already there, a confederation of States, resolved to harmonise their policy and integrate their economies and if one looks at it in this way one sees that the quarrel over supranationality is a false one.

If one day the European confederation becomes a reality there will have to be a government whose decisions are binding on all member States. The problem is: starting with what, by what means and in what form we will achieve this government.

To think that one can do so starting with technical bodies or commissions is an illusion that has already been shattered by reality. I say this all the more freely that I have the greatest regard for the Brussels Commission, its President and for the services it is rendering the Community but the government of Europe can only result from the meeting of national governments getting together to take decisions that will be valid for all.

Currently it is the Council of Ministers consisting of the Foreign Affairs Ministers and, when necessary, the technical ministers who will also have special meetings. It is possible that, in the more or less near or more or less distant future, governments may feel it necessary to have a minister specially responsible for European matters, if only because the number of questions to be discussed on a European scale will increase and meetings will be held with increasing frequency.

One can even think or conceive that at a final stage these ministers will have only strictly European responsibilities and will no longer be part of the national governments. This is only one possibility among many and in the final analysis events will dictate the evolution.

As to this evolution it raises a number of questions none of which I seek to avoid. First, how can the Council of Ministers take decisions?

I ask each one of you and in particular our partners to look and see how coalition governments function.

When a question arises on which everyone is of the same opinion, everything is fine. If not there is a majority and a minority. In that case either the minority feels that the matter is not vital and bows to the majority; or it thinks otherwise and breaks the coalition. It is quite obvious that in our European construction one cannot break otherwise everything would fall to pieces. I deduce from this that important decisions can only be taken if there is unanimity and that is a political fact far more than a legal rule and if we disregard this everything will be destroyed.

Another question is how is it that the Council of Ministers can have its decisions implemented?

Réponse : Eh bien, nous voici d'emblée dans les grandes questions, puisqu'il s'agit de l'Europe. Et je me crois obligé de faire un petit retour en arrière.

A la fin de la dernière guerre, l'Europe était dévastée et, devant cette accumulation de ruines, certains ont imaginé que l'Europe pourrait s'organiser autour d'un certain nombre d'organismes techniques, de commissions qui seraient en quelque sorte la préfiguration d'une fédération européenne.

Mais l'existence internationale, qu'elle soit fédérale ou non, doit être politique. Or, dans cette affaire il n'y avait pas de pouvoir politique, et pour une bonne raison : c'est que le pouvoir était ailleurs. Il était à Washington, et il n'y avait pas lieu de s'en étonner puisque les Etats-Unis assuraient seuls la défense de l'Europe et prenaient en charge sa reconstruction économique par le plan Marshall, de sorte que cette Europe était tout sauf européenne.

Les temps sont changés. Les nations européennes ont refait leurs économies et leurs monnaies, elles ont repris conscience de leur identité, de leurs intérêts, de leurs aspirations. Ce fut le cas de la France sous l'impulsion du Général de Gaulle, mais elle n'a pas été la seule. Qui peut nier que l'Allemagne d'aujourd'hui ait une politique allemande ? Qui ne pense, et d'ailleurs n'espère, que la Grande-Bretagne à son tour cherche une voie qui lui soit propre dans la politique internationale ?

Est-ce une raison de renoncer au rêve européen ?

Absolument pas, et c'est parce que je crois que construire l'Europe est possible et nécessaire que j'ai pris l'initiative de la conférence de La Haye. Mais quelle Europe ?

Poser la question, à mes yeux, je l'avoue, c'est la résoudre. Il ne peut s'agir que de construire à partir de ce qui existe une confédération d'Etats, décidés à harmoniser leur politique et à intégrer leur économie, et, si on le prend ainsi, on s'aperçoit que la querelle de la supranationalité est une fausse querelle.

Si un jour la confédération européenne est une réalité, il faudra bien qu'il y ait un gouvernement dont les décisions s'imposent à tous les Etats qui en seront membres. Le problème est de savoir à partir de quoi, par quelle méthode et sous quelle forme on parviendra à ce gouvernement.

Qu'on puisse le faire à partir d'organismes techniques, de commissions, c'est une illusion déjà balayée par les faits. Je le dis d'autant plus librement que j'ai la plus grande estime pour la Commission de Bruxelles, pour son président et pour les services qu'elle rend à la Communauté. Mais le gouvernement de l'Europe ne peut sortir que de la réunion des gouvernements nationaux, se mettant ensemble pour prendre des décisions valables pour tous.

Actuellement, c'est le Conseil des Ministres qui réunit les ministres des affaires étrangères et, le cas échéant, les ministres techniques ; lesquels font d'ailleurs, eux aussi, des réunions spécialisées. Il est possible que dans un temps plus ou moins proche — ou plus ou moins lointain — les gouvernements éprouvent le besoin d'avoir en leur sein des ministres chargés spécialement des questions européennes, ne serait-ce que parce que les questions qui seront débattues à l'échelle européenne seront de plus en plus nombreuses et les réunions de plus en plus fréquentes.

On peut même penser, ou imaginer que, dans une phase ultime, ces ministres n'aurent plus que des attributions strictement européennes et ne feront plus partie des gouvernements nationaux. Ce n'est d'ailleurs là qu'un schéma entre beaucoup d'autres et ce sont les faits qui dicteront l'évolution.

Quant à cette évolution, elle pose un certain nombre de questions dont je suis prêt à n'éluder aucune. Et, tout d'abord, comment est-ce que le Conseil des Ministres peut prendre ses décisions ?

Eh bien, je demande à chacun, et en particulier à nos partenaires, de regarder comment fonctionnent les gouvernements de coalition.

Quand une question se pose, et si tout le monde est du même avis, tout va bien ; sinon, il y a une majorité et une minorité. Dans ce cas, ou bien la minorité estime que la question n'est pas vitale et elle s'incline, ou elle pense le contraire et elle rompt la coalition. Il est bien évident que dans notre conception européenne on ne peut pas rompre, sans quoi tout s'écroule. Et j'en déduis que les décisions importantes ne peuvent être prises que d'un accord unanime ; qu'il s'agit là d'une évidence politique bien plus que d'une règle juridique et que, si on veut la méconnaître, on détruira tout.

Autre question, comment le Conseil des Ministres peut-il faire appliquer ses décisions ?

Of course, through the national governments it has national administrations but it is probable and even certain that this is not enough and that, in order to prepare its deliberations, to follow up the implementation of its decisions it will need specialised bodies. I see nothing wrong with this on one condition, that these bodies, executing agencies of the Council of Ministers, be answerable to it and to it alone. That is a rule of the answerability of the administration to the executive which is practised in all States and which therefore cannot fail to be practised in the European confederation.

The last point which comes to my mind is the one about a parliamentary assembly. It is quite clear to me that a time will come when there will be a real European government ; there will have to be a real European parliament. It will raise numerous questions, if only because of the differing opinions and habits of the various countries in the community on relations between government and parliament. But while we are waiting for this, speculations concerning the European Parliamentary Assembly are in my mind quite pointless. One cannot imagine these powers being increased until there is a real executive power opposite it. As for designating its members, they are at the present time the representatives of various nations, nominated in random, almost arbitrary number. We can all, so long as we respect the Rome Treaty, have them designated as we see fit ; nothing can be changed, neither the nature of their mandate nor the extent of their powers nor their limitation.

You see, much has been said of the spirit of The Hague. Since I was at the origin of that conference, I have the right to have my own opinion as much as anyone. The spirit of The Hague is for me both a will and a method. The will to enlarge and extend the Community. France has this will and I guarantee it. Method — that is, making progress with real facts and not with words and to put the movement to test by going forward. From this point of view, with regard to the economic and monetary union, the spirit of The Hague consists of resolutely committing ourselves to the first step rather than theoretically discussing what might happen, if all goes well, after 1980. This is my answer.

.....

Source : French Embassy, New York.

55. Speech by Sir Alec Douglas-Home, British Secretary of State for Foreign and Commonwealth Affairs, to the General Affairs Committee of the WEU Assembly, London

11th February 1971

As we welcome delegates of European parliaments to London, one question inevitably overshadows all others. That is whether these latest negotiations are going to succeed in achieving an enlarged European Community under the Rome Treaty. This purpose is central to Britain's foreign policy ; and the success or failure of the negotiations will have deep implications both for our future and for that of Europe.

I do not want to deal this afternoon with the highly complex issues of the negotiations themselves. I want instead to stand back a little and consider the historic developments that have brought us together in Brussels, and to examine the fundamental political objectives of European unity.

It is one of the ironies of history that Britain should be among the last to be still seeking to join the European Community. Because it was here that the idea of union first germinated with Winston Churchill's concept of a united Europe. It was the experience of those 20 years after Versailles — the breakdown of the peace settlement and the collapse of the League of Nations — that convinced the British Government, even before 1945, that a new spirit of unity could alone save the continent from self-destruction and from the external aggressor.

In the cold war period after 1945 Britain made the pace by insisting European countries pool defence efforts to secure liberty. In the Brussels Treaty, which created the Western European Union, and later in the Paris Agreements, we made clear and specific our commitments to the joint defence of Western Europe. We promised to keep our troops deployed on the continent and we made clear that as far as we were concerned the security of Western Europe was indivisible.

When NATO was created we all decided to merge our individual efforts into the wider defence system of the Atlantic Alliance ; but the

Il dispose, bien entendu, par l'intermédiaire des gouvernements nationaux, des administrations nationales, mais il est probable et même certain que cela ne suffit pas et qu'il lui faudra pour préparer ses délibérations, pour suivre l'application de ses décisions, des organismes spécialisés. Je n'y vois aucun inconvénient. A une condition, c'est que ces organismes agents d'exécution du Conseil des Ministres soient responsables devant lui et devant lui seul. C'est une règle de la responsabilité de l'administration devant le pouvoir exécutif qui est pratiquée dans tous les Etats et qui ne peut donc pas ne pas l'être dans la confédération européenne.

Dernière question qui vient à l'esprit, c'est celle de l'Assemblée parlementaire. Eh bien, il me paraît évident que le jour où il y aura un véritable gouvernement européen, il faudra qu'il y ait un véritable parlement européen. Cela posera d'ailleurs de nombreuses questions, ne serait-ce qu'à cause des opinions et des habitudes différentes qui existent dans les différents pays de la Communauté, quant aux rapports entre gouvernement et parlement. Mais, en attendant, les spéculations sur l'Assemblée parlementaire européenne me paraissent complètement inutiles. On ne peut imaginer d'accroître considérablement ses pouvoirs que lorsqu'il y aura apparition d'un véritable pouvoir exécutif en face d'elle. Quant à la désignation de ses membres, ils sont à l'heure actuelle les représentants des différentes nations, désignés en nombre forfaitaire d'ailleurs — et, par là même, arbitraire — et chacun peut bien, sous réserve du respect du Traité de Rome, les faire désigner comme il l'entend. Cela ne peut rien changer, ni à la nature de leur mandat, ni à l'étendue de leurs pouvoirs, ou à leur limite.

Voyez-vous, on parle beaucoup de l'esprit de La Haye. Ayant été à l'origine de cette conférence, j'ai le droit d'avoir mon opinion autant que personne. L'esprit de La Haye, pour moi, c'est à la fois une volonté et une méthode. Volonté d'élargir et d'approfondir la Communauté. Cette volonté, la France l'a, et je m'en porte garant. Méthode ? Il s'agit de progresser dans les faits — et non dans les phrases — et de prouver le mouvement en marchant. De ce point de vue, s'agissant de l'union économique et monétaire, l'esprit de La Haye, cela consiste à s'engager résolument dans la première étape, plutôt que d'échanger des discours théoriques sur ce qui se passera, peut-être et si tout va bien, à partir de 1980. Voilà ma réponse.

.....

Source : Présidence de la République, Paris.

55. Allocution prononcée par Sir Alec Douglas-Home, Ministre britannique des affaires étrangères, devant la Commission des Affaires Générales de l'Assemblée de l'U.E.O. à Londres

11 février 1971

Au moment où nous accueillons à Londres les délégués des parlements européens, il est une question qui éclipsé inévitablement toutes les autres : les dernières négociations vont-elles réussir à réaliser une Communauté européenne élargie en vertu du Traité de Rome ? Cet objectif est au centre des préoccupations britanniques en matière de politique étrangère et le succès ou l'échec des négociations aura de profondes répercussions, et sur notre propre avenir et sur celui de l'Europe.

Je ne veux pas traiter aujourd'hui des problèmes extrêmement complexes qui font l'objet des négociations mêmes, mais, au contraire, prendre un peu de recul pour considérer la succession des événements qui nous ont réunis à Bruxelles et analyser les objectifs politiques fondamentaux de l'unité européenne.

Par une ironie de l'histoire, la Grande-Bretagne se trouve parmi les derniers pays qui cherchent encore à adhérer à la Communauté européenne. En effet, c'est ici qu'a commencé à germer l'idée de l'unification avec la conception d'une Europe unifiée qui fut celle de Winston Churchill. C'est l'expérience des vingt années qui ont suivi le Traité de Versailles — la faillite du règlement de paix et l'effondrement de la Société des Nations — qui a convaincu le gouvernement britannique, dès avant 1945, que seul un nouvel esprit d'unité pouvait sauver le continent de l'autodestruction et de l'agression extérieure.

Pendant la guerre froide qui a suivi 1945, la Grande-Bretagne a pris les devants en insistant pour que les pays européens unissent leurs efforts de défense en vue d'assurer leur liberté. Dans le Traité de Bruxelles, qui portait création de l'Union de l'Europe Occidentale, puis dans les Accords de Paris, nous avons défini clairement nos engagements envers la défense commune de l'Europe occidentale. Nous avons promis de maintenir nos troupes sur le continent et nous avons indiqué clairement qu'en ce qui nous concernait, la sécurité de l'Europe occidentale était indivisible.

Lorsque fut créée l'O.T.A.N., nous avons tous décidé d'intégrer nos efforts individuels dans le système de défense élargi de l'Alliance atlantique,

Western European Union is still here to remind us that Europe on its own (with Britain included) took an early initiative in the direction of mutual security and a united and continental defence effort. Britain's commitment to that united effort has never faltered and there has been a growing realisation that the same logic which drove us towards co-operation in defence also applies to economic and political unity.

In some respects our island story and world-wide responsibilities diverted us and made us hesitate on the approaches to the economic and political unity. It was understandable; we had not been invaded and half the world map was red. We may regret a lost opportunity; but it was not lost for ever.

In 1961 Mr. Macmillan's Government set Britain on the road to European unity — a longer and harder road than any expected. The British contribution to the defence of Europe has been consistent and considerable. Now we are determined that the individual contribution which we can make to Europe in the economic and political fields will be equally significant.

We have always sought occasions to exchange views with our neighbours on Western European affairs. Europe as a whole has sought to find a common voice in recent years through consultations in the bodies where we are all represented.

In the Western European Union, in particular, both at ministerial meetings and at the Permanent Council's fortnightly sessions here in London, we have regularly consulted on major issues of foreign policy. But the real work of building political Europe is still in the future; and that is a task in which we in Britain desire and mean to share from the beginning.

During Britain's first negotiation with the Community Mr. Macmillan's Government made it clear that we were as ready as any of the Six for progress in this area; and that is true of the present British Government as well. Eight years ago we said at the Western European Union Conference here in London that we were fully

prepared to take our part in the discussions on the Fouchet plan should we be invited. And last autumn we made it clear that we were eager to participate to the fullest possible degree in the new experiment in foreign policy co-ordination which the Six were launching then. I think it is true to say that everyone who took part in the December meeting of the Ten in Brussels was encouraged, not to say excited, by the new impetus it seemed to give to the somewhat sporadic efforts our governments have made over the years to formulate a common line on some of the outstanding international issues.

Today I want to reaffirm that Britain will be prepared to move as far and fast as the rest of the Community along the path of closer political union. I am sure that it is not possible to predetermine where exactly that path will lead. Among free people constitutional developments evolve to meet practical situations. Some call it pragmatism, some improvisation, some common-sense. An illustration of that is this week's approach by the Six to the problems presented by the ambition of a common currency.

Whatever the label, it is inevitable that we shall feel a need as time goes on for new institutions to achieve common purposes which are commonly agreed to be for the benefit of all. That will come naturally so long as we maintain a confidence among our peoples that unity is serving the interests of them all. Sometimes politicians deal in theory and doctrine, tempted and fascinated by the blue-print. People think in terms of bread and security. But as people more and more realise that their bread and future prosperity depend on the Community structure, they will want to make sure that the Community executive is subject to effective parliamentary control.

I will not fall into the trap of predicting the course that European constitutional development will follow. Each of our different parliamentary traditions will have its contribution to make as the new Europe evolves. The pace cannot be forced; but equally we must avoid the danger of stunting the natural growth of a united Europe by being afraid of trying new institutions and methods to serve the ends we seek. Europe's

mais l'Union de l'Europe Occidentale est toujours là pour nous rappeler que c'est l'Europe (la Grande-Bretagne incluse) qui, d'elle-même, s'est orientée la première vers la sécurité mutuelle et l'unification de l'effort de défense sur le continent. La contribution de la Grande-Bretagne à cet effort unifié ne s'est jamais démentie et l'on a compris de mieux en mieux que la logique qui nous avait amenés à coopérer dans le domaine de la défense s'appliquait aussi à l'unification économique et politique.

A certains égards, l'histoire de notre île et les responsabilités qui étaient les nôtres de par le monde ont détourné notre attention et nous ont fait hésiter sur les façons d'envisager l'unification économique et politique. C'était bien compréhensible : nous n'avions jamais été envahis et la moitié de la mappemonde était rouge. Nous pouvons peut-être regretter une occasion perdue, mais elle n'a pas été perdue à jamais.

En 1961, le gouvernement de M. Macmillan a mis la Grande-Bretagne sur la voie de l'unification européenne, voie plus longue et plus ardue qu'on ne l'aurait imaginé. La contribution britannique à la défense de l'Europe a été constante et considérable. Désormais, nous sommes déterminés à ce que la contribution que nous pouvons apporter à l'Europe dans les domaines économique et politique soit également importante.

Nous avons toujours recherché les occasions d'échange de vues avec nos voisins sur les affaires de l'Europe occidentale. Ces dernières années, l'Europe dans son ensemble a cherché, grâce à la consultation, à dégager un point de vue commun dans les organismes où nous sommes tous représentés.

A l'Union de l'Europe Occidentale, en particulier, que ce soit aux réunions des ministres ou lors des sessions que tient tous les quinze jours le Conseil permanent ici, à Londres, nous nous sommes régulièrement consultés sur les grands problèmes de politique étrangère. Toutefois, le véritable travail de construction de l'Europe politique reste encore à faire ; c'est une œuvre à laquelle, nous autres Britanniques, avons le désir et l'intention de participer dès le début.

Pendant la première négociation entre la Grande-Bretagne et la Communauté, le gouvernement de M. Macmillan a indiqué clairement que nous étions tout aussi désireux que n'importe lequel des Six de progresser dans ce domaine, et il en est de même du gouvernement britannique actuel. Il y a huit ans, nous avons déclaré à la

conférence de l'Union de l'Europe Occidentale qui se tenait ici, à Londres, que nous étions pleinement disposés à participer aux discussions sur le Plan Fouchet si nous y étions invités. Et l'automne dernier, nous avons indiqué clairement que nous désirions vivement participer, aussi complètement que possible, à la nouvelle expérience de coordination des politiques étrangères à laquelle les Six procédaient alors. On peut dire, je crois, que tous ceux qui ont participé à la réunion des Dix à Bruxelles, en décembre, ont été encouragés, pour ne pas dire stimulés, par le nouvel élan qu'elle a paru donner aux tentatives quelque peu sporadiques faites par les gouvernements au fil des années pour dégager un point de vue commun sur certains des problèmes internationaux les plus importants.

Aujourd'hui, je désire réaffirmer que la Grande-Bretagne sera disposée à aller aussi loin et aussi rapidement que les autres membres de la Communauté sur la voie d'une union politique plus étroite. Mais il est impossible de déterminer d'avance où cette voie nous conduira exactement. Dans le monde libre, l'évolution constitutionnelle s'adapte aux situations pratiques. D'aucuns appellent cela du pragmatisme, d'autres de l'improvisation, d'autres encore du bon sens. La manière dont les Six ont abordé, cette semaine, les problèmes relatifs à la création d'une monnaie commune en est un exemple.

Quelle que soit l'étiquette, il est inévitable qu'avec le temps nous ressentions la nécessité de nouvelles institutions pour atteindre des objectifs communs qui, de l'avis commun, seront de l'intérêt de tous. Cela viendra naturellement aussi longtemps que nous maintiendrons, dans l'esprit de nos peuples, la certitude que l'union sert l'intérêt général. Parfois, les hommes politiques restent dans le domaine de la théorie et de la doctrine, tentés et fascinés qu'ils sont par les projets. Ce qui intéresse le peuple, c'est le pain et la sécurité. Mais, à mesure qu'il comprendra que son pain et sa prospérité future dépendent de la structure de la Communauté, il voudra s'assurer que l'exécutif communautaire est soumis à un contrôle parlementaire efficace.

Je ne donnerai pas dans le piège consistant à prédire l'évolution de la structure constitutionnelle de l'Europe. Chacune de nos traditions parlementaires nationales devra y apporter sa contribution au fur et à mesure que se dessinera cette Europe nouvelle. Il n'est pas possible de forcer l'allure, mais il faut également éviter le risque de ralentir la croissance naturelle d'une Europe unifiée en hésitant à mettre à l'épreuve de nouvelles

experiments in unity since 1945 have brought notable successes ; we must be ready to continue on that path. Let us not forget that what we want for Europe is not just great prosperity ; it is the security and the influence in the world that comes from united strength.

These are objectives which we have been pursuing since 1945 through a number of separate but overlapping European bodies. Each year we have a number of different meetings under the auspices of each of these organisations. There are not quite the same faces round the table on each occasion ; though many are present at every meeting. The agenda is not always the same, though it sometimes overlaps.

I do not want to suggest this afternoon that there is any simple or obvious way to achieve a sweeping rationalisation of this complex pattern. But if, as I hope, agreement is soon reached to enlarge the Community by taking in four new members, we shall obviously have to take another look at where we are going, and at what structures we need most effectively to co-ordinate policies in the political field. Rationalisation is bound to come if we are to achieve our long-term objective of a Europe united in every sense of the word.

Until the day comes for a comprehensive and fully integrated system of European institutions, Britain will continue to value the existing organs like the Western European Union for the opportunities they provide to practise working together. At the moment WEU is the best permanent organ we have in Europe for political consultation. A useful habit of frank discussion of foreign policy issues has developed there. It is the bird in the hand, and it is worth holding on to it. But what really matters of course is not the perpetuation of one particular way of organising ourselves ; what really matters is that the countries of Western Europe should have some means to harmonise their policies on international questions which concern us all alike.

Increasingly all these countries are realising that their interests are common. They may have different points of view ; but in the world of

today their basic economic and strategic interests are very close indeed. No Foreign Secretary in Western Europe can fail to be conscious of this, or of the influence that a united Western Europe can exercise on any issue. It is now up to Europe to claim the rôle to which our common history entitles us.

It is too soon to say whether our present negotiations will succeed. The political will to succeed is there. What we, what all the governments concerned must show is political imagination. We must refrain from seeking solutions to the problems of the negotiations in the narrow context of a European economy divided as it is today between the Six and the rest. Instead we must go for solutions which will promote the interests of all concerned in a Europe united in an enlarged Community. If the negotiations succeed, that will not be the end of the road. It will be a new beginning.

There are still hesitations in this country about Britain's future within the Community. If people feel that our partners have shown real understanding of our concern for Commonwealth countries like New Zealand and the sugar-growers, and that they have made real efforts to achieve an equitable financial balance for the process of transition, people in Britain will accept their new obligations gladly.

We are ready to make very basic changes in our traditional policies. We are ready for the long leap across the Channel. But before a man, however visionary, actually jumps, he is prudent to make sure that he will land on his feet, facing the right way to continue in the race.

Hesitations will quickly fade, provided the negotiations succeed on fair terms. If they do so succeed, the psychological effect on the whole of Europe, including Britain will be enormous. It will mean that the economic split, which has prevented the flowering of European political strength since the war, will be gone for good. It will mean that great opportunities, now no more than often-repeated promises, long unfulfilled, will be there for the taking : the opportunity to increase Europe's prosperity, the opportunity to mobilise Europe's technology, the oppor-

institutions et de nouvelles méthodes pour atteindre les objectifs que nous nous proposons. Les expériences faites par l'Europe dans le domaine de l'unité depuis 1945 ont eu des succès notables. Nous devons être prêts à poursuivre dans cette voie. N'oublions pas que ce que nous voulons pour l'Europe, ce n'est pas simplement une grande prospérité, mais la sécurité et l'influence dans le monde qui découlent d'une force commune.

Ce sont là des objectifs que nous n'avons cessé de poursuivre depuis 1945 par le biais d'un certain nombre d'organismes européens différents, mais qui se chevauchent. Tous les ans, nous tenons un certain nombre de réunions sous les auspices de l'une ou l'autre de ces organisations. Ce ne sont pas tout à fait les mêmes visages que nous voyons chaque fois autour de la table, bien que nombreux sont les participants qui assistent à toutes les réunions. L'ordre du jour n'est pas toujours le même, mais quelquefois il se recoupe.

Je ne veux pas suggérer aujourd'hui qu'il existe une méthode simple ou évidente de parvenir à une rationalisation radicale de ce système complexe, mais si, comme je l'espère, l'accord se fait bientôt sur l'élargissement de la Communauté par l'adjonction de quatre nouveaux membres, nous devrons forcément reconsidérer l'objectif que nous cherchons à atteindre et les structures qui nous permettront de coordonner, de la manière la plus efficace, nos diverses actions politiques. La rationalisation est une chose inéluctable si nous voulons atteindre notre objectif à long terme qui est celui d'une Europe unie dans toute l'acceptation du terme.

En attendant la pleine intégration de l'ensemble des institutions européennes, la Grande-Bretagne continuera à attacher de la valeur aux organismes existants, tels que l'Union de l'Europe Occidentale, en raison des possibilités qu'ils offrent de travailler en commun. En ce moment, l'U.E.O. est le meilleur organe permanent de consultation politique que nous ayons en Europe. Nous y avons pris l'utile habitude de discuter franchement des problèmes de politique étrangère. C'est un fait acquis auquel nous tenons. Mais ce qui importe réellement, ce n'est pas, bien sûr, de perpétuer une façon particulière de nous organiser, c'est que les pays d'Europe occidentale aient un moyen quelconque d'harmoniser leurs politiques sur les questions internationales qui nous intéressent tous.

De plus en plus, tous ces pays se rendent compte que leurs intérêts sont communs. Ils peuvent avoir des points de vue différents, mais dans

le monde actuel, leurs intérêts économiques et stratégiques fondamentaux sont, en vérité, très voisins. Aucun ministre des affaires étrangères d'Europe occidentale ne peut manquer d'en être conscient, ni de l'influence qu'une Europe occidentale unifiée peut exercer sur la solution d'un problème quelconque. C'est à l'Europe qu'il appartient désormais de revendiquer le rôle auquel nous donne droit notre histoire commune.

Les négociations actuelles aboutiront-elles ? Il est trop tôt pour le dire, mais la volonté politique de réussir existe. Ce que nous devons montrer, ce que tous les gouvernements intéressés doivent montrer, c'est de l'imagination politique. Nous devons nous abstenir de rechercher des solutions aux problèmes que posent les négociations dans le contexte étroit d'une économie européenne divisée comme elle l'est aujourd'hui entre les Six, d'une part, et les autres. Au contraire, nous devons dégager des solutions qui avanceront les intérêts de tous ceux qu'intéresse une Europe unifiée dans une Communauté élargie. Si les négociations aboutissent, ce ne sera pas le bout du chemin, mais un nouveau départ.

Des hésitations se manifestent encore dans ce pays sur ce que sera l'avenir de la Grande-Bretagne au sein de la Communauté. S'ils ont l'impression que nos partenaires ont fait preuve d'une réelle compréhension des soucis que nous inspirent les pays du Commonwealth, la Nouvelle-Zélande et les producteurs de canne par exemple, et qu'ils ont fait de réels efforts pour réaliser un équilibre financier équitable pour la période de transition, les Britanniques accepteront de bon cœur leurs nouvelles obligations.

Nous sommes prêts à modifier d'une manière fondamentale notre politique traditionnelle. Nous sommes prêts pour le grand saut par-dessus la Manche. Mais avant de sauter, un homme, pour aussi visionnaire qu'il soit, a la prudence de s'assurer qu'il retombera sur ses pieds, prêt à poursuivre la course dans le bon sens.

Les hésitations s'évanouiront vite si les négociations aboutissent sur des conditions équitables. L'effet psychologique d'un tel succès sur l'ensemble de l'Europe, y compris la Grande-Bretagne, sera énorme. Cela voudra dire que la division économique qui a, depuis la guerre, empêché la puissance politique de l'Europe de se manifester, aura disparu à jamais. Cela voudra dire que de grandes possibilités — qui ne sont aujourd'hui que des promesses toujours répétées, depuis longtemps inexécutées — s'offriront à ceux qui voudront les saisir : celles d'accroître la prospérité

tunity to consolidate Europe's influence for high purpose. Britain, in Europe, will not be slow to respond to the challenge.

Source : WEU Assembly.

56. Speech by Mr. Schumann, French Minister for Foreign Affairs, to the Belgian Foreign Press Union, Brussels

2nd March 1971

(Extract)

.....

Question : Mr. Minister, you spoke to your colleagues, yesterday at lunch, I think, about President Pompidou's plans for the future of Europe. Could you give us some details ?

Answer : You are quite right, yesterday lunch-time was mainly spent discussing President Pompidou's press conference and Europe's prospects. So I will give you my impressions : I shall give them to the President of the Republic tomorrow, but I am giving them to you already. First, one thing struck me particularly : none of my colleagues formulated a doctrine in opposition to that of President Pompidou. President Pompidou's doctrine is confederalist. He explained this confederalist doctrine with a very wide future and no one there yesterday disapproved or preferred another doctrine. To be clear, there was a time — I was even a member of the government then — when the possibility was mentioned that the Commission might be the nucleus of the future European government. In his press conference, Mr. Pompidou paid a fully justified tribute to the Commission in general, the present one and its present President in particular. But it is quite obvious that the nucleus of the European government he has in mind and which he refers to, i.e. a confederal European government, is the Council of Ministers. The old idea which I believe experience has shown to be obsolete received no backing yesterday.

Does this mean that this form of reasoning did not come within the scope of our luncheon or our talk? I really do not know; I can say no more, but I find it most striking that no other doctrine was put forward. Secondly, my colleagues were extremely interested in the possible application of the confederalist doctrine put forward and defined by President Pompidou. I think I am divulging no secrets by saying that on the whole my colleagues would frown on the authority of the Minister for Foreign Affairs being split by the creation of a Ministry for European Affairs separate from the Ministry for Foreign Affairs. Personally speaking, I frankly believe that they are quite right. Take a country like Luxembourg, Belgium or Holland : their interests are certainly not confined to Europe, but European affairs account for most of their problems. What would be left for a Minister for Foreign Affairs to do if there was a separate Minister for European Affairs ? Someone even said that the Minister for Foreign Affairs would become an Under-Secretary of State to the Minister for European Affairs. This is perhaps not so much the case for Italy, Germany or France, but it applies to a certain extent ; in any event, foreign policy must not be divided up. Conversely, it is quite easy to imagine that the progressive development of the Community's competence, and consequently of the competence of the Council of Ministers, might involve such a heavy burden of work for the Council of Ministers that a specialised Minister would be needed to represent his country. In this connection, a theory was put forward which will perhaps not be viewed with disfavour by all those here present, the theory that the permanent representatives would be of ministerial rank, would attend cabinet meetings in their respective countries and then return to Brussels. My colleagues must be forgiven for considering, too, that to safeguard the unity of foreign policy, permanent representatives of ministerial rank should nevertheless remain under their authority. And then, as President Pompidou said, as its competence is enlarged and consolidated, it is not out of the question that the Minister representing his country in Brussels would become a Minister in the confederation, where there would be a confederal government, all the elements of the problem then consequently being changed. That is my second general remark.

de l'Europe, de mobiliser la technologie de l'Europe, d'asseoir l'influence de l'Europe pour accomplir des desseins élevés. La Grande-Bretagne, dans l'Europe, ne sera pas longue à relever le défi.

Source : Assemblée de l'U.E.O. (Traduction U.E.O.).

56. Déclaration faite par M. Schumann, Ministre français des affaires étrangères, devant l'Union de la presse étrangère en Belgique à Bruxelles

2 mars 1971

(Extrait)

.....

Question : M. le Ministre, vous avez parlé avec vos collègues, hier au déjeuner, je crois, des plans du Président Pompidou sur le futur de l'Europe. Pourriez-vous nous donner quelques détails ?

Réponse : C'est tout à fait exact, le déjeuner que nous avons eu hier a été consacré pour l'essentiel à une discussion sur la conférence de presse du Président Pompidou et sur les perspectives qu'il a ouvertes à l'Europe. Alors, je vais vous donner mes impressions : je voudrais les donner demain au Président de la République, je vous les donne déjà. D'abord, il y a une chose qui m'a beaucoup frappé : c'est qu'aucune doctrine n'a été opposée par aucun de mes collègues à la doctrine du Président Pompidou. La doctrine du Président Pompidou est une doctrine confédéraliste. Il a exposé cette doctrine confédéraliste en lui ouvrant de très larges perspectives et aucun de mes collègues n'a dit hier : nous n'approuvons pas cette doctrine, nous en préférons une autre. Parlons net : il fut une époque, je l'ai connue, je l'ai même connue comme membre du gouvernement, où certains énonçaient l'hypothèse selon laquelle l'embryon du futur gouvernement européen pourrait être la Commission. Dans son discours, dans sa conférence de presse plus exactement, M. Pompidou a rendu un hommage parfaitement mérité à la Commission en général, à l'actuelle Commission et à son actuel président en particulier. Mais il est bien évident que, pour lui, l'embryon du gouvernement européen dont il rêve et qu'il annonce, un gouvernement confédéral européen, c'est le Conseil des Ministres. La thèse ancienne qui, à la lumière de l'expérience, m'apparaît d'ailleurs

comme une thèse surannée, cette thèse hier n'a pas trouvé de défenseur.

Est-ce que cela veut dire que cette forme de raisonnement n'entraîne pas dans le cadre de notre déjeuner ou de notre colloque, je n'en sais absolument rien ; je ne peux pas m'avancer au-delà de mon récit, mais je suis très frappé par le fait qu'aucune doctrine n'a été opposée à celle-là. Deuxième observation : mes collègues se sont très vivement intéressés, en revanche, à l'application possible de la doctrine confédéraliste qui a été énoncée, définie par le Président Pompidou. Je ne viole, je crois, aucun secret en disant que mes collègues, dans leur ensemble, verraient d'un mauvais œil le fractionnement de l'autorité du ministre des affaires étrangères, c'est-à-dire la création d'un ministère des affaires européennes distinct du ministère des affaires étrangères. Je vous dis franchement, à titre personnel, je crois qu'ils ont parfaitement raison. Je prends un pays comme le Luxembourg, comme la Belgique, un pays comme la Hollande : leurs intérêts ne sont assurément pas limités à l'Europe, mais les problèmes européens constituent l'essentiel de leurs problèmes. Que resterait-il à un ministre des affaires étrangères s'il y avait un ministre des affaires européennes distinct de lui ? Quelqu'un a même dit que le ministre des affaires étrangères deviendrait un sous-secrétaire d'Etat du ministre des affaires européennes. C'est peut-être moins vrai en Italie, moins vrai en Allemagne, moins vrai en France, mais c'est vrai dans une certaine mesure ; en tout cas il ne peut pas y avoir de fractionnement de la politique étrangère. En revanche, on peut parfaitement imaginer que le développement progressif des compétences de la Communauté, et par voie de conséquence le développement progressif des compétences du Conseil des Ministres, fassent que le Conseil des Ministres de la Communauté soit tellement chargé de besogne qu'il faille nécessairement un ministre spécialisé pour y représenter son pays. Et là, une hypothèse a été émise qui ne déplaira peut-être pas à tout le monde à cette table, c'est l'hypothèse selon laquelle les représentants permanents auraient rang ministériel, viendraient siéger dans les Conseils des Ministres de leurs pays respectifs et regagneraient ensuite Bruxelles. Mes collègues, pardonnez-leur, estiment d'ailleurs que pour la sauvegarde de l'unité de la politique étrangère, les représentants permanents ayant rang ministériel devraient cependant demeurer sous leur autorité. Et puis, au fur et à mesure, comme l'a dit le Président Pompidou, que l'élargissement et la consolidation des compétences s'affirme-

Finally, a third theory was put forward, and I repeat it so that my account will be quite complete. It was wondered whether a six months' term of office as President was not too short. Would it not be desirable for the presidency to be on a yearly instead of a six-monthly basis, which would in a way consolidate the European nature of the post? I will not say which Minister put forward this view, he can say so if he likes, but you will already have understood that it was not me, for I think there is some contradiction between this proposal and the previous one. If foreign policy is not divided up and until further notice a country's head of delegation to the Council of Ministers of the Community is to be the Minister for Foreign Affairs, I think it would be difficult for him to manage the two jobs for more than six months. I can tell you that this already means quite a considerable feat of acrobacy. You can see from what I have said, which, believe me, is very complete, how much Mr. Pompidou's proposals interested my colleagues. Moreover, it is not out of the question that some of them will have remarks to make in the form of questions or comments and that their remarks will be considered both by the French Government and by President Pompidou himself and that we shall take them fully into account in the development of political co-operation.

The question which has just been put may perhaps be linked to a certain extent with the previous question. And perhaps if the confederal formula defined by the French Head of State does not for the time being call for any basic criticism from the Minister for Foreign Affairs of the other countries it is due to our sincere wish to enlarge the Community and the fact that this political prospect seems the most compatible with enlargement.

Question : How will the step be taken between "European Ministers" belonging to national governments and membership of a confederal government?

Answer : This small step will not be taken by decree or by legal decision. It will have to follow naturally, i.e. from the development of Community competence and the consequent development of the competence of the Council of Ministers of the Community. You know we have an empirical and evolutive concept of things as events have confirmed. And it was moreover on the basis of this evolutive and empirical concept that the President of the French Republic — I notice that no one contradicted him on this point — upheld the idea of unanimity. All my colleagues told me even before yesterday's lunch that they were struck by the President of the Republic's comparison between the Council of Ministers of the Community and coalition governments. When a decision is taken in a coalition government which has a majority and a minority, Mr. Pompidou said that one of two things must happen: either the minority gives in and there is no problem or it does not give in and out it goes. This is what has just happened in Norway, for instance. It happens in all countries which have coalition governments and France, which has a semi-parliamentary, semi-presidential constitution, and where power is invested directly by universal suffrage in the person of the Head of State, is no exception to this rule. We too have a coalition government. All the western countries have coalition governments except, among the applicant countries, Britain. It has happened that some of us have no longer had a coalition government, like France in 1958; this was also the case in Germany under Adenauer, whose party, the CDU, had an absolute majority for a time; it also happened in Belgium for a time and, to emphasise how unusual the situation was, our Belgian friends called the majority, if my memory is correct, the "homogeneous" party because there was a homogeneous government. But it may be said that coalition governments are the rule. But I do not wish it on our English friends to fall in with this when they join the Common Market since it is always better to have a homogeneous government than a coalition government. However, that is how it is, there are too many political families, particularly in the Latin countries, for things to be otherwise. Therefore, the coalition government depends on the minority bowing to the majority or resigning.

raient, on ne peut pas exclure le moment où le ministre chargé de représenter son pays à Bruxelles deviendrait le ministre de la confédération, où il y aurait un gouvernement confédéral et où, à ce moment-là par conséquent, toutes les données du problème se trouveraient modifiées. Voilà la deuxième observation générale que j'ai recueillie.

Et enfin, une troisième hypothèse a été énoncée (je le dis pour être absolument complet dans ma narration). Cette troisième hypothèse a été la suivante : est-ce que six mois de présidence ce n'est pas trop court ? Est-ce qu'il ne serait pas souhaitable que la présidence soit assurée à tour de rôle, non pas pour six mois mais pour un an, ce qui consoliderait en quelque sorte le caractère européen de la fonction ? Je ne cite pas celui des ministres qui a énoncé cette hypothèse, je lui laisse le soin de le dire s'il le souhaite mais, vous avez déjà compris que ça n'était pas moi, car je crois qu'il y a quelque chose de contradictoire entre la proposition précédente et celle-là. Si la politique extérieure n'est pas fractionnée et si, jusqu'à nouvel ordre, le chef de la délégation d'un pays au Conseil des Ministres de la Communauté doit être le ministre des affaires étrangères, je crois qu'il lui serait difficile de cumuler les deux charges pendant plus de six mois. Déjà, vous pouvez m'en croire, cela suppose un effort acrobatique assez considérable. Vous voyez par ce récit, qui est très complet, je vous en donne ma parole d'honneur, combien les propositions de M. Pompidou ont intéressé mes collègues ; il n'est d'ailleurs pas exclu que certains d'entre eux précisent leurs observations sous forme de questions, sous forme de remarques et que ces observations soient examinées à la fois par le gouvernement français et par le Président Pompidou lui-même, et que nous soyons amenés à en tenir compte, à en tenir même le plus grand compte, dans le développement de la coopération politique.

Peut-être, d'ailleurs, que la question qui vient d'être posée se relie dans une certaine mesure à la question précédente. Et peut-être que, si la formule confédérale, définie par le chef de l'Etat français, n'appelle pour le moment du moins aucune critique de fond de la part des ministres des affaires étrangères des autres pays, peut-être cela tient-il à ce que nous avons tous le plus vif désir de parvenir à l'élargissement et que cette perspective politique est celle qui apparaît le plus aisément compatible avec l'élargissement.

Question : De quelle façon un pas serait-il franchi entre l'appartenance des « ministres européens » aux gouvernements nationaux et une appartenance à un gouvernement confédéral ?

Réponse : Ce petit pas, on ne le décrètera pas, on ne le franchira pas en vertu d'une décision juridique. Il devra procéder de la nature des choses, c'est-à-dire du développement des compétences communautaires et par voie de conséquence du développement de la compétence du Conseil des Ministres de la Communauté. Vous savez que nous avons une conception empirique et évolutive des choses, qui a d'ailleurs été confirmée par l'événement. Et c'est au nom, d'ailleurs, de cette conception évolutive et empirique que le Président de la République Française — je remarque que personne ne l'a contredit sur ce point — a défendu la thèse de l'unanimité. Tous mes collègues ont été frappés, ils me l'ont tous dit avant même le déjeuner d'hier par la comparaison que le Président de la République a établie entre le Conseil des Ministres de la Communauté et les gouvernements de coalition. Quand, dans un gouvernement de coalition où il y a une majorité et une minorité, une décision est prise, de deux choses l'une, a dit M. Pompidou : la minorité s'incline et il n'y a pas de problème ou elle ne s'incline pas et elle s'en va. C'est ce qui vient de se passer, par exemple, en Norvège. C'est ce qui se passe dans tous les pays où il y a des gouvernements de coalition et la France elle-même, qui a une constitution mi-parlementaire, mi-présidentielle et où le pouvoir procède directement du suffrage universel dans la personne du chef de l'Etat, n'échappe pas à cette règle. Nous avons aussi un gouvernement de coalition. Tous les pays occidentaux ont des gouvernements de coalition à l'exception, parmi les pays candidats, de la Grande-Bretagne. Il est arrivé, d'ailleurs, que certains d'entre nous n'aient plus de gouvernement de coalition : cela a été le cas en France en 1958 ; cela a été le cas en Allemagne sous Adenauer dont le parti, la C.D.U., a eu la majorité absolue pendant un certain temps ; cela a été le cas en Belgique pendant un certain temps et, pour souligner le caractère inhabituel de cette situation, nos amis Belges appelaient, il m'en souvient, à ce moment-là, le parti majoritaire : les « homogènes », parce qu'il y avait un gouvernement homogène. Mais enfin, on peut dire que le gouvernement de coalition est la règle. Je ne souhaite d'ailleurs pas à nos amis Anglais, quand ils seront entrés dans le Marché commun, de se soumettre à cette règle, car il vaut toujours mieux avoir un gouvernement homogène qu'un gouvernement de coalition. Enfin, c'est comme

Suppose that the minority in the Council of Ministers of the Community refuses to give in and resigns. There would be no more Europe, all would be over, everything dashed to the ground, there would be no more Community, no kind of European organisation. From the moment this assumption is excluded, then, all ideological considerations apart, the unanimity rule for important matters naturally follows. This is why it is quite wrong to be surprised that Europe has taken its biggest steps since the Luxembourg resolution. Not only is this not illogical, it is absolutely logical, for it is since it has become necessary to agree in order to make progress that it has become essential to reach unanimous agreement instead of putting off the difficulties and that political will, wherever there is one, finally prevails. If there were no political will, there would be nothing. From the moment political will exists, the unanimity rule for important matters is an irreplaceable stimulus, as we saw during the night of 21st to 22nd April. Remember that when we were on the point of reaching total agreement on completion some of our partners said they could not subscribe to it without rules for tobacco or for wine. If there had been no political will, tobacco and wine would merely have been feeble excuses for disagreeing. As there was political will, these were not pretexts but real difficulties. We analysed them objectively and in a few hours reached an agreement which was satisfactory, or acceptable, to all. The prospects opened up by Mr. Pompidou were worked out in relation to this objective reality.

.....

Source : Ministry for Foreign Affairs, Paris (WEU translation).

57. Interview of Mr. Pompidou, President of the French Republic, on BBC television

17th May 1971

(Extract)

.....

Question : Mr. President, General de Gaulle spoke of a European Europe, it is the Europe that you want to build, it is that into which we want to enter. How do you interpret this European Europe ?

Answer : It is very simple. A European Europe is a Europe in which decisions concerning it are made within it.

That is my definition of a European Europe.

Question : Nevertheless, recently there have been examples of European governments which, having to resolve vital problems, made national decisions rather than European or Community decisions. What are the consequences of this attitude ?

Answer : I have stated the rule, the principle ; then, there are habits which are often bad habits. We talk about a European Europe ; if decisions are taken by one country alone and not within the Community, from then on there is no Europe properly speaking. If decisions are taken under the influence and under the guidance of a non-European country, even if they are taken by the Community, then they are not European decisions.

There has to be a Europe and it has to be European ; that means the members of this Europe have to act together as if they were a community and they will have to act independently of outside pressure without of course ignoring the outside world.

Question : Could you envisage a sufficiently concerted, a sufficiently unanimous Europe acting as a kind of third power with regard to the super powers ?

Answer : I do not think that is the objective we should set ourselves because if we do it will impede progress in Europe. We must not try to make Europe a counterbalance. Also this Europe has to have very close ties with the outside, it has to maintain ties with the United States, this is obvious. Besides we have an alliance with the United States and many common interests, relations and business dealings with it. Furthermore, this Europe cannot ignore Eastern Europe which is its immediate neighbour and with whom it has to develop trade and try to create security.

For all these reasons I believe Europe's principal objective must be to be itself. After-

ça, il y a une trop grande diversité de familles politiques, notamment dans nos pays latins, pour qu'il puisse en être autrement. Donc, le gouvernement de coalition repose sur la soumission de la minorité à la règle de la majorité ou la démission de la minorité.

Supposons qu'au Conseil des Ministres de la Communauté, la minorité refuse de s'incliner et qu'elle s'en aille. Il n'y a plus d'Europe, tout est fini, tout est par terre, il n'y a plus de Communauté, il n'y a plus aucune espèce d'organisation européenne. Du moment que cette hypothèse est exclue, eh bien, toute considération idéologique mise à part, la règle de l'unanimité sur les problèmes importants découle de la nature des choses. Et voilà pourquoi on a bien tort de s'étonner quand on constate que c'est depuis la résolution de Luxembourg que l'Europe a franchi des pas considérables. Non seulement ce n'est pas illogique, c'est d'une logique absolue, car c'est depuis qu'il est nécessaire de s'entendre pour progresser, qu'il faut à tout prix s'entendre et parvenir à un accord unanime au lieu d'ajourner les difficultés, que la volonté politique, dès lors qu'elle existe, finit par prévaloir. S'il n'y avait pas de volonté politique, il n'y aurait rien. Dès lors que la volonté politique est là, la règle de l'unanimité sur les problèmes importants est un stimulant et un stimulant irremplaçable : nous l'avons bien vu dans la nuit du 21 au 22 avril. Rappelez-vous, lorsque au moment où nous étions sur le point d'aboutir à un accord total sur l'achèvement, certains de nos partenaires ont dit qu'ils ne pouvaient pas souscrire à cet accord sans un règlement sur le tabac, sans un règlement sur le vin. S'il n'y avait pas eu de volonté politique, le tabac et le vin n'auraient été que de mauvais prétextes pour aboutir à un désaccord. Comme il y avait une volonté politique, ce n'était pas des prétextes mais des difficultés réelles. Nous les avons analysées objectivement et nous avons abouti au bout de quelques heures à un accord satisfaisant pour tous, ou acceptable par tous. C'est par rapport à cette réalité objective que les perspectives ouvertes par M. Pompidou ont été déduites.

.....

Source : Ministère des affaires étrangères, Paris.

**57. Interview télévisée accordée
par M. Pompidou, Président de la République
Française, à la BBC**

17 mai 1971

(Extrait)

.....

Question : M. le Président, le Général de Gaulle avait parlé d'une Europe européenne, c'est l'Europe que vous voulez faire, c'est celle dans laquelle nous désirons entrer. Comment est-ce que vous interprétez cette Europe européenne ?

Réponse : C'est très simple. Une Europe européenne, c'est une Europe dans laquelle les décisions qui la concernent sont prises dans son sein.

Voilà ma définition de l'Europe européenne.

Question : Néanmoins, il y a eu récemment des exemples de gouvernements européens ayant à résoudre des problèmes vitaux qui ont pris des solutions plutôt nationales qu'européennes ou communautaires. Quelles sont les conséquences de cette attitude ?

Réponse : J'ai donné la règle, le principe, et puis il y a les habitudes qui sont souvent mauvaises. Nous disons Europe européenne ; si les décisions sont prises par un pays isolément, en dehors de la Communauté, à ce moment-là il n'y a pas d'Europe à proprement parler. Si elles sont prises sous l'influence et sous la direction d'un pays étranger à l'Europe, même si elles sont prises par la Communauté, elles ne sont pas européennes.

Il faut à la fois qu'il y ait l'Europe et qu'elle soit européenne, c'est-à-dire que les membres de cette Europe agissent de façon communautaire, ensemble, et qu'ils agissent indépendamment des pressions extérieures, sans ignorer pour autant le monde extérieur, bien entendu.

Question : Est-ce que vous pourriez envisager une Europe suffisamment concertée, suffisamment unanime, pour agir comme une espèce de troisième force à l'égard des Supergrands ?

Réponse : Je ne crois pas que ce soit l'objectif à se donner, parce que si on se le donne, on contrariera le progrès de l'Europe. Il ne faut pas chercher à faire de l'Europe un contrepoids. Cette Europe d'ailleurs doit avoir des liens très étroits avec l'extérieur, elle doit garder des liens avec les Etats-Unis, c'est évident. D'ailleurs, nous avons une alliance avec les Etats-Unis et beaucoup d'intérêts communs, de relations et d'échanges d'affaires, et, d'autre part, elle ne peut pas ignorer l'Europe de l'est qui est sa voisine immédiate et avec laquelle elle doit développer ses échanges et essayer de créer la sécurité.

Pour toutes ces raisons, je crois qu'il faut donner à l'Europe comme son objectif principal

wards we will see what rôle it plays and could play vis-à-vis others.

.....

Source : French Embassy, New York.

58. Declaration adopted by the Presidential Committee of the WEU Assembly and transmitted to the Heads of State or of Government and the Ministers for Foreign Affairs of the seven WEU member countries taking part in the Paris summit conference

16th October 1972

The Presidential Committee of the Assembly of WEU,

Hoping that the nine countries which will take part in the European summit conference will achieve substantial results in the economic and monetary fields and in regard to institutional matters ;

Hoping that they will be able to agree on a European policy in respect of the conference on security and co-operation in Europe and their relations with Eastern Europe, the organisation of the international monetary system, trade problems and assistance to the third world ;

Recalling that the modified Brussels Treaty is the juridical basis of any European undertaking in the field of defence and, consequently, of disarmament and security in Europe and that the delegation of some of WEU's responsibilities to NATO is merely a temporary measure that may always be repealed,

URGES THE HEADS OF STATE AND OF GOVERNMENT AND THE FOREIGN MINISTERS OF MEMBER COUNTRIES OF WESTERN EUROPEAN UNION WHO WILL TAKE PART IN THE EUROPEAN SUMMIT CONFERENCE

1. To ensure that the modified Brussels Treaty is not called in question in negotiations within Europe or between WEU member countries and third countries ;
2. To ensure that at all events the treaty will continue to be applied in full ;
3. To ensure that WEU retains its full responsibilities so long as they have not been assigned by treaty to other European organisations ;

4. To pay the greatest attention to keeping the Assembly informed and increasing opportunities for a dialogue with it on all matters affecting the application of the modified Brussels Treaty, the WEU Assembly remaining in all cases the real forum for parliamentary consideration of defence questions and relevant foreign policy matters as long as there has been no transfer of responsibilities as mentioned in paragraph 3.

Source : WEU Assembly, Paris.

59. Declaration issued after the meeting of Heads of State or of Government of the member countries of the enlarged Community, Paris

21st October 1972

(Extracts)

The Heads of State or of Government of the countries of the enlarged Community, meeting for the first time on 19th and 20th October in Paris, at the invitation of the President of the French Republic, solemnly declare :

At the moment when enlargement, decided in accordance with the rules in the treaties and with respect for what the six original member States have already achieved, is to become a reality and to give a new dimension to the Community ;

At a time when world events are profoundly changing the international situation ;

Now that there is a general desire for détente and co-operation in response to the interest and the wishes of all peoples ;

Now that serious monetary and trade problems require a search for lasting solutions that will favour growth with stability ;

Now that many developing countries see the gap widening between themselves and the industrial nations and claim with justification an increase in aid and a fairer use of wealth ;

Now that the tasks of the Community are growing, and fresh responsibilities are being laid upon it ;

d'être elle-même, et c'est après qu'on verra le rôle qu'elle joue ou qu'elle pourra jouer par rapport aux autres.

.....

Source : Ministère des affaires étrangères, Paris.

58. Déclaration adoptée par le Comité des Présidents de l'Assemblée de l'U.E.O. et transmise aux chefs d'Etat ou de gouvernement et aux ministres des affaires étrangères des sept pays membres participant à la conférence au sommet de Paris

16 octobre 1972

Le Comité des Présidents de l'Assemblée de l'U.E.O.,

Espérant que les neuf pays qui prendront part à la conférence européenne au sommet parviendront à réaliser des progrès substantiels, tant dans le domaine économique et monétaire que dans celui des institutions ;

Espérant qu'ils seront en mesure de dégager une politique européenne à propos de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, de leurs rapports avec l'Europe de l'Est, de l'organisation d'un système monétaire international, des problèmes commerciaux et de l'aide au tiers monde ;

Rappelant que le Traité de Bruxelles modifié constitue la base juridique de toute entreprise européenne en matière de défense et, par conséquent, de désarmement et de sécurité en Europe et que la délégation à l'O.T.A.N. de certaines compétences de l'U.E.O. ne constitue qu'une mesure de circonstance, toujours révocable,

PREIE INSTAMMENT LES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT ET LES MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DES PAYS DE L'U.E.O. QUI PARTICIPERONT A LA CONFÉRENCE AU SOMMET

1. De veiller à ce que le Traité de Bruxelles modifié ne soit mis en cause dans aucune négociation entre pays européens ou entre les membres de l'U.E.O. et de tierces puissances ;
2. De veiller à ce que le traité continue à être, en tout état de cause, intégralement appliqué ;
3. De veiller à ce que l'U.E.O. conserve toutes ses compétences tant qu'elles n'auront pas été attribuées, par voie de traité, à d'autres organisations européennes ;

4. D'apporter le plus grand soin à informer l'Assemblée et de multiplier les occasions de dialoguer avec elle sur toutes les questions concernant l'application du Traité de Bruxelles modifié, l'Assemblée de l'U.E.O. demeurant, en tout état de cause, le véritable centre de délibération parlementaire sur les questions de défense et les questions de politique étrangère qui y touchent, tant que le transfert évoqué au paragraphe 3 n'a pas été réalisé.

Source : Assemblée de l'U.E.O., Paris.

59. Déclaration adoptée à l'issue de la conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays membres de la Communauté élargie à Paris

21 octobre 1972

(Extraits)

Les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays membres de la Communauté élargie réunis pour la première fois les 19 et 20 octobre à Paris, à l'invitation du Président de la République Française, déclarent solennellement ce qui suit :

Au moment où l'élargissement, décidé conformément aux règles établies par les traités et dans le respect de l'œuvre déjà accomplie par les six Etats membres originaires, va devenir une réalité et donner à la Communauté européenne une autre dimension ;

Alors que se produisent dans le monde des événements qui transforment profondément la situation internationale ;

Alors que se manifeste une aspiration générale à la détente et à la coopération qui répond à l'intérêt et au désir profond de tous les peuples ;

Alors que des difficultés préoccupantes d'ordre monétaire ou commercial imposent la recherche de solutions durables favorisant l'expansion dans la stabilité ;

Alors que de nombreux pays en voie de développement voient se creuser l'écart qui les sépare des nations industrialisées et revendiquent à bon droit un accroissement des aides et une plus juste utilisation des richesses ;

Alors que les tâches de la Communauté s'accroissent et que de nouvelles responsabilités lui sont confiées ;

The time has come for Europe to recognise clearly the unity of its interests, the extent of its capacities and the magnitude of its duties ;

Europe must be able to make its voice heard in world affairs, and to make an original contribution commensurate with its human, intellectual and material resources. It must affirm its own views in international relations, as befits its mission to be open to the world and for progress, peace and co-operation.

To this end :

(i) The member States reaffirm their determination to base the development of their Community on democracy, freedom of opinion, the free movement of people and of ideas and participation by their peoples through their freely-elected representatives.

(ii) The member States are determined to strengthen the Community by establishing an economic and monetary union, the guarantee of stability and growth, the foundation of their solidarity and the indispensable basis for social progress, and by ending disparities between the regions.

(iii) Economic expansion is not an end in itself. Its first aim should be to enable disparities in living conditions to be reduced. It must take place with the participation of all the social partners. It should result in an improvement in the quality of life as well as in standards of living. As befits the genius of Europe, particular attention will be given to intangible values and to protecting the environment, so that progress may really be put at the service of mankind ;

(iv) The Community is well aware of the problem presented by continuing underdevelopment in the world. It affirms its determination within the framework of a world-wide policy towards the developing countries to increase its effort in aid and technical assistance to the least-favoured people. It will take particular account of the concerns of those countries towards which, through geography, history and the commitments entered into by the Community, it has specific responsibilities.

(v) The Community reaffirms its determination to encourage the development of international trade. This determination applies to all countries without exception. The Community is ready to

participate as soon as possible, in the open-minded spirit that it has already shown, and according to the procedures laid down by the IMF and the GATT, in negotiations based on the principle of reciprocity. These should make it possible to establish, in the monetary and commercial fields, stable and balanced economic relations, in which the interests of the developing countries must be taken fully into account.

(vi) The member States of the Community, in the interests of good neighbourly relations which should exist among all European countries whatever their régime, affirm their determination to pursue their policy of détente and of peace with the countries of Eastern Europe, notably on the occasion of the conference on security and co-operation in Europe, and the establishment on a sound basis of a wider economic and human co-operation.

(vii) The construction of Europe will allow it, in conformity with its ultimate political objectives, to affirm its personality while remaining faithful to its traditional friendships and to the alliances of the member States, and to establish its position in world affairs as a distinct entity determined to promote a better international equilibrium, respecting the principles of the Charter of the United Nations. The member States of the Community, the driving force of European construction, affirm their intention to transform before the end of the present decade the whole complex of their relations into a European union.

.....

Political co-operation

14. The Heads of State or of Government agreed that political co-operation between the member States of the Community on foreign policy matters had begun well and should be still further improved. They agreed that consultations should be intensified at all levels and that the Foreign Ministers should in future meet four times a year instead of twice for this purpose. They considered that the aim of their co-operation was to deal with problems of current interest and, where possible, to formulate common medium- and long-term positions, keeping in mind, *inter alia*, the international political implications for and effects of Community policies under construction. On matters which have a direct bearing on Community activities, close contact will be maintained with the institutions of the Community. They agreed

L'heure est venue pour l'Europe de prendre une claire conscience de l'unité de ses intérêts, de l'ampleur de ses capacités et de l'importance de ses devoirs ;

L'Europe doit être capable de faire entendre sa voix dans les affaires mondiales et de fournir une contribution originale à la mesure de ses ressources humaines, intellectuelles et matérielles et d'affirmer ses propres conceptions dans les rapports internationaux, conformément à sa vocation d'ouverture, de progrès, de paix et de coopération.

A cet effet :

(i) Les Etats membres réaffirment leur volonté de fonder le développement de leur Communauté sur la démocratie, la liberté des opinions, la libre circulation des personnes et des idées, la participation des peuples par l'intermédiaire de leurs représentants librement élus ;

(ii) Les Etats membres sont résolus à renforcer la Communauté en établissant une union économique et monétaire, gage de stabilité et de croissance, fondement de leur solidarité et base indispensable du progrès social, et en remédiant aux disparités régionales ;

(iii) L'expansion économique qui n'est pas une fin en soi, doit, par priorité, permettre d'atténuer la disparité des conditions de vie. Elle doit se poursuivre avec la participation de tous les partenaires sociaux. Elle doit se traduire par une amélioration de la qualité aussi bien que du niveau de la vie. Conformément au génie européen, une attention particulière sera portée aux valeurs et biens non matériels et à la protection de l'environnement, afin de mettre le progrès au service des hommes ;

(iv) La Communauté, consciente du problème que pose la persistance du sous-développement dans le monde, affirme sa volonté d'accroître, dans le cadre d'une politique globale à l'égard des pays en voie de développement, son effort d'aide et de coopération à l'égard des peuples les plus démunis et en tenant particulièrement compte des préoccupations des pays envers lesquels la géographie, l'histoire et les engagements que la Communauté a signés lui créent des responsabilités spécifiques ;

(v) La Communauté réaffirme sa volonté de favoriser le développement des échanges internationaux. Cette volonté s'étend à tous les pays sans exception. La Communauté est prête à participer

dans les meilleurs délais, avec un esprit ouvert tel qu'il s'est déjà manifesté, et selon les procédures prévues par le F.M.I. et le GATT, à des négociations fondées sur le principe de la réciprocité et permettant de parvenir dans les domaines monétaire et commercial à l'établissement de relations économiques stables et équilibrées, et dans lesquelles les intérêts des pays en voie de développement devront être pleinement pris en considération ;

(vi) Les Etats membres de la Communauté, dans l'intérêt des relations de bon voisinage qui doivent exister entre tous les pays de l'Europe quel que soit leur régime, affirment leur résolution de favoriser avec les pays de l'Est du continent, notamment à l'occasion de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe, la poursuite de leur politique de détente et de paix, et l'établissement sur des bases durables d'une plus large coopération économique et humaine ;

(vii) Conformément à ses finalités politiques, la construction européenne permettra à l'Europe d'affirmer sa personnalité dans la fidélité à ses amitiés traditionnelles et aux alliances de ses Etats membres et de marquer sa place dans les affaires mondiales en tant qu'entité distincte, résolue à favoriser un meilleur équilibre international, dans le respect des principes de la Charte des Nations Unies. Les Etats membres de la Communauté, élément moteur de la construction européenne, affirment leur intention de transformer, avant la fin de l'actuelle décennie, l'ensemble de leurs relations en une union européenne.

.....

Coopération politique

14. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont estimé que la coopération politique entre les Etats membres dans le domaine de la politique étrangère avait débuté de façon satisfaisante et devrait être encore améliorée. Ils sont convenus que les consultations seraient intensifiées à tous les niveaux, et qu'en particulier les ministres des affaires étrangères se réuniraient désormais quatre fois au lieu de deux fois par an à cet effet. Ils ont considéré que l'objectif de cette coopération était de traiter des questions d'actualité, et dans la mesure du possible, de formuler des positions communes à moyen et long terme en ayant à l'esprit, entre autres, les implications et les effets dans le domaine de la politique internationale des politiques communautaires en voie d'élaboration. Pour les matières qui ont une inci-

that the Foreign Ministers should produce, not later than 30th June 1973, a second report on methods of improving political co-operation in accordance with the Luxembourg report.

Reinforcement of institutions

15. The Heads of State or of Government recognised that the structures of the Community had proved themselves, though they felt that the decision-making procedures and the functioning of the institutions should be improved, in order to make them more effective.

The Community institutions and, where appropriate, the representatives of the governments of member States are invited to decide before the end of the first stage in the achievement of the economic and monetary union, on the basis of the report which the Commission, pursuant to the resolution of 22nd March 1971, is to submit before 1st May 1973, on the measures relating to the distribution of competences and responsibilities among the Community institutions and member States which are necessary to the proper functioning of an economic and monetary union.

They felt it desirable that the date on which meetings of national cabinets were normally held should be the same so that the Council of the Communities could organise itself with a more regular time-table.

Desiring to strengthen the powers of control of the European Parliamentary Assembly, independently of the date on which it will be elected by universal suffrage under Article 138 of the Treaty of Rome, and to make their contribution towards improving its working conditions, the Heads of State or of Government, while confirming the decision of 22nd April 1970 of the Council of the Communities, invited the Council and the Commission to put into effect without delay the practical measures designed to achieve this reinforcement and to improve the relations both of the Council and of the Commission with the Assembly.

The Council will, before 30th June 1973, take practical steps to improve its decision-making procedures and the cohesion of Community action.

They invited the Community institutions to recognise the right of the Economic and Social Committee in future to advise on its own initiative on all questions affecting the Community.

They were agreed in thinking that, for the purpose in particular of carrying out the tasks laid down in the different programmes of action, it was desirable to make the widest possible use of all the dispositions of the treaties, including Article 235 of the EEC Treaty.

European union

16. The Heads of State or of Government, having set themselves the major objective of transforming, before the end of the present decade and with the fullest respect for the treaties already signed, the whole complex of the relations of member States into a European union, request the institutions of the Community to draw up a report on this subject before the end of 1975 for submission to a summit conference.

Source : Ministry for Foreign Affairs, Paris.

60. Speech by Mr. Harmel, President-in-Office of the Council, Belgian Minister for Foreign Affairs, at the first session of the Council of the enlarged European Communities, Brussels

15th January 1973

(Extract)

.....

Thus, at no point in its history will the Community face a series of creative tasks as decisive as these for the future, nor so many problems which will be common to all, since the member States cannot any longer solve them in isolation.

III. Foreign policy

So it is not surprising if these far-reaching projects and this vast programme raise a number of questions for third countries. This is the third aspect of our increasing duties : the Community wants to be a balancing force and to make its contribution to resolving world-wide problems, with particular emphasis on those of the developing countries.

dence sur les activités communautaires, un contact étroit sera maintenu avec les institutions de la Communauté. Ils sont convenus que les ministres des affaires étrangères élaboreraient d'ici le 30 juin 1973 un second rapport sur les méthodes permettant d'améliorer la coopération politique ainsi qu'il avait été prévu dans le rapport de Luxembourg.

Renforcement institutionnel

15. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont constaté que les structures de la Communauté ont fait leurs preuves, mais ils ont estimé que les procédures de décision et le fonctionnement des institutions devaient être améliorés afin d'en augmenter l'efficacité.

Les institutions communautaires et, le cas échéant, les représentants des gouvernements des Etats membres sont invités à arrêter, avant la fin de la première étape de la réalisation de l'union économique et monétaire, sur la base du rapport que la Commission devra soumettre avant le 1^{er} mai 1973 conformément à la résolution du 22 mars 1971, les mesures relatives à la répartition des compétences et des responsabilités entre les institutions de la Communauté et les Etats membres qui sont nécessaires au bon fonctionnement d'une union économique et monétaire.

Ils ont estimé souhaitable l'uniformisation des dates auxquelles se tiennent en règle générale les réunions des Conseils des Ministres nationaux afin de permettre au Conseil de la Communauté de s'organiser de façon plus régulière.

Désireux de renforcer les pouvoirs de contrôle de l'Assemblée Parlementaire Européenne, et cela indépendamment du moment où, conformément à l'article 138 du Traité de Rome, elle sera élue au suffrage universel, et de contribuer pour leur part à améliorer les conditions de son fonctionnement, les chefs d'Etat ou de gouvernement confirment la décision du 22 avril 1970 du Conseil des Communautés. Ils invitent le Conseil et la Commission à mettre en œuvre sans délai les mesures pratiques destinées à réaliser ce renforcement et à améliorer les rapports tant du Conseil que de la Commission avec l'Assemblée.

Le Conseil prendra, avant le 30 juin 1973, des mesures pratiques visant à améliorer ses procédures de décision et la cohérence de l'action communautaire.

Ils ont invité les institutions de la Communauté à reconnaître au Comité Economique et Social le droit de rendre désormais des avis de sa propre initiative sur toutes les questions touchant au travail communautaire.

Ils ont été d'accord pour estimer qu'en vue de réaliser notamment les tâches définies dans les différents programmes d'action, il est indiqué d'utiliser aussi largement que possible toutes les dispositions des traités, y compris l'article 235 du traité de la C.E.E.

Union européenne

16. Les chefs d'Etat ou de gouvernement, s'étant donné comme objectif majeur de transformer, avant la fin de l'actuelle décennie et dans le respect absolu des traités déjà souscrits, l'ensemble des relations des Etats membres en une union européenne, prient les institutions de la Communauté d'élaborer sur ce sujet, avant la fin de 1975, un rapport destiné à être soumis à une conférence au sommet ultérieure.

Source : Ministère des affaires étrangères, Paris.

60. Allocution prononcée par M. Harmel, Président en exercice du Conseil, Ministre belge des affaires étrangères, à l'occasion de la première session du Conseil des Communautés élargies à Bruxelles

15 janvier 1973

(Extrait)

.....

Ainsi, à aucun moment de son histoire, la Communauté ne se sera trouvée devant un ensemble de tâches créatives aussi décisives pour l'avenir, ni devant tant de problèmes qui deviennent communs parce que les Etats membres ne peuvent plus les résoudre isolément.

III. La politique extérieure

Il ne faut pas s'étonner, dès lors, de ce que ces grandes actions et ce vaste programme posent nombre de questions pour les pays tiers. C'est le troisième aspect de nos devoirs grandissants : la Communauté veut être un facteur d'équilibre et apporter sa contribution aux problèmes universels en soulignant fortement celui des pays en voie de développement.

In the immediate future, we are faced with five specific tasks :

1. In the same spirit which enabled us to conclude a series of free trade agreements with the EFTA non-applicant countries at the end of last year, we must quickly find a solution, together with Norway, to the same trade problems.
2. Resolved to follow a comprehensive and balanced policy with all the Mediterranean countries, we must define this policy, first to guide us, then to help us when opening or continuing to maintain a wide network of agreements with these neighbour countries of Europe.
3. With the prospect of the important conference of European security and co-operation before us, the Community, for its part, will this year make a constructive contribution to this great event.
4. Resolved to ensure the harmonious development of world trade, we must define as soon as possible the most appropriate forms of the constructive dialogue which we propose to hold with the United States of America, Japan, Canada and the other industrialised trading partners.
5. Finally, as part of the overall development co-operation policy, on which we are going to adopt a programme, we will have to prepare this year for the renewal of our association agreements with a large number of African States, and also for the conclusion of agreements with other developing countries, belonging to the British Commonwealth, may desire.

.....

Source : Council of the European Communities, Brussels.

**61. Address by Mr. Kissinger,
President Nixon's Assistant for national
security affairs, at the Associated Press
annual luncheon, New York**

23rd April 1973

(Extract)

This year has been called the year of Europe, but not because Europe was less important in 1972 or in 1969.

A new era

1973 is the year of Europe because the era that was shaped by decisions of a generation ago is ending. The success of those policies has produced new realities that require new approaches:

- the revival of Western Europe is an established fact as is the historic success of its movement toward economic unification;
- the East-West strategic military balance has shifted from American preponderance to near equality, bringing with it the necessity for a new understanding of the requirements of our common security;
- other areas of the world have grown in importance. Japan has emerged as a major power centre. In many fields, "Atlantic" solutions to be viable must include Japan;
- we are in a period of relaxation of tensions. But as the rigid divisions of the past two decades diminish, new assertions of national identity and national rivalry emerge;
- problems have arisen, unforeseen a generation ago, which require new types of co-operative action. Ensuring the supply of energy for industrialised nations is an example.

These factors have produced a dramatic transformation of the psychological climate in the West — a change which is the most profound current challenge to western statesmanship. In Europe a new generation — to whom war and its dislocations are not personal experiences — takes stability for granted. But it is less committed to the unity that made peace possible and to the effort required to maintain it. In the United States, decades of global burdens have fostered and the frustrations of the war in South-East Asia have accentuated a reluctance to sustain global involvements on the basis of preponderant American responsibility.

Inevitably this period of transition will have its strains. There have been complaints in

Dans l'immédiat, cinq tâches précises sont devant nous :

1. Dans le même esprit qui nous a permis de parachever, à la fin de l'année dernière, une série d'accords de libre-échange avec les pays de l'A.E.L.E. non adhérents, nous devons sans délai arriver avec la Norvège à une solution des mêmes problèmes commerciaux.

2. Décidés à mener avec l'ensemble des pays méditerranéens une politique globale et équilibrée, nous avons à la définir, d'abord pour nous guider, ensuite lors de l'ouverture ou la poursuite d'un vaste réseau d'accords avec ces pays voisins de l'Europe.

3. Dans la perspective de l'importante Conférence sur la sécurité et la coopération européenne, la Communauté, pour ce qui la concerne, assurera, cette année, sa contribution constructive à ce grand événement.

4. Déterminés à assurer un développement harmonieux du commerce mondial, nous aurons à déterminer le plus tôt possible les formes les plus appropriées du dialogue constructif que nous voulons entretenir avec les Etats-Unis d'Amérique, le Japon, le Canada et les autres partenaires commerciaux industrialisés.

5. Dans le cadre enfin de la politique globale de coopération au développement dont nous arrêtons le programme, nous aurons cette année à préparer le renouvellement de nos accords d'association avec un grand nombre d'Etats du continent africain, et à préparer ceux que pourraient désirer d'autres pays en voie de développement appartenant au Commonwealth britannique.

.....

Source : Conseil des Communautés européennes, Bruxelles.

61. Allocution prononcée par M. Kissinger, Assistant du Président Nixon pour les affaires concernant la sécurité nationale, au déjeuner annuel de l'Associated Press à New York

23 avril 1973

(Extrait)

Cette année a été appelée l'année de l'Europe ; mais ce n'est pas que l'importance de l'Europe ait été moindre en 1972 ou en 1969.

Une ère nouvelle

1973 est l'année de l'Europe parce que l'ère façonnée par les décisions prises il y a une génération arrive à son terme. Le succès de cette politique a donné naissance à des réalités nouvelles qui exigent de nouvelles approches :

- le rétablissement de l'Europe occidentale est un fait établi, tout comme le succès historique de sa marche vers l'unification économique ;
- l'équilibre militaire stratégique Est-Ouest s'est modifié, passant d'une prépondérance américaine à une quasi-égalité, et nécessitant une nouvelle compréhension des besoins de notre sécurité commune ;
- d'autres régions du monde ont acquis une importance nouvelle. Le Japon est devenu un centre de puissance majeur. Dans de nombreux domaines, les solutions « atlantiques », pour être viables, doivent comprendre le Japon ;
- nous connaissons actuellement une période de relâchement des tensions. Mais, à mesure que s'atténuent les rigides divisions de ces vingt dernières années, nous assistons à de nouvelles assertions d'identité et de rivalité nationales ;
- des problèmes, imprévisibles il y a une génération, ont surgi et exigent de nouveaux modes d'action et de coopération. L'approvisionnement en énergie des nations industrialisées en est un exemple.

Ces facteurs ont donné lieu à une transformation spectaculaire du climat psychologique régnant à l'Ouest, changement qui constitue le défi le plus sérieux auquel doit faire face actuellement la politique occidentale. En Europe, une génération nouvelle, dont l'expérience personnelle ne comprend pas la guerre et les perturbations qu'elle apporte, accepte la stabilité comme une chose allant de soi. Mais elle est moins attachée à l'unité qui a permis à la paix de s'instaurer et à l'effort requis pour la maintenir. Aux Etats-Unis se manifeste une répugnance à maintenir un engagement à l'échelle du globe sur la base d'une prépondérance de la responsabilité américaine, répugnance nourrie par des décennies de fardeaux mondiaux assumés par le pays et accentuée par les frustrations découlant de la guerre en Asie du Sud-Est.

Il est inévitable que cette période de transition donne lieu à des tensions. Des voix se sont

America that Europe ignores its wider responsibilities in pursuing economic self-interest too one-sidedly and that Europe is not carrying its fair share of the burden of the common defence. There have been complaints in Europe that America is out to divide Europe economically, or to desert Europe militarily, or to bypass Europe diplomatically.

Our challenge is whether a unity forged by a common perception of danger can draw new purpose from shared positive aspirations.

In the forties and fifties the task was economic reconstruction and security against the danger of attack. The West responded with courage and imagination. Today the need is to make the Atlantic relationship as dynamic a force in building a new structure of peace, less geared to crisis and more conscious of opportunities, drawing its inspirations from its goals rather its fears.

This is why the President is embarking on a personal and direct approach to the leaders of Western Europe. In his discussions with the Heads of Government of Britain, Italy, the Federal Republic of Germany and France, the Secretary-General of NATO and other European leaders, it is the President's purpose to lay the basis for a new era of creativity in the West.

His approach will be to deal with Atlantic problems comprehensively. The political, military and economic issues in Atlantic relations are linked by reality, not by our choice nor for the tactical purpose of trading one off against the other. They must be addressed at the highest level. In 1972 the President transformed relations with our adversaries to lighten the burdens of fear and suspicion.

In 1973 we can gain the same sense of historical achievement by reinvigorating shared ideals and common purposes with our friends. The United States proposes to its Atlantic partners that, by the time the President travels to Europe towards the end of the year, we will have worked

out a new Atlantic charter setting the goals for the future — a blueprint that:

- builds on the past without becoming its prisoner;
- deals with the problems our success has created;
- creates for the Atlantic nations a new relationship in whose progress Japan can share.

We ask our friends in Europe, Canada and ultimately Japan to join us in this effort.

This is what we mean by the year of Europe.

Problems in Atlantic relationships

The problems in Atlantic relationships are real. They have arisen in part because during the fifties and sixties the Atlantic community organised itself in many different ways in the many different dimensions of its common enterprise.

In economic relations, the European Community has increasingly stressed its regional personality; the United States, at the same time, must act as part of and be responsible for a wider international trade and monetary system.

In our collective defence, we are still organised on the principle of unity and integration, but in radically different strategic conditions.

Diplomacy is the subject of frequent consultations, but is essentially being conducted by traditional nation States. The United States has global interests and responsibilities. Our European allies have regional interests. These are not necessarily in conflict, but in the new era neither are they automatically identical.

In short, we deal with each other regionally and even competitively on an integrated basis in defence, and as nation States in diplomacy. When the various collective institutions were rudimentary, the potential inconsistency in their modes of operation was not a problem. But after a

élevées en Amérique pour se plaindre de ce que l'Europe ignore ses responsabilités plus larges en poursuivant trop unilatéralement ses intérêts économiques propres, et qu'elle ne supporte pas une part équitable du fardeau de la défense commune. On s'est plaint, du côté européen, de ce que l'Amérique ait, semble-t-il, décidé de diviser l'Europe sur le plan économique, ou de l'abandonner sur le plan militaire, ou encore de la négliger sur le plan diplomatique.

Le problème qui se pose est le suivant : une unité forgée par une perception commune du danger peut-elle tirer une vigueur nouvelle d'aspirations positives partagées ?

Dans les années 1940 et 1950, la tâche qui s'imposait à nous portait sur la reconstruction économique et le maintien de notre sécurité contre tout danger d'attaque. L'Occident y a fait face avec courage et ingéniosité. Aujourd'hui, il nous faut faire de l'Alliance atlantique une force tout aussi dynamique en vue de l'édification d'une nouvelle structure de paix, moins tributaire des crises et plus consciente des possibilités qui s'offrent, tirant son inspiration de ses objectifs plutôt que de ses craintes.

C'est pourquoi le Président a adopté une attitude personnelle et directe à l'égard des dirigeants de l'Europe occidentale. Dans ses discussions avec les chefs de gouvernement de Grande-Bretagne, d'Italie, de République Fédérale d'Allemagne et de France, le secrétaire général de l'O.T.A.N. et d'autres leaders européens, le Président a l'intention de jeter les bases d'une ère nouvelle de créativité occidentale.

Sa méthode consistera à traiter les problèmes atlantiques dans leur ensemble. Les questions politiques, militaires et économiques qui affectent les relations atlantiques sont liées entre elles par les réalités du monde d'aujourd'hui, et non du fait d'un choix de notre part ou dans le but tactique d'obtenir un avantage en échange d'une concession. Elles doivent être traitées au niveau le plus élevé. En 1972, le Président a procédé à une transformation de nos relations avec nos adversaires, afin d'alléger le fardeau de peur et de suspicion qui pesait sur le monde.

En 1973, nous pourrions ressentir le même sentiment de réussite d'une ampleur historique en donnant une vie nouvelle aux idéaux et aux buts que nous partageons avec nos amis. Les Etats-Unis proposent à leurs partenaires atlantiques qu'au moment où le Président se rendra

en Europe, vers la fin de cette année, nous ayons mis au point un nouveau projet de Charte atlantique définissant nos objectifs pour l'avenir, projet qui :

- prenne pour base le passé sans en devenir le prisonnier ;
- s'occupe des problèmes créés par notre succès ;
- crée, entre les nations atlantiques, de nouveaux rapports aux progrès desquels puisse participer le Japon.

Nous demandons à nos amis en Europe, au Canada et ultérieurement au Japon, de se joindre à nous dans cet effort.

C'est là ce que nous voulons dire quand nous parlons de l'année de l'Europe.

Les problèmes atlantiques

Les problèmes que posent les relations atlantiques sont réels. Ils sont nés en partie parce qu'au cours des années 1950 et 1960, la Communauté atlantique s'est organisée de nombreuses façons différentes, dans les nombreux domaines divers de son entreprise commune.

Dans le secteur des relations économiques, la Communauté européenne a accentué de plus en plus sa personnalité régionale ; parallèlement, les Etats-Unis doivent agir en tant qu'élément d'un système international commercial et monétaire plus large, et en être responsables.

Dans le secteur de notre défense collective, notre organisation s'appuie encore sur le principe de l'unité et de l'intégration, mais dans des conditions stratégiques radicalement différentes.

La diplomatie fait l'objet de consultations fréquentes, mais est essentiellement menée par des Etats-nations traditionnels. Les Etats-Unis ont des intérêts et des responsabilités à l'échelle du monde. Nos alliés européens ont des intérêts régionaux. Les uns et les autres ne sont pas nécessairement en conflit, mais dans cette nouvelle ère, ils ne sont pas non plus automatiquement identiques.

En bref, dans le domaine de la défense, nous traitons entre nous sur un plan régional et même compétitif, sur une base intégrée. Dans le domaine de la diplomatie, nous nous comportons en tant qu'Etats-nations. Lorsque les diverses institutions collectives étaient rudimentaires, les con-

generation of evolution and with the new weight and strength of our allies, the various parts of the construction are not always in harmony and sometimes obstruct each other.

The Atlantic nations must find a solution for the management of their diversity. We can no longer afford to pursue national or regional self-interest without a unifying framework. We cannot hold together if each country or region asserts its autonomy whenever it is to its benefit and invokes unity to curtail the independence of others.

We must strike a new balance between self-interest and the common interest. We must identify interests and positive values beyond security in order to engage once again the commitment of peoples and parliaments.

.....

Source : United States Embassy, Paris.

62. Second report on European political co-operation on foreign policy approved by the nine Foreign Ministers, Copenhagen

23rd July 1973

PART I

The Heads of State or of Government of the member States of the European Communities approved on 27th October 1970 the report of the Foreign Ministers drawn up in implementation of paragraph 15 of the communiqué of the Hague conference of 1st and 2nd December 1969. The document reflected the belief that progress towards concerted action in the field of foreign policy was likely to promote the development of the Communities and to help the Europeans to realise more fully their common responsibilities. The objectives of that co-operation are :

- to ensure, by means of regular consultations and exchanges of information, improved mutual understanding as regards the main problems of international relations ;
- to strengthen solidarity between governments by promoting the harmonisation

of their views and the alignment of their positions and, wherever it appears possible and desirable, joint action.

The report also proposed that the Foreign Ministers should submit a second general report which would, *inter alia*, contain an assessment of the results obtained from such consultation. At the time when the enlargement of the European Communities became a fact, paragraph 14 of the summit declaration in Paris on 21st October 1972 required the Foreign Ministers to produce by 30th June 1973 a second report on methods of improving political co-operation in accordance with the Luxembourg report.

The Heads of State or of Government, meeting in Paris, expressed their satisfaction at the results obtained since the political co-operation machinery was formally set up on the basis of the texts of 27th October 1970. In several fields, the member States have been able to consider and decide matters jointly so as to make common political action possible. This habit has also led to the "reflex" of co-ordination among the member States which has profoundly affected the relations of the member States between each other and with third countries. This collegiate sense in Europe is becoming a real force in international relations.

The Ministers note that the characteristically pragmatic mechanisms set up by the Luxembourg report have shown their flexibility and effectiveness. What is involved in fact is a new procedure in international relations and an original European contribution to the technique of arriving at concerted action. The experience acquired so far has resulted in a strengthening of the belief in the usefulness of concerted action by means of direct contact between senior officials of Foreign Ministries and of a very thorough preparation of the matters under consideration as a basis for the decisions by Ministers.

Such concerted action has also had a positive influence insofar as it has brought about a more conscious collaboration between representatives of member States of the Communities in third countries. They have been encouraged to meet and compare the information available to them. This habit of working together has enabled the procedure for concerted action to become more widespread wherever common action or common consideration seemed desirable.

traditions potentielles de leurs modes de fonctionnement ne constituaient pas un problème. Mais, après une génération d'évolution et étant donné le nouveau poids et la nouvelle force de nos alliés, les divers éléments de l'édifice ne sont pas toujours en harmonie et se gênent parfois les uns les autres.

Les nations atlantiques doivent trouver une solution pour coordonner leur diversité. Nous ne pouvons plus nous permettre de poursuivre un intérêt personnel national ou régional en dehors d'un cadre unificateur. Nous ne pouvons nous associer si chaque pays ou région affirme son autonomie chaque fois qu'elle y a intérêt et invoque l'unité pour restreindre l'indépendance des autres.

Nous devons établir un nouvel équilibre entre l'intérêt personnel et l'intérêt commun. Outre la sécurité, nous devons définir les intérêts et les valeurs positives afin d'obtenir une fois de plus l'engagement des peuples et des parlements.

.....

Source : Ambassade des Etats-Unis, Paris, *USA Documents*, n° 2363, 24 avril 1973.

62. Deuxième rapport sur la coopération politique européenne en matière de politique étrangère approuvé par les ministres des affaires étrangères des Neuf à Copenhague

23 juillet 1973

PREMIÈRE PARTIE

Les chefs d'Etat ou de gouvernement des Etats membres des Communautés européennes ont approuvé, le 27 octobre 1970, le rapport des ministres des affaires étrangères fait en exécution du paragraphe 15 du communiqué de la Conférence de La Haye des 1^{er} et 2 décembre 1969. Ce document reflétait la conviction qu'un progrès dans la voie de la concertation des politiques étrangères serait de nature à favoriser le développement des Communautés et à donner aux Européens une conscience plus vive de leurs communes responsabilités. Les objectifs de cette coopération sont les suivants :

- assurer par une information et des consultations régulières une meilleure compréhension mutuelle sur les grands problèmes de politique internationale ;
- renforcer la solidarité des gouvernements en favorisant une harmonisation des

points de vue, la concertation des attitudes et lorsque cela apparaîtra possible et souhaitable des actions communes.

Le rapport prévoyait encore que les ministres des affaires étrangères déposeraient un second rapport d'ensemble qui devrait contenir, entre autres, une évaluation des résultats obtenus par ladite consultation. Au moment où l'élargissement des Communautés européennes devenait une réalité, le paragraphe 14 de la déclaration du Sommet de Paris publiée le 21 octobre 1972 chargeait les ministres des affaires étrangères d'élaborer, avant le 30 juin 1973, un second rapport sur les méthodes permettant d'améliorer la coopération politique, ainsi qu'il avait été prévu dans le rapport de Luxembourg.

Les chefs d'Etat ou de gouvernement réunis à Paris ont exprimé leur satisfaction sur les résultats obtenus depuis que la coopération politique a été solennellement inscrite dans les textes le 27 octobre 1970. Dans plusieurs domaines, les Etats membres ont, en effet, eu l'occasion d'unir leurs efforts de réflexion et de décision, afin de permettre une action politique commune. Cette habitude a, par ailleurs, créé un réflexe de concertation qui a profondément marqué les relations des Etats membres entre eux et vis-à-vis des pays tiers. La collégialité européenne tend aussi à devenir une ligne de force dans la politique internationale.

Les ministres constatent que les mécanismes mis en place par le rapport de Luxembourg, caractérisés par leur pragmatisme, ont fait la preuve de leur souplesse et de leur efficacité. Il s'agit en l'occurrence d'une procédure nouvelle dans les relations internationales et d'un apport original européen à la technique de concertation. L'expérience acquise a eu pour effet de renforcer la conviction de l'utilité de se concerter grâce à des contacts directs entre les responsables des ministères des affaires étrangères et de fonder les décisions des ministres sur une préparation très approfondie des sujets à examiner.

Cette concertation a eu encore une influence positive dans la mesure où elle a suscité une collaboration plus attentive entre les représentants des Etats membres de la Communauté dans les pays tiers. Ceux-ci ont, en effet, été encouragés à se réunir et à confronter leurs informations. Cette habitude de travail en commun a permis la diffusion la plus large de la procédure de concertation partout où une action ou réflexion commune paraissait souhaitable.

In the Luxembourg report provision was made for the Commission to be invited to make known its views when the work of the Ministers affected the activities of the European Communities. The Foreign Ministers express satisfaction that these contacts have now become a reality and that a constructive and continuing dialogue is in course both at the level of experts and of the Political Committee, and at ministerial meetings.

The colloquy with the Political Commission of the European Parliament and the communication by the President of the Council to the European Parliament have put into effect the desire of the Foreign Ministers to make a contribution to the democratic character of the construction of political union.

The final declaration of the conference of Heads of State or of Government held on 19th-21st October 1972 expressed, *inter alia*, the conviction that Europe must be able to make its voice heard in world affairs and to affirm its own views in international relations.

Europe now needs to establish its position in the world as a distinct entity, especially in international negotiations which are likely to have a decisive influence on the international equilibrium and on the future of the European Community.

In the light of this it is essential that, in the spirit of the conclusions of the Paris summit conference, co-operation among the Nine on foreign policy should be such as to enable Europe to make an original contribution to the international equilibrium. Europe has the will to do this, in accordance with its traditionally outward-looking mission and its interest in progress, peace and co-operation. It will do so, loyal to its traditional friends and to the alliances of its member States, in the spirit of good neighbourliness which must exist between all the countries of Europe both to the east and the west, and responding to the expectations of all the developing countries.

The results obtained by the procedure of political consultation since its inception, referred to in the preceding paragraphs, are the subject of a descriptive annex attached to this report.

PART II

In implementation of the task entrusted to them by paragraph 14 of the Paris summit

declaration, and having regard to the objective which the Heads of State or of Government set themselves, namely to transform, before the end of the present decade, the whole complex of the relations between the member States of the European Communities into a European union, the Foreign Ministers propose that the Heads of State or of Government approve the following measures :

1. *Ministerial meetings*

Henceforth, the Foreign Ministers will meet four times a year. They may also, whenever they consider it necessary to consult each other on specific subjects between meetings, meet for that purpose when they happen to come together on other occasions.

2. *The political Committee of the member States of the European Communities*

The Political Directors of the member States of the Community will meet in the Political Committee of the member States of the European Communities with a view to preparing ministerial meetings and carrying out tasks entrusted to them by the Ministers. In order to attain that objective, meetings of the committee will be held as frequently as the intensification of the work requires.

3. *The Group of "Correspondents"*

A group consisting of European "Correspondents" in the Foreign Ministry (called the Group of Correspondents) will be set up. That group will be entrusted with the task of following the implementation of political co-operation and of studying problems of organisation and problems of a general nature. Furthermore, for certain matters, the group will prepare the work of the Political Committee on the basis of instructions given by that committee.

4. *Working parties*

- (a) In order to ensure more thorough consultation on individual questions, working parties will be set up to bring together senior officials of the Ministries for Foreign Affairs responsible for the subject under consideration. These working parties cease to meet as soon as they have completed the task entrusted to them. Exceptionally, and especially

Aux termes du rapport de Luxembourg, il était prévu que, dans le cas où les travaux des ministres entraîneraient des effets sur les activités des Communautés européennes, la Commission serait invitée à faire connaître son avis. Les ministres des affaires étrangères se félicitent de ce que ces contacts sont désormais entrés dans la réalité des faits et qu'un dialogue constructif et continu s'en est suivi tant au niveau des experts que du Comité Politique et des réunions des ministres.

Les colloques avec la Commission politique de l'Assemblée Parlementaire Européenne et la communication du Président en exercice du Conseil à l'Assemblée Parlementaire, ont traduit le souci des ministres des affaires étrangères de contribuer à assurer le caractère démocratique de l'édification de l'union politique.

La déclaration de la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement du 19-21 octobre 1972 exprime entre autres la conviction que l'Europe doit être capable de faire entendre sa voix dans les affaires mondiales et d'affirmer ses propres conceptions dans les rapports internationaux.

La nécessité apparaît pour l'Europe de marquer sa place dans les affaires mondiales en tant qu'entité distincte, et tout particulièrement compte tenu des négociations internationales destinées à avoir une influence déterminante sur l'équilibre international et sur l'avenir de la Communauté européenne.

Dans ces conditions, il apparaît indispensable que, dans l'esprit des conclusions de la Conférence de Paris, la coopération des Neuf dans le domaine de la politique étrangère soit en mesure de permettre à l'Europe de fournir une contribution originale à un équilibre international. Elle a la volonté de le faire, conformément à sa vocation d'ouverture, de progrès, de paix et de coopération, dans la fidélité à ses amitiés traditionnelles et aux alliances de ses Etats membres, ainsi que dans l'intérêt des relations de bon voisinage qui doivent exister entre tous les pays de l'Europe à l'Est comme à l'Ouest et en répondant à l'attente de l'ensemble des pays en voie de développement.

Les résultats obtenus par la consultation politique depuis son instauration, et évoqués dans les paragraphes qui précèdent, font l'objet d'une annexe descriptive jointe au présent rapport.

DEUXIÈME PARTIE

En exécution du mandat qui leur a été confié par le paragraphe 14 de la déclaration

du Sommet de Paris et compte tenu de l'objectif que les chefs d'Etat ou de gouvernement se sont fixé de transformer avant la fin de l'actuelle décennie l'ensemble des relations des Etats membres de la Communauté européenne en une union européenne, les ministres des affaires étrangères proposent aux chefs d'Etat ou de gouvernement d'approuver les dispositions suivantes :

1. Réunions ministérielles

Désormais, les ministres des affaires étrangères se réunissent quatre fois par an. Ils pourront également, chaque fois qu'ils reconnaissent la nécessité de se consulter sur des sujets précis entre leurs réunions, se rencontrer à cet effet lorsqu'ils se retrouvent à d'autres occasions.

2. Comité Politique des Etats membres des Communautés européennes

Les directeurs des affaires politiques des Etats membres de la Communauté se réunissent au sein du Comité Politique des Etats membres des Communautés européennes en vue de préparer les réunions ministérielles et de mener à bonne fin les tâches qui leurs sont confiées par les ministres. Afin de pouvoir réaliser cet objectif, le rythme des réunions du comité sera déterminé en fonction des besoins créés par l'intensification des travaux.

3. Groupe des correspondants

Il est instauré un groupe formé par les correspondants européens dans les ministères des affaires étrangères, dénommé Groupe des correspondants. Ce groupe a pour tâche de suivre la mise en œuvre de la coopération politique et d'étudier les problèmes d'organisation et d'ordre général. En outre, pour certaines questions, ce groupe prépare les travaux du Comité Politique sur la base des directives données par celui-ci.

4. Groupes de travail

- (a) En vue d'approfondir la consultation sur des questions particulières, des groupes de travail seront créés réunissant les responsables compétents des ministères des affaires étrangères pour le sujet à examiner. Ces groupes cessent de se réunir au moment où ils ont réalisé le mandat qui leur a été confié. A titre exceptionnel et notamment afin

in order to ensure continuity if the work can be completed in the near future, the chairman of a working party may be required to continue in office beyond the usual period.

- (b) The chairman-in-office may approach the Political Committee about the need to bring together senior officials of the major ministerial departments who have not met during the preceding six-month period with a view to keeping them in contact with each other.

5. *Medium- and long-term studies*

In accordance with paragraph 14 of the declaration of the Paris summit conference, which set as an objective of political co-operation the formulation, where possible, of common medium- and long-term positions, several methods of work can be envisaged. According to circumstances, this will be done either by groups of experts in addition to the current matters which they normally deal with, or by entrusting the preparations of such studies to a special analysis and research group consisting normally of officials.

The Political Committee will propose to the Foreign Ministers specific subjects for study.

6. *The rôle of the embassies of the Nine in the capitals of the member countries of the Community*

The embassies of the Nine participate closely in the implementation of political co-operation. In particular, they receive information on a Community basis issued by the Foreign Ministry of their country of residence. Furthermore, they are occasionally entrusted with consultations on specific subjects :

- at the seat of the Presidency at the request of the Political Committee, the Presidency or another member State ; or
- in another capital at the request of the Foreign Ministry.

They will appoint one of their diplomatic staff who will specifically be entrusted with ensuring the necessary contacts with the Foreign Ministry of their country of residence, within the framework of political co-operation.

7. *Rôles of the embassies in third countries and of the offices of permanent representatives to major international organisations*

With the introduction of the political co-operation machinery, it proved useful to associate embassies and permanent representatives' offices with the work. In the light of the experience gained, better information on the work in progress in the field of political co-operation should be provided so as to enable them, where necessary, to put forward in an appropriate form those aspects which they consider of interest for this work, including considerations on joint action.

With this in mind, the Political Committee will notify the missions concerned when it considers it necessary to obtain a contribution on a specific item of its agenda. Where appropriate, it may require a common report to be prepared by them on specific questions.

In addition to the provisions contained in the texts in force governing reciprocal information on the occasion of important visits, the Ambassador concerned, accredited in the country where the visit takes place, should first provide information to his colleagues on the spot so as to enable any appropriate exchange of views. After the visit, such information as may interest them should be given to them in the most appropriate manner.

Finally, in application of the provisions governing the rôle of missions abroad, the permanent representatives of the member States to the major international organisations will regularly consider matters together and, on the basis of instructions received, will seek common positions in regard to important questions dealt with by those organisations.

8. *The Presidency*

As regards the internal organisation of the work of political co-operation, the Presidency :

- sees to it that the conclusions adopted at meetings of Ministers and of the Political Committee are implemented on a collegiate basis ;
- proposes, on its own initiative or on that of another State, consultation at an appropriate level ;

d'assurer la continuité des travaux si ceux-ci peuvent être achevés dans un avenir proche, le président en exercice d'un groupe de travail pourrait être chargé d'assumer cette fonction au-delà du terme habituel.

- (b) Le président en exercice peut, par ailleurs, interroger le Comité Politique sur l'opportunité de réunir les responsables des grandes sections des ministères qui ne se seraient pas réunis pendant le semestre précédent en vue de conserver entre eux les contacts indispensables.

5. *Etudes à moyen et long terme*

Conformément au paragraphe 14 de la déclaration du Sommet de Paris, qui fixait comme objectif de la coopération politique la formulation, dans la mesure du possible, de positions communes à moyen et long terme, plusieurs méthodes de travail peuvent être envisagées. Il y sera procédé, selon le cas, soit en recourant aux travaux de groupes d'experts, au-delà des questions d'actualité dont ils ont normalement la charge, soit en confiant l'élaboration de ces études à un groupe spécial d'analyse et de recherche composé normalement de fonctionnaires.

Le Comité Politique proposera aux ministres des affaires étrangères des sujets précis d'étude.

6. *Rôle des ambassades des Neuf auprès de capitales des Etats membres de la Communauté*

Les ambassades des Neuf sont associées étroitement à la mise en œuvre de la coopération politique. Elles sont appelées notamment à recevoir les informations communautaires données par le ministère des affaires étrangères de leur résidence. En outre, elles sont chargées occasionnellement d'avoir des consultations avec celui-ci sur des sujets déterminés :

- soit au siège de la présidence à la demande du Comité Politique, de la présidence ou d'un autre Etat membre ;
- soit dans une autre capitale à la demande du ministère des affaires étrangères.

Elles désigneront un de leurs collaborateurs qui aura spécialement pour mission d'assurer avec le ministère des affaires étrangères de leur résidence les contacts nécessaires dans le cadre de la coopération politique.

7. *Rôle des ambassades dans les pays tiers et des représentations permanentes auprès des grandes organisations internationales*

Dès que la coopération politique a été instaurée, il s'est révélé utile d'associer les ambassades et représentations permanentes aux travaux de celle-ci. A la lumière de l'expérience acquise, il convient maintenant d'améliorer leur information sur les travaux en cours dans le cadre de la coopération politique afin de leur permettre, le cas échéant, de faire connaître sous une forme appropriée les éléments qui leur paraîtraient présenter de l'intérêt pour ces travaux, y compris des considérations sur des lignes d'action commune.

Dans cet esprit, lorsque le Comité Politique estime utile, sur un point précis de son ordre du jour, de recueillir une telle contribution, il en informe les postes concernés. Le cas échéant, il peut leur demander de préparer un rapport commun sur des questions déterminées.

Par ailleurs, en complément aux dispositions contenues dans les textes en vigueur organisant l'information réciproque à l'occasion des visites importantes, il convient que l'ambassadeur compétent accrédité auprès du pays où se produit une telle visite en informe au préalable ses collègues sur place de manière à permettre les échanges de vues qui se révéleraient opportuns. Après la visite, les informations susceptibles de les intéresser leur sont données de la manière la plus appropriée.

Enfin, en application des dispositions organisant le rôle des postes à l'étranger, il est précisé que les représentants permanents des Etats membres auprès des grandes organisations internationales se concerteront de manière régulière et, sur la base des instructions reçues, rechercheront des positions communes à l'égard des questions importantes qui y sont traitées.

8. *La Présidence*

Dans le cadre de l'organisation interne des travaux de la coopération politique, la Présidence :

- veille à la mise en œuvre collégiale des conclusions arrêtées lors des réunions des ministres et du Comité Politique ;
- propose à son initiative ou celle d'un autre Etat la consultation au niveau opportun :

- may also, between meetings of the Political Committee, meet the Ambassadors of the member States in order to inform them of the progress of the work of political co-operation. The meeting may take place at the request of an Ambassador of a member State seeking consultation on a specific subject.

Experience has also shown that the Presidency's task presents a particularly heavy administrative burden. Administrative assistance may therefore be provided by other member States for specific tasks.

9. *Improvement of contact between the Nine*

The Foreign Ministers have agreed to establish a communications system with a view to facilitating direct contact between their departments.

10. *Relations with the European Parliament*

Having regard to the widening scope of the European Communities and the intensification of political co-operation at all levels, four colloquies will be held each year at which the Ministers will meet with members of the Political Committee of the European Parliament. For the purpose of preparing the colloquies, the Political Committee will draw to the attention of Ministers proposals adopted by the European Parliament on foreign policy questions.

In addition the Minister exercising the function of President will continue, as in the past, to submit to the European Parliament, once a year, a communication on progress made in the field of political co-operation.

11. *Priorities to be set in respect of the matters to be dealt with within the framework of political co-operation*

Governments will consult each other on all important foreign policy questions and will work out priorities, observing the following criteria :

- the purpose of the consultation is to seek common policies on practical problems ;

- the subjects dealt with must concern European interests whether in Europe itself or elsewhere where the adoption of a common position is necessary or desirable.

On these questions each State undertakes as a general rule not to take up final positions without prior consultation with its partners within the framework of the political co-operation machinery.

The Political Committee will submit to the meetings of Foreign Ministers subjects among which the Ministers may select those to be given priority in the course of political co-operation. This is without prejudice to the examination of additional subjects either at the suggestion of a member State or as a result of recent developments.

12. *Relationship between the work of the political co-operation machinery and that carried out within the framework of the European Communities*

(a) The political co-operation machinery, which deals on the intergovernmental level with problems of international politics, is distinct from and additional to the activities of the institutions of the Community which are based on the juridical commitments undertaken by the member States in the Treaty of Rome. Both sets of machinery have the aim of contributing to the development of European unification. The relationship between them is discussed below.

(b) The political co-operation machinery, which is responsible for dealing with questions of current interest and where possible for formulating common medium- and long-term positions, must do this keeping in mind, *inter alia*, the implications for and the effects of, in the field of international politics, Community policies under construction.

For matters which have an incidence on Community activities close contact will be maintained with the institutions of the Community.

(c) The last section of the previous paragraph is implemented in the following way :

- the Commission is invited to make known its views in accordance with current practice ;
- the Council, through the President of the Committee of Permanent Representatives,

— peut, par ailleurs, rencontrer entre les séances du Comité Politique les ambassadeurs des Etats membres en vue de les informer de la marche des travaux de la coopération politique. Ces rencontres peuvent aussi avoir lieu sur demande d'un ambassadeur d'un Etat membre, qui solliciterait une consultation sur un sujet précis.

L'expérience a, par ailleurs, montré que la tâche de la Présidence est particulièrement lourde sur le plan administratif. Dès lors, l'assistance administrative d'autres Etats membres peut lui être prêtée pour des tâches particulières.

9. *Amélioration des liaisons entre les Neuf*

Les ministres des affaires étrangères sont convenus d'établir un système de communication pour faciliter les liaisons directes entre leurs départements.

10. *Relations avec l'Assemblée Parlementaire Européenne*

Compte tenu de l'approfondissement des Communautés européennes et de l'intensification de la coopération politique à tous les niveaux, quatre colloques par an réuniront désormais les ministres avec les membres de la Commission politique de l'Assemblée Parlementaire Européenne. En vue de préparer ces colloques, le Comité Politique attirera l'attention des ministres sur les propositions adoptées par l'Assemblée Parlementaire Européenne en matière de politique étrangère.

D'autre part, le ministre exerçant la présidence continuera comme par le passé à faire une fois par an une communication à l'Assemblée Parlementaire Européenne sur les progrès dans le domaine de la coopération politique.

11. *Priorités à fixer pour les thèmes à traiter dans le cadre de la coopération politique*

Les gouvernements se consulteront sur toutes les questions importantes de politique étrangère et dégageront les priorités dans le respect des principes suivants :

— la consultation a pour objet la recherche de lignes communes dans des cas concrets ;

— les sujets doivent toucher aux intérêts de l'Europe, sur notre continent ou en dehors de celui-ci, dans des domaines où une prise de position commune devient nécessaire ou souhaitable.

Sur ces questions chaque Etat s'engage en règle générale à ne pas fixer définitivement sa propre position sans avoir consulté ses partenaires dans le cadre de la coopération politique.

Le Comité Politique soumettra aux réunions des ministres des affaires étrangères des sujets parmi lesquels les ministres pourront déterminer ceux à traiter par priorité dans la coopération politique. Ceci sans préjudice de l'examen de questions supplémentaires proposées par un Etat membre ou suscitées par l'actualité.

12. *Relations entre les travaux de la coopération politique et les travaux menés dans le cadre des Communautés européennes*

(a) La coopération politique, qui traite sur le plan intergouvernemental de problèmes de politique internationale, est distincte de l'activité communautaire qui procède des engagements juridiques souscrits par les Etats membres dans le Traité de Rome et s'ajoute à celle-ci. Elles ont l'une et l'autre pour objectif de contribuer au développement du processus d'unification européenne. Les relations qu'elles entretiennent font l'objet des paragraphes suivants.

(b) Les organes de la coopération politique chargés de traiter des questions d'actualité et, dans la mesure du possible, de formuler des positions communes à moyen et long terme, doivent le faire en ayant à l'esprit, entre autres, les implications et les effets dans le domaine de la politique internationale des politiques communautaires en voie d'élaboration.

Pour les matières qui ont une incidence sur les activités communautaires un contact étroit sera maintenu avec les institutions de la Communauté.

(c) La mise en œuvre du dernier alinéa du paragraphe précédent se fait de la manière suivante :

— la Commission est invitée à faire connaître son avis selon la pratique en vigueur :

— le Conseil, par l'intermédiaire du président du Comité des représentants perma-

is informed by the Presidency of the agreed conclusions which result from the work of the political co-operation machinery, to the extent that these conclusions have an interest for the work of the Community ;

- the Ministers will similarly be able, if it is so desired, to instruct the political co-operation machinery to prepare studies on certain political aspects of problems under examination in the framework of the Community. These reports will be transmitted to the Council through the President of the Committee of Permanent Representatives.

*
**

In drawing up this report, the Ministers have demonstrated their belief that even more important than the contents of their proposals is the spirit in which these are put into effect. That spirit is the one that emerges from the decisions taken at the Paris summit meeting.

The Ministers consider that co-operation on foreign policy must be placed in the perspective of European union.

From now on, it is of the greatest importance to seek common positions on major international problems.

ANNEX

Results obtained from European political co-operation on foreign policy

1. *Ministerial meetings*

(LUXEMBOURG REPORT — SECOND PART, II)

As from the second half of 1970, the Ministers for Foreign Affairs of member States of the European Communities have met regularly twice a year.

In pursuance of the decision taken by the conference of Heads of State or of Government in Paris on 19th-21st October 1972, the number of these meetings has, from 1973, been increased from two to four.

2. *Political Committee*

(LUXEMBOURG REPORT — SECOND PART, III)

(a) The Luxembourg report provided for at least four meetings a year. From the outset, the Political Committee met more often than had been foreseen ; in fact, during the last twelve months, it has held nine meetings.

(b) The Political Committee has noted that the aims defined in the Luxembourg report could only be achieved by adequate preparation. To this effect and without thereby discarding other possible formulas, it has established, within the framework of its activities, working parties entrusted with particular tasks :

- a sub-committee was set up to study problems relating to the conference on security and co-operation in Europe (CSCE), and an *ad hoc* group, in which the Commission of the European Communities takes part, was set up to examine the economic aspects. In view of the need for such studies, it was decided that the sub-committee and the *ad hoc* group should meet on a permanent basis in Helsinki in order to work, on the spot, for agreed positions in response to developments in the negotiations ;

- three working parties were set up with a view to following and studying problems relating, respectively, to the situation in the Middle East, the Mediterranean area and Asia ; senior officials in the Foreign Ministries with responsibility for those questions usually participate in this work ;

- there were also meetings of experts dealing with various questions as, for example, co-operation in the event of natural disasters ;

- consultations also took place between the Presidency and the embassies of member States on the situation in the Indian sub-continent and in the Middle East.

(c) Furthermore, it was decided to place within the framework of political co-operation the consultations which used to take place within the WEU before sessions of the General Assembly of the United Nations, of the Economic and Social Council and of the FAO. For this purpose,

manents, est saisi par la Présidence des conclusions communes auxquelles ont abouti les travaux de la coopération politique, dans la mesure où celles-ci présentent un intérêt pour le déroulement des travaux de la Communauté ;

- les ministres pourront également, si le souhait en est exprimé, charger les organes de la coopération politique de préparer des études sur certains aspects politiques des problèmes en cours d'examen dans le cadre communautaire. Ces rapports seront transmis au Conseil par l'intermédiaire du président du Comité des représentants permanents.

**

En rédigeant ce rapport, les ministres ont marqué leur conviction que, plus encore que la teneur de leurs propositions, ce qui importe réellement est l'esprit dans lequel elles pourront être appliquées. Cet esprit est celui que se dégage des décisions prises à la réunion au Sommet de Paris.

Les ministres estiment que la coopération en matière de politique étrangère doit se situer dans la perspective de l'union européenne.

Dès maintenant, la recherche de positions communes sur les grands problèmes internationaux revêt donc une importance essentielle.

ANNEXE

descriptive des résultats obtenus par la coopération politique européenne en matière de politique étrangère

1. Réunions ministérielles

(RAPPORT DE LUXEMBOURG — DEUXIÈME PARTIE, II)

A partir du second semestre de 1970, les ministres des affaires étrangères des Etats membres des Communautés européennes se sont régulièrement réunis deux fois par an.

En application de la décision prise par la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement à Paris les 19-21 octobre 1972, le nombre de ces réunions a été porté de deux à quatre à partir de 1973.

2. Comité Politique

(RAPPORT DE LUXEMBOURG — DEUXIÈME PARTIE, III)

(a) Le rapport de Luxembourg prévoyait au moins quatre réunions par an. Dès le début, le Comité Politique s'est réuni plus souvent que prévu ; en fait, durant les douze derniers mois, il a tenu neuf réunions.

(b) Le Comité Politique a constaté qu'on ne peut atteindre les objectifs définis au rapport de Luxembourg que par une préparation adéquate. A cet effet et sans écarter pour autant d'autres formules possibles, il a créé, dans le cadre de ses activités, des groupes de travail chargés de tâches particulières :

- un sous-comité fut créé pour étudier les problèmes relatifs à la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe et un groupe ad hoc auquel participe la Commission des Communautés européennes fut institué pour en examiner les aspects économiques. Compte tenu de la nécessité des travaux, il a été convenu que le Sous-comité et le Groupe ad hoc siègeraient en permanence à Helsinki de manière à rechercher sur place des positions agréées pour répondre à l'évolution de la négociation ;
- trois groupes de travail ont été créés en vue de suivre et d'étudier les problèmes relatifs respectivement à la situation au Moyen-Orient, à la région méditerranéenne et à l'Asie ; y participent normalement les responsables dans les administrations centrales des problèmes correspondants ;
- il y eut aussi des réunions d'experts portant sur des questions diverses, comme par exemple la collaboration en cas de calamités naturelles ;
- des consultations entre la présidence et les ambassades des pays membres au sujet de la situation dans le sous-continent indien et le Moyen-Orient eurent également lieu.

(c) En outre, il a été décidé de placer dans le cadre de la coopération politique les consultations qui avaient lieu autrefois au sein de l'U.E.O. avant les sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies, du Conseil Economique et Social et de la F.A.O. A cet effet, à côté des

alongside the co-ordination meetings of the permanent representatives, senior officials responsible for the different sectors within each of the national administrations get together to discuss certain items placed on the agendas of these sessions ; they report to the Political Committee.

3. *Group of "Correspondents"*

(LUXEMBOURG REPORT — SECOND PART, VII-3)

In order to facilitate the internal organisation of political co-operation, the Luxembourg report provided that each State should appoint from within its Ministry for Foreign Affairs an official who should act as the "correspondent" of his opposite numbers in other States. These officials were established as a "Group of Correspondents" ; this group, in addition to the task of drafting summaries of the conclusions reached at ministerial meetings and meetings of the Political Committee, was entrusted with the duty of closely following the implementation of political co-operation and of studying the problems of organisation and those of a general nature, as well as particular problems which the Political Committee gave it to examine, in particular for the purpose of preparing their meetings.

4. *Activities of embassies of the Nine in the capitals of member States of the Communities*

The rôle of Ambassadors of the Nine in the capitals of member States has proved important for the implementation of political co-operation in particular with respect to the exchange of information. In order to facilitate contacts with the Ministries for Foreign Affairs in the countries of their residence with respect to matters of political co-operation, each of these embassies has appointed a diplomat on its staff whose special duty is to ensure contact with the Ministry for Foreign Affairs in its country of residence on matters of political co-operation.

Since the Ambassadors receive information concerning the Community from the Ministry for Foreign Affairs of their country of residence and, in particular, since they are expected by the Political Committee to engage in discussions from time to time, in the capital of the Presidency, it is important that they should be fully informed of the progress of political co-operation with the implementation of which their missions are associated.

5. *Association of Ambassadors in third countries and of permanent representatives to international organisations with the political co-operation*

It has been judged necessary and in line with the Luxembourg report to associate heads of the diplomatic missions of the Nine with political co-operation. For that purpose, it has been arranged that the Political Committee can ask Ambassadors accredited to a particular country to provide it with reports and thus to encourage co-operation among the diplomatic representatives of member States.

It had also been arranged that regular discussions can take place between Ambassadors accredited to countries other than those of the Community, on problems of common interest concerning the country to which they are accredited, in accordance with such procedures as the Ambassadors themselves would find appropriate.

These provisions were put into operation and developed during the first two years of political co-operation.

Heads of diplomatic missions in many posts, or their representatives, while taking account of local conditions, take part increasingly in political co-operation, especially through exchanges of view and in certain cases by means of joint reports.

6. *Commission of the European Communities*

(LUXEMBOURG REPORT — SECOND PART, V)

The Luxembourg report provides that :

"should the work of the Ministers affect the activities of the European Communities, the Commission will be invited to make known its views."

In accordance with this the Commission of the Communities has been invited to participate in ministerial discussions and in sessions of the Political Committee and of groups of experts when the agenda of the meeting provides for the examination of questions affecting the activities of the Communities : for example, the examination of problems relating to the economic aspects of the CSCE and to the future rôle of the Council of Europe.

concertations auxquelles procèdent les représentations permanentes, les responsables de ces différents secteurs dans chacune des administrations nationales se concertent au sujet de certains points retenus à l'ordre du jour de ces sessions ; ils font rapport au Comité Politique.

3. *Groupe des correspondants*

(RAPPORT DE LUXEMBOURG — DEUXIÈME PARTIE, VII - 3)

Pour faciliter l'organisation interne de la coopération politique, il a été prévu dans le rapport de Luxembourg que chaque Etat désignera au sein de son administration des affaires étrangères, un fonctionnaire qui sera le correspondant de ses homologues dans les autres Etats. Ces fonctionnaires ont été constitués en un « Groupe des correspondants ». Ce groupe s'est vu confier, outre la rédaction des relevés de conclusions des réunions ministérielles et du Comité Politique, la tâche de suivre la mise en œuvre de la coopération politique et d'étudier les problèmes d'organisation et d'ordre général, ainsi que les problèmes d'ordre particulier que le Comité Politique le charge d'examiner notamment pour préparer ses propres délibérations.

4. *Activités des ambassades des Neuf auprès des capitales des Etats membres des Communautés*

Le rôle des ambassades des Neuf auprès des capitales des Etats membres s'est révélé important pour la mise en œuvre de la coopération politique, particulièrement en ce qui concerne l'information réciproque. Afin de faciliter les contacts avec le ministère des affaires étrangères de leur résidence dans le domaine de la coopération politique, chacune de ces ambassades a désigné en son sein un diplomate qui a été chargé spécialement d'assurer ces contacts.

Recevant les informations communautaires qui leur sont données par le ministère des affaires étrangères de leur résidence, et étant notamment chargés occasionnellement par le Comité Politique d'avoir des consultations sur des sujets déterminés dans la capitale de la Présidence, il est important que les ambassadeurs restent pleinement au courant des activités de la coopération politique, à la mise en œuvre de laquelle les postes sont associés.

5. *Association des ambassadeurs dans les pays tiers et des représentants permanents auprès des organisations internationales à la coopération politique*

Dans l'esprit du rapport de Luxembourg, il a été jugé utile d'associer les chefs de missions diplomatiques des Neuf à la coopération politique. Dans ce but, il avait été prévu que le Comité Politique pouvait demander aux ambassadeurs accrédités dans un pays déterminé de lui fournir des rapports et favoriser de la sorte une coopération au niveau des représentations diplomatiques.

Il était prévu également que des consultations régulières pourraient avoir lieu entre les ambassadeurs accrédités dans les pays autres que ceux de la Communauté, sur les problèmes d'intérêt commun concernant le pays où ils exercent leurs fonctions, selon les modalités qui seraient tenues comme appropriées par les ambassadeurs eux-mêmes.

Ces dispositions ont été mises en œuvre et développées au cours des deux premières années de la coopération politique.

De manière de plus en plus suivie tout en tenant compte des particularités locales, les chefs de missions diplomatiques dans de nombreux postes ou leurs représentants participent à la coopération politique, notamment par des échanges de vues et dans certains cas par des rapports communs.

6. *Commission des Communautés européennes*

(RAPPORT DE LUXEMBOURG — DEUXIÈME PARTIE, V)

Le rapport de Luxembourg prévoit que :

« dans le cas où les travaux des ministres entraîneraient des effets sur les activités des Communautés européennes, la Commission serait invitée à faire connaître son avis. »

C'est dans cet esprit que la Commission des Communautés a été invitée à participer aux délibérations ministérielles ainsi qu'aux sessions du Comité Politique et des groupes d'experts lorsque l'ordre du jour des travaux prévoyait l'examen de questions entraînant des effets sur les activités des Communautés. On peut citer, en particulier, l'examen des problèmes relatifs au volet économique de la C.S.C.E. et au rôle futur du Conseil de l'Europe.

7. *European Parliament*

(LUXEMBOURG REPORT — SECOND PART, VI, AND THIRD PART, 4)

In accordance with the Luxembourg report which provided for two methods of associating public opinion and its representatives with the development of political co-operation, Ministers for Foreign Affairs and members of the Political Commission of the European Parliament held a colloquy every six months and the President-in-Office of the Council reported every year to the Parliament on the progress of work concerning the best means of advancing towards political union.

At the last two colloquies, a new procedure, consisting essentially of the notification in advance to the Political Commission of the European Parliament of the main subjects for discussion, was adopted in order to make the exchange of views more fruitful.

8. *Participation of new members*

Political co-operation was started when the European Communities consisted of only six members — the applicant States being associated with their activities in accordance with the procedure specified in the fourth part of the Luxembourg report. The procedure provided that the Ministers of the Six would meet their colleagues from acceding States at a time as near as possible to their meetings in order to ensure necessary consultation for keeping those States informed of the progress of the work of the Six.

Similarly, it was arranged for the President-in-Office of the Political Committee to communicate to applicant States information likely to interest them and for him to obtain any reactions they had. This rule was adopted to take account of the essential connection between membership of the European Communities and participation in activities enabling further progress to be made towards political union.

After signature of the Act of Accession on 22nd January 1972 these States have fully participated in meetings at every level.

Source : HMSO Cmnd. 5432.

63. *Press conference by Mr. Pompidou, President of the French Republic, Paris*

27th September 1973

(Extract)

.....

Question : You proposed that the Europeans should form a European union by 1980 but you did not specify what you include under that term. In what way is a European union more than a community and in what way is it a step toward a kind of European State with its democratic control, its government and its economic and political powers ?

Answer : It is a problem of adjectives : European union and European community could mean the same thing but it so happens that the Community is called economic and that the European union which we defined in its broad outlines during the summit conference lacks this adjective. Consequently this union goes beyond, it wishes to go beyond, the economic issue. This perforce means that it wants to lead to the political area. That, of course, is the most difficult.

We are six and now nine States which have traditions, which have different situations and different customs, and it is not easy to harmonise our policies. There will only be a genuine European union when there is a European policy and please believe that contrary to what one thinks France is not opposed to it. Quite the contrary. And if, for example, one feels that in order for political co-operation to develop more rapidly it must be discussed from time to time, at not too frequent but still regular intervals, by the highest authorities among themselves and themselves alone, I for my part am in favour of this and I am ready, not to take the initiative, but to discuss it with our partners. If we do in fact succeed in having a European policy vis-à-vis all the others, all the non-member countries, then the road will be clear.

In regard to the control, well, it is a difficult question. Every time solutions are suggested we realise that they are not adequate. I will simply say that so long as there is no real European executive, there can be no real European parliament. This does not detract from the

7. *Assemblée Parlementaire Européenne*

(RAPPORT DE LUXEMBOURG — DEUXIÈME PARTIE, VI, ET TROISIÈME PARTIE, 4)

Conformément au rapport de Luxembourg qui prévoyait deux formes d'association de l'opinion publique et ses représentants au développement de la coopération politique, un colloque semestriel a réuni les ministres des affaires étrangères et les membres de la Commission politique de l'Assemblée Parlementaire Européenne, tandis que le Président en exercice du Conseil faisait une communication annuelle à l'Assemblée sur l'évolution des travaux sur la meilleure manière de réaliser des progrès dans le domaine de l'unification politique.

Lors des deux derniers colloques, une procédure consistant pour l'essentiel à communiquer d'avance à la Commission politique de l'Assemblée les thèmes principaux, a été adoptée pour rendre les échanges de vues plus fructueux.

8. *Participation des nouveaux membres*

La coopération politique a été entamée alors que les Communautés européennes ne comptaient que six membres — les États candidats étant associés à leurs travaux selon les modalités définies à la quatrième partie du rapport de Luxembourg. Celles-ci prévoyaient que les ministres des Six rencontreraient leurs collègues des États adhérents à une date aussi rapprochée que possible de leurs réunions afin d'assurer les consultations nécessaires pour tenir ces États informés de l'évolution des travaux des Six.

De même, il était prévu que le président en exercice du Comité Politique communiquerait aux États candidats les informations susceptibles de les intéresser et recueillerait leurs réactions éventuelles. Cette règle avait été adoptée pour répondre à la nécessaire corrélation qui existe entre l'appartenance aux Communautés européennes et la participation aux activités devant permettre de réaliser des progrès dans le domaine de l'unification politique.

Après la signature de l'acte d'adhésion, le 22 janvier 1972, ces États ont participé pleinement aux réunions à tous les niveaux.

Source : *Europe Documents*, n° 758, 14 septembre 1973.

**63. Conférence de presse tenue par
M. Pompidou, Président de la République
Française, à Paris**

27 septembre 1973

(Extrait)

.....

Question : Vous avez proposé aux Européens de faire pour 1980 une union européenne, mais vous n'avez pas précisé ce que vous placiez sous ce terme. En quoi une union européenne est-elle plus qu'une communauté et en quoi est-elle une étape vers une sorte d'Etat européen avec son contrôle démocratique, son gouvernement et sa compétence à la fois économique et politique ?

Réponse : C'est un problème d'adjectif. Union européenne ou Communauté européenne, cela peut vouloir dire la même chose, mais il se trouve que la Communauté s'appelle économique et que l'union européenne que nous avons définie dans ses grandes lignes lors de la conférence au sommet n'a pas cet adjectif. Par conséquent, elle déborde, elle veut déborder le problème économique. Cela veut dire obligatoirement qu'elle veut déboucher sur le domaine politique. C'est le plus difficile, cela va de soi.

Nous sommes six, et maintenant neuf États qui ont des traditions, qui ont des situations différentes, des habitudes différentes et harmoniser les politiques n'est pas facile. Il n'y aura véritablement d'union européenne que le jour où il y aura une politique européenne et, croyez bien que, contrairement à ce qu'on pense, la France n'y est pas hostile, bien au contraire, et si, par exemple, on estime que la coopération politique doit, pour pouvoir se développer plus rapidement, être de temps à autre, à des intervalles pas trop fréquents, mais tout de même réguliers, traitée entre les plus hauts responsables, entre eux et entre eux seuls, j'en suis pour ma part partisan et je suis prêt, non pas à en prendre l'initiative, mais à en parler avec nos partenaires. Si nous arrivons effectivement à avoir une politique européenne vis-à-vis de tous les autres, de tous les tiers, à ce moment-là la voie sera ouverte.

En ce qui concerne le contrôle, eh bien c'est une affaire difficile. Chaque fois que l'on propose des solutions, on s'aperçoit qu'elles ne sont pas adéquates. Je dirai simplement que, tant qu'il n'y aura pas un exécutif européen réel, il ne peut pas y avoir un parlement européen réel.

potential expansion of the rôle of the parliamentary assembly in Strasbourg but it sets the limits within which this rôle cannot at present help being restricted.

.....

Source : French Embassy, New York.

**64. Speech by Mr. Heath,
British Prime Minister, Blackpool**

13th October 1973

(Extracts)

.....

Of course we are not satisfied with the European Community as it stands today. I do not know anyone in the Community who believes that it has reached its final form, or indeed its perfect form. The whole nature of the Community is that it should constantly change and develop according to the changing needs of its peoples. It is not a community of the governments for the bureaucrats — it is the Community of the peoples and for the peoples of Europe.

Should there be changes in the common agricultural policy? Certainly, and it is precisely because we are now members of the Community that it has been agreed that plans for change should be set in hand, and we owe a great deal to our Minister of Agriculture, Joe Godber, for the part that he played in those matters.

Should there be changes in the way the Community spends its money and in its control over it? Most certainly. And it is precisely because we are now members of the Community that we have already reached agreement on the setting up of the regional development fund from which Scotland, Wales and the regions of England will benefit. We can pay tribute to John Davies and Christopher Chataway for the part they have played in the negotiations over the regional development fund.

Should there be changes in the democratic working of the Community? Most certainly. This is precisely why Peter Kirk and his colleagues, with my full agreement and that of my colleagues, have set in hand various proposals in

the European Parliament. Their very presence in Strasbourg has revitalised that institution, because they have brought to it characteristics from the Westminster parliament itself.

Should there be changes in the way our governments work together for greater unity? At the summit conference of heads of government in Paris a year ago, we laid down the general lines of policy for the Community for the rest of this decade until 1980. We visualised another meeting in 1976 to review what had been achieved. Progress this year is already considerable. By the end of the year major decisions will have to be taken over a very wide field including economic and monetary union, and social and regional policy. But the total programme of work in the Community which has to be handled by the Council of Ministers, on which the Foreign Secretary sits, is immense.

I believe that already some of my colleagues as heads of government feel the need for us to get together regularly without large staffs so that we can jointly guide the Community along the path we have already set. I would like to see the heads of government of the Community meeting together, perhaps twice a year, as I have said, alone and without large staffs, with the President of the Commission being present, as he was at the summit, on matters which concern the Commission. I would hope that my partners would respond to an initiative of this kind.

Our purpose in meeting together would be to lay down the broad direction of European policy, to keep up the momentum towards greater unity in foreign policy, to help forward the working out of common internal policies within the Community: and so to agree upon the strategic issues facing the Community as to avoid the damaging controversies which so often appear to the public to dog the deliberations in Brussels...

We shall achieve these changes by persuading our partners that they are necessary if we are to achieve our common purpose.

That is the meaning of the Community. That is what our European Community is all about. The Community is on the move, and

Cela n'enlève rien aux possibilités de développement de l'action de l'Assemblée parlementaire de Strasbourg, mais cela marque les limites dans lesquelles cette action, actuellement, ne peut pas ne pas être enfermée.

.....

Source : Présidence de la République, Paris.

**64. Discours prononcé par M. Heath,
Premier ministre britannique, à Blackpool**

13 octobre 1973

(Extraits)

.....

Bien sûr, nous ne sommes pas satisfaits de la Communauté européenne telle qu'elle se présente aujourd'hui. Je ne connais personne, dans la Communauté, qui croie qu'elle ait atteint sa forme définitive, ni même sa forme parfaite. De par sa nature même, elle est appelée à se modifier et à se développer constamment en fonction de l'évolution des besoins de ses populations. Ce n'est pas une communauté des gouvernements à l'intention des bureaucrates, mais une communauté des peuples et pour les peuples d'Europe.

La politique agricole commune doit-elle être modifiée ? Certainement, et c'est précisément parce que nous faisons maintenant partie de la Communauté qu'il a été décidé qu'il convenait d'élaborer des plans à cet effet, et nous devons beaucoup à notre ministre de l'agriculture, Joe Godber, pour le rôle qu'il a joué dans ce domaine.

Faut-il changer la manière dont la Communauté dépense son argent et exerce un contrôle sur ses dépenses ? Très certainement. Et c'est précisément parce que nous appartenons maintenant à la Communauté que nous sommes déjà parvenus à un accord sur la création du Fonds de développement régional dont bénéficieront l'Ecosse, le Pays de Galles et les régions d'Angleterre. Nous pouvons rendre hommage à John Davies et Christopher Chataway pour le rôle qu'ils ont joué dans les négociations relatives au Fonds de développement régional.

Faut-il modifier le fonctionnement démocratique de la Communauté ? Très certainement. C'est précisément pourquoi Peter Kirk et ses collègues, avec mon plein accord et celui de mes collègues, ont déposé diverses propositions au

Parlement européen. C'est leur présence même à Strasbourg qui a revivifié cette institution, car ils y ont apporté des caractéristiques propres au parlement de Westminster.

Faut-il modifier la manière dont nos gouvernements œuvrent ensemble pour une plus grande unité ? A la conférence au sommet des chefs de gouvernement qui s'est tenue à Paris il y a un an, nous avons défini les lignes générales de la politique communautaire pour le reste de cette décennie, c'est-à-dire jusqu'en 1980. Nous avons envisagé une autre réunion en 1976 pour faire le point des réalisations. Les progrès effectués cette année sont déjà considérables. D'ici la fin de l'année, de grandes décisions devront être prises dans un vaste domaine englobant l'union économique et monétaire et la politique sociale et régionale. Mais le programme global des activités de la Communauté que doit exécuter le Conseil des Ministres, où siège le ministre des affaires étrangères, est immense.

Je pense que certains de mes collègues, en leur qualité de chefs de gouvernement, estiment déjà que nous devons nous réunir régulièrement, sans nos nombreux collaborateurs, pour guider ensemble la Communauté sur la voie que nous avons déjà fixée. Je voudrais voir les chefs de gouvernement de la Communauté se réunir, comme je l'ai dit, peut-être deux fois par an, seuls, sans leurs nombreux collaborateurs, en présence du Président de la Commission, pour les questions concernant celle-ci, comme lors de la conférence au sommet. Je veux espérer que mes partenaires répondront à une initiative de ce genre.

Notre intention, en tenant ces réunions, serait de définir les grandes lignes de la politique européenne, de maintenir le mouvement vers une plus grande unité en politique étrangère, de faire avancer l'élaboration de politiques intérieures communes au sein de la Communauté et de nous mettre ainsi d'accord sur les grands problèmes stratégiques qui se posent à elle, de manière à éviter les controverses néfastes qui s'attachent si souvent, dans l'esprit du public, aux délibérations de Bruxelles...

Nous réaliserons ces changements en persuadant nos partenaires qu'ils sont nécessaires si nous voulons atteindre notre objectif commun.

Telle est la signification de la Communauté. Tel est l'objet même de notre Communauté européenne. La Communauté est en marche et la

Britain as a new member is providing a great deal of the impetus.

.....

Source : British Embassy, Paris.

65. Statement by Mr. Pompidou, President of the French Republic, Paris

31st October 1973

I do not feel it is necessary to review France's position on the conflict in the Middle East, or to reaffirm that we are ready to help as much as we can, under the authority of the Security Council, toward the establishment of a lasting and just peace, guaranteeing the security of all the States in the area. On the other hand we are forced to note, in the light of recent events, that the cessation of hostilities and the attempts to open negotiations were prepared and carried out without Europe participating in any capacity whatsoever. This manner of proceeding is dangerous, experience having shown that the dialogue between the two super powers — the United States and the USSR — might just as well serve détente as lead to a generalised conflict. Nor does it correspond to the rôle which should be played by the European countries directly interested as they are in the Middle East by virtue of their history, geography, through all sorts of links with the Mediterranean countries concerned, and by basic economic interests.

For these reasons and for many others, and while reaffirming our loyalty to our alliances and to our co-operation with the East, I feel that it is absolutely necessary to prove and put to the test the soundness of European construction as well as its ability to contribute to the settlement of international problems. Therefore the French Government intends to propose to its partners :

1. In the political domain :

That regular meetings between Heads of State or Governments be agreed to in principle in accordance with specific rules for the purpose of comparing and harmonising their attitudes within the framework of political co-operation. The first of these meetings should take place before the end of 1973.

That during this first meeting a procedure should be established whereby, in case of a crisis,

an emergency meeting could be convened of representatives from the nine governments charged with defining and proposing insofar as possible a common attitude of these governments.

2. In the economic and monetary domain :

That at a future meeting the finance ministers propose to the nine governments the measures that are needed to ensure the stability of their currencies and enable them to resist speculative movements.

That the ministers of the economy should meet to draw up a concerted plan to fight inflation. This has been made even more necessary in view of the rising cost of energy. These two meetings would take place with the normal participation of the [EEC] Commission.

Source : French Embassy, New York.

66. Statement by Mr. Jobert, French Minister for Foreign Affairs, in the National Assembly, Paris

12th November 1973

(Extract)

.....

And the first of these is the political construction of Europe. Allow me to remind you of the initiatives taken and also of our contribution to them.

First, there was the meeting last 10th July in Copenhagen where, for the first time, the Nine decided — finally — to define Europe's identity, and based this on a French document. In that text, the European countries say or try to say — or naturally it is a document that leaves room for improvement and one that will constantly be worked over — what Europe's mission should be, the elements that constitute its individuality and that make it a unified entity. Is this so negligible that people should often forget to mention it ?

At the same time, Europe has undertaken to define itself with regard to the outside, to other continents, to other powers, and in particular to the United States. The Nine agreed in Copenhagen on a text which this time was of British origin and which showed quite clearly that the negotiations the United States wants

Grande-Bretagne, qui vient d'y adhérer, contribue pour beaucoup à son dynamisme.

.....

Source : Ambassade de Grande-Bretagne, Paris (Traduction U.E.O.).

65. Déclaration faite par M. Pompidou, Président de la République Française, à Paris

31 octobre 1973

Il ne me paraît pas nécessaire de rappeler la position de la France sur le conflit du Proche-Orient, non plus que de réaffirmer que nous sommes prêts à aider de notre mieux, sous l'autorité du Conseil de sécurité, à l'établissement d'une paix durable et juste, garantissant la sécurité de tous les Etats de la région. Par contre, nous sommes obligés de constater, à la lumière des derniers événements, que l'arrêt des combats et les tentatives en vue d'ouvrir une négociation se sont préparés et effectués sans aucune participation de l'Europe, à quelque titre que ce soit. Cette façon de procéder est dangereuse, l'expérience ayant montré que le tête à tête des deux grandes puissances — Etats-Unis et U.R.S.S. — pouvait aussi bien servir la détente que conduire à un affrontement généralisé. Elle ne correspond pas non plus au rôle que devraient jouer les pays européens pourtant directement intéressés au Proche-Orient par l'histoire, par la géographie, par leurs liens de toute sorte avec les pays méditerranéens concernés par des intérêts économiques essentiels.

Pour ces raisons et pour bien d'autres, et tout en réaffirmant la fidélité à nos alliances et à la coopération avec l'Est, il m'apparaît indispensable de faire la preuve et l'épreuve de la solidité de la construction européenne comme de sa capacité de contribuer au règlement des problèmes mondiaux. Le gouvernement français compte donc proposer à ses partenaires :

1. Dans le domaine politique :

Que soit décidé le principe, selon des règles précises, de rencontres régulières entre les seuls chefs d'Etat et de gouvernement, ayant pour but de confronter et d'harmoniser leur attitude dans le cadre de la coopération politique. La première de ces rencontres devrait avoir lieu avant la fin de l'année 1973 ;

Que soit mise au point, au cours de cette première réunion, une procédure prévoyant, en

cas de crise, la réunion d'urgence de représentants des neuf gouvernements chargés de définir et proposer dans toute la mesure du possible une attitude commune de ces gouvernements.

2. Dans le domaine économique et monétaire :

Qu'une prochaine réunion des ministres des finances propose aux neuf gouvernements les mesures indispensables pour assurer la stabilité de leurs monnaies et les mettre en état de résister à des mouvements spéculatifs ;

Qu'une réunion des ministres de l'économie établisse un plan concerté de lutte contre l'inflation, rendu encore plus indispensable par la hausse du prix de l'énergie. Ces deux réunions auraient lieu avec la participation normale de la Commission.

Source : Ministère des affaires étrangères, Paris.

66. Déclaration faite par M. Jobert, Ministre français des affaires étrangères, devant l'Assemblée Nationale à Paris

12 novembre 1973

(Extrait)

.....

Et d'abord, la construction politique de l'Europe. Permettez-moi de vous rappeler les initiatives prises et de rappeler aussi la contribution que nous leur avons apportée.

D'abord cette réunion du 10 juillet dernier à Copenhague où, pour la première fois, les Neuf se sont déterminés à définir — enfin — l'identité européenne, et l'ont fait sur la base d'un document français. Dans ce texte, les pays européens disent ou tentent de dire — car il s'agit naturellement d'un document perfectible qui sera sans cesse remis sur le métier — ce que doit être la vocation de l'Europe, les éléments qui constituent son originalité et en font une unité solidaire. Est-ce tellement négligeable qu'on oublie trop d'en parler ?

En même temps, l'Europe a entrepris de se définir vis-à-vis de l'extérieur, des autres continents, des autres puissances, en particulier avec les Etats-Unis. Les Neuf se sont mis d'accord, à Copenhague, sur un texte, qui est cette fois d'origine britannique et qui fait apparaître clairement que cette négociation souhaitée par les

are not negotiations among ten but a dialogue between two. This was confirmed, for that matter, by the procedure followed when this joint position was presented to the Americans; Denmark's Minister for Foreign Affairs, Mr. Andersen, was in charge of this matter, acting as President of the Nine. What a lot of ground has been covered... and who in this Assembly would complain about this outcome, which was an affirmation of Europe?

In a few days a new meeting in Copenhagen with the Americans will emphasise the solidarity of the Europeans — this we do not doubt.

The third point I would like to bring up: In this very assembly on 17th October you deplored the fact that this solidarity of the Nine was not apparent on the Middle East. Now, I had announced this solidarity in my speech before the United Nations on 10th October. An initial European declaration was made on 12th October. Finally, as you know, a joint declaration was adopted last 6th November in Brussels and, as complete as it was, it was presented as an initial contribution by Europe, a first step toward taking part in solving an affair that concerns it more directly than many other powers. It remains that the conflict in the Middle East underscored the weaknesses of Europe's political co-operation. It demonstrated the urgency of putting into practice what the President of the Republic envisaged, before the conflict, in his press conference of 27th September 1973: regular meetings of the Chiefs of State and Government to help bring forth a true European policy with the prospect of European union by 1980. Learning a lesson from events, the French Government chose to take the initiative once again and proposed a meeting of the leaders of the Nine at the highest level before the end of the year. This meeting, like those to follow, will, I hope, make it possible for the Chiefs of State and Government, having recognised that they want the same thing, to decide on the actions that will give Europe what it needs in its own life and in world affairs, in keeping with its aspirations and interests. The outcome of these meetings will show the true determination of each country to effectively build the Europe everyone has fervently wished for. The crisis in the Middle East has certainly opened many eyes since the suggestion by the President of the Republic in September. Let us take advantage of this,

The fourth point, which no one will reject: this political Europe can only be strong if the solidarity of the Nine is asserted more each day on the economic level within the EEC.

.....

Source: French Embassy, New York.

67. Speech by Mr. Brandt, Federal German Chancellor, to the European Parliament, Strasbourg

13th November 1973

(Extract)

.....

Let me now speak on European unification and say something I would not have said in this way ten years ago: we can, and we will, create Europe. (*Applause*)

We have had to put up with delays and setbacks. This has called for criticism, partly justified. Also from you, the members of the European Parliament. I understand that, and my government endeavours to follow your advice as much as possible.

Yet it is true when I say that we have without doubt made progress, thanks not least to the impulses provided by the two summit conferences at The Hague and Paris.

We can, if only we want to, now set out on a new phase of the European journey. I am certain that European union will come, which is why I time and again appeal to our partners throughout the world to regard this as a fact and in this way to anticipate Europe's future, to take it for granted as of now, so to speak.

The move towards European union is indispensable. It alone will offer our people the scope their political, economic, social and cultural energies require. The unification of Europe is not merely a question of the quality of our existence. It is a question of survival between the giants and in the rugged world of the young and the old nationalisms. Only in a Europe that has found its personality can we secure our national identities. The classical nation State belongs to yesterday. While — and maybe for long years to come

Etats-Unis est, non une négociation à dix, mais un dialogue à deux. C'est ce qu'a confirmé d'ailleurs la procédure suivie pour la présentation de cette position commune aux Américains dont a été chargé, en sa qualité de Président en exercice des Neuf, le ministre des affaires étrangères du Danemark, M. Andersen. Quel chemin parcouru ! Et qui, dans cette assemblée, se plaindrait de ce résultat qui affirme l'Europe ?

Dans quelques jours, à Copenhague, une nouvelle réunion avec les Américains soulignera, n'en doutons pas, la solidarité des Européens.

Troisième constatation que je vous prie de faire : vous aviez déploré ici même, le 17 octobre, que cette solidarité des Neuf ne se manifeste pas sur le Proche-Orient. Or, je l'avais annoncée, cette solidarité, dans mon discours aux Nations Unies le 10 octobre. Une première déclaration européenne a été faite le 12 octobre. Enfin, comme vous le savez, une déclaration commune a été adoptée mardi dernier à Bruxelles, et aussi complète qu'elle soit, a été présentée comme une première contribution de l'Europe, une première participation à la solution d'une affaire qui la concerne plus directement que bien d'autres puissances. Il reste que le conflit du Proche-Orient a souligné les faiblesses de la coopération politique européenne. Il a montré l'urgence de mettre en pratique ce qu'avait envisagé le Président de la République dès avant le conflit, dans sa conférence de presse du 27 septembre 1973 : l'organisation de réunions régulières des chefs d'Etat et de gouvernement susceptibles de favoriser la naissance d'une véritable politique européenne, dans la perspective d'une union européenne en 1980. Tirant la leçon des événements, le gouvernement français a choisi de prendre, encore une fois, l'initiative et a proposé une réunion des plus hauts responsables des Neuf avant la fin de l'année. Cette rencontre, comme celles qui suivront je l'espère, doit permettre aux chefs d'Etat et de gouvernement ayant reconnu la convergence de leurs volontés, de décider des actions qui donneront à l'Europe les moyens dont elle a besoin dans sa vie propre et dans les affaires mondiales, conformément à ses aspirations et à ses intérêts. Les résultats de ces réunions feront apparaître la détermination véritable de chaque pays de construire effectivement l'Europe que tous appellent de leurs vœux. La crise du Proche-Orient a sans doute ouvert bien des yeux depuis la proposition du Président de la République, en septembre. Sachons en tirer parti.

Quatrième constatation que nul ne se refusera à faire : cette Europe politique ne peut être solide que si, sur le plan économique, au sein de la C.E.E., la solidarité des Neuf s'affirme chaque jour davantage.

.....

Source : Ministère des affaires étrangères, Paris.

**67. Discours prononcé par M. Brandt,
Chancelier de la République Fédérale
d'Allemagne, devant le Parlement européen
à Strasbourg**

13 novembre 1973

(Extrait)

.....

Permettez-moi de passer à l'œuvre d'unification européenne et de dire quelque chose que je n'aurais pas dit ainsi il y a dix ans : nous pouvons faire l'Europe et nous la ferons ! (*Applaudissements*)

Nous avons dû nous accommoder des retards et des échecs. Cela suscite à bon droit la critique, par exemple venant de vous, membres du Parlement européen. Je comprends cela ; mon gouvernement cherche dans toute la mesure du possible à suivre vos avis.

Mais il est juste aussi de dire que nous avons sans aucun doute fait des progrès, en particulier, grâce aux impulsions données par les deux conférences au sommet de La Haye et de Paris.

Nous pouvons désormais, si toutefois nous le voulons, inaugurer une nouvelle phase de la marche vers l'Europe. Je suis certain que l'union européenne se fera, et c'est pourquoi je ne cesse d'inviter nos partenaires dans le monde à considérer ceci, dès à présent, comme un fait, anticipant de la sorte l'avenir de l'Europe.

L'évolution en direction de l'union européenne est inéluctable, car elle seule offre à nos peuples l'espace que réclame leur énergie tant politique qu'économique, sociale et culturelle. L'unification de l'Europe n'est pas seulement une question qui touche à la qualité de notre existence. C'est une question de survie entre les géants et dans le monde désuni des jeunes et des vieux nationalismes. Nos identités nationales ne pourront être sauvegardées que dans une Europe qui aura trouvé sa personnalité. L'Etat national classique

— we may have to move in narrow fields, our future no longer lies in the isolation of the nation State.

Naturally, European union will not be the outcome of a revolution, of a sudden leap from the nation State to supranationality, nor from an uprooting of boundary posts or from a constitution brilliantly put on paper overnight.

Instead, we have been speaking of the European evolution — the constant, energetic developments in all those spheres already incorporated in the process of integration, and in the other spheres that are not officially considered “integrated”. The sum of these measures will one day — probably sooner than some people think — swing the pendulum from quantity to the new quality.

We should shorten the time limits we have set ourselves — be it for economic and monetary union, be it for what I have termed the social union, be it for political union. According to the Paris summit decision, the European union is to become a reality, within this very decade !

It is of decisive importance that on the road to European union we should have a proper sense of proportion. The proposal of the French President that the Heads of Government of the Community should meet at regular intervals to discuss the internal and external problems connected with the growing union intensively and without the burden of a “machinery” certainly is in keeping with that sense of proportion.

This proposal concurs very opportunely, by the way, with the intentions of my government and with the suggestions of the British Prime Minister. I take this initiative to mean that this body can develop into a kind of regular presidential conference and become an accepted notion of, indeed, a decisive step towards political union.

Every step forward must be commensurate with the situation and with the necessities ; it must equip the Community or the organs of

political co-operation with the new powers needed for the fulfilment of the tasks which all agree must be fulfilled at the given time.

It is not so much a question of language than of concrete results. It is a matter of increasing the efficiency both within the Community and European political co-operation. The two must now work effectively together.

After twenty years of efforts to achieve European integration we should all by now have learned that the functional rather than the constitutional method is more likely to get us home. I do not mind if one calls this pragmatism. The goal is clear. It is, as I have put it from time to time, a sensibly organised European government which in the fields of common policies will be able to take the necessary decisions and will be subject to parliamentary control. (*Applause*)

The European States will transfer to that government those sovereign rights which in the future can only be effectively exercised together ; the remaining rights will stay with the member States.

In this way we shall both preserve the national identity of our peoples which is the source of their strength, and add the European identity from which fresh energies will ensue.

Such a European government will be in charge of the economic and monetary community, the social community, perhaps also the educational community, definitely the community of foreign affairs, and — certainly with a cogent logic one day — the community of a security administered under European sovereignty.

Once these spheres have become the responsibility of a European government, a basic law also will obviously be required which will have to be approved by our citizens.

Up to now we have given them little opportunity to feel themselves to be what they have largely been for some time : citizens of Europe. We know from opinion polls that many of them,

est la forme de vie d'hier. Il importe d'assumer des positions encore limitées, pendant de longues années peut-être ; notre avenir n'est plus l'Etat national considéré isolément.

L'union européenne, à tout prendre, ne naîtra pas d'une révolution, du passage subit de l'Etat national à la supranationalité, de la démolition des bornes frontalières ni d'une constitution couchée sur le papier du jour au lendemain, par un trait de génie. Non, il n'en sera pas ainsi.

Au lieu de cela, nous parlons de l'évolution européenne — du développement malgré tout constant et régulier dans tous les domaines déjà inclus dans le processus d'intégration et dans les autres domaines qui ne sont pas considérés officiellement comme « intégrés ». La somme de ces mesures provoquera un jour — plus tôt sans doute que d'aucuns le pensent aujourd'hui — un retournement et un passage de la quantité à la nouvelle qualité.

Nous devrions, si c'est possible, abréger les délais que nous nous assignons — que ce soit pour l'union économique et monétaire, que ce soit pour ce que j'ai appelé l'union sociale, ou pour l'union politique. D'après la résolution de Paris, l'union politique doit être une réalité dès avant la fin de la présente décennie.

Ce qui est déterminant dans la voie de l'union, c'est d'avoir une juste appréciation des choses. La proposition du chef de l'Etat français selon laquelle les chefs de gouvernement de la Communauté devraient se rencontrer régulièrement afin de discuter, de manière approfondie et sans être gênés par un « appareil » trop lourd, des problèmes qui se posent à l'union en voie de formation sur les plans intérieur et extérieur, tient certainement compte de cette nécessité d'une juste appréciation.

Cette proposition lancée dans la discussion européenne au cours de la dernière conférence de presse du Président Pompidou, va du reste, d'une manière particulièrement heureuse, au-devant des intentions de mon gouvernement et des suggestions du Premier ministre britannique avec qui j'ai pu en parler hier matin. Pour ma part, voici comment j'interprète cette initiative : cet instrument, une sorte de conférence régulière des présidents, peut devenir un fait bien établi, et ainsi constituer un pas essentiel dans la voie de l'union politique.

Chaque pas en avant doit répondre à la situation et aux impératifs qui en résultent ; il faut qu'il confère dans chaque cas à la Communauté

ou aux organes de la coopération politique les nouveaux pouvoirs qui sont nécessaires pour accomplir, au moment donné, les tâches reconnues par tous.

Les mots importent moins, ici, que les résultats concrets. L'important est d'accroître d'une façon générale la capacité de fonctionnement aussi bien à l'intérieur de la Communauté que dans la coopération politique européenne. Entre les deux doit se créer une concordance d'action politique convaincante.

Nous devrions tous avoir appris, au cours de plus de vingt ans de politique d'intégration européenne, que la méthode fonctionnelle nous mène plus facilement au but que la méthode constitutionnelle, avec tout le respect dû à cette dernière méthode. Si l'on appelle cela du pragmatisme, cela ne me gêne pas. Le but demeure clair. Il nous faut, comme je l'ai déjà défini occasionnellement, un gouvernement européen organisé raisonnablement, capable de prendre les décisions nécessaires dans le domaine de la politique commune et dont la gestion est contrôlée par le parlement. (*Applaudissements*)

Les Etats européens transféreront à ce gouvernement les droits — ou pour être plus précis les droits de souveraineté — qui à l'avenir ne pourront plus être exercés efficacement qu'en commun ; les autres droits demeureront, bien entendu, du ressort des Etats nationaux.

Ainsi, nous sauvegardons l'identité nationale de nos peuples, qui est la source de leur force, tout en y ajoutant l'identité européenne d'où naîtront pour les uns et les autres des forces nouvelles.

C'est d'un tel gouvernement européen que relèveront la Communauté économique et monétaire, la Communauté sociale, peut-être aussi la Communauté de l'enseignement, mais à coup sûr la Communauté de la politique étrangère et — un jour aussi, par nécessité logique — la Communauté de la sécurité administrée sous la souveraineté européenne.

Lorsqu'un jour ces tâches seront groupées sous la responsabilité d'un gouvernement européen, il va de soi qu'il faudra aussi, au-dessus des constitutions de nos Etats, une loi fondamentale approuvée par les citoyens de nos pays.

Jusqu'à présent, nous n'avons guère fourni l'occasion à nos citoyens d'avoir le sentiment de ce qu'ils sont pour une large part depuis longtemps : des citoyens de l'Europe. Des sondages

like us, regard European unity as the aim of political efforts. But we may have too rarely linked the European consciousness with their everyday lives. This I have pointed out time and again in recent years, if you permit me to say so.

It will be of vital importance for the Community to grow beyond economic co-operation and political organisation to become the socially progressive region in the world. European integration must serve the people directly.

I do not mean simply a vague concept of life. Our citizens should physically feel that Europe improves their working and living conditions, that it has an effect on their everyday life. Europe must at long last remove the barriers in the form of frontier checkpoints or aliens law for the many hundreds of thousands who within the Community travel from one country to the other or avail themselves of the right of establishment.

One should not accept the fact that whilst barriers are being reduced the number of customs officers is being increased instead of diminished (*Applause*), that customs regulations are becoming longer instead of shorter, more complicated instead of simpler. (*Applause*) If we give our national bureaucracies a European dimension then we shall be making a mistake. (*Applause*)

It certainly is not the will of our people that we create a Europe in which we wander about like citizen K in Kafka's *Schloss*.

This is where the political will should at long last carry the day over the many national administrative egoisms which may be justified individually but all in all can no longer be tolerated. What we want is a Europe of daily reason and of common sense and we must be prepared to state this and where necessary to act.

Mr. President, my government hopes that at the end of this year a new and clear step forward will be taken along the road to a European government. This is what is required of us if

we are to respect the decisions of the Paris Conference of October 1972.

The dramatic developments on the international scene of recent weeks have demonstrated the inability of the European States to serve as a factor of peace and stabilisation in the world as long as they are unable to act as one. People from other continents have felt perhaps more than we that in a world whose destiny cannot, and should not, be determined by two super powers alone, the influence of a united Europe has become indispensable.

In this "year of Europe" the relationship between the Community and the United States should be defined, and after that, the relationship with Canada and Japan. At the same time the Comecon is seeking contact. A majority of African countries want association agreements, and considerable hopes are attached to European unification also in other parts of the world.

Special importance accrues to the definition of the relationship between uniting Europe and the United States of America. This will be a long-term process which will not come to an end before European union has been completed. We are linked by similar ideals. Our security interests are firmly interlocked through the Atlantic Alliance. America has always come out strongly in favour of European unification. Each of our nations will bring the experience of friendship into the Atlantic dialogue.

On the other hand, Europe has become self-confident and independent enough to regard itself as an equal partner in this relationship and it is as such that it must be accepted. Partnership cannot mean subordination. Partnership proves its value in the balance of interests, in their will jointly to settle their common problems, to fulfil their joint responsibilities by sensible agreement and in reliable mutual respect.

This, ladies and gentlemen, must become apparent in the declaration which is to lay a new foundation for the relations between the United States and the European Community. In this way we shall be meeting the requirement of the

d'opinion nous apprennent que beaucoup d'entre eux considèrent avec nous que l'unité européenne doit être le but final de nos efforts politiques. Mais nous avons sans doute trop rarement transposé la conscience européenne dans leur réalité quotidienne. Je n'ai jamais cessé, ces dernières années, d'attirer l'attention sur ce point.

Il importe que la Communauté devienne, au-delà de la coopération économique et de l'organisation politique, la région la plus en progrès sur le plan social de notre civilisation. L'intégration européenne doit être directement au service des hommes.

Je ne parle pas d'un vague sentiment de l'existence. Nos citoyens doivent sentir que l'Europe améliore leurs conditions de travail et de vie, qu'elle se répercute sur leur vie de tous les jours. L'Europe doit enfin éliminer, en faveur des milliers de personnes qui se rendent d'un pays à l'autre à l'intérieur de la Communauté ou qui profitent de la liberté d'établissement, les obstacles dressés aux postes de police frontaliers ou qui résultent du régime appliqué aux étrangers.

On ne devrait pas non plus admettre qu'au moment où on élimine les barrières douanières, nous augmentions le nombre des douaniers au lieu de les restreindre, (*Applaudissements*) — et je ne veux pas polémiquer contre des fonctionnaires qui me sont sympathiques, cela se rapporte plutôt aux fonctions qu'ils exercent en Europe — que les règlements douaniers s'allongent au lieu de devenir plus brefs, ce qui n'est pas raisonnable, (*Applaudissements*) tout comme il n'est pas raisonnable qu'ils deviennent plus compliqués au lieu de se simplifier. Si nous gonflons les bureaucraties nationales en y ajoutant une dimension européenne, c'est que nous commettons une erreur. (*Applaudissements*)

En tout cas, la volonté de nos peuples n'est pas de créer une Europe dans laquelle nous errons comme le citoyen K dans « Le château » de Kafka.

Je crois qu'il faudrait enfin que la volonté politique l'emporte sur les nombreux égoïsmes nationaux et administratifs, sans doute justifiés si on les considère un à un, mais dont la somme est désormais intolérable. Nous voulons une Europe raisonnable, une Europe du bon sens, nous devons le dire et aussi le réaliser.

M. le Président, Mesdames, Messieurs, mon gouvernement souhaite qu'un nouveau progrès très net soit réalisé à la fin de cette année — et peu de semaines nous en séparent — dans la voie

qui mène vers un gouvernement européen. Le respect des résolutions de la Conférence de Paris du mois d'octobre 1972 l'exige.

Les événements dramatiques de la politique mondiale des semaines passées ont montré à quel point les Etats européens demeurent impuissants en tant que facteur de paix et de stabilisation dans le monde, aussi longtemps qu'ils ne pourront agir en commun. Peut-être les hommes d'autres continents ont-ils senti plus nettement encore que nous que, dans un monde dont le sort ne peut et ne doit plus être déterminé uniquement par deux superpuissances, l'influence d'une Europe unie est devenue indispensable.

Au cours de cette année que l'on a appelée « année européenne », les relations entre notre Communauté et les Etats-Unis devraient désormais être définies, puis, dans une autre phase, les rapports avec le Canada et le Japon. En même temps, l'autre partie de l'Europe, dans la mesure où elle fait partie du Comecon, cherche à établir des contacts. La majorité des Etats africains aspirent à l'établissement d'accords d'association et, dans d'autres parties du monde, on attend également beaucoup de l'unification européenne.

Une importance particulière revient — ai-je besoin de le dire dans cette enceinte — à la définition des relations entre cette Europe en voie d'unification et les Etats-Unis d'Amérique. C'est là un processus de longue haleine qui ne prendra fin qu'avec le parachèvement de l'union européenne. Des idéaux identiques ou similaires nous lient. Les intérêts de notre sécurité sont fortement interdépendants du fait de l'Alliance atlantique. L'Amérique a toujours prodigué ses encouragements au processus de l'unification européenne. Chacun de nos peuples apporte au dialogue transatlantique l'expérience de l'amitié.

Mais l'Europe a gagné suffisamment d'assurance et d'indépendance pour se présenter, dans ces relations, comme partenaire à égalité des droits, et il importe qu'elle soit reconnue comme tel. Entre partenaires, il ne saurait y avoir subordination. Cela s'exprime dans l'équilibre des intérêts, dans la volonté de régler ensemble des problèmes communs, d'accomplir les tâches communes en s'accordant raisonnablement et dans un respect mutuel à toute épreuve.

Cela doit apparaître, Mesdames, Messieurs, dans la déclaration destinée à donner de nouvelles assises aux relations entre les Etats-Unis et la Communauté européenne. Ainsi nous répondons à l'exigence d'un dialogue constructif qui a été

constructive dialogue as expressed in the resolutions of the Paris conference and which my government for one has been advocating. A consolidation of the Atlantic Alliance, which needs to be firmly anchored particularly during the phase of détente, will strengthen the common basis.

.....

Source : Official Journal of the European Communities No. 168 (Annex), November 1973.

68. Speech by Mr. Jobert, French Minister for Foreign Affairs, to the WEU Assembly, Paris

21st November 1973

(Extract)

.....

The road leading to European defence, as we well know, is paved with considerable difficulties.

It is all the more important that we Europeans should henceforth undertake an intensive effort of thinking and talking. Time is not on our side ; the day of reckoning may in some cases be much closer than we care to think. It would be a sad business if the Europe of 1973 could not find the strength of imagination and the energy necessary to work out a fitting destiny.

I would emphasise that the defence policy pursued by France is already preparing the ground ; its strategic nuclear force, through its independent deterrent rôle, contributes to the overall reinforcement of the Alliance and thus increases Europe's contribution to the joint effort.

In this connection, we deeply regret the attitude adopted by some of our allies, both near and distant, to the nuclear tests essential to improving the efficacy of our deterrent. It is not possible to be in favour of defence here, for example, and wash one's hands of it elsewhere, either smugly or for reasons of expediency.

For an undertaking in the interests of security such as I have attempted to outline, with détente allied to defence, Western European Union has its part to play and is not without importance.

I do not forget that the treaty setting up WEU created an alliance among seven European countries. If all its members were in agreement, WEU could constitute a valid theatre for the thinking and talks which I have just suggested. These, today, are more necessary than ever, for Europe must now concern itself with a future which may not be very distant. It must, in any case, concern itself with strategic developments themselves, which have called into question so many programmes that we go on pursuing more through wishful thinking than from conviction.

The French Government, in proposing that the Standing Armaments Committee should provide the privileged framework for European co-operation in armaments manufacture, has already clearly demonstrated the interest it takes in your organisation. I hope that the French proposal will make speedy and satisfactory progress. With a little imagination and a lot of good will the rest, I feel sure, must follow. Why, for example, should the horizon of our thinking, and indeed of the organisation generally, not be widened, both in detail and as a whole, so as to take on a real European dimension ?

.....

Source : WEU Assembly, Proceedings, Volume IV, November 1973.

69. Statement by the British Government on the speech by Mr. Jobert, French Minister for Foreign Affairs, to the WEU Assembly on 21st November

27th November 1973

1. Mr. Jobert rightly drew attention to the importance of the treaty which underlies the Western European Union. It is often forgotten that this treaty includes one of the most binding defence commitments into which this country among the seven signatories has ever entered. WEU has had an important rôle in the past and no doubt will have one in the future. Whether it should provide the framework for future discussions about European defence is more doubtful : its membership is limited ; it does not include all the European members of the Alliance and not even all nine members of the Community.

formulée à la conférence au sommet de Paris et dont mon gouvernement notamment s'est fait l'avocat. Je pense qu'une confirmation de l'Alliance atlantique, qui doit être solidement ancrée surtout en cette période de détente, renforcera les fondements de la Communauté.

.....

Source : Journal officiel des Communautés européennes (Annexe), Débats du Parlement européen, n° 168, novembre 1973.

68. Discours prononcé par M. Jobert, Ministre français des affaires étrangères, devant l'Assemblée de l'U.E.O. à Paris

21 novembre 1973

(Extrait)

.....

Le chemin qui mène à une défense européenne est, nous le savons bien, semé de difficultés considérables.

Il est d'autant plus important de poursuivre dès maintenant, entre Européens, un effort intense de dialogue et de réflexion. L'avenir ne nous appartient pas, et certaines échéances sont peut-être plus proches que nous ne voudrions le croire. Il serait grave que l'Europe de 1973 ne trouve pas la force d'imagination et l'énergie nécessaires pour définir un destin à sa mesure.

Dès maintenant, je tiens à le souligner, la politique de défense menée par la France prépare le terrain ; sa force nucléaire stratégique, par son rôle dissuasif propre, contribue au renforcement global de l'Alliance et augmente ainsi la contribution de l'Europe à l'effort commun.

Dans cette perspective, nous regrettons, profondément, les attitudes de certains de nos alliés, proches ou lointains, à l'égard des essais nucléaires indispensables à une meilleure efficacité de notre force de dissuasion. On ne peut être pour la défense ici, pour prendre un exemple, et en perdre le souci ailleurs, par commodité ou par complaisance.

Pour une entreprise comme celle que j'ai tenté d'esquisser, au bénéfice de la sécurité, en alliant la détente et la défense, l'Union de l'Europe Occidentale a son rôle et son importance.

Je n'oublie pas que le traité dont l'U.E.O. est issue fonde une alliance entre sept pays européens. Si tous ses membres en étaient d'accord, l'U.E.O. pourrait constituer un cadre utile pour l'effort de dialogue et de réflexion auquel je viens de vous convier. Cet effort est aujourd'hui plus nécessaire que jamais, car l'Europe doit se préoccuper désormais d'un avenir qui n'est peut-être pas très lointain. Elle doit se préoccuper en tout cas de l'évolution stratégique elle-même, qui a remis en question tant de programmes auxquels on s'accroche encore plus par volonté d'illusion que par conviction.

Déjà, en proposant que le Comité Permanent des Armements serve de cadre privilégié à la coopération européenne en matière de fabrication d'armements, le gouvernement français a clairement démontré l'intérêt qu'il portait à votre organisation. Je souhaite que la proposition française fasse rapidement son chemin, du mieux qu'elle pourra. Un peu d'imagination, beaucoup de bonne volonté feront le reste, j'en suis sûr. Pourquoi, par exemple, ne pas élargir l'horizon de cette réflexion, voire de l'organisation, à de vraies dimensions européennes, pour le détail ou pour l'ensemble ?

.....

Source : Assemblée de l'U.E.O., Actes officiels, Volume IV, novembre 1973.

69. Déclaration du gouvernement britannique concernant le discours prononcé par M. Jobert, Ministre français des affaires étrangères, devant l'Assemblée de l'U.E.O. le 21 novembre

27 novembre 1973

1. M. Jobert a eu raison d'attirer l'attention sur l'importance du Traité de Bruxelles, qui est à la base de l'U.E.O. On oublie souvent que ce traité comporte l'un des engagements les plus fermes dans le domaine de la défense que la Grande-Bretagne, parmi les sept signataires, ait jamais conclus. [L'U.E.O. a joué un rôle important dans le passé et jouera certainement un rôle dans l'avenir. Il est plus douteux, toutefois, qu'elle doive fournir le cadre des futures discussions sur la défense européenne :] sa composition est limitée ; elle ne comprend ni tous les membres européens de l'Alliance atlantique, ni même la totalité des neuf membres de la Communauté européenne.

2. As for the Standing Armaments Committee of WEU, we are fully prepared to join in an examination of what it could do in the future. It will of course be necessary to take care not to cut across or duplicate work being done — and well done — elsewhere, notably in the specialised sub-groups of the Eurogroup.

3. I much welcome his emphasis on the importance of the Atlantic Alliance for our common defence, and share his concern about the problems which face us — as Europeans — in the future. Certainly we should reflect on these and discuss them together.

4. This is the second time that Mr. Jobert has performed a valuable service in raising these issues; his speech to the National Assembly on 19th June in which he suggested that political co-operation among the Nine might one day be extended to deal with defence matters was most encouraging.

Source: Foreign and Commonwealth Office, London.

70. Speech by Mr. Jobert, French Minister for Foreign Affairs, to the Senate, Paris

30th November 1973

(Extract)

.....

The construction of Europe

Build Europe, and build it quickly. And in this, let us not be like that character of Villiers de l'Isle Adam who said: "Our dreams are so lovely; why make them come true?" I also ask those who dream of Europe, with honour and generosity, to act with us, to seize each moment. For opportunities are being offered right now. Europe can be born, and first on the political level. France is helping and has shown that she is prepared to take the necessary initiatives.

Political Europe is first of all agreement among the Nine as to what Europe's identity should be. We want this Europe to exist but we must explain why and say what cause and

what heritage we defend. We must all from the outset have an identical concept of Europe's rôle, of the message it has to proclaim, by itself, free from advice and tutelage.

Meeting last 10th July in Copenhagen, the Nine formulated — on our initiative and on the basis of a French text — an initial definition of Europe's identity which will shortly be made public. This is a considerable step forward and naturally we must consolidate this progress by refining our definition, by adding to it and especially illustrating it with action.

Europe is being defined *vis-à-vis* itself in relation to its past and its expectations for the future but it is also being defined *vis-à-vis* others.

So here we have Europe spelling out its position, *vis-à-vis* the United States first of all; this is natural and difficult when one considers how close these relations are. Europe and the United States are preparing a joint declaration — not in the context of a ten-nation meeting but in a dialogue between two entities — to determine the principles on which their relations should be established.

Europe will at some point in the future undertake similar talks with Canada, Japan, China and other countries if they so choose; they will be held on the basis of positions shared by loyal partners needing no intermediaries, for the purpose of defining relations which are founded on equality, respect for individuality, for co-operation and trade.

With the States of that part of the Orient that is so close to us we call it the Near East, and with the Mediterranean countries, our neighbours, the destiny we share by virtue of geography and history makes joint actions and perhaps above all such a meeting equally feasible and desirable, for a meeting would obviously help set our relations on bases sounder and closer to our mutual expectations.

In these dialogues Europe has to speak with a single voice. It did so on the Middle East already last 6th November in a joint declaration, the first contribution to or participation in the solution of an issue to which Europe more than anyone cannot remain indifferent.

2. [Quant au Comité Permanent des Armements, le gouvernement britannique est tout disposé à examiner le rôle qu'il pourrait jouer à l'avenir.] Il faudra toutefois prendre soin que les travaux de cet organisme [ne soient pas en contradiction ou] ne fassent pas double emploi avec ceux qui ont déjà lieu [ailleurs] — et de façon satisfaisante — [notamment] dans les sous-comités de l'Europe de l'O.T.A.N.

3. [Le gouvernement britannique se félicite] de ce que M. Jobert ait mis l'accent sur l'importance de l'Alliance atlantique pour notre défense commune. Nous partageons ses préoccupations concernant les problèmes qui se poseront à nous, en tant qu'Européens, dans l'avenir. Nous allons certainement réfléchir à ces problèmes et en discuter ensemble.

4. C'est la deuxième fois que M. Jobert rend un grand service en soulevant ces questions. Son discours à l'Assemblée Nationale, le 19 juin, dans lequel il avait suggéré que la coopération politique entre les Neuf pourrait s'étendre un jour aux problèmes de défense, a été encourageant.

Source : *Le Figaro*, 28 novembre 1973 ; [Traduction U.E.O.].

**70. Discours prononcé par M. Jobert,
Ministre français des affaires étrangères,
devant le Sénat à Paris**

30 novembre 1973

(Extrait)

.....

La construction européenne

Il faut construire l'Europe, et la construire rapidement. Et pour cela, ne soyons pas comme ce personnage de Villiers de l'Isle-Adam qui disait : « Nos rêves sont si beaux, pourquoi donc les réaliser ? » A ceux qui rêvent l'Europe, avec honneur et générosité, je demande aussi d'agir avec nous, de saisir chaque instant. Car des possibilités s'offrent actuellement. L'Europe peut naître, et d'abord sur le plan politique. La France y aide et a montré qu'elle était prête à prendre les initiatives nécessaires.

L'Europe politique est d'abord cet accord à neuf sur ce que doit être l'identité européenne. Nous voulons que l'Europe existe, mais il faut dire pourquoi, pour la défense de quelle cause et

de quel héritage. Il faut, au départ, nous assurer que nous avons les uns et les autres en commun une même conception de ce que l'Europe doit être, du rôle qu'elle doit jouer, du message qu'elle doit faire entendre d'elle-même, hors des conseils et des tutelles.

Eh bien ! le 10 juillet dernier, à Copenhague, les Neuf ont, à notre initiative, et sur la base d'un document français, esquissé une première définition de l'identité européenne qui sera rendue publique bientôt. Voilà un pas considérable, une voie dans laquelle il faut naturellement poursuivre, en approfondissant, en enrichissant ce texte et surtout en l'illustrant par l'action.

L'Europe se définit vis-à-vis d'elle-même, en fonction de son passé, de ses aspirations pour l'avenir, mais elle se définit aussi vis-à-vis des autres.

La voici qui précise sa position à l'égard des Etats-Unis d'abord, ce qui est naturel et difficile quand on considère combien les rapports sont étroits. Elle élabore avec ceux-ci, dans un exercice qui n'est pas une négociation à dix, mais bien un dialogue à deux, une déclaration commune exposant les principes sur lesquels doivent être établies leurs relations.

Demain, s'ils le souhaitent, l'Europe engagera avec le Canada, avec le Japon, avec la Chine, avec d'autres encore, sur la base de positions communes, un même dialogue, entre partenaires loyaux, et sans intermédiaires, en vue de définir des relations fondées sur l'égalité, le respect des personnalités propres, la coopération et l'échange.

Avec les Etats de l'Orient, de cet Orient qui nous est si proche, ainsi que nous l'appelons, avec les Etats de la Méditerranée, nos voisins, la communauté de destin inscrite dans la géographie et forgée par l'histoire rend également possible et souhaitable un effort commun et d'abord, peut-être, telle rencontre qui serait à l'évidence utile pour donner aux relations des fondements plus solides et plus conformes à des aspirations mutuelles.

L'Europe, dans ces dialogues, doit parler d'une seule voix. Elle l'a fait, sur le Proche-Orient déjà, le 6 novembre dernier, par une déclaration commune, première contribution ou première participation à la solution d'une affaire à laquelle elle ne peut rester, moins que personne, indifférente.

The conflict in the Middle East has underscored once again the need for strengthening political co-operation among the Nine. In a press conference on 27th September the President of the Republic called for regular meetings to be held among Heads of State and Government to encourage the emergence of a real European policy. Recent events made the need for this obvious and at the same time provided an opportunity for such a policy to emerge.

The French Government therefore made a concrete proposal, which was widely supported, that the leaders of the Nine should meet in Copenhagen in two weeks to discuss without pressure and formal procedures, in other words very openly, what measures they are prepared to take so that Europe will ultimately have the means indispensable to live a separate existence and to assert its position on the world scene. This is the real test, more serious than one would expect of a meeting at which outward trappings and protocol have been banned. If this meeting is positive, other meetings could be held at regular intervals; in this way a policy that could be called a European policy will be gradually put into practice and one phase of unity — the march toward European union — will be well under way.

It is however imperative that every member State attend this meeting in a positive frame of mind and spirit, with resolution and lastly with a clear awareness of its long-term interests. Progress in these areas implies that the solidarity which has been established on the economic level in the framework of the existing Communities will be intensified; that the trend will be maintained; and that the failures and disappointments which we have sometimes had to recognise here and there will not discourage anyone but will on the contrary spur us to greater efforts.

.....

Source: French Embassy, New York.

71. Address by Mr. Kissinger, United States Secretary of State, to the Pilgrims' Society, London

12th December 1973

(Extract)

.....

The European identity

Since last April Europe has made great strides towards unity — particularly in political co-ordination. The United States strongly supports that process. But as an old friend we are also sensitive to what this process does to traditional ties that in our view remain essential to the common interest.

Europe's unity must not be at the expense of Atlantic community, or both sides of the Atlantic will suffer. It is not that we are impatient with the cumbersome machinery of the emerging Europe. It is rather the tendency to highlight division rather than unity with us which concerns us.

I would be less than frank were I to conceal our uneasiness about some of the recent practices of the European Community in the political field. To present the decisions of a unifying Europe to us as *fait accompli* not subject to effective discussion is alien to the tradition of United States-European relations.

This may seem a strange complaint from a country repeatedly accused of acting itself without adequately consulting with its allies. There is no doubt that the United States has sometimes not consulted enough or adequately — especially in rapidly moving situations. But this is not a preference; it is a deviation from official policy and established practice — usually under pressure of necessity. The attitude of the unifying Europe, by contrast, seems to attempt to elevate refusal to consult into a principle defining European identity. To judge from recent experience, consultation with us before a decision is precluded, and consultation after the fact has been drained of content. For then Europe appoints a spokesman who is empowered to inform us of the decisions taken but who has no authority to negotiate.

We do not object to a single spokesman but we do believe that as an old ally the United States should be given an opportunity to express its

Le conflit du Proche-Orient a souligné encore la nécessité de renforcer la coopération politique entre les Neuf. Le Président de la République s'était, dès sa conférence de presse du 27 septembre dernier, prononcé en faveur de réunions régulières des chefs d'Etat et de gouvernement susceptibles de favoriser la naissance d'une véritable politique européenne. Les événements récents ont imposé l'évidence, en même temps qu'ils offraient l'occasion.

Le gouvernement français a donc fait une proposition concrète, partout accueillie avec faveur ; les plus hauts responsables des Neuf vont se retrouver, dans deux semaines, à Copenhague pour discuter sans contrainte et sans procédure, « à cœur ouvert », de ce qu'ils sont prêts à faire pour que l'Europe ait enfin les moyens dont elle a besoin pour exister d'une vie propre et s'affirmer sur la scène mondiale. C'est une épreuve de vérité, à vrai dire plus solennelle que ne le donnerait à penser cette rencontre dépouillée d'apparat et de protocole. Si elle est concluante, d'autres réunions pourront se tenir à intervalles réguliers, et peu à peu devrait s'affirmer ainsi la pratique d'une politique qui pourra être appelée politique européenne, et une unité : la marche vers l'union européenne sera bien engagée.

Mais il faut que tous les Etats membres soient présents à ce rendez-vous par l'esprit, le cœur, la résolution et finalement par une claire conscience de leurs intérêts lointains. Ces progrès supposent que, sur le plan économique, la solidarité établie dans le cadre des Communautés existantes se renforce, que le mouvement lancé ne s'arrête pas, et que les échecs et les déceptions, là où parfois nous les constatons, ne découragent personne, mais incitent au contraire à reprendre l'ouvrage.

.....

Source : Ministère des affaires étrangères, Paris.

**71. Discours prononcé par M. Kissinger,
Secrétaire d'Etat américain, devant la
Pilgrims Society de Londres**

12 décembre 1973

(Extrait)

.....

L'identité européenne

Depuis le mois d'avril dernier, l'Europe a réalisé de grands progrès dans la voie de l'unité — plus particulièrement sur le plan de la coordination politique. Les Etats-Unis soutiennent avec vigueur ce processus. Mais, en notre qualité de vieux amis, nous sommes également sensibles à l'incidence de ce processus sur nos liens traditionnels qui, à notre avis, demeurent essentiels à nos intérêts communs.

L'unité de l'Europe ne doit pas se faire aux dépens de la Communauté atlantique ; sinon, les deux côtés de l'Atlantique en subiront les fâcheuses conséquences. Ce n'est pas que nous soyons impatientés par la lourdeur de l'appareil de l'Europe en formation. Ce qui nous préoccupe davantage, c'est la tendance à souligner ce qui nous divise plutôt que ce qui nous unit.

Je ne serais pas entièrement franc envers vous si je vous cachais l'inquiétude suscitée chez nous par certaines pratiques récentes de la Communauté européenne dans le domaine politique. Nous présenter les décisions d'une Europe en voie d'unification comme un fait accompli, qui ne serait susceptible de faire l'objet d'aucune discussion effective, constitue une manière d'agir étrangère à la tradition des rapports américano-européens.

C'est peut-être là un étrange sujet de récrimination de la part d'un pays accusé, à maintes reprises, d'agir lui-même sans avoir procédé à des consultations adéquates avec ses alliés. Il n'est pas douteux que les Etats-Unis ne les ont parfois pas consultés de façon suffisante ou adéquate — particulièrement dans des situations qui évoluaient rapidement. Mais cela n'indique pas une préférence de notre part ; il s'agit au contraire d'une dérogation à notre politique officielle et aux pratiques établies, d'ordinaire sous la pression de la nécessité. L'attitude de l'Europe en voie d'unification, par contraste, semble une tentative visant à ériger le refus de toute consultation en principe définissant l'identité européenne. A en juger par notre expérience récente, il semble que des consultations avec nous avant la prise d'une décision soient exclues, et que les consultations engagées par la suite soient vidées de tout sens. En effet, l'Europe désigne alors un porte-parole habilité à nous informer des décisions prises, mais pas à négocier.

Nous ne sommes pas opposés à un porte-parole unique, mais nous estimons qu'en leur qualité d'allié de longue date, les Etats-Unis

concerns before final decisions affecting its interests are taken. And bilateral channels of discussion and negotiation should not be permitted to atrophy — at least until European political unity is fully realised. To replace the natural dialogue with extremely formalistic procedures would be to shatter abruptly close and intangible ties of trust and communication that took decades to develop and that have served our common purposes well.

The United States recognises the problems of a transitional period as Europe moves towards unity. We understand the difficulty of the first hesitant steps of political co-ordination. But we cannot be indifferent to the tendency to justify European identity as facilitating separateness from the United States ; European unity, in our view, is not contradictory to Atlantic unity.

For our part we will spare no effort to strengthen co-operative relationships with a unifying Europe, to affirm the community of our ideals and to revitalise the Atlantic relationship. That was the purpose of our initiative last April. It remains the central goal of our foreign policy.

.....

Source : United States Embassy, Brussels.

72. Declaration on the European identity adopted at the nine-power conference, Copenhagen

14th December 1973

The nine member countries of the European Communities have decided that the time has come to draw up a document on the European identity. This will enable them to achieve a better definition of their relations with other countries and of their responsibilities and the place which they occupy in world affairs. They have decided to define the European identity with the dynamic nature of the Community in mind. They have the

intention of carrying the work further in the future in the light of the progress made in the construction of a united Europe.

Defining the European identity involves :

- reviewing the common heritage, interests and special obligations of the Nine, as well as the degree of unity so far achieved within the Community ;
- assessing the extent to which the Nine are already acting together in relation to the rest of the world and the responsibilities which result from this,
- taking into consideration the dynamic nature of European unification.

I. The unity of the nine member countries of the Community

1. The nine European States might have been pushed towards disunity by their history and by selfishly defending misjudged interests. But they have overcome their past enmities and have decided that unity is a basic European necessity to insure the survival of the civilisation which they have in common.

The Nine wish to insure that the cherished values of their legal, political and moral orders are respected, and to preserve the rich variety of their national cultures. Sharing as they do the same attitudes to life, based on a determination to build a society which measures up to the needs of the individual, they are determined to defend the principles of representative democracy, of the rule of law, of social justice — which is the ultimate goal of economic progress — and of respect for human rights. All of these are fundamental elements of the European identity. The Nine believe that this enterprise corresponds to the deepest aspirations of their peoples, who should participate in its realisation, particularly through their elected representatives.

2. The Nine have the political will to succeed in the construction of a united Europe.

On the basis of the Treaties of Paris and Rome setting up the European Communities and of subsequent decisions, they have created a Common Market, based on a customs union, and have established institutions, common policies and machinery for co-operation. All these are an essential part of the European identity. The Nine

devraient avoir l'occasion d'exprimer leurs préoccupations avant que ne soient prises des décisions définitives affectant leurs intérêts. Il ne faudrait pas permettre aux voies bilatérales de discussion et de négociation de s'atrophier — tout au moins tant que l'unité politique de l'Europe n'est pas pleinement réalisée. Remplacer un dialogue naturel par des procédures extrêmement formalistes équivaldrait à détruire de manière brutale des liens étroits et intangibles de confiance et de communication réciproque qu'il a fallu des décennies pour établir et qui ont utilement servi nos objectifs communs.

Les Etats-Unis sont conscients des problèmes que comporte l'actuelle période de transition, alors que l'Europe progresse vers son unité. Nous comprenons la difficulté des premiers pas hésitants faits dans la voie de la coordination politique. Mais nous ne pouvons demeurer indifférents devant la tendance à justifier l'identité européenne en la présentant comme un moyen de faciliter un état de séparation vis-à-vis des Etats-Unis ; selon nous, l'unité européenne et l'unité atlantique ne sont pas contradictoires.

Pour notre part, nous n'épargnerons aucun effort pour renforcer nos rapports de coopération avec une Europe en voie d'unification, pour affirmer la communauté de nos idéaux et pour redonner une vigueur nouvelle aux relations atlantiques. Tel était l'objectif de notre initiative d'avril dernier. Il demeure le but primordial de notre politique étrangère.

.....

Source : Ambassade des Etats-Unis, Paris, USA *Documentation économique*, n° 89 ; [Ambassade des Etats-Unis, Bruxelles, *Official Text*, n° 61, 13 décembre 1973 (Traduction U.E.O.)].

72. Déclaration sur l'identité européenne adoptée lors de la Conférence des Neuf à Copenhague

14 décembre 1973

Les neuf pays membres des Communautés européennes ont estimé que le moment était venu de rédiger un document sur l'identité européenne permettant notamment de mieux définir leurs relations avec les autres pays du monde, ainsi que les responsabilités qu'ils assument et la place qu'ils occupent dans les affaires mondiales. Ils ont décidé de définir cette identité dans une perspective dynamique, et avec l'intention de

l'approfondir ultérieurement à la lumière du progrès réalisé dans la construction européenne.

L'approche d'une définition de l'identité européenne revient :

- à recenser l'héritage commun, les intérêts propres, les obligations particulières des Neuf et l'état du processus d'unification dans la Communauté ;
- à s'interroger sur le degré de cohésion déjà atteint vis-à-vis du reste du monde et les responsabilités qui en découlent ;
- à prendre en considération le caractère dynamique de la construction européenne.

I. La cohésion des neuf pays membres de la Communauté

1. Les neuf Etats européens, que leur passé et la défense égoïste d'intérêts mal compris auraient pu pousser à la division, ayant dépassé leurs antagonismes, ont décidé de s'unir en s'élevant au niveau des nécessités européennes fondamentales, pour assurer la survie d'une civilisation qui leur est commune.

Désireux d'assurer le respect des valeurs d'ordre juridique, politique et moral auxquelles ils sont attachés, soucieux de préserver la riche variété de leurs cultures nationales, partageant une même conception de la vie, fondée sur la volonté de bâtir une société conçue et réalisée au service des hommes, ils entendent sauvegarder les principes de la démocratie représentative, du règne de la loi, de la justice sociale — finalité du progrès économique — et du respect des droits de l'homme, qui constituent des éléments fondamentaux de l'identité européenne. Les Neuf sont persuadés que cette entreprise correspond aux aspirations profondes de leurs peuples et doit être poursuivie avec leur participation, notamment par leurs représentants élus.

2. Les Neuf ont la volonté politique de mener à bien la construction européenne.

Sur la base des Traités de Paris et de Rome instituant les Communautés européennes ainsi que sur la base des actes subséquents, ils ont établi un Marché commun, fondé sur une union douanière, créé des institutions et développé des politiques communes et des mécanismes de coopération qui font partie intégrante de l'identité

are determined to safeguard the elements which make up the unity they have achieved so far and the fundamental objectives laid down for future development at the summit conferences in The Hague and Paris.

On the basis of the Luxembourg and Copenhagen reports, the nine governments have established a system of political co-operation with a view to determining common attitudes and, where possible and desirable, common action. They propose to develop this further.

In accordance with the decision taken at the Paris conference, the Nine reaffirm their intention of transforming the whole complex of their relations into a European union before the end of the present decade.

3. The diversity of cultures within the framework of a common European civilisation, the attachment to common values and principles, the increasing convergence of attitudes to life, the awareness of having specific interests in common and the determination to take part in the construction of a united Europe, all give the European identity its originality and its own dynamism.

4. The construction of a united Europe, which the nine member countries of the Community are undertaking, is open to other European nations who share the same ideals and objectives.

5. The European countries have, in the course of their history, developed close ties with many other parts of the world. These relationships, which will continue to evolve, constitute an assurance of progress and international equilibrium.

6. Although in the past the European countries were individually able to play a major rôle on the international scene, present international problems are difficult for any of the Nine to solve alone. International developments and the growing concentration of power and responsibility in the hands of a very small number of great powers mean that Europe must unite and speak increasingly with a single voice if it wants to make itself heard and play its proper rôle in the world.

7. The Community, the world's largest trading group, could not be a closed entity. It has close links with the rest of the world as regards its supplies and market outlets. For this reason the

Community, while remaining in control of its own trading policies, intends to exert a positive influence on world economic relations with a view to the greater well-being of all.

8. The Nine, one of whose essential aims is to maintain peace, will never succeed in doing so if they neglect their own security. Those of them who are members of the Atlantic Alliance consider that in present circumstances there is no alternative to the security provided by the nuclear weapons of the United States and by the presence of North American forces in Europe; and they agree that in the light of the relative military vulnerability of Europe, the Europeans should, if they wish to preserve their independence, hold to their commitments and make constant efforts to insure that they have adequate means of defence at their disposal.

II. The European identity in relation to the world

9. The Europe of the Nine is aware that, as it unites, it takes on new international obligations. European unification is not directed against anyone, nor is it inspired by a desire for power. On the contrary, the Nine are convinced that their union will benefit the whole international community since it will constitute an element of equilibrium and a basis for co-operation with all countries, whatever their size, culture or social system. The Nine intend to play an active rôle in world affairs and thus to contribute, in accordance with the purposes and principles of the United Nations Charter, to insuring that international relations have a more just basis, that prosperity is more equitably shared and that the security of each country is more effectively guaranteed. In pursuit of these objectives the Nine should progressively define common positions in the sphere of foreign policy.

10. As the Community progresses towards a common policy in relation to third countries, it will act in accordance with the following principles :

A. The Nine, acting as a single entity, will strive to promote harmonious and constructive relations with these countries. This should not, however, jeopardise, hold back or affect the will of the Nine to progress towards European union within the time limits laid down.

européenne. Ils sont déterminés à sauvegarder les éléments constitutifs de leur unité et les objectifs fondamentaux de leur évolution future tels qu'ils ont été définis lors des sommets de La Haye et de Paris.

Sur la base des rapports de Luxembourg et de Copenhague, les neuf gouvernements ont établi un système de coopération politique afin d'aboutir à des attitudes concertées et, autant qu'il est possible et souhaitable, à des actions communes. Ils entendent développer cette coopération.

Conformément aux décisions de la Conférence de Paris, les Neuf réaffirment leur intention de transformer, avant la fin de la décennie en cours, l'ensemble de leurs relations en une union européenne.

3. Cette variété des cultures dans le cadre d'une même civilisation européenne, cet attachement à des valeurs et des principes communs, ce rapprochement des conceptions de la vie, cette conscience de posséder en commun des intérêts spécifiques et cette détermination de participer à la construction européenne donnent à l'identité européenne son caractère original et son dynamisme propre.

4. La construction européenne entreprise par les neuf pays membres de la Communauté est ouverte aux autres nations européennes qui partagent les mêmes idéaux et les mêmes objectifs.

5. Les pays d'Europe ont, au cours de leur histoire, développé des liens très étroits avec de nombreuses autres parties du monde. Si ces rapports sont naturellement appelés à connaître une constante évolution, ils n'en constituent pas moins un gage de progrès et d'équilibre international.

6. Si, dans le passé, les pays européens ont été à même de jouer individuellement un rôle majeur sur la scène internationale, les problèmes internationaux actuels peuvent difficilement être résolus par chacun d'eux seul. Les changements survenus dans le monde et la concentration croissante des pouvoirs et des responsabilités entre les mains d'un très petit nombre de grandes puissances impliquent que l'Europe s'unisse et, de plus en plus, parle d'une seule voix, si elle veut se faire entendre et jouer le rôle mondial qui lui revient.

7. La Communauté, qui occupe la première place dans les échanges mondiaux, ne saurait constituer une entité économique fermée. Etroitement liée au reste du monde quant à ses ap-

provisionnement et à ses marchés, la Communauté, tout en restant maîtresse de sa politique d'échanges, entend exercer une influence positive sur les relations économiques mondiales en ayant en vue l'amélioration du bien-être de tous.

8. Les Neuf, dont un but essentiel est le maintien de la paix, n'y parviendront jamais en négligeant leur propre sécurité. Ceux qui sont membres de l'Alliance atlantique considèrent qu'il n'y a pas actuellement d'alternative à la sécurité qu'assurent les armes nucléaires des Etats-Unis et la présence des forces de l'Amérique du nord en Europe ; et ils sont d'accord pour estimer qu'au regard de sa relative vulnérabilité militaire, l'Europe doit, si elle entend préserver son indépendance, tenir ses engagements et veiller, dans un constant effort, à disposer d'une défense adéquate.

II. *L'identité européenne par rapport au monde*

9. L'Europe des Neuf est consciente des devoirs internationaux que lui impose son unification. Celle-ci n'est dirigée contre personne ni inspirée par une quelconque volonté de puissance. Au contraire, les Neuf sont convaincus que leur union sera bénéfique pour la communauté internationale tout entière, en constituant un élément d'équilibre et un pôle de coopération avec toutes les nations, quels que soient leur dimension, leur culture et leur système social. Ils entendent jouer un rôle actif dans les affaires mondiales et contribuer ainsi, dans le respect des buts et des principes de la Charte des Nations Unies, à ce que les relations internationales soient fondées sur plus de justice, à ce que l'indépendance et l'égalité des Etats soient mieux préservées, la prospérité mieux partagée et la sécurité de chacun mieux assurée. Cette volonté doit conduire progressivement les Neuf à définir des positions communes dans le domaine de la politique étrangère.

10. A mesure que la Communauté élaborera une politique commune envers des pays tiers, elle s'inspirera des principes suivants :

(a) Les Neuf, agissant en tant qu'entité distincte, s'appliqueront à promouvoir des rapports harmonieux et constructifs avec ces pays ; ces rapports ne doivent ni compromettre, ni retarder ou affecter leur volonté de progresser, selon les échéances prévues, vers l'union européenne.

B. In future when the Nine negotiate collectively with other countries, the institutions and procedures chosen should enable the distinct character of the European entity to be respected.

C. In bilateral contacts with other countries, the member States of the Community will increasingly act on the basis of agreed common positions.

11. The Nine intend to strengthen their links, in the present institutional framework, with the member countries of the Council of Europe, and with other European countries with whom they already have friendly relations and close co-operation.

12. The Nine attach essential importance to the Community's policy of association.

Without diminishing the advantages enjoyed by the countries with which it has special relations, the Community intends progressively to put into operation a policy for development aid on a worldwide scale in accordance with the principles and aims set out in the Paris summit declaration.

13. The Community will implement its undertakings towards the Mediterranean and African countries in order to reinforce its longstanding links with these countries.

The Nine intend to preserve their historic links with the countries of the Middle East and to co-operate over the establishment and maintenance of peace, stability and progress in the region.

14. The close ties between the United States and Europe of the Nine — who share values and aspirations based on a common heritage — are mutually beneficial and must be preserved; these ties do not conflict with the determination of the Nine to establish themselves as a distinct and original entity. The Nine intend to maintain their constructive dialogue and to develop their co-operation with the United States on the basis of equality and in a spirit of friendship.

15. The Nine also remain determined to engage in close co-operation and to pursue a constructive dialogue with the other industrialised countries, such as Japan and Canada, which have an essential rôle in maintaining an open and balanced

world economic system. They appreciate the existing fruitful co-operation with these countries, particularly in OECD.

16. The Nine have contributed, both individually and collectively, to the first results of a policy of détente and co-operation with the USSR and the East European countries. They are determined to carry this policy further forward on a reciprocal basis.

17. Conscious of the major rôle played by China in international affairs, the Nine intend to intensify their relations with the Chinese Government and to promote exchanges in various fields as well as contacts between European and Chinese leaders.

18. The Nine are also aware of the important rôle played by other Asian countries. They are determined to develop their relations with these countries as is demonstrated, as far as commercial relations are concerned, by the declaration of intent made by the Community at the time of its enlargement.

19. The Nine are traditionally bound to the Latin American countries by friendly links and many other contacts; they intend to develop these. In this context they attach great importance to the agreements concluded between the European Community and certain Latin American countries.

20. There can be no real peace if the developed countries do not pay more heed to the less favoured nations. Convinced of this fact, and conscious of their responsibilities and particular obligations, the Nine attach very great importance to the struggle against underdevelopment. They are, therefore, resolved to intensify their efforts in the fields of trade and development aid and to strengthen international co-operation to these ends.

21. The Nine will participate in international negotiations in an outward-looking spirit, while preserving the fundamental elements of their unity and their basic aims. They are also resolved to contribute to international progress, both through their relations with third countries and by adopting common positions wherever possible in international organisations, notably the United Nations and the specialised agencies.

(b) Lors des négociations futures qui mettront en présence les Neuf, collectivement, et d'autres pays, les cadres et procédures choisis devront permettre que soit respecté le caractère spécifique de l'entité européenne.

(c) Dans leurs contacts bilatéraux avec d'autres pays, les pays membres de la Communauté se baseront dans une mesure croissante sur des positions communes établies entre eux.

11. Les Neuf entendent resserrer, dans les cadres existants, leurs liens avec les pays membres du Conseil de l'Europe, ainsi qu'avec d'autres pays européens avec lesquels existent déjà des rapports d'amitié et de coopération étroits.

12. Les Neuf attachent une importance essentielle à la politique d'association menée par la Communauté.

Sans diminuer les avantages dont bénéficient les pays avec lesquels elle a des relations particulières, la Communauté se propose de mettre en œuvre progressivement une politique globale de coopération au développement à l'échelle mondiale conformément aux principes et aux objectifs de la déclaration de Paris.

13. La Communauté assurera la mise en œuvre des engagements communautaires avec les pays du bassin méditerranéen et de l'Afrique en vue de renforcer les liens qui existent de longue date avec ces pays.

Les Neuf souhaitent préserver leurs liens historiques avec tous les pays du Proche-Orient et coopérer à l'établissement et au maintien de la paix, de la stabilité et du progrès dans cette région.

14. Les liens étroits qui existent entre les Etats-Unis et l'Europe des Neuf, qui partagent des valeurs et des aspirations fondées sur un héritage commun, sont mutuellement bénéfiques et doivent être préservés. Ils n'affectent pas la détermination des Neuf de s'affirmer comme une entité distincte et originale. Les Neuf entendent maintenir leur dialogue constructif avec les Etats-Unis et développer leur coopération avec eux, sur une base d'égalité et dans un esprit d'amitié.

15. Les Neuf demeurent déterminés à entretenir des rapports d'étroite coopération et à poursuivre un dialogue constructif avec les autres pays industrialisés, tels le Japon et le Canada, dont le rôle est essentiel pour le maintien d'un ordre

économique mondial ouvert et équilibré. Ils se félicitent de la coopération fructueuse avec ces pays, notamment au sein de l'O.C.D.E.

16. Les Neuf, qui ont contribué, tant par leur action propre que par leur effort commun, aux premiers résultats d'une politique de détente et de coopération avec l'U.R.S.S. et les autres pays de l'Europe de l'Est, s'attachent à la développer sur la base de la réciprocité.

17. Les Neuf, conscients du rôle majeur de la Chine dans les relations internationales, entendent intensifier leurs relations avec le gouvernement chinois et promouvoir les échanges dans les divers domaines, ainsi que les contacts entre dirigeants européens et chinois.

18. Les Neuf sont également conscients du rôle important qui incombe aux autres pays asiatiques. Ils sont déterminés à développer leurs relations avec ces pays, ainsi qu'en témoigne en matière commerciale, la déclaration d'intention faite par la Communauté à l'occasion de son élargissement.

19. Les Neuf, qui ont traditionnellement avec les pays d'Amérique latine des relations d'amitié et des échanges de toutes sortes, entendent développer les unes et les autres. Ils attribuent à cet égard un grand intérêt aux accords conclus entre les Communautés européennes et certains pays d'Amérique latine.

20. Il ne peut y avoir de véritable paix si les pays développés ne portent pas davantage attention aux peuples moins favorisés. Forts de cette certitude et conscients de leurs responsabilités et obligations particulières, les Neuf attachent une importance capitale à la lutte contre le sous-développement dans le monde. Ils sont déterminés, en conséquence, à intensifier leurs efforts dans les domaines du commerce et de l'aide au développement, et à renforcer la coopération internationale à cet effet.

21. Les Neuf participeront aux négociations internationales avec un esprit ouvert, en préservant les éléments constitutifs de leur unité et leurs objectifs fondamentaux. En outre, les Neuf sont décidés à contribuer au progrès international non seulement dans le cadre de leurs rapports avec des pays tiers, mais aussi par les positions communes qu'ils entendent prendre, chaque fois que c'est possible, dans les organisations internationales, notamment l'organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées.

III. *The dynamic nature of the construction of a united Europe*

22. The European identity will evolve as a function of the dynamic of the construction of a united Europe. In their external relations, the Nine propose progressively to undertake the definition of their identity in relation to other countries or groups of countries. They believe that in so doing they will strengthen their own cohesion and contribute to the framing of a genuinely European foreign policy. They are convinced that building up this policy will help them to tackle with confidence and realism further stages in the construction of a united Europe, thus making easier the proposed transformation of the whole complex of their relations into a European union.

Source : French Embassy, New York.

73. Communiqué issued after the nine-power conference, Copenhagen

15th December 1973

The Heads of State or Government of the member States of the European Community met in Copenhagen on 14th and 15th December 1973 at the invitation of the Prime Minister of Denmark. The President of the Commission participated actively in their work on Community questions. They agreed as follows :

1. The nine countries affirm their common will that Europe should speak with one voice in important world affairs. They adopted the declaration on the European identity, which defines, with the dynamic nature of the Community in mind, the principles which are to underlie their action.
2. They decided to speed up the work required to define the European union which they had set themselves as their major objective at the Paris summit. They asked the Presidency to make the necessary proposals without delay.
3. They decided to meet more frequently. These meetings will be held whenever justified by the circumstances and when it appears necessary to provide a stimulus or to lay down further guidelines for the construction of a united Europe. They also agreed to meet whenever the international situation so requires.

It will be for the country providing the President to convene these meetings and to make detailed proposals concerning their preparation and organisation.

The Heads of State or Government attach the greatest importance to the institutions of the Community playing their full rôle and to the necessary decisions being taken there in good time.

4. It was agreed that the Foreign Ministers of the member States should, at their next meeting, decide on the means by which a common position should be worked out quickly in times of crisis. The development of political co-operation will also enable them to make joint assessments of crisis situations, with the aim of foreseeing them and of taking the measures needed to deal with them.

5. They confirmed their support for the policy of international détente which respects the independence and security of each State and the rules laid down in the Charter of the United Nations for the prevention and settlement of conflicts.

6. They agreed that the growing unity of the Nine would strengthen the West as a whole and will be beneficial for the relationship between Europe and the United States.

7. The Heads of State or Government welcome the convening of a peace conference in Geneva and call on the participants to make every effort to achieve a just and lasting settlement at an early date. The nine governments are ready to assist in the search for peace and in the guaranteeing of a settlement.

The Heads of State or Government reaffirmed the united stand of their governments on the Middle East question embodied in the declaration issued on 6th November. Recent events have strengthened them in their view that the security of all States in the area, whether it be Israel or her Arab neighbour, can only be based on the full implementation of Security Council Resolution 242 in all its parts taking into account also the legitimate rights of the Palestinians.

III. Caractère dynamique de la construction européenne

22. L'identité européenne est appelée à évoluer en fonction de la dynamique de la construction de l'Europe. Dans le domaine des relations extérieures, les Neuf s'attacheront notamment à définir progressivement leur identité vis-à-vis des autres entités politiques. Ce faisant, ils ont conscience de renforcer leur cohésion interne et de contribuer à l'élaboration d'une politique proprement européenne. Ils sont convaincus que la mise en œuvre progressive de cette politique sera un des éléments essentiels devant permettre à leurs pays d'aborder avec réalisme et confiance les stades ultérieurs de la construction européenne, en facilitant la transformation prévue de l'ensemble de leurs relations en une union européenne.

Source : *Europe Documents*, n° 779, 15 décembre 1973.

73. Communiqué publié à l'issue de la Conférence des Neuf à Copenhague

15 décembre 1973

Les chefs d'Etat ou de gouvernement et les ministres des affaires étrangères des Etats membres de la Communauté européenne se sont réunis à Copenhague les 14 et 15 décembre 1973 à l'invitation du Premier ministre de Danemark. Le Président de la Commission a participé activement à leurs travaux pour les questions intéressant les Communautés. Ils sont convenus de ce qui suit :

1. Les neuf pays affirment leur commune volonté de voir l'Europe parler d'une même voix dans les grandes affaires du monde. Ils ont adopté la déclaration sur l'identité européenne qui définit, dans une perspective dynamique, les principes dont s'inspirera leur action.
2. Ils ont décidé l'accélération des travaux nécessaires à la définition de l'union européenne dont ils ont fait leur objectif primordial lors de la Conférence de Paris. Ils ont demandé à la présidence de faire, sans délai, des propositions utiles à cette fin.
3. Ils ont décidé de se réunir plus fréquemment. De telles réunions se tiendront lorsque les circonstances les rendront opportunes et lorsque des impulsions ou la définition de nouvelles orientations pour la construction européenne apparaîtront nécessaires.

C'est au pays exerçant la présidence qu'il revient de convoquer de telles réunions et d'en proposer les modalités de préparation et d'organisation.

Les chefs d'Etat ou de gouvernement attachent la plus grande importance à ce que les institutions communautaires fonctionnent pleinement et que les décisions nécessaires y soient prises en temps utile.

4. Ils sont convenus également de se réunir à tout moment quand la situation internationale l'exige.

Ils sont convenus que les ministres des affaires étrangères des Etats membres devraient, lors de leur prochaine réunion, arrêter les moyens par lesquels une attitude commune pourrait être développée rapidement en temps de crise. Le développement de la coopération politique pourra également permettre de porter une évaluation sur les situations de crise, afin de les prévoir et de définir des positions communes pour faire face à ces situations.

5. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont affirmé leur attachement à la politique de détente internationale, dans le respect de l'indépendance et de la sécurité de chaque Etat et des règles définies par la Charte des Nations Unies pour la prévention et le règlement des conflits.

Ils sont convenus que l'unité croissante des Neuf renforcera l'Occident tout entier et sera bénéfique aux rapports de l'Europe avec les Etats-Unis.

6. Les chefs d'Etat ou de gouvernement se félicitent de la réunion d'une conférence de la paix à Genève et lancent un appel aux participants afin qu'ils ne ménagent aucun effort pour arriver rapidement à un accord juste et durable. Les neuf gouvernements sont prêts à offrir leur aide en vue de la recherche de la paix et de la garantie d'un règlement. Ils en informeront le Secrétaire général de l'O.N.U.

Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont réaffirmé la position commune de leurs gouvernements sur la question du Moyen-Orient, telle qu'elle est contenue dans la déclaration publiée le 6 novembre. De récents événements les ont renforcés dans leur conviction que la sécurité de tous les Etats de cette région, qu'il s'agisse d'Israël ou de ses voisins arabes, est liée à la pleine application de la Résolution n° 242 du Conseil de sécurité dans toutes ses parties, en prenant aussi en considération les droits légitimes des Palestiniens.

The Heads of State or Government are convinced that the requirements of sovereignty and the requirements of security can be met by the conclusion of peace agreements including among other arrangements international guarantees and the establishment of demilitarised zones.

They will inform the Secretary-General of the United Nations thereof.

8. As regards the European Communities, the Heads of State or Government reaffirmed the importance they attach to what the Community has already achieved and their will to see it develop. After examining the progress already made in implementing earlier decisions they agreed :

- to invite the Community institutions to take measures to achieve more rapid progress towards the full establishment of economic and monetary union building on the decisions already taken ;
- to seek actively the definition of a common position on reform of the international monetary situation, to increase the instruments at the disposal of the European monetary co-operation fund and to strengthen the co-ordination of their action to deal with destabilising capital movements, in order to create an area of stability in Europe ;
- the Heads of State and Government agreed that the regional development fund should be established on 1st January 1974. As an expression of their positive attitude to the establishment of the fund they agreed to recommend to their Foreign Ministers that the Council of the European Communities at its next session shall take the necessary decisions concerning the size and the distribution of the fund and the criteria for the fund's operations ;
- to make the functioning of the Community's institutions more effective by improving co-operation between the Council, the Commission and the Parliament, by a more rapid procedure for the settlement of questions submitted to the Community authorities and by reinforcing its financial control, involving *inter alia* the establishment of an independent Community audit board and the strengthen-

ing of the rôle of the European Parliament in budgetary matters ;

- that the Foreign Ministers at the next session of the Council of the European Communities find a solution to enable the Faroe Islands to postpone their decision concerning membership of the European Communities until the result of the conference on the law of the sea is known ;
- to implement a social action programme having as its aims the achievement of full and better employment in the Community, the improvement of living and working conditions in a way which makes possible their harmonisation while the improvement is being maintained, and growing participation by the social partners in the Community's economic and social decisions and by workers in the activities of enterprises ;
- the Heads of State or Government, mindful of the importance they attach to problems arising from international trade in primary products and raw materials, asked the Commission to prepare a detailed study and to put proposals to the Council ;
- to develop more actively between them a common policy on industrial, scientific and technological co-operation in all fields.

9. The Heads of State or Government have considered the question of energy in a separate paper, attached to this declaration.

10. The Heads of State or Government are convinced that a united Europe will be able to play a rôle consonant with its history and its abilities in the service of economic and social progress in the Community, of the growth and industrialisation of developing countries and of peace between all nations.

Source : Commission of the European Communities document SEC(73)4928.

Les chefs d'Etat ou de gouvernement sont convaincus que les exigences en matière de souveraineté et les exigences en matière de sécurité peuvent être satisfaites par la conclusion d'accords de paix comprenant entre autres arrangements des garanties internationales et l'établissement de zones démilitarisées.

7. En ce qui concerne les Communautés européennes, les chefs d'Etat ou de gouvernement ont réaffirmé leur attachement à l'acquis communautaire et leur volonté de le voir développer. Après avoir examiné les progrès déjà réalisés dans l'application des décisions antérieures, ils sont convenus de ce qui suit :

- d'inviter les institutions communautaires à prendre les dispositions nécessaires pour réaliser des progrès plus rapides vers la mise en œuvre complète de l'union économique et monétaire en partant des décisions déjà prises ;
- de poursuivre activement la formulation d'une position commune sur la réforme du système monétaire international, d'accroître les moyens mis à la disposition du Fonds européen de coopération monétaire et de renforcer la coordination de leurs actions contre les mouvements perturbateurs de capitaux, afin de créer en Europe une zone de stabilité ;
- les chefs d'Etat ou de gouvernement sont convenus que le Fonds de développement régional devrait être instauré le 1^{er} janvier 1974. Pour exprimer leur attitude positive quant à l'établissement du fonds, ils sont convenus d'adresser des recommandations à leurs ministres des affaires étrangères afin que le Conseil prenne, lors de sa prochaine session, les décisions nécessaires en ce qui concerne le volume et la répartition du fonds ainsi que les critères régissant ses opérations ;
- de mettre en œuvre un programme d'action sociale ayant pour objectifs la réalisation du plein et meilleur emploi dans la Communauté, l'amélioration des conditions de vie et de travail permettant leur égalisation dans le progrès et la participation croissante des partenaires sociaux aux décisions économiques et sociales de la Communauté et des travailleurs à la vie des entreprises ;
- de rendre plus efficace le fonctionnement des institutions de la Communauté par l'amélioration de la collaboration entre le Conseil, la Commission et l'Assemblée, par une procédure plus rapide pour le règlement des questions soumises aux instances communautaires et par le renforcement du contrôle financier, comportant entre autres la création d'une cour des comptes communautaire indépendante et le renforcement du rôle de l'Assemblée européenne en matière budgétaire ;
- les chefs d'Etat ou de gouvernement sont convenus d'adresser à leurs ministres des affaires étrangères des recommandations afin que le Conseil des Communautés européennes trouve, lors de sa prochaine session, une solution permettant aux Iles Féroé de différer leur décision d'adhérer aux Communautés européennes jusqu'à ce que le résultat de la conférence sur le droit de la mer soit connu ;
- les chefs d'Etat ou de gouvernement, conscients de l'importance qu'ils attachent aux problèmes posés par les échanges internationaux de matières premières et de produits de base, ont demandé à la Commission d'en faire une étude approfondie et de soumettre des propositions au Conseil ;
- les chefs d'Etat ou de gouvernement demandent à la Communauté de développer plus activement une politique commune de coopération industrielle, scientifique et technologique dans tous les domaines.

8. Les chefs d'Etat ou de gouvernement se sont prononcés sur les questions d'énergie dans un document séparé, joint à la présente déclaration.

9. Les chefs d'Etat ou de gouvernement des Neuf sont persuadés que, par son union, l'Europe pourra jouer un rôle à la mesure de son histoire et de ses capacités au service du progrès économique et social à l'intérieur de la Communauté, de la croissance et de l'industrialisation des pays en voie de développement ainsi que de la paix entre toutes les nations.

Source : Commission des Communautés européennes, document SEC(73)4928, 17 décembre 1973.

